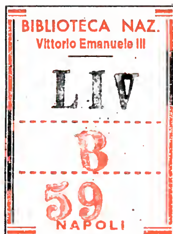



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
B
59
NAPOLI



# MEMOIRES
## DE
# LA COUR DE VIENNE,

CONTENANT

Les Remarques d'un Voyageur curieux ſur l'état preſent de cette Cour, & ſur ſes interêts.

*Diviſé en ſept Parties,*

SCAVOIR, Par Freschot

1. *Deſcription de la Ville de Vienne.*
2. *Etat preſent de la Cour, avec des Remarques ſur la Vie privée de l'Empereur.*
3. *Remarques ſur la Vie de l'Empereur, par raport au Public & au Miniſtére.*
4. *Interêts de la Cour de Vienne, par rapport à la Guerre preſente.*
5. *Etat preſent de la Famille Imperiale.*
6. *Reflexions ſur la Mort de l'Empereur.*
7. *Intrigues ſecrettes du Duc de Savoye, dans la Cour de l'Empereur, &c.*





A COLOGNE,
Chez GUILLAUME ETIENNE.

M. DCC. VI.







# PREFACE.

L'*Empreſſement que le Public a témoigné à voir ces Mémoires, a encouragé l'Auteur à y travailler ſerieuſement, & à lui donner quelques éclairciſſemens, qui ſembloient utiles; l'Auteur avouë qu'il ne s'eſt pas tout à fait tant étendu ſur cette matiere, qu'il auroit pû le faire, & que le Public auroit peut-être deſiré; mais ſi c'eſt une faute, c'en eſt une qu'il a crû devoir commettre, tant à cauſe de la Majeſté du Souverain, qu'il faut toûjours reſpecter, & dont il n'eſt pas bon d'aprofondir les ſecrets, qu'afin de ne pas trop irriter certaines Gens qui ſont à craindre, & qui ſe font une obligation & même un devoir de chagriner, & de perſecuter ceux qui n'ont pas pour eux toute la déférence qu'ils préſument leur être dûë.*

*Le changement qui vient d'arriver*

*à la Cour de Vienne, faisant esperer que les affaires prendront une nouvelle route l'Auteur s'est hazardé de dire en passant, comme par maniere de réflexion, ce qu'une revolution de cette nature semble promettre; mais ce qu'il a dit, il ne l'a dit que comme une conjecture apparente ou vrai semblable, étant fort éloigné de vouloir en quoi que ce soit imiter ces faiseurs de Propheties, que quoi qu'ils fassent, ne touchent jamais au but. Ce qu'il y a ici de constant, c'est que l'Auteur n'a rien avancé dans tout cet Ouvrage qui ne soit fondé en faits & en paroles précises, que le changement dont il est parlé dans la sixiéme Partie arriveroit; Que s'il s'est trompé dans ce qu'il a avancé, on doit se ressouvenir, qu'il n'y a rien de si ferme en ce monde qui ne soit sujet au changement. Mais si les choses demeurent dans l'état où elles sont aujourd'hui, & que les affaires continuent à rouler sur le même pied qu'elles ont fait jusques à cette heure, ces Memoires pourront aussi conti-*

*nuer à être utiles ; Que si elles changent on pourra avec le tems dresser d'autres Cartes pour servir à ceux qui auront à s'embarquer sur cette mer, ou qui du rivage prendront plaisir à voir le cours de la navigation des autres.*

*On auroit pû y en inserer un plus grand nombre de faits, mais l'Auteur n'a eu en vûë que d'écrire des Memoires simples, & non une ample & entiere Relation d'une Cour, où, comme dans toutes les autres de cette importance, il y a toûjours quelque chose de nouveau à étudier & à apprendre, sur tout quand on veut tout approfondir ; ce qui n'est ni l'affaire d'un Voyageur, ni l'attente d'un homme qui ne lit que pour se divertir, & pour avoir seulement quelque idée raisonnable des affaires du Monde.*

*Si ce genre d'écrire continue de plaire, l'Auteur pourra donner quelques autres Mémoires touchant certaines Cours, dont il lui semble que*

*le Public n'eſt pas encore trop bien informé : & qui ne ſeront pas moins curieux ni moins utiles que ceux-ci.*





# DESCRIPTION DE LA VILLE DE VIENNE.



IENNE est une Ville qui ne peut-être appellée ni grande, ni petite, puis que sans ses Fauxbourgs elle ne paroit pas capable de contenir le Peuple nécessaire à former une grande Cour, comme on suppose devoir être celle d'un Empereur, & qu'avec ses Fauxbourgs, elle a plus de grandeur qu'il ne faut pour cela. Comme Vienne est

une Ville de guerre, & qui a été assiegée plus d'une fois, il y a une grande Esplanade, ou Glacis entre la Ville & les Fauxbourgs, entierement découverte; en quoi elle differe de Paris, & des autres Villes, dont les Fauxbourgs sont ordinairement attachez, ou peu éloignez des murailles. Tous les Fauxbourgs de Vienne ayant été absolument brûlez, ou démolis dans le dernier Siege de l'an 1683. on les a rebatis tout à neuf, & la plûpart des maisons en sont si propres, qu'ils n'enviét point la beauté de la Ville, & n'auroient pas sujet d'en envier les plaisirs, si leur éloignement qui est un peu incommode, n'en rendoit la communication plus rare, & plus difficile, au moins dans le mauvais tems. Le nom de Vienne est celui d'une petite Riviére qui se jette dans le Danube au dessous de la Ville, & qui étant entrée dans l'un des Fauxbourgs à droite, serpente par la plaine, & autour des murailles jusques à son embouchure.

L'air, ou qualité du climat, sous

lequel Vienne est située, est, selon le Proverbe particulier, ou venteux ou venimeux, *Vienna vel ventosa, vel venenosa*, & on remarque en effet que les vents s'y font sentir presque pendant toute l'année & si aigus, & avec tant de fracas qu'on ne peut marcher par les ruës sans y être enlevé. Mais de connoitre d'où vient la malignité de cet air, qui est corrigé par le souffle des vents, c'est ce qui est difficile de deviner, n'y ayant point de marais autour, ni prés de la Ville, non plus qu'aucune mine de soufre, ou de bitume, qui puisse causer cette infection. On ne sait point d'ailleurs que Vienne ait jamais été une plus grande Ville qu'elle est à present; car s'il y avoit, comme aux environs de Rome, une quantité de maisons ruinées & ensevelies sous terre, on pourroit dire que l'air renfermé dans les vuides, que les mazures couvertes laissent necessairement, étant attiré par le Soleil, y causeroit la malignité dont on se plaint. Ne pourroit-on point dire que le mauvais air est causé par la quanti-

té des boües & des ordures dont les ruës sont presque toujours pleines ; car quoi qu'il y ait des Tomberaux exprés pour les emporter, la negligence avec laquelle on s'aquitte de ce devoir, fait que les ruës sont presque toûjours fort sales.

Au reste ; la ville de Vienne est fort bien bâtie, & si elle n'a pas beaucoup de larges & de longues ruës comme Paris, elle a une si grande quantité de Palais & de belles Maisons, & on en bâtit, ou embellit tous les jours tant d'autres, qu'assurement, pour peu qu'on continuë, Vienne sera bien-tôt un des plus beaux sejours de l'Europe, s'il n'est pas un des plus sains. Ce qu'il y a de fâcheux, est, que la Cour ou Palais de l'Empereur est peu de chose, & que le bâtiment, qui devroit être le plus magnifique & le plus riche de tous, ne répond nullement à la grandeur du Maitre qui l'habite, & qui porte le titre de premier Prince du monde. La vieille Cour est pitoyable. Les murailles aussi épaisses que celles des plus forts remparts : les

escaliers y sont pauvres & sans ornemens : les appartemens bas & étroits, avec des platfonds couverts de toiles peintes : les planchers d'aix de sapin, tels qu'ils sont chez les moindres Bourgeois : Enfin le tout aussi simple que s'il avoit été bâti pour des Moines. Ajoûtez à cela que pour tout jardin il n'y a qu'un petit enclos sous les fenêtres de l'appartement de l'Impératrice, où l'on plante quelques fleurs, & où l'on tient un peu de verdure.

Il faut cependant dire la verité, que les appartemens du Roy & de la Reine des Romains, & celui de l'Archiduc, aujourd'hui pretendu Roi d'Espagne, attachez au vieux Palais, sont d'une apparence un peu meilleure, & qu'au moins ils offrent un assez long aspect de fenêtres : mais ni celle-ci, ni les portes n'ont rien que la pure ouverture dans la muraille sans aucun de ces ornemens qui les accompagnent, non seulement dans les Palais, qu'on bâtit de nouveau, mais même dans les Cloitres un peu magnifiques, com-

me par exemple, dans le College que les Peres Jesuites bâtissent à Milan, où une des fenêtres feroit honte à toute la façade de la Cour de Vienne. On commence encore à travailler à un Théatre un peu apparent pour les Comedies & les Operas, à des sales pour une Bibliothéque, & à un lieu pour le manege des chevaux.

A propos de Bibliothéque, chacun sçait de quel prix est celle de l'Empereur, particulierement pour les Manuscrits, desquels Lambin a donné au Public un si nombreux Catalogue. La Charge de Bibliothequaire est aujourd'hui vacante, & il est venu d'Italie & d'ailleurs quelques hommes doctes, qui se sont presentez pour la remplir: mais l'Empereur prévenu que cet Emploi ne peut étre bien soûtenu que par un homme versé dans toutes les Langues & savantes & vivantes, ne l'a conferé jusques à present à personne; ce qui avec le tems pourroit être d'un grand dommage à cette Bibliothéque, puis que les clefs en sont entre les mains d'un homme de cham-

bre du Comte d'Harrach d'allez peu de mine, & qui, Dieu ſait, s'il ſeroit à l'épreuve d'une douzaine de piſtoles, ſi quelque étranger les lui offroit pour lui laiſſer enlever des manuſcrits dont ce depoſitaire ne connoiſſant ni le prix, ni la valeur, n'eſtimeroit pas la perte auſſi conſiderable qu'elle pourroit l'étre en effet, comme il eſt arrivé à bien d'autres Bibliothéques.

La Chapelle de la Cour de Vienne ne dément point le caractere de petiteſſe & de pauvreté de tout le reſte des bâtimens. C'eſt une ſeule voute d'environ cent pieds de long, où la Cour de l'Empereur a peine de ſe remuer dans certaines Cérémonies qu'on a coûtume d'y faire, & où l'on s'acraſe & ſe tuë, quand la curioſité y attire un peu de foule, comme pour ouïr les Oratoires en muſique, qu'on y chante pendant le Carême & l'Avent. Il eſt vrai qu'il y a prés de la Cour une Egliſe, qu'on appelle Aulique, ſervie par des Auguſtins déchauſſez, & où la Cour ſe rend par

une aſſez longue galerie, qui l'unit au Palais, pour y célebrer les plus importantes fonctions : mais l'Egliſe n'eſt pas de la Cour, & c'eſt par hazard qu'étant bâtie là auprés elle ſert à cet uſage ; outre qu'au lieu de Moines, un Chapitre d'Eccleſiaſtiques ſéculiers, Chapelains ordinaires de l'Empereur (dont il y a un aſſez grand nombre) qui y chantaſſent les Divins offices, ſiéroit beaucoup mieux à la Cour d'un Prince ſi religieux & ſi dévot. Si je ne me trompe, il me ſemble avoir lû que le mot de Chapelains, dans ſon premier uſage & inſtitution, ſignifioit les Prêtres en particulier, qui accompagnoient Charlemagne dans ſes expeditions militaires, & qui celebroient les Divins offices dans l'Egliſe mobile, qu'il portoit par tout, & qui s'appelloit Chapelle, nom qui eſt devenu commun à tous les Oratoires particuliers, diſtinguez, & hors des Egliſes publiques, & deſquels les Princes & grands Seigneurs ſe ſervent, pour participer aux fonctions Sacrées ſans ſortir de leurs maiſons.

Si la Cour ſe reſſent de la modeſtie des anciens Ducs & Archiducs d'Autriche, quoi que depuis long-temps élevez à la poſſeſſion de l'Empire, & de tant d'autres Etats, la Ville eſt pleine de belles maiſons, qui font voir toute la magificence, & le bon goût des ſiécles les plus polis. Il n'y a quaſi pas un Prince, un Miniſtre, ou un grand Seigneur, qui n'en ait: mais le Prince Adam de Liechtenſtein va ſurpaſſer tous les autres par le riche Palais, qu'il fait bâtir préſentement, où aſſurement l'on peut dire qu'il n'épargne rien pour le rendre magnifique. La ſtructure en eſt élevée; les marbres y ſont en abondance: les ſales & les appartemens vaſtes & bien pris, outre l'agréable incruſtation des demi-reliefs qui revêtent une partie des m[illegible]illes du [illegible]s, & particulière[illegible]t les pla[illegible]; ceux-cy ſont ornez [illegible]trés bel[illegible] ingenieuſes peintures, pour leſquelles il a fait venir des meilleurs Maitres d'Italie. Comme ce Palais eſt dans la Ville, il eſt contraint de ſouffrir l'incommo-

dité du voisinage d'un autre, qui ôte le grand jour à une partie de sa longueur d'un côté ; outre le terrain qui manque pour un jardin, tout l'espace dont il peut disposer étant renfermé dans le vuide d'une cour interieure, & dans un petit intervalle, qui le sépare des murailles de la Ville, au delà desquelles il a une trés belle vuë.

Il y a une particularité touchant ce Palais, qui a fait parler toute la Ville: C'est que l'Architecte, qui a eu la conduite du bâtiment, ayant dessiné le grand escalier à sa maniére, celle-ci ne fut ni approuvée ni suivie ; ce qui le mit de si mauvaise humeur, que non seulement il protesta hautement contre le tort, qu'il croyoit lui être fait, mais il fit imprimer & afficher des placards de cette protestation par toute la Vil[illegible] avertissant avec bien du zele [illegible] essentiment[illegible] out le monde de [illegible] point [illegible] buer l'irregularité de [illegible] te piece, de laquelle si on venoit [illegible] le croire Auteur comme du reste de l'édifice, on auroit sujet de le traiter de trés-mal habile en son

Art. Le Prince Eugéne, qui s'est fait de même bâtir un Palais à Vienne, mais plus petit que celui du Prince Adam de Liechtenstin, y a recueilli toute la délicatesse de l'Art, & l'escalier en particulier y est ménagé dans le peu de place qu'il occupe, en sorte qu'il a l'air & la pompe d'un grand édifice, soutenu aux deux flancs par des colomnes de marbre, qui lui donnent un agrément particulier.

Il y a plusieurs belles Eglises à Vienne, mais pas toutes également. Le Dôme, ou Eglise Cathédrale, est un bâtiment à la Gotique, goderoné au dehors par mille ornemens arabesques de pierre, tels que nous en voyons en plusieurs endroits, comme aux Domes de Milan & de Cologne, qui font encore aujourd'hui admirer la pauvreté du genie de ces tems là. L'édifice est solide, fort exhaussé, & flanqué à droite d'une haute tour, qui s'éleve en pointe toute de pierre, encore plus embarassée de colifichets, que le Dôme, & du même gout. Il y en a une autre à gauche & vis-à-vis,

mais qui ne surmonte pas la hauteur des murailles de l'Eglise ; commencée sur le modelle de la prémiere, & qui lui auroit disputé du prix, si l'Architecte de celle-ci envieux de son rival, ne lui eut procuré la mort en le faisant malicieusement tomber d'une fenêtre en bas, comme porte la tradition vulgaire, laquelle toutefois je n'entens nullement de garantir, non plus qu'une certaine Statuë, qu'on voit dans l'Eglise sortir d'une fenêtre feinte en plusieurs endroits, soit le portrait de ce malheureux Architecte, comme on l'assure par la même tradition.

Les Peres Jesuites ont à Vienne trois Eglises, toutes assez belles & fort propres. Celle du grand Collége n'a rien de particulier que sa grandeur, & la richesse de ses Autels. Celle de Sainte Anne, qui est celle de leur Novitiat, est petite, mais fort propre. La troisiéme est d'une structure particuliere, savoir d'une seule grande voûte, soutenuë par de grosses colomnes torses, avec deux rangs de Chapelles, qui ne sont pas encore toutes ache-

vées. Le fameux Pere Poggi de leur Compagnie, qui a ſi bien peint la grande voute de l'Egliſe du College Romain, ou de Saint Ignace à Rome, a encore peint dans celle-ci un Dôme, *cuppola*, comme diſent les Italiens, qui étant regardé ſur un point marqué d'un marbre au pavé, fait l'effet de repreſenter une voute ronde exhauſſée ſur le milieu de la nef, mais avec le deffaut ordinaire à tous ces jeux d'Optique, que regardée de tous les autres endroits de l'Egliſe elle ne repreſente gueres plus qu'un amas confus de colomnes, de friſes, de fenêtres & d'autres ornemens eſtropiez, & comme tombans en ruine; tant il eſt vrai que pour un point, où la vuë ſe trompe agréablement, on lui en préſente mille autres, qui la confondent & la choquent. Le même Pere Poggi trés-habile non ſeulement dans le maniment du pinceau, mais dans la connoiſſance de l'Architecture & de l'Optique, dont même il a imprimé des Livres, a déja peint le maitre Autel & quelques autres dans la même Egli-

se, & apparemment il achevera ceux qui restent.

Les Peres Benedictins, Dominiquains, & Cordeliers, ont encore chacun des Eglises considerables.mais qui n'ont rien de merveilleux, que leur antiquité ou leur élevation, & quelques mausolez ou sepultures. Le Mausolée de la Famille Imperiale est dans l'Eglise des Capucins, où il y a une Chapelle à gauche en forme de Pantheon, dorée avec quelques statuë d'Empereurs placées dans des niches de même. Outre ces Eglises, il y a d'autres monumens publics de dévotion; savoir la Piramide de marbre, que l'Empereur fit eriger il y a quelques années en l'honneur de la Trés-Sainte Trinité en action de graces de de ce que la Ville avoit été delivrée de la peste; & une autre colomne de bronze devant l'Eglise du grand College des Jesuites, au dessus de laquelle il y a une statuë de la Vierge, qui foule aux pieds un Serpent figure du peché originel & qui pour cela est dediée à son immaculée Conception.

L'œil n'eſt point pleinement ſatisfait à la vûë de cette Piramide, qui paroit baſſe en comparaiſon de la largeur de ſa baſe, & des maiſons qui environnent la place, & un peu embaraſſée par la multitude des nuées & de figures d'Anges, qui à peine laiſſent diſcerner la Piramide. Celle-ci eſt toute de marbre blanc; les trois Perſonnes de la Trinité ſont repreſentées en bronze doré au haut de la Piramide, ſoûtenuës par une grouppe de nuées & d'Anges, qui paroit exceder en groſſeur, le bas de la Piramide. Cette Piramide a quatre façades dont trois ſont deſtinées pour repreſenter la Sainte Trinité, & dans la quatriéme l'Empereur eſt repreſenté à genoux & tourné vers les Perſonnes Divines comme pour s'offrir à elles & tout ſon peuple, ainſi que l'expliquent trois Inſcriptions Latines en ſtile lapidaire de la compoſition de Sa Majeſté Imperiale même, & gravées de trois côtez de la Piramide avec le Cronographe de l'année de cette dedicace. La Piramide eſt ſur un piedeſtal de même

marbre, & celui-ci environné d'un baluſtre de même, ſur les angles duquel il y a des lanternes en forme de cœurs, & des lampes dedans, qui y brûlent toûjours. Outre cela on y allume tous les ſoirs des cierges, & l'on appelle le peuple au ſon d'une clochete pour y faire quelques prieres, & ouïr un eſpece de ſermon, que de jeunes Eccleſiaſtiques ſe hazardent d'y faire, pour ſe former à la predication, en debitant quelques-unes de leurs penſées, du mieux qu'ils peuvent, en préſence d'un auditoire, qui n'étant compoſé que de petit peuple, eſt moins en état de les faire rougir.

La colomne de la Conception, qui eſt ſur une autre place devant l'Egliſe du grand College des Jeſuites, eſt de même ſur un piedeſtal de marbre, aux quatre coins duquel il y a quatre Anges armez, qui ſemblent combatre & terraſſer quatre Monſtres, figures du peché, comme, peut-être, du peché originel, habituel, véniel, & mortel, deſquelles on la veut declarer entierement exempte. Ces Anges & la figure

de la Vierge, ſont de bronze comme la Colomne, mais ſi mal proportionnez dans leur grandeur & leur groſſeur qu'ils choquent extremement la vûë, paroiſſant plûtôt de gros Nains mal taillez, que des Figures raiſonnables. Il ſe fait auſſi à certains jours des priéres autour de cette colomne, & l'on éleve dans ces occaſions une loge de bois entre la colomne & l'Egliſe, d'où l'Empereur, & la Famille Imperiale font leurs dévotious, pendant que le peuple eſt à genoux autour de la colomne.

Il y a dans Vienne une Univerſité, fondée depuis long-tems, & dont les Chaires ſont la pluſpart occupées par les peres Jeſuites, les autres profeſſeurs étant ſeculiers. L'édifice particulier, où ſont les Ecoles eſt quelque choſe de moins que rien, & je m'étonne que tant d'Empereurs, qui ont aimé les lettres, & le grand crédit, que les peres Jeſuites ont à la Cour de Vienne n'ayent point contribué à former un plus beau Théatre pour les Muſes. Mais il faut auſſi avoüer qu'u-

ne Université n'eſt pas trop bien placée dans une Ville, qui ſert de ſejour au Souverain, & où par conſequent les amuſemens, & les diverſions des études ſont plus frequentes, & qui de plus étant une Ville frontiére ſe peut voir plus ſouvent, qu'il ne faut pour le repos des Etudians, expoſée aux embarras d'un ſiége. Auſſi cette Univerſité, n'eſt-elle pas trop frequentée : & hors de quelques enfans de Miniſtres, & d'autres perſonnes de qualité, qui veulent à peu de fraix & ſans beaucoup de peine ſe graduer à la vûë de la Cour : On n'entend pas qu'il en viennent gueres d'autres pour s'y rendre habiles.

On ne peut gueres s'empêcher de temoigner ici quelque chagrin contre la coûtume, qui paroit être celle de toute l'Allemagne, de ſouffrir dans tous les Coleges un tas de gueux, qui en dépit de la miſere de leur condition, veulent être Ecoliers, & s'avancer aux ſciences. On ne nie point que parmi le peuple le plus bas il n'y puiſſe avoir quelquefois de bons eſprits

capables

capables des sciences, mais ne faudroit il pas porter un peu plus de respect à celles-ci, & que ce qui est le plus bel ornement de la Noblesse, & de la bonne naissance, ne devînt point un privilége commun à la canaille, qui dans la bassese de son état, n'a ni le moyen ni l'occasion de s'en faire honneur. Quelle honte de voir sur les bancs des plus hautes classes des misérables forcez à gueuser pour soûtenir leur vie, & quel chagrin à un honnête jeune homme d'être obligé de se mesurer dans les disputes contre un misérable dont la mauvaise odeur empoisonne ceux qui sont obligez de l'écouter ! Outre qu'on prive la terre d'un grand nombre de gens qui pourroient utilement la cultiver, & les mêtiers de ceux qui pourroient les exercer au profit du public, & du particulier. De la permission trop générale d'étudier, que l'on donne aux personnes de trop basse naissance, nait, à mon avis, cet inconvenient, que l'égalité, à laquelle ceux-ci se trouvent élevez dans les Colléges avec

les enfans de bonne maison leur, inspire une hardiesse, qui leur fait souvent perdre le respect à ceux, que sans cela, ils n'auroient osé regarder en face. Ceci se reconnoit dans les chansons, ou complaintes nocturnes, dont ils vont étourdir ceux qui sont dans leurs maisons, & qui, s'ils ne leur jettent pas promptement l'aumône, s'entendent dire des injures, & reprocher le bien qu'ils ne leur donnent pas, comme s'ils le leur avoient dérobé. Il en arrive encore cet autre inconvénient que la charité des particuliers s'ennuyant de soûtenir ces fainéans studieux, ceux-ci sont à la fin forcez d'embrasser les emplois les plus vils & les plus abjects, & de se faire, ou Laquais ou Soldats, en quoi ce qu'ils ont aquis de connoissance ne leur sert, qu'à se rendre plus habiles & plus adroits fripons, desquels aussi on ne sçauroit trop se défier.

Il s'en fait, dit-on, une quantité de Religieux dans les Païs Catholiques Romains, & c'est de là que

viennent les recruës les plus abondantes pour les Cloitres : On le ſçait, mais quel heureux ſuccés peut on ſe promettre de ces ſortes de gens élevez dans la miſére, pour le ſoulagement de laquelle ils ont appris à faire de tout, diſpoſez, par la néceſſité, à ne refuſer aucune ſorte de ſervice, pourvu qu'il leur puiſſe porter quelque utilité préſente. Il eſt vrai qu'on recevoit autrefois dans les Cloitres des perſonnes de toute condition, & une des premiéres régles de l'état Monaſtique, preſcrit les cérémoines qui ſe devoient pratiquer dans la réception des plus pauvres comme dans celle des plus riches : mais il ſemble qu'elle n'entend parler que des enfans, qui n'ayant encore contracté aucune mauvaiſe habitude, peuvent ſans difficulté s'accoutumer aux bonnes, formez à cela par les ſages preceptes & les bons éxemples des autres Religieux, ou ſi l'on veut que la pratique ait été univerſelle pour tous les âges, il faut auſſi avouër que la vie Monaſtique, qu'on profeſſoit alors, n'é-

toit pas oisive comme celle d'àpresent, les Moines étant accoûtumez à passer la plûpart du jour dans le travail, ou dans les rigueurs de la mortification, parmi lesquelles les mauvaises habitudes n'ont pas le tems de se déployer; au lieu qu'aujourd'hui les Cloitres étant une retraite, où l'on passe la vie avec beaucoup plus d'oisiveté & de douceur, les mauvaises inclinations que l'on y porte n'y étant pas fortement combattuës par une rigoureuse observance des regles, & par la premiere ferveur de l'Institut, peuvent y causer beaucoup plus de desordre.

Une grande excuse, & un grand motif aux pauvres Etudians de Vienne, c'est la Bibliotheque publique, qui a été fondée comme porte l'Inscription qui est sur la porte, par un certain *Vindag*, qui ayant commencé & continué ses études par le secours de quelques Bienfaiteurs parvint au Doctorat; puis s'étant mis à exercer la profession d'Avocat, il se rendit si celebre, qu'il fut fait Conseiller de la

Chambre, où il aquit de si grandes richessesqu'il pût non seulement établir sa famille, mais encore fonder cette Bibliothéque, dans la vûë, comme on dit, d'aider aux pauvres Etudians, qui n'ont pas le moyen d'acheter des Livres, & qui les trouvent ici à leur usage pendant certaines heures du jour, où la Bibliothéque est ouverte. Le nombre des Livres n'y est pas fort grand, la qualité même n'étant guéres que de Livres d'Echole & de Droit; quoi qu'on y en voye encore quelques autres, mais pas en grand nombre. Il y a un Bibliothécaire qui paroit fort honnête homme, & assez bien versé dans la connoissance des Livres, mais d'une humeur un peu sombre, peut-être parce que se sentant du mérite, il est chagrin que la fortune n'ait rien fait de plus pour lui, que de lui procurer cet emploi, apparemment de peu de profit; Cependant, les hommes qui s'attachent aux Sciences ne dévroient guéres ambitionner de condition plus heureuse que celle d'un raisonnable en-

tretien, & de la commodité d'étudier, quand d'ailleurs leur naissance ne les oblige pas à aspirer plus haut. Comme il y a un passage pour aller de la Bibliothéque au Cloitre des Dominicains auquel elle est attachée, il semble que ces Péres ont dû avoir quelque inspection supérieure sur le lieu, & sur ce qui en dépend par la Volonté du Fondateur : Cependant on assure qu'il ne paroit aucunement, qu'elle leur ait été accordée, mais que dans la suite des tems ces Peres s'en sont rendu peu à peu comme les Maitres, & en disposent absolument, au moins pour leur usage particulier, puis qu'ils retiennent pour eux la clef de cette porte intérieure, qui conduit au Cloitre, au lieu que le Bibliothecaire n'a que celle de la porte qui conduit à la ruë. En effet on voit de tems en tems quelques-uns de ces Pêres, qui font semblant de venir feuilleter des Livres, & un entr'autres s'y laisse voir assez souvent pendant l'hyver, avec un bonnet en tête, à bord relevé doublé d'une peau à grand poil, qui

avec sa mine resoluë, auroit passé pour un Dragon des plus braves, si le reste de l'habit ne l'eut fait reconnoitre pour Religieux.

La Ville est pleine de maisons à Caffé, où les Nouvellistes s'assemblent comme ailleurs Pour lire la Gazette, & pour discourir des affaires du tems. Il y a de ces maisons plus accréditées les unes que les autres, à cause du concours de certains braves & petits maitres en fait de nouvelles, qui décident d'une maniére hardie & résoluë des succés les plus importans, & tiennent le dessus dans le debit des conjectures & des considérations politiques, ce qui leur attire la vénération des autres, qui viennent là se pourvoir de sottises, qu'ils debitent ensuite à tort & à travers par la Ville. Il n'est pas croyable combien grande est la liberté qu'on se donne dans ces réduits, où non seulement on déchire sans aucun égard la conduite des Généraux & des Ministres, mais celle de l'Empereur même, auquel une grande partie de ces fai-

néans temoigne être fort peu affecti-
onnez.

Il y a dans Vienne un Arcenal, apparemment aſſez bien fourni d'armes & de canons, puis que la Ville ſe deffendit ſi bien dans le dernier ſiége; mais il n'y a point d'Académie pour les Cadets, qui ſeroit un Arcenal, pour le moins auſſi utile & auſſi néceſſaire, que l'autre. Il y a de quoi s'étonner que tant d'autres pratiques, beaucoup moins importantes, ayant été imitées de la France, on n'ait pas ſuivi celle-ci, qui aſſurément eſt la ſource des plus grands avantages, qu'on obtienne à la guerre. Tant que l'Allemagne joüira de l'Empire, & que la France aura des Rois faits comme celui d'àpreſent, il y aura toûjours guerre entre l'une & l'autre; ſi donc l'Empereur voit par une fâcheuſe expérience, qu'une telle inſtitution fournit à ſes ennemis une ſource inépuiſable de bons Officiers, non ſeulement braves par l'émulation qu'ils ont priſe en vivant enſemble, mais encore, ce qui eſt plus, inſtruits

par de bons Maitres dans toutes les choses néceſſaires à la profeſſion des armes, pourquoi ne les imite-t-il pas en cela; Et pourquoi ne leur oppoſe-t-il pas un autre nombre de braves Officiers, qui animeroient ſes Armées & ſoûtiendroient beaucoup mieux la réputation de ſes armes, qu'elle ne l'eſt en effet. Ce qui manque à l'Allemagne ne ſont ni les ſoldats, ni les Officiers, mais les ſoldats diſciplinez, & les Officiers inſtruits de leur profeſſion, & particuliérement de bons Ingénieurs pour la direction des ſiéges & la fortification des Places, ce qui lui manque ſi abſolument qu'on voit quelques uns de ceux-ci, qui tiennent des premiers rangs parmi eux, qui n'auroient paſſé en France que pour de petits Aides d'Ingénieurs & qui cependant tirent de grandes & hautes payes, & font une bien grande figure. Ce défaut eſt cauſe qu'on eſt contraint de ſe ſervir de ſes propres ennemis, c'eſt à dire, d'Ingenieurs François, ou de rebuts d'Ingénieurs ſortis de France, deſquels on

a si grand sujet de se défier, comme il arriva au dernier Duc de Lorraine à l'occasion de quelques fortifications qu'on faisoit faire à Bude sous la direction d'un de ceux-ci, que le Duc convainquit facilement ou de trés grande ignorance, ou de trés mauvaise foi dans son Art. Ajoûtez à cela que comme il peut fort bien arriver que ces sortes d'ennemis coëffez du nom d'Officiers, dans le service de l'Empereur, retiennent leurs premiéres inclinations, & peut-être quelque engagement secret, ils ne manquent guéres de retourner en France, au moins à la premiére Paix, & y porter par conséquent la connoissance de ce qui devroit être le moins sçû, par des gens qui ne manquent pas de s'en servir dans l'occasion au dommage de ceux qu'ils quittent.

Il n'y a point non plus de maison à Vienne pour les Invalides, & l'on voit par les ruës & aux portes des Eglises mendier une quantité de soldats estropiez, qui semblent se plaindre du Gouvernement, qui abandon-

ne ainsi à la misére ceux qui ont eu le courage d'exposer leur vie pour les intérêts du Souverain, & qui n'ont remporté d'autre récompense de leur zéle, que la misére, la honte, & la néceſſité de gueuser. La France est encore en ce point fort imitable, & ce que le Roi a fait pour trouver plus de disposition dans ses Peuples à les séconder dans ses desseins guerriers, dont la plûpart paroissent assez inutiles, il semble que l'Empereur le devroit faire pour encourager ses sujets à le défendre: cette défence méritant d'autant plus d'être récompensée, que la justice est plus évidente de son côté; celle-ci ne pouvant raisonnablement priver ses supports de ce qui leur est dû.

Outre le Manége de la Cour, qui ne sert qu'aux Pages de la Famille Impériale, il y en a un autre assez beau & spacieux dans un Fauxbourg, je ne sçai pour quelle raison il est ainsi relegué hors de la Ville, où demeurent ceux qui en ont précisément besoin. Ce Manége est fort peu fréquenté, &

on y voit peu de portraits de jeunes Seigneurs, qui y ayent fait leurs éxercices, peut-être parce qu'il n'eſt pas de fort ancienne inſtitution, ou, comme quelqu'un me dit à l'oreille, parce qu'aprés la mort du dernier Directeur de l'Académie, qui étoit véritablement habile dans ſon Art, la faveur lui en avoit fait ſubſtituer un autre, dont on n'avoit pas la même opinion? ce qui étoit cauſe que la jeune Nobleſſe ne vouloit point apprendre ſous un tel homme, qu'on avoit vû peu auparavant faire une figure trop baſſe, pour monter de là à l'autorité, qui eſt néceſſaire pour donner leçon à des Gentils hommes.

Comme on ne prend point de parti au ſujet de la ſuffiſance de ce Directeur, dont on n'eſt pas informé, on penſe qu'il peut y avoir une autre raiſon pour laquelle l'Académie de Vienne n'eſt pas trop fréquentée, ſçavoir que comme toute la Nobleſſe d'Allemagne voyage, elle prend ordinairement ce tems là pour apprendre à monter à cheval dans un Païs,

ou dans un autre, y ayant aujourd'hui presque par tout des Académies trés bien gouvernées, outre les Colléges & les Séminaires, où les Nobles, particuliérement les Catholiques-Romains, faisant leurs premiéres Etudes ont enmême tems les moyens de se former à tous les autres éxercices propres à leur condition.

Il y a dans l'Académie de Vienne des Maîtres, non seulement pour tous les éxercices corporels, comme pour danser, jouër des instrumens, faire des armes, & monter à cheval mais encore pour les Mathématiques, l'Histoire, la Géographie, & même pour la Philosophie, quoi que celle-ci soit plus du ressort des Colléges, que des Académies. En effet, on voit un Livre imprimé à Vienne sous le titre de *Philosophia Aulica*, qu'on assure avoir été composé par le maître, qui l'enseigne à l'Académie; ce qui fait croire qu'on respectoit peu à Vienne la vieille coûtume, particuliérement des François, de tirer la Noblesse hors du besoin d'étudier cette science:

quoi que Monſieur de la Mothe le Vayer ait pû écrire de la Prilоſophie & des autres connoiſſances qu'il pretend être de l'uſage des Cavaliers & des Princes mêmes. On dit que le livre de la Philoſophie de Cour traite cavalierement cette ſcience ? & dans le ſiſtême nouveau ; & il eſt étonnant qu'on prenne cette hardieſſe à la face d'une Univerſité tenuë par les P. P. Jéſuites, qui n'approuvent point cette Philoſophie : Mais ce qui eſt le plus à plaindre eſt la condition de ceux qui l'étudient, & qui ſont par là privez des admirables connoiſſances, qu'on puiſe à pleins ſeaux dans l'abîme ſans fond de la philoſophie d'Ariſtote, & ne remportent de leurs études que des artifices méchaniques, au lieu de la moelle ſcientifique des formes ſubſtantielles, & de la panacée à tous maux, qui eſt renfermée dans les qualitez des Anciens.

Les murailles de la Ville ſont aſſez entiéres, mais elles ne ſont nullement entretetenues, non plus que les foſſez avec cette propreté, qui ſied ſi - bien

aux Villes de guerre ; car enfin, Vienne eſt toûjours expoſée, ſi ce n'eſt aux Turcs, du moins aux Hongrois, qui ont préſentement les armes à la main, Il arriva la veille de pâques dernier, à l'occaſion d'un grand marché qu'on a coûtume de tenir ſur le glacis de la contreſcarpe de la Ville une allarme bien grande, à cauſe de quelques Hameaux, que les Mécontens étoient venus brûler à une heure de là, & dont on voyoit les flammes de la Ville & du Marché. On ne ſçauroit exprimer la confuſion où tout ce peuple ſe trouva. Ce qui parut le plus fâcheux, étoit que tous les remparts & toutes les murailles de la Ville, étoient, comme ils ſont toûjours, abſolument dégarnis d'artillerie & que ſi trois ou quatre cens chevaux s'étoient avancez juſques là, comme ils le pouvoient ſans oppoſition, ils y auroient fait un horrible maſſacre parmi la foule qui compoſoit le Marché, ſans que ce pauvre peuple eût pû s'en deffendre, puis qu'à une telle approche, par une juſte précaution il

auroit fallu fermer les portes de la Ville, & ainsi abandonner toute cette multitude au gré & à la discrétion de l'Ennemi. Aussi la consternation fut elle si grande dans les Fauxbourgs, que tout ce jour là & le suivant, qui étoit celui de Pâques, on ne fit que réfugier & porter à la Ville, avec un desordre épouvantable de chariots, de chariots de charettes, & de bêtes de charge, tout ce qui étoit dans les maisons des Fauxbourgs, les plus pauvres chargez de leurs meubles se trouvant mêlez dans la confusion des voitures, dont les unes alloient, & les autres venoient, & toutes également embarassées à se tirer des chemins, des portes de la Ville, & des rues, remplies par tout d'une foule de monde qui ne sçavoit où se tourner.

Les casernes des soldats sont sur les murailles de la Ville, assez bien bâties, & assez nombreuses, puis qu'il y en a tout autour de la Ville. Mais comme il n'y a pas de milices pour les occuper toutes, elles servent aujourd'hui de retraite à des gargottiers,

& ce qui est encore pis, à des femmes perdues, qui font à qui mieux mieux le profit les uns des autres; les premiers en attirant les passans dans leurs cabarets, où se rencontrent ces femmes, qui se trouvant là toutes prêtes, font naitre & continuer la débauche, qui parmi les Allemans commence & finit toûjours par le vin.

Le plus beau & le plus ample de tous les Fauxbourgs est celui de Leopoldstat, au Septentrion de la Ville, dans une des Isles, que forme le Danuble en cet endroit. Les autres occupent toute l'enceinte de la Ville, & sont rangez autour quasi sans aucune séparation entr'eux, de sorte qu'ils paroissent n'en faire qu'un, qui entoure en forme d'arc toute la Ville. Tous, comme on a dit, sont de nouvelle fabrique, rebâtis depuis le dernier siége, & la plûpart peuvent passer pour d'assez jolies Villes. La Favorite neuve, donne le nom à un de ces Fauxbourgs, car la vieille étoit dans le Fauxbourg de Leopoldstat. On s'imagineroit, en entendant parler

d'une Maison Impériale, de voir un Palais bâti avec la derniére magnificence, mais on est contraint de réformer cette idée en voyant un corps de bâtiment assez long, si l'on veut, mais ni grand, ni élevé, où il y a quelques appartemens meublez assez proprement, mais le tout ne feroit jamais croire que ce fut la Maison de dé'ices d'un grand Empereur, si on ne le sçavoit d'ailleurs. Il y passe cependant une grande partie de l'Eté, & il faut que les Ministres s'y rendent tous les jours, non pas sans quelque incommodité, & sans perdre un tems assez considérable dans les allées & les venuës. On peut croire que les grandes & continuelles guerres que Sa Majesté Imperiale a été contrainte de soûtenir presque toûjours depuis le dernier siége de sa Capitale, lui ont ôté la pensée & les moyens d'élever un plus grand & plus pompeux édifice Et en effet, il est beaucoup plus glorieux à un Prince de dépenser dans des choses nécessaires, que de prostituer ses tresors, qui sont le sang de

ſes ſujets, en des frais inutiles ; la réputation d'avoir été le Fondateur d'un grand Palais n'étant pas à beaucoup prés ſi eſtimable, que celle de Prince pitoyable, qui n'a tiré de leurs bourſes que ce qui étoit abſolument néceſſaire pour la conſervation de leur repos & de ſa gloire.

Le Prince de Mansfeld a fait bâtir un Palais beaucoup plus magnifique, & d'un deſſein beaucoup plus hardi que la Favorite, & on ne ſçait comment il a pû obtenir l'agrément pour le faire bâtir dans le lieu où il eſt entre la Ville & les Fauxbourgs, qui n'eſt pas hors de la portée du canon. Le bâtiment paroit parfait au dehors, mais il n'eſt pas achevé au dedans, d'une belle idée & d'un bon goût, la façade vers la Ville ornée d'un bel ordre de colomnes, un magnifique perron à l'entrée, une platte-forme qui ſert de toit au corps de logis du milieu, entournée d'une baluſtrade de marbre, & une belle diſtribution de grandes fenêtres, qui donnent jour à l'édifice de tous les côtez. Les vaſtes

jardins tracez derriére & aux côtez du palais, sont aussi imparfaits, & l'on n'y voit que quelques morceaux de murailles, qui devoient terminer les allées, ou servir à des Orangeries & qui étant répandus dans un grand espace jusques à present inculte, ou planté de vignes, font entrevoir la magnificence du dessein, sur lequel on les a tracez.

Un Seigneur de la Maison Malaspina ayant, aprés le siége, acheté tout le terrain, & fait rebâtir seul un Fauxbourg tout entier, la Ville n'a pas jugé à propos de lui en laisser la proprieté, & par le remboursement de toute la dépense elle est entrée en possession de ce Fauxbourg, où il y a quelques édifices pour le service public. Il y a un autre Fauxbourg appellé de Saint Ulric, qui n'est pas en trop bonne réputation, & les Priviléges accordez à un Abbé de la Ville, au Monastére duquel il appartient en propre, en écartant l'inspection & l'usage de la justice ordinaire, sont cause qu'il s'y commet

beaucoup de desordres impunément, & particuliérement des débauches de personnes, obligées à donner tout autre exemple, que celui du libertinage.

Il y a encore un autre Fauxbourg ou Village quasi attaché à la Ville, appellé *Hernals*, où sous prétexte de dévotion, en tems de Carême particuliérement, il s'y fait bien des choses qui ne sont pas trop dévotes. Il y a prés de l'Eglise du lieu un sepulcre bâti dans la forme, & avec les mesures de celui de nôtre Seigneur, & le chemin qui y conduit de la Ville est semé de Chapelles, où les mystéres de la Passion sont representez. Le Peuple ne manque pas de les visiter assez souvent, & comme la liberté entre l'un & l'autre séxe est toute entiére en Allemagne, il arrive assez souvent que le prétexte de la dévotion couvre un véritable libertinage, les écarts, & les lieux retirez ne manquant pas sur la route de fournir la commodité à la mauvaise intention, qui corrompt bien souvent les œuvres les meilleures

Il faut ſavoir, à l'occaſion de ces Chapelles, qu'elles ne ſont rien moins que quelque choſe de beau, & ne meritent nullement d'être comparées aux belles Chapelles de cette ſorte, qu'on voit en pluſieurs endroits d'Italie, où la richeſſe & le bon gout ont egalement contribué à les batir avec une propreté & une magnificence achevée, comme à *Tarallo*, où ſaint Charles Borromée avoit coutume de ſe retirer pour y mediter à loiſir la Paſſion de nôtre Sauveur, & à *Vareſe*, tous deux dans l'Etat de Milan, & à *Monſelice* dans celui de Veniſe, où les Meſſieurs Duodo, Nobles de cette Republique, en ont fait batir d'autres dans l'enceinte du Parc joint à leur Palais, & ſur le penchant d'une tres agreable colline.

Il y a de quoi s'étonner que la pieté de l'Empereur, qui, auſſi-bien que l'Imperatrice, & toute la Famille Imperiale, font quelquefois une grande partie du Pelerinage d'*Hernals* à pied, n'ait point été inſpirée juſques à preſent de faire batir de plus

magnifiques Chapelles ; ou que, comme il se pratique en plusieurs endroits, quelqu'un ne se soit point avisé de faire boursiller le Peuple & d'exiger de petites contributions, qui dans une Ville aussi riche que Vienne , seroient bien-tôt suffisantes pour l'edifice de ces Chapelles. Elles ne sont en effet que de fort petites niches, où le mistere est representé avec trois ou quatre figures en relief , en un espace qui ne met personne à couvert ; au lieu que les Chapelles d'Italie sont de petites Eglises ; où la quantité des figures representent tout ce qu'on peut imaginer touchant le mistere, & laisse encore de l'espace pour un bon nombre de personnes, qui y vont faire leurs devotions.

La Ville de Vienne a son Evêque, mais non pas un Chapitre noble, comme plusieurs Villes d'Allemagne, où les Chanoines capitulaires sont obligez à faire preuve d'ancienne Noblesse avant que d'être reçus. L'Evêque qui sied à present est un Comte d'Harach, fils du grand Maitre de la

maison de l'Empereur. On a parlé assez long-tems que cet Evêque quitteroit ce Siege pour devenir Archevêque de Saltsbourg, & on a traité de cette Coadjutorerie, que le vivant Archevêque Comte de Thun sembloit souhaiter; mais les Partis, qui sont dans le Chapitre, ou plutôt la conjoncture des tems ont fait evanouir ce Traité, l'Electeur de Baviere, qui pretend un droit de Patronat sur cette Eglise, comme aiant été fondée par ses Predecesseurs, & qui a coutume d'envoier un de ses Commissaires aux Elections pour y veiller à ses interêts, pouvant intervenir & demander la Coadjutorie pour un de ses fils, & en cas de refus, donner bien de la peine à l'Archevêque & aux Chanoines.

Il n'y a pas tant d'Eglises à Vienne, que dans les Villes d'Italie, mais je ne sai s'il n'y a pas autant de Prêtres étrangers, qui y sont venus, on ne sait comment, & qui sont employez à les desservir, particulierement la Cathedrale. La bonté de l'Empereur,

reur, qui uſe d'une tres grande charité envers les Prêtres, y en attire quelques-uns : d'autres y viennent par la demangeaiſon de voiager, qui travaille ordinairement les perſonnes oiſives, telles que ſont les Prêtres, qui ne ſont attachez à aucune Egliſe. La bonté du terrain & la facilité avec laquelle ils y trouvent à vivre, y en retient une quantité, de la vie deſquels je ne ſai ſi on a grand ſujet d'être edifié. La voix commune n'eſt pas trop pour eux. La grande Egliſe, ou la Cathedrale eſt deſſervie comme bien d'autres, tant en Allemagne qu'ailleurs, c'eſt à dire que les Offices y ſont depechez à la hate par les Chanoines, & on y a des Meſſes en quantité pour le beſoin du Peuple qui y accourt à toute heure. Un abus particulier y paroit choquant, ſavoir, que les Chanoines ſont à peine les maitres de leurs ſieges, pendant le peu de tems qu'ils mettent à chanter l'Office, ces ſieges étant continuellement occupez par toute ſorte de per-

sonnes laïques indifferemment, hommes & femmes, de toute condition, qui s'y cantonnent, aparemment sous le pretexte d'y faire leurs devotions dans un lieu moins exposé à la foule, mais peut être plutôt à dessein de voir & d'être vûs d'un endroit plus elevé.

Le Chapitre de la Cathedrale est exempt de la Jurisdiction de l'Evêque, & ce seroit une honte que parmi les premiers Chanoines d'une Ville Imperiale il n'y en eut de fort propres & fort galans. On voit de tels, qui paroissent aussi lestes, & avoir l'esprit aussi bien tourné aux manieres du monde que les Courtisans les plus polis. ( Car enfin on n'a pas l'humeur aussi chagrine contre les Allemans que le Pere Bouhours, qui mettoit en doute s'il étoit possible de trouver dans toute la Nation un seul bel esprit, & aparemment un homme bien tourné & galant, ce qui supose le premier ) le mal est que l'Histoire anecdote dit que la pluspart de ces Messieurs ne s'occupent gueres qu'à faire bonne chere, & à se defier

à qui fera les meilleurs repas ; ce qui pourtant n'eſt en aucune maniere l'amuſement du ſeul Clergé, mais la pratique de toute la Ville, depuis les plus grands juſques aux plus petits, qui ne paſſent jamais plus agreablement qu'à la table une grande partie du jour.

L'éducation de la jeune Nobleſſe parmi un nombre de femmes & de ſervantes badines, ne paroit nullement contribuer à en faire des gens ſages & continens. Les frequentes viſites de l'un & de l'autre ſexe exigeant, ſelon la coutume, qu'on faſſe des careſſes aux enfans, on les baiſe juſques à l'age de neuf ou dix ans & au delà. La chair n'eſt point inſenſible, ni dans les uns, ni dans les autres ; & le danger eſt d'autant plus grand pour les enfans, que le ſentiment du plaiſir ſe gliſſe & s'accroit ſans deffiance, comme peut être quelquefois ſans malice : d'où vient qu'on croit ſouvent dans la ſuite pouvoir faire ſans peché ce qu'on a une fois fait innocemment. On ſait du

Gouverneur d'un jeune Seigneur fort bien fait & de grande Maiſon, mais d'un age encore aſſez tendre, que voiant cette continuation de careſſes & de baiſers, que des Dames accoutumées à venir viſiter ſes parens, lui donnoient, il voulut l'en detourner, lui diſant entr'autres choſes, ſans doute beaucoup meilleures que celle ci, qu'il faloit ſe tenir eloigné des femmes & ne point ſouffrir leurs baiſers, parce qu'elles avoient toutes l'haleine puante. Que croiez vous que repondit l'enfant? Il lui repartit promptement, qu'il étoit mal informé, & qu'il y en avoit tres peu qui euſſent ce deffaut, les autres au contraire aiant l'haleine fort agreable, & fort douce.

C'eſt, ce ſemble, encore un plus grand defaut que de mettre ces mêmes jeunes Seigneurs, quand ils ſortent des Colleges, entre les mains de certains Gouverneurs, qui n'aiant ſouvent d'autre habileté que celle d'œconomes, & d'avoir fait d'autres caravanes, c'eſt à dire, d'en avoir

accompagné d'autres, les promenent par les Païs, plutôt en temoins de leurs sotises; qu'en surveillans de leurs mœurs; d'où il ne faut nullement s'étonner si ceux ci, n'ayant pas été déja trop bien elevez, s'en donnent au cœur joye, & se repandent en toute sorte de licence à la faveur de la liberté dont ils jouissent dans leurs voiages, & des moiens qu'ils ont de satisfaire à leurs passions.

Le Peuple de Vienne est mêlé de toute sorte d'étrangers, Italiens, Allemans, Bohemiens, Hongrois, François, Lorrains, Flamans, Bourguignons & Savoiards, qui tous y maintiennent le negoce, & y travaillent de toute sorte de metiers. Cette diversité est cause qu'il n'y a pas grande union entr'eux, la jalousie des Nations, qui se portent envie l'une à l'autre, empechant la confiance reciproque, qui ne tient à autre liaison qu'au commerce & à la necessité de pourvoir aux besoins de la vie. Les François qui n'étoient point établis par un long sejour dans la Ville, en

ont été exilez dés le commencement de la guerre presente, & ce n'est pas sans raison qu'on craint des mauvais effets de leur demeure, ensuite de tant d'experiences que l'on a, qu'ils se depouillent rarement de leur affection pour leur Roi, à la gloire duquel, comme ils pensent, ils sont toujours obligez de contribuer en toute maniere. L'exemple du Marchand François, établi depuis longtems à Prague, où il avoit femme & enfans, & où il faisoit un bon negoce, & lequel a été convaincu de crime, & chassé de la Ville, doit tout faire craindre d'une Nation si fortement prevenue de ses premieres inclinations, qu'elle ne semble plus être en état de pouvoir changer par aucun engagement ou liaison posterieure.

On n'avoit pas songé à comprendre les femmes dans l'exil intimé aux hommes, mais la haine que le Peuple temoignoit contre la Nation l'intemperance de ces femmes à parler, & le present soulevement de la Hon-

grie, constamment procuré & menagé par des femmes, & des femmes religieuses, a été cause qu'on les a bannies aussi; & il semble que ce soit avec d'autant plus de justice que demeurant toutes dans les premieres Maisons de la Ville en qualité ou de Gouvernantes des jeunes Demoiselles, ou de femmes d'atours, & de confidentes des Dames, elles étoient plus en état de nuire que beaucoup d'hommes, par l'indulgence que l'on a pour le sexe, à la faveur duquel elles pouvoient servir par des moiens secrets & quasi imperceptibles à mille commerces dangereux. On voioit même il n'y a pas long-tems roder par les ruës de Vienne, certaines Beguines, ou sœurs queteuses de Liege, ( Pais d'une fecondité merveilleuse pour la France, qui sous pretexte de recueillir des aumônes pour leur cloitre, s'insinuoient avec une adresse, & une confiance admirable dans toutes les Maisons, & particulierement la plus jeune qui paroissoit d'un air le plus eveillé du

monde, quoi que couvert avec affectation de cette modeſtie religieuſe, qui ſait ſi bien debiter les complimens doucereux, ſous leſquelles peuvent couler ſans ſoupçon les plus dangereuſes pratiques.

Il eſt infaillible que s'il y a des gens dans les Cours, qui ſe plaiſent aux entrepriſes hardies, & à entrer dans des correſpondances perilleuſes, ils ne peuvent gueres ſe ſervir que de ces ſortes de perſonnes pour obtenir plus aſſurement le ſecret, comme nous font voir les exemples du Pere Joſeph Capucin & du Comte de Rochefort, qui nous decrit lui-même dans ſes Memoires ſi agreablement les avantures qu'il courut ſous divers habits de Moine, qu'il prenoit par ordre du Cardinal de Richelieu. Ce fut par l'entremiſe d'un autre Capucin que le même Cardinal detacha le Prince de Mourgues de l'Alliance & des interêts d'Eſpagne, quoi que les Eſpagnols informez qu'il travailloit à le faire, fuſſent ſur leurs gardes pour empêcher qu'il n'en vint à

bout, & que même le Prince ne parlat à personne qui put être le ministre de cette seduction. La maniere de tromper le Gouverneur de la Garnison Espagnole de Mourgues qui n'abandonnoit jamais le Prince, & qui avoit l'œil sur tous ceux qui entroient dans ce Chateau, fut d'y envoier deux Capucins dont l'un seulement avoit le secret, & celui ci aiant pris le tems qu'il seroit à la Messe de son Camarade, & à laquelle le Prince & le Gouverneur étoient presens; sçut adroitement mettre en passant sur le Prié Dieu du Prince la lettre du Cardinal, par laquelle celui-ci informé qu'à l'heure de son diner il y auroit du bruit dans le bois voisin du Chateau, & des troupes Françoises pretes à y entrer, ce vacarme aiant été oüi pendant que le Prince étoit effectivement à table avec le Gouverneur, & le bruit repandu qu'une troupe de voleurs vouloit forcer quelques maisons voisines, le Prince y courut, pour la deffence de ses Sujets & tira le Gouverneur & toute sa garnison

Espagnole hors de la Place, dans laquelle les François cachez prez des portes furent reçus, pendant que le Prince laissa aller ces braves à l'expedition imaginaire, pour laquelle on leur avoit donné l'allarme.

On ne se sert donc que trop souvent du ministere des Religieux pour acheminer des entreprises de tres grande importance : & en tems de guerre principalement, on ne sauroit être trop sur ses gardes, & se defier de ces gens, qui peuvent joüer plus d'un personnage. Mais on murmerera toujours contre les trahisons & les traitres, sans vouloir aprofondir par quels moiens ils sont venus à bout de leurs desseins, pour les detourner par une prevoiance raisonnable ; & l'on sera toujours infatué de la galanterie, & des modes Françoises comme des seules capables de donner, non pas une bonne education & de la probité, mais un air qu'on trouve agreable dans les personnes de l'un & de l'autre sexe. Les singeries des Maitres de danses François, & tous

les colifichets des coëffeuses Françoises sont tellement à la mode, que les manieres serieuses les plus propres & les plus raisonnables n'ont plus de cours, & passent pour des grossieretez, sans qu'on s'avise de reflechir que les sottises ne plaisent qu'à des esprits derangez, & que les femmes en particulier en l'état où les reduit la mode embarassée de manteaux, de mantilles, d'écharpes à falbala, à grands & petits plis, de coëffes, de crêpes, de rubans, de dentelles, de palatines, d'engageantes, de menageres & de tout l'attirial de leur vanité, font plus de pitié qu'elles n'inspirent d'amour, à quoi cependant il y a bien de l'aparence qu'elles consacrent la gêne & la peine qu'elles se donnent à arranger sur soi tout ce fatras de chiffons, plutôt que d'ornemens.

Ce qu'il y a de bien facheux pour la Ville de Vienne & pour tout l'Empire, est que cette fatuité, & cet entetement des modes est la ruine d'une grande partie des familles, par l'e-

Pouvantable depense qu'il y a à se Pourvoir de tous ces ameublemens, & qui monte dans toute l'Allemagne, au calcul des plus versez en ces sortes de matieres, à plusieurs millions d'or, qui passent tous les ans en France par ce seul achapt, & cela d'autant plus deplorablement qu'on a beau deffendre le commerce, & être en guerre avec elle; on ne laisse pas pour cela de trouver le moien de se faire cette plaie, & de recouvrer toutes ces sottises par des voies encore plus ruineuses & de plus grande depense; de sorte que jusques à ce qu'un Empereur prenne la vigoureuse resolution d'arracher, par l'exemple de sa Cour, & par des Loix severement observées cet entetement des modes, on donnera toujours aux gens raisonnables de quoi pester contre cet abus, & à la France de quoi faire la guerre à l'Allemagne à ses propres depens.

Que peut-on dire & penser d'un Seigneur de la premiere qualité dans la Cour d'un Prince qui est en guerre avec la France, lequel ne chausseroit

aucune paire de souliers qui ne fut faite à Paris & aportée de là par la poste, & cela dans un age si avancé que la moindre affectatiõ de propreté & de Galanterie seroit un double reproche à sa fidelité, & à sa prudence?

Les hommes ne sont pas à Vienne sujets à la folle depense en habits, la Cour à laquelle la plûpart tiennent par quelque endroit, & où il faut paroitre en noir, leur ôtant les occasions de se faire honneur de cette pompe s'ils en avoient l'entetement, & hors de quelques rencontres de cavalcades ou de fêtes à la Cour, dans lesquelles ils sont obligez de paroitre avec quelque éclat, ils ont moien tout le reste de l'année de retablir par leur epargne les desordres que la vanité de leurs femmes font à leurs finances. Mais celles-ci en sont si entetées, qu'il n'y a moien, dont elles ne se servent pour satisfaire leur panchant.

Ce ne sont pas les seules femmes de qualité qui sont vaines, celles de la moindre condition le sont encore

plus, au grand regret des premiéres; qui voudroient être les seules & qui regardent, avec une fierté & un dédain extrême celles qui les imitent de si prés, qu'il ne paroit plus y avoir de différence entre les habits des Dames de la premiére qualité, & ceux des petites bourgeoises. Cela, comme il est aisé à deviner, surpassant les forces de la plûpart de celles-ci, tire par une consequence necessaire les commerces secrets, qui font trouver les moyens de suppleer au deffaut de finances pour l'achat de ces precieuses nippes, & c'est une des sources plus abondantes de la debauche qui regne à Vienne, encore plus communément que le luxe : puis qu'elle a gagné toute sorte de conditions. Le desordre à ce qu'on dit, est universel, mais la liberté dont la Nation est en possession paisible, en empêche ou en supprime l'éclat, personne ne s'avisant de condamner les privautez, qui se pratiquent entre l'un & l'autre séxe, jusques à ce que le desordre devienne public par les fruits, qui suivent

quelquefois l'incontinence secrette. Les Prédicateurs prêchent fortement & fréquemment contre cette débauche (car les prédications sont communes & fréquentes à Vienne) mais on n'entend pas que les Confesseurs en soient plus fâcheux, soit que la rareté des confessions leur en ôte les moyens, ce qui paroit assez vraisemblable, ou que le panchant universel leur fasse perdre l'espoir de l'amendement, s'ils se déchaînoient avec trop de rigueur contre un desordre, auquel il n'y a que l'âge qui y puisse apporter du reméde.

Ce qui paroit plus surprenant, est de ne voir aucun lieu, au moins qui ait de signe apparent, où l'on expie entre les mains d'un Chirurgien les desordres de l'incontinence malheureuse : mais outre que peut-être le vin, qui en Allemagne est quasi toûjours mêlé à la débauche avec les femmes, suspend les efforts trop hardis, qui ont coûtume d'être suivis des contrecoups de la volupté, peut-être aussi la Ville (comme on l'assure,)

eſt elle dépourvûë & l'a toûjours été d'habiles gens, capables de cette cure ; ceux qui y font les Médecins venant du premier coup aux remédes extrêmes, qui emportent les patiens, & rendent mortels tous les péchez de cette nature, quoi que le repentir en ſoit accompagné d'une trés grande douleur & mortification. On ne doit pas ici oublier une Hiſtoire de fraiche date, arrivée depuis peu à Vienne, qui prouve ce qu'on dit de la débauche & du fort attachement, avec lequel on s'y laiſſe entrainer. Il n'y a qu'un an & demi qu'il y avoit à Vienne une femme, qui nonobſtant qu'elle fut mariée, & qu'elle eut des enfans de ſon mari, ne laiſſoit pas de vivre en commerce de galanterie & de débauche avec un autre homme, qui avoit de même une femme & des enfans de ſon côté. Le cas étant venu que la femme de celui-ci vint à mourir, la compagne de débauche le ſollicita à l'épouſer lui offrant de quitter ſon mari & de le ſuivre par tout où il voudroit la mener. Le veuf s'excu-

ſoit ſur la famille qui lui étoit reſtée de ſa femme, lui promettant cependant de continuer à l'aimer comme du paſſé tant que ſon mari vivroit, à la mort duquel il l'aſſuroit de l'épouſer immancablement. La femme ne fut point contente de cette réponce : elle diſſimula néanmoins ; mais prenant l'occaſion d'une promenade qu'elle fit avec lui ſeul quelque tems aprés dans un jardin hors de la Ville, elle ſe mit en état de le tuer avec un piſtolet, qu'elle avoit aporté ſecrétement, & qui par bonheur n'ayant pas pris feu, l'homme pour cette fois échappa du danger. La diſſimulation & l'adreſſe de la femme furent ſi grandes, ou plûtôt l'endurciſſement de l'homme dans ſon péché, & ſon aveuglement dans l'amour criminel de cette femme, que nonobſtant tous les ſujets de deffiance & d'horreur qu'il en devoit concevoir, aprés ce qu'il venoit de reconnoitre de ſes yeux, elle ſçut, à force de careſſes l'appaiſer, & diſſiper entiérement ſes ſoupçons. Ils retournent à la Ville

ensemble, aussi bons amis qu'auparavant, & continuent à se voir comme si de rien n'avoit été. Mais comme la femme étoit oûtrés & absolument résoluë àla vengeance, au cas qu'elle ne pût obtenir de son Amant ce qu'elle vouloit, elle renouë quelque tems aprés une nouvelle partie de promenade hors de la Ville avec lui, & aprés les démonstrations accoûtumées de tendresse & d'amour, & les excuses réitérées du delai que l'homme continuoit à prendre de l'épouser, elle prend son tems & d'un coup plus assûré que le premier, le tuë, avec le même pistolet, dans le moment qu'il reposoit entre ses bras. Ayant fait le coup sans se troubler en aucune maniére, elle prend la bague, la bource, & l'épée d'argent du mort, & rentrée dans la Ville se va elle-même présenter aux Juges, leur raconte ce qui venoit d'arriver, s'accuse du meurtre & se constituë prisonniére: & quelques jours aprés, sur sa confession réitérée, elle fut conduite à la mort, qu'elle souffrit avec une intrépidité,

qui donna de l'étonnement & de la compaſſion à tout le monde d'un héroïſme ſi mal placé. Voila des fruits bien amers de ces commerces criminels, & ſi l'on voyoit des expériences plus fréquentes de ces malheurs, peut être que le crime en ſeroit plus rare. On ſçait, des perſonnes du Pais même, que parmi le bas peuple l'abus eſt ſi fréquent & ſi peu diſſimulé, qu'ils ne font que rire les uns des autres de ce commun deshonneur, l'un inſultant à l'autre dans les heures plus gayes d'avoir eu la derniére familiarité avec ſa femme, & l'autre le menaçant avec la même gayeté d'uſer de repréſailles ſur la ſienne à la premiére occaſion. Cette indolence ne vient-elle point de la brutalité que cauſe, à la fin l'uſage trop frequent de la debauche, & du libertinage dans des ames d'ailleurs peu delicates ſur le chapitre de leur ſalut; Et n'y a-t-il point à craindre que le Ciel ne ſe venge une fois de la facilité ſi exceſſive, avec laquelle on s'abandonne au péché?

Quoi qu'on puiſſe dire en général

que le Peuple de Vienne est un peu grossier, & quelquefois brutal, comme on en a vû assez souvent des éxemples dans des affronts faits par la canaille à des personnes de la première considération ; cependant il est vrai de dire qu'il est naturellement affectionné à ses Princes, & s'il semble ne le pas trop témoigner à présent, c'est que le mauvais train sur lequel roulent les affaires le chagrine, non pas contre ses Princes, mais contre ceux qu'il croit auteurs ou complices du desordre & des malheurs de l'Etat. Cela se reconnut aux fêtes de Pâques dernier, que les Rebelles s'étant, comme on l'a touché ailleurs, avancez à brûler quelques maisōs à la vûë de la Ville ; (ce qui n'étoit qu'un feu de joye & un signal du plaisir, qu'ils avoient d'avoir volé les chariots de bagage d'un Régiment de Danois, qu'on envoyoit au Camp du Général Heister (les Bourgeois au premier commandement s'offrirent avec un empressement admirable à former des Régimens de Cavalerie & dInfanterie

non seulement pour la defence de la Ville & des Fauxbourgs, mais encore pour aller contre l'ennemi, quoi que par, on ne sçait quel motif de défiance aprés avoir accepté leur bonne volonté, & aprés avoir commencé à les distribuer en divers corps, le tout se réduisit peu de tems aprés à la résolutiou de former une grande & épouvantable Ligne de circonvallation autour de la Ville comme le seul moyen nécessaire pour leur entiére sûreté.

On ose assurer que ce dessein n'a jamais pû entrer dans l'esprit de plusieurs, & que s'il est vrai, comme on le dit, que le Prince Eugéne conseilloit d'employer plûtôt à faire des troupes reglées l'argent, qu'on employeroit à cette ligne, son avis paroit beaucoup plus raisonnable & plus sûr, puis qu'outre un peu de honte qu'il y a toûjours qu'un Empereur soit reduit à se cacher & de se deffendre dans sa Capitale contre quelques uns de ses Sujets, qui ont les armes à la main, & qui, comme

ils font voir en toute rencontre, ne ſont guéres qu'un amas confus de populace armée, qui n'oſe ſoûtenir le choc du moindre corps de Milice reglée, qu'on leur oppoſe, n'eſt-ce pas abandonner tout le Pais à leur diſcrétion que de ſe reſſerrer en une Ville particuliére, & y retirer en quelque façon toute la deffence; La maniére même, & la ſituation de cette ligne a une demie-heure & plus au de là des Faubourgs, & par conſéquent d'une trés grande enceinte, qui par cette raiſon éxigera une quantité indicible de monde pour la garder, aura encore cet inconvénient qu'à moins que d'y mettre de nombreux Corps de garde, & de tenir par tout des redoutes munies (ce qui ſeroit la même choſe que de tenir une Armée campée autour de la Ville) les habitans des Fauxbourge, auxquels on confie cette garde ne pourront être à tems pour les mepêcher d'être forcées à la premiére inſulte de l'Ennemi, puis que tout le terrain étant ſablonneux, quatre coups de pêle rempli-

ront aiſément un petit foſſé, en quoi conſiſte la ligne, & aplaniront de même la terre qu'on en a tirée, & ainſi donneront paſſage libre à tout ce qui voudra entrer. Mais peut être, comme c'eſt l'ordinaire, la Cour ne s'obſtinera-t-elle pas à ce deſſein, qui paroit à beaucoup de gens, fort inutile, & l'on fera des lignes comme de la fortification du Fauxbourg de Léopoldſtat, qui ayant été reſoluë, & un impôt ſur les Maiſons de la Ville ayant été éxigé pour cet effet, on en demeura à la ſeule résolution qui n'a point eu d'autre effet juſques à préſent.

A la fidelité du Peuple de Vienne envers ſes Princes on doit ajouter une devotion extraordinaire envers Dieu. Je dis extraordinaire quant aux aparences exterieures, deſquelles ſeules il nous eſt permis de juger. Non ſeulement les Egliſes ſont richement parées, mais le concours du Peuple à la Cathedrale eſt ſi frequent, qu'il n'y aucune heure du jour, qu'on n'y trouve beaucoup de perſonnes en prieres. On dit que le danger où ſe

trouva la Ville pendant le dernier siege avoit tellement epouvanté le Peuple qu'il devint devot par necessité, l'occasion étant continuelle de recourir à Dieu pour ne point perir ou par l'effet des bombes, ou par l'effort d'un assaut, qui pouvoit rendre l'ennemi maitre de la Place, dans laquelle il est assez vrai semblable qu'il n'auroit epargné personne. Le tems n'a point alteré ces bonnes dispositions, & soit routine, ou veritable sentiment de pieté, on continue à prier tout le jour. Il y a des Prêtres destinez pour assister & entonner ces prieres, auxquelles le Peuple entier repond à haute voix, de sorte que Messieurs les Protestans qui reprochent continuellement aux Catholiques qu'ils ne peuvent souffrir la voix du Peuple dans leurs Eglises, & qu'il n'y a que pour les Prêtres à prier au nom de tous, perdent leur cause à Vienne, & n'ont rien à lui objecter sur ce sujet; si ce n'est qu'ils parlent du service principal de l'Eglise, auquel en effet le Peuple n'a pas plus de

de part à Vienne que dans les autres Villes Catholiques où le seul Clergé fait cette fonction.

Il faut pourtant avouer que l'exposition d'une certaine Image de Nôtre Dame, aportée depuis peu d'années de Hongrie ( où l'on dit qu'elle jetta des larmes visibles ) aide beaucoup à concilier, ou maintenir le concours du Peuple à l'Eglise Cathedrale, où elle est placée sur le grand Autel. Car comme c'est la coutume que les prodiges eveillent & la curiosité & la devotion, quand ils sont dans l'ordre des choses saintes, & qui regardent la Religion, il ne faut pas douter que la croiance de ce miracle n'ait de beaucoup augmenté l'empressement devot du Peuple de Vienne, & ne serve aussi beaucoup à l'entretenir. C'est ici que Messieurs les Protestans croiront peut être de triompher, en declamant contre la credulité publique, tant au sujet des larmes, que l'on dit être sorties de cette Image, qu'à celui des Miracles, qu'on publie avoir été operez,

& des graces que plusieurs disent d'avoir reçu par l'intercession de la Mere de Dieu, & qui ont déja accru les vœux qu'on y a rendus jusqu'au haut de la voute de l'Eglise. On entend par le nom de vœux les figures d'argent, ou d'autre matiere, qui representent ou la partie du corps soulagée par un secours extraordinaire, ou les personnes entieres qui ont reçeu ces faveurs. On peut cependant repondre avec une pleine confiance à ces Messieurs, que le peu de commerce qu'ils ont avec les Saints, dont ils ne croient pas le culte fort necessaire, ni même permis, ne leur laisse pas assez de cette connoissance experimentale, qui rend les hommes propres à juger des affaires qui ne leur sont pas familieres : que comme les Catholiques mêmes ne se reconnoissent nullement obligez à croire de foi divine, ni même humaine tous les Miracles qu'on publie, de même que les nier tous, cela leur paroit si temeraire, qu'ils se croiroient deraisonnables en le faisant. Que Dieu reveille quelque-

fois la devotion des Peuples par quelque prodige, qu'y a-t-il en cela qui choque ou sa conduite, ou la droiture du raisonnement ? Si les Miracles ne servoient à rien pour la conversion ou pour la sanctification des hommes, pourquoi Jesus-Christ en auroit-il fait un si grand nombre, que le seul recit suffiroit (comme dit saint Jean) pour remplir plusieurs grands volumes ? Et si les hommes de tous les ages ont un tres grand besoin d'être excitez à la pieté, dont la corruption du siecle les eloigne, pourquoi veut on que la main de Dieu soit racourcie, pendant qu'on est assuré que son amour ne diminue point, & que les ames lui sont aussi cheres aujourd'hui, qu'elles l'ont jamais été? Cette grande prevention contre la foi des miracles ne vient elle point de ce qu'on n'aime gueres à voir les autres mieux traitez que soi ? *Quanta audivimus in Capharnaum? . . fac & tu in patria tua.* Mais c'est une Relation qu'on écrit, non pas une dispute de controverse.

Il y a encore une chose dans la grande Eglise de Vienne, qui semble accuser une devotion un peu outrée, savoir une multitude de grands & de petits Autels, & de diminutifs de petits Autels, situez non seulement aux endroits visibles de l'Eglise, mais encore aux recoins les plus cachez, les uns d'une structure, & d'une magnificence toute moderne, & les autres tout poudreux de leur ancienne simplicité. Le Clergé de France dans les meilleures Villes de ce Royaume, s'étant attaché à retrancher ce qui pouvoit dissiper la devotion des Peuples, a ôté des Eglises une grande partie de ces petits Autels, particulierement de ceux, dont la situation étoit reguliere; Car l'esprit des premiers Chrêtiens, tournoit tous les Autels, autant qu'il se pouvoit faire, vers l'Orient, & leur exemple pourroit être utilement suivi par tout ailleurs, si l'entetement de certaines personnes à fonder, ou à conserver des Autels de famille, pouvoit en rendre raison, & s'il étoit

aussi facile à vaincre, que la chose paroit juste en elle même. Peut être que cela auroit son effet, si les Prelats se servoient de leur autorité pour executer une supression, qui ne donneroit à la fin qu'un chagrin passager aux Interessez, que le tems gueriroit infailliblement de leur mauvaise humeur.

On ne peut pas dire absolument que Vienne soit une Ville riche, n'y aiant aucune manufacture ni commerce de denrées particulieres, dont le debit la puisse notablement enrichir. On ne peut attribuer la cause à la quantité des Villes libres, dont l'Allemagne est remplie, & qui se sont faites puissantes par le negoce, dont elles font leur capital. On ne peut imputer ce defaut à la presence de la Cour de l'Empereur, qui y reside puis que Londres & Paris, toutes deux villes Royales, ne laissent pas de se procurer de notables avantages par leurs manufactures. Vienne cependant n'est pas une Ville pauvre : la splendeur de la Cour & l'abord des Etran-

gers y faisant concourir tout ce qui est nécessaire, non seulement pour la subsistance, mais encore pour les délices & pour le luxe ; en sorte que les Marchands ont tout moyen de s'enrichir par le trafic. Les Bourgeois font d'ailleurs de gros profits du louage des chambres & des appartemens de leurs maisons aux étrangers, qui y abordent non seulement des Provinces héréditaires & sujettes de l'Empereur pour leurs affaires particuliéres, mais encore de tous les endroits de l'Empire, par la curiosité de voir & de se faire connoitre à le Cour, ou faisant les uns & les autres d'assez longs sejours, ils y laissent aussi des sommes considérables. C'est d'ailleurs un bien qu'il y ait dans une grande Ville qui sert de sejour à son Prince, le moins de petit Peuple qu'il se peut non seulement pour lui éviter la charge d'une quantité de bouches inutiles mais encore parce que ces petites gés particuliérement ceux qui sçachant quelques métiers, & se croyant à cause de cela necessaires ou utiles, quand

ils ſont preſſez de la miſere, ſont capables de tout, & parlent quelquesfois ſi haut, qu'ils font peur; les éxemples de Londres & de Paris, où les ouvriers & les laquais ont ſouvent fait de trés grandes inſolences, devant donner une juſte crainte d'un ſemblable deſordre.

On n'a plus rien à dire de la Ville de Vienne, ſi ce n'eſt qu'on y a introduit depuis peu l'uſage des chaiſes à bras, par le moyen deſquelles & à petits fraix on ſe fait porter où l'on veut, ſans être obligé de faire la dépence des caroſſes; ce qui ſeroit abſolument néceſſaire pendant l'hyver, où l'on a une peine indicible à traverſer les neiges, & les bouës qui abiment tous les chemins. On a de même introduit l'uſage des lanternes, qui aident la nuit au paſſage, & à découvrir les caroſſes, qui roulent ſans ceſſe, & qui étant guidez par des perſonnes ſans diſcrétion cauſeroient bien du deſordre dans cette grande Ville, où il paroit qu'on marche autant la nuit que le jour, ou pouſer

trouver aux réduits de plaisir, ou pour traiter des choses les plus secrettes & les plus importantes, qui ne peuvent manquer en un lieu, où il y a des Ministres de toutes les Puissances. La briéveté du jour pour les personnes de qualité, qui ne se lévent guéres que vers le midi, & qui par conséquent n'ont l'hyver que quatre ou cinq heures de clarté, rend ce commerce de la nuit nécessaire ? & heureux sont ceux, qui n'ayant ni les mêmes intérêts, ni les mêmes plaisirs à chercher, ne sont pas obligez à s'exposer au danger qu'il y a toûjours un peu de faire quelque mauvaise rencontre pendant ce tems de ténébres.

La Ville n'a d'autre garnison aux portes qu'une Milice bourgeoise. Je dirois encore mieux si je la disois composée de gens de la lie du Peuple, & des plus bas artisans. Ce qu'il y a de particulier, est que la nuit il y a une quantité de ces gens répandus par toutes les places & coins de ruës avec des hallebardes, pour empêcher, ou

avertir des desordres qui pourroient survenir, & qui ont soin de répeter, en criant, toutes les heures qui sonnent, comme l'on fait du haut du clocher de la Cathédrale, où l'on les crie de tous les quatre côtez, ce qui étant successivement répété de voisin en voisin par ces hallebardiers crottez, informe toute la Ville de l'heure qu'il est.

On parleroit de la langue Allemande, qui est l'universelle de Vienne, à sçavoir si c'est du bon ou du mauvais Allemand, car c'est encore une particularité à remarquer pour un voyageur curieux, & qui sert à faire connoître le génie du Peuple qui s'en sert. Ce qu'on remarque est, qu'on a lardé quantité de mots François dans l'expression des choses les plus ordinaires, & qui sont communément reçûs, non seulement dans les discours, mais même dans l'Ecriture, comme on le voit dans lesrelations qu'on imprime & qu'on debite par les ruës. On a aussi reçû *l'apropos* des François, & on s'en sert à propos & hors de pro-

pos, à toute rencontre, dans des significations, qu'il n'a nullement dans la Langue Françoise.

On parle à la Cour Generalement Italien, & l'Empereur a témoigné plusieurs fois qu'on lui faisoit plaisir de se servir de cette Langue, qui fait en quelque façon reconnoître son Royaume de Rome & d'Italie dans le fond de l'Allemagne. La Langue Françoise est aussi universellement connuë de toutes les personnes de qualité, mais on n'ose la parler à la Cour, au moins trop librement, depuis que l'Empereur fit une fois entendre dans son Antichambre qu'il n'avoit nullement pour agréable que la langue de ses ennemis fût dans la bouche de ceux, qui faisoient profession d'être attachez à ses intérêts. Les Ministres de France, dés le tems de l'Impératrice Eléonore (qui par son penchant vers toutes les choses agréables leur témoignoit de la faveur) avoient tellement mis leur langue à la mode à la Cour de Vienne, qu'on n'en parloit quasi point d'autre;

mais les guerres étant survenues, cet usage cessa, & plût à Dieu que, comme il seroit plus utile au bien de S M. Imperiale, on eût aussi bien deraciné de sa Cour le Cœur François que la langue Françoise. Cette reserve de parler François est assez bien observée au moins dans l'Antichambre de l'Empereur où il fut un soir remarqué que le Marquis des Ardoises, nouvel Envoyé de Savoye, s'étant fait voir pour la premiére fois, & n'entrant dans aucune conversation, parce qu'apparemment il ne sçavoit pas qu'on y parlât Italien, une personne qui le vit seul l'aborda avec un compliment François & se prit à l'entretenir en cette langue, sans pourtant attirer d'autres personnes dans la même conversation.

Voila bien des remarques inutiles, dira-t-on, & un détail de beaucoup de choses, qui ne vallent guéres plus que des riens. On l'avouë ; mais conte-t-on pour rien l'exactitude à parler de tout, & dans un tableau ne peint-on pas, aussi-bien que les Palais

& les Villes, les chaumes, les rochers les marais, & tant d'autres choſes qui ne paroiſſent faire aucun honneur à la nature, & qui cependant ne ſont pas oubliez.

*Fin de la premiére Partie.*





# SECONDE PARTIE.

# ETAT PRESENT DE LA COUR, AVEC DES REMARQUES SUR LA VIE PRIVE'E DE L'EMPEREUR.



L'Empereur est un Prince assez petit de corps la couleur du visage un peu brune, avec des marques de vieillesse assez visibles

particuliérement dans la bouche quasi toute dégarnie. Il marche cependant fort droit, avec la mine d'un homme pensif, & un peu chagrin, mais résolu. C'est le meilleur Prince du monde, en faveur duquel Dieu s'est trés souvent declaré, lors que ses affaires paroissoient les plus desespérées; car on peut dire que dés qu'il a commencé à regner, sçavoir dés l'an 1659. sa vie n'a été qu'un tissu de malheurs domestiques, & étrangers, qui ont éxercé sa patience & ses soins jusques ici victorieux de tout, si le même Dieu le tire de l'embaras présent, qui est peut-être le plus grand où il se soit encore vû. La piété est sa vertu dominante, & comme ce que S. Paul a dit que la piété est utile à tout, ne peut jamais être faux, on n'attribuë qu'à cette piété tous les secours qu'il a reçûs de Dieu & des hommes dans les occasions pressantes; jusques là qu'on sçait que ses ennemis avec toutes leurs forces & leur adresse, dans lesquelles ils sçavent qu'ils lui sont beaucoup supérieurs, craignent plus cette piété, qu'ils ne se fient aux

moyens qu'ils ont de lui nuire. C'est par les mouvemens de cette piété qu'il se montre trés-assidu à toutes les occasions de la mettre en pratique, soit en fréquentant les Eglises, soit en entretenant dans la Chapelle de Cour tous les éxercices, qui sont propres aux ames les plus Religieuses.

On sçait que ce penchant, outre la bonté de son naturel, lui vient encore de l'éducation, qui lui fût donnée dans son prèmier âge, comme à un Prince puis né, dans la vûe de le retenir dans l'Etat Ecclésiastique, son frére aîné Ferdinan I V. vivant alors & étant déja destiné par la dignité de Roi des Romains au Gouvernement de l'Empire, & des Etats héréditaires à la Famille. Quoi que plusieurs souhaitent de voir l'Empereur moins attaché à ses pieux éxercices, & plus assidu aux soins du Gouvernement; il est vrai cèpendant, qu'à parler selon les sentimens, & les maximes Chrêtiennes, un Prince ne sçauroit être trop dévot & trop religieux, & puis que tout le bien & tous

les avantages, qui rendent les Etats heureux viennent du Ciel, peut-on lui être trop attaché, & trop empressé à demander à Dieu des graces, sans lesquelles toute l'adresse, tous les soins, & toute la force humaine ne peuvent rien; S'il est vrai qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, c'est une erreur bien grossiére & bien criminelle d'attribuer des malheurs à une cause, qui ne peut produire que du bien. Il en faut plûtôt chercher la source ailleurs, & il n'est pas même difficile de la trouver, quand on n'en veut pas détourner les yeux pour les appliquer à des considérations toutes profanes, qui n'ont point de part dans les choses de Dieu.

La piété de l'Empereur envers Dieu est soûtenue d'un grand fond de tendresse envers les pauvres qu'il secourt libéralement en toute occasion; & s'il étoit en lui, nonobstant les grandes dépences qu'il lui faut faire pour soûtenir la Guerre, il relâcheroit aux Peuples la plus grande partie des Impositions, qu'on est obligé de leur

faire payer. Il aime même à donner de ses mains plusieurs aumônes, & dans toutes les Audiences qu'il accorde à ceux qui se presentent à lui comme pauvres, ils sont sûrs d'avoir un & quelquefois deux paquets de papier, dans le moindre desquels il y a toûjours vingt-cinq ducats d'or. Une quantité de Prêtres, particuliérement Italiens, sont toûjours aux écoutes pour profiter de cette libéralité, quoi que la voix commune accuse la plûpart de ceux ci d'en faire un assez mauvais usage; mais l'Empereur n'en est pas plus retenu pour cela à leur faire du bien, jusques là que le Baron Scalvinoni, son Boursier secret, ayant un jour pris la liberté de lui présenter une liste de ceux qu'on sçavoit publiquement abuser de ses aumônes, & mener une vie peu proportionnée à leur caractére (car il y a un bon nombre de cette sorte de gens, qui demeurent à Vienne sur la confiance de ces secours, qu'ils reçoivent réguliérement de tems à autre) l'Empereur lui répondit froidement que ceux

qui avoient fait cette liste navoient eu garde d'y mettre leurs propres deffauts & qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire. A la vérité on dit que les grandes nécessitez de son tresor l'ont un peu moderé depuis quelque tems, mais son inclination à donner est toûjours la même, & on remarque toûjours dans les Antichambres quelques uns de ces pieux fainéans, qui sont là à attendre la rosée du Ciel, sans parler d'autres qui étant d'un caractére different, c'est à dire gueux avec plus de propreté, s'y promenent traitent en hommes d'importance des affaires du dedans & du dehors avec tous les allans, & les venans. On parla, il n'y a pas long tems d'une liberalité particuliere, qui seule en valoit plusieurs autres, sçavoir de plusieurs milliers de florins, que Sa Majesté Impériale fit donner d'une levée de deniers faite sur les maisons de la Ville, à une femme, qui auroit eu, selon la voix publique, une bien grande raison d'être contente à beaucoup moins : mais *Misericordia*

*crevit mecum*. On ne croit pas que l'Empereur change jamais de penchant.

Il y a un autre écoulement du génie libéral de Sa Majesté Impériale envers une autre espece de pauvres, qu'on accuse d'en profiter terriblement, & de telle maniére qu'on les estime aujourd'hui être les sujets les plus riches de l'Empire. Comme il y a long tems qu'ils jouïssent de la faveur, & qu'ils ne sont nullement négligens à cultiver les bonnes dispositions de l'Empereur à leur égard, ce n'est pas merveille qu'ils ayent aquis des richesses extraordinaires, quoi que par une conduite & un ménagement, qui leur est propre, ils s'étudient à tenir leur abondance cachée. On a (dit on) souvent representé à l'Empereur, les inconvéniens, qui peuvent naître de cette liberalité outrée? mais il a toûjours fait la sourde oreille à toutes les remontrances, & répondu avec cette seule raison, que s'il avoit des maitresses & qu'il leur fit du bien, quoi qu'excessivement, comme ont fait

d'autres Princes, personne n'y trouveroit à redire, & qu'on devoit considérer ces gens là comme des personnes, auxquelles il a donné son affection.

Cette affection est assurément trés grande, mais ils ne se reposent pas entiérement sur elle du soin de se décharger de la haine publique, & on entendit un soir du Carême dernier le Prédicateur qui prêchoit selon la coûtume en Italien dans la Chapelle de la Cour, justifier hautement ses confréres, par une invective inserée adroitement dans son discours, contre ceux, disoit-il, *qui sont toûjours prêts à médire de la conduite des Princes ausquels, certains esprits mal faits, ne peuvent pardonner qu'ils témoignent du penchant vers quelques sortes de personnes qui leur sont agréables, ni qu'ils leur fassent du bien, quelque secrette raison qu'ils ayent de leur témoigner une faveur particuliére*

L'Empereur est non seulement un trés bon Prince, pour sa conscience particuliére, mais il a un zéle trés

grand, & quelquefois incommode à plusieurs, à ce que chacun soit sage comme lui. On veut qu'il soit informé de la vie particuliere de tous ceux qui vivent avec quelque distinction à la Cour, & même à la Ville, & que lors qu'il sçait que quelqu'un s'emancipe à quelque sorte de debauche, ou de libertinage criant, il l'en fait severement reprendre, & si l'amendement ne suit pas la correction, il ne manque gueres de lui arriver quelque chose de pis.

Cet article touche les personnes dont on vient de parler, ausquelles on attribuë de même le soin de decouvrir les desordres secrets; comme ce sont elles, qui sont employées aux corrections; ce qui n'aide pas, à les rendre agreables à tout le monde. Mais crainte de pis il faut obeir & se taire, & laisser ces Messieurs jouer leur rôle sur le grand Theatre de la Cour, dont ils retirent de bien plus grands avantages encore sans faire taire pour cela ceux qui les chargent

d'authoriser par leur faveur des desordres d'une toute autre importance, pendant qu'ils procurent des affronts & des chatimens à quelques particuliers sans aveu pour des échappées de fragilité.

Il y a de plus. C'est que ce zéle de l'intégrité & de la continence publique fait quelquefois de terribles fracas à la Cour même ; où dés qu'on prend garde que quelque femme a eu assez de beauté, ou de bonheur pour donner de l'amour à celui, à l'élévation & au caractére duquel on croit qu'elle ne refuseroit rien, alors l'allarme est universelle, & le soin de toute autre affaire cessant, non seulement les Confesseurs & les Compagnons, mais encore tout ce qui reçoit le mouvement de leur conduite sont allertes, & courent la lance en arrêt pour terrasser le monstre ; ce qui a coûtume de finir ( comme il est arrivé depuis peu ) par l'exil, ou par un châtiment encore plus rude de ceux qu'on croit avoir été favorables à la nouvelle inclination : & c'est par ce sacrifice

qu'on croit de bien récompenſer les larmes des Peuples, qui depuis tant de tems ſouffrent & ſe plaignent des maux d'une bien plus grande importance.

L'Empereur parle fort bien les Langues Latine, Italienne, Eſpagnole & Françoiſe, quoi que celle-ci plus rarement. Il répond en toutes ces Langues avec beaucoup de facilité & d'élégance: car les Hongrois ne parlent guéres que Latin dans les Audiences qu'ils reçoivent, & le nombre des Italiens & des Eſpagnols, qui ſe préſentent aujourd'hui à la Cour n'eſt pas petit. Au ſujet de la Langue Eſpagnole Sa Majeſté dit un jour un bon mot & un peu gai à un Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui le loüoit de parler parfaitement bien le Caſtillan, en lui répondant que ce n'étoit pas merveilles qu'il le ſçût parfaitement, puis qu'il avoit employé la nuit & le jour à l'apprendre, entendant parler de ſa premiére femme qui étoit Eſpagnole.

L'Empereur entend ſi bien toute la

force & toute la pureté de la Langue Latine, qu'il prend souvent plaisir à corriger les fautes, & relever le stile des Ecritures Latines, qu'on lui presente, de sorte qu'il n'est pas rare de les recevoir minutées de sa main, & d'admirer ses corrections, qui sont toûjours fort judicieuses.

Outre la connoissance plus que médiocre qu'il a de quasi toutes les sciences spéculatives, il possede en perfection la Musique, & donne souvent à chanter dans sa Chapelle de Cour des piéces de sa composition C'est ce qui est cause qu'il tient divers Musiciens à ses gages, & particuliérement des Italiens, que cette faveur ne rend guéres moins qu'insolens en diverses occasions. Il est arrivé plus d'une fois qu'étant assemblez pour chanter, ils ont refusé de le faire à la barbe de l'Empereur & de sa Cour, sous prétexte qu'ils n'étoient point ponctuellement payez de leurs gages. Sur quoi l'on dit qu'il échapa une fois à l'Empereur un autre bon mot, quand étant requis de la qualité du

du châtiment qu'on leur donneroit pour une semblable rebellion, il répondit qu'il leur falloit pardonner, parce que ces pauvres gens en perdant une partie de leur virilité, pourroient bien encore avoir perdu une partie de leur cerveau, & par conséquent de leur jugement. Le mot a une grace toute particuliére en Italien.

On peut dire avoir été temoin ce Quareme dernier sur le degré de la Chapelle de Cour un soir qu'on y chantoit un Oratoire en musique, de l'impertinence d'un de ces demi hommes, qui voulant percer la foule, qui étoit tres grande ce soir là, quoi qu'il n'eut aucun Rôle à chanter, puis que la Musique avoit commencé depuis long-tems, & voulant brusquement forcer un Cavalier étranger à lui faire place ; comme celui-ci ne temoignoit pas assez d'empressement au gré du Musicien pour lui faire place, on entendit célui-ci vanter fierement & avec un son de menace sa qualité à l'Etranger, en ces termes, *Ego sum Antonius M.... Musicus Sacra*

*Cesareæ Majestatis*, comme si cette petite qualité avoit du tenir lieu de titre redoutable à toute la terre, & qu'au nom de Musicien de l'Empereur, tout genoul eut du flechir.

S'il faut dire ce qu'on pense ici, on n'est gueres moins en colere contre les Musiciens, que contre la Canaille Ecoliere, & on a fait à Venise & par toute l'Italie des reflexions si chagrines sur leur impertinence, qu'on a de la peine à s'abstenir de la leur reprocher. L'on n'est pas tout à fait du sentiment de l'Empereur, que la perte qu'ils font entre les mains du *Norcino* ( les Norcins sont ceux en Italie qui mutilent & les hommes & les bêtes ) aille jusques au cerveau. Cela suposeroit qu'ils en auroient à perdre ; & ce n'est, ce semble, rien moins que cela, mais bien qu'étant tous de la lie du peuple, duquel on les tire par le seul égard à la voix, & se voiant aprez cela recherchez, suportez & caressez par les Grands, leur petit esprit ne pouvant se posseder dans cette elevation de faveur, echape

& tombe en toute sorte de desordres, dont même ils ne connoissent souvent ni la nature ni les consequence ; fiers d'avoir les moiens de vivre en personnes de qualité, & de pouvoir insulter impunement tout le monde, dans la confiance que leur emploi leur est d'une puissante protection, d'ailleurs le plus souvent tachez de toute sorte de vices, & de debauche, dont même ils font vanité, dans la vuë d'être crus hommes d'importance:On entend parler des Musiciens du premier ordre, & des Heros de la Canaille cantatrice, qui joüissent de la faveur des Grands; Car pour ceux, qui n'y peuvent atteindre, leur elevation de terre est si peu considerable, que leur chute ne les expose à aucun danger de se casser le nez, s'ils ne se le font rompre en voulant courir quelque lance dans la carriere ; & parmi les personnes les plus ordinaires. Mais pour les autres, on auroit mille exemples à raporter de leur extravagance si on ne croioit leur faire trop d'honneur, en exaltant leur for-

tune. On veut neanmoins raporter deux cas, où leur orgueil a été puni comme il le meritoit, dans la personne de deux principaux Coriphez de leur ordre. Personne de ceux qui ont voiagé en Italie, n'ignore le beau Theatre qu'avoit fait batir à *Piazzola*, qui n'est pas eloigné de Padouë, le Noble Contarini, apellé par surnom *Col loſtorto*, à cause de la coutume qu'il avoit effectivement de baisser un peu la tête sur une des epaules & les representations magnifiques d'Operas, auxquelles il donnoit gratuitement l'accez à toute la Noblesse, pendant le tems que celle ci se tire de la Ville, pour jouïr des agrémens de l'arriere saison. Le Theatre étoit partie d'un tres grand & admirable Palais, que ce Seigneur Venitien y avoit fait batir, de même qu'une manufacture ou maison joignante, où il faisoit elever avec une pure liberalité un grand nombre de jeunes filles, auxquelles on enseignoit gratuitement toute sorte de metiers, non seulement de ceux qui étoient

propres à leur sexe, mais même de ceux, qui jusques alors n'avoient été pratiquez que par des hommes, comme entr'autres l'Imprimerie, dont on a vû des Livres. Comme la Musique est le plaisir general des Italiens, & la manie des Venitiens en particulier, un nombre de ces filles, qui avoient les meilleures voix aiant été instruites à chanter, le Cavalier voulut leur faire reciter des Operas, pour la representation desquels il avoit fait faire le Theatre. Comme ces nouveaux Acteurs & Actrices (car les filles y devoient soutenir tous les personnages d'hommes & de femmes) n'avoient encore aucune experience dans le metier, le Contarini pria un Musicien nommé C. . . . ., qui passoit pour un des plus habiles, de vouloir bien se laisser conduire à Piazzola, & s'y donner la peine d'instruire pendant quelques jours cette jeunesse aux manieres du Theatre, afin qu'elle put faire son premier essai avec le moins d'imperfections qu'il se pourroit. Le Musicien fut assez mal con-

feillé pour refuser un Seigneur, qu'il savoit être d'une grande consideration dans la Ville & dans la Republique, & à qui les moiens de se vanger ne pouvoient manquer, si la volonté lui en prenoit. Mais C...,comme je l'ai dit, qui est le nom d'une petite Ville dans l'Etat de Toscane, qu'on lui a donné, parce qu'il en est sorti, né, comme les autres dans la bouë du peuple : C...., dis-je, qui par le merite de sa Musique se consideroit comme le confident, le favori, & le camarade de beaucoup de personnes de la premiere qualité, dedaigna de s'abaisser si fort ; c'est pourquoi non seulement il refusa incivilement la priere du Contarini, mais ce qui étoit bien pis, il osa en faire des railleries en secret avec de ses amis & insulter à cet homme, de ce que sans aucun egard à sa hauté reputation il avoit voulu l'abaisser, jusques à le faire servir de petit *Magister*, & l'obliger à s'amuser à donner leçon à des Marmousettes.

Mais mal prit à ce fanfaron de

s'être si fort elevé en soi même ; car pour le ramener dans la juste estime qu'il devoit faire de son merite, le Cavalier ne fit que lui dire quatre mots, qui le convainquirent que toute la faveur, dont il se flattoit, ne pouvoit le soustraire à son ressentiment. Il l'aborda en particulier un jour qu'il le rencontra seul dans la place de saint Marc, & avec un air indolent & qui ne faisoit rien moins connoitre que du chagrin & de la facherie, il lui dit froidement que depuis qu'il avoit été convaincu de n'être pas digne de ses bonnes graces, il avoit pensé à se retirer de la Ville pour ne lui pas donner le chagrin de sa vuë ; mais qu'ayant fait reflexion à son grand age & aux embarras d'une assez grande famille, dont il étoit chargé, ce qui rendoit son eloignement plus difficile, il croioit que lui C..... prendroit le parti de s'eloigner, pour ne point avoir le deplaisir de voir plus long-tems un homme qui ne lui étoit pas agreable; sur quoi il lui tourna le dos sans at-

tendre de reponse. La fierté du Musicien fut etourdie du coup,& sachant, par l'expérience de tant d'autres, combien en Italie les grands Seigneurs sont éxects sur le point de l'éxécution des promesses qu'ils font de se venger, pour une desquelles il pouvoit à coup sûr prendre le compliment du Contarini, il prit la sage résolution de se retirer au plûtôt de l'Etat de Venise, sauf à lui à appaiser, comme il espéroit, à force de bons offices rendus en sa faveur, un Juge qui sans aucune formalité de procés ni d'écritures lui avoit intimé un si douloureuh éxil.

Il n'y manqua pas, & le Contarini se vit assiégé au bout de quelque tems d'une armée de supplians pour la grace du criminel. Non seulement une quantité de Nobles Venitiens, mais le Doge même s'y employa & le Contarini reçût en outre des lettres d'intercession pour lui des Ducs de Modéne de Mantouë & du Grand Duc même de Toscane. Que croit-on que repondit à tout cela le Cavalier? Il éluda tout par un feint étonnement

& protestation de ne sçavoir de quoi on lui parloit : qu'il l'estimoit & chérissoit autant qu'aucun autre, & que son plus grand plaisir étoit de le voir à Venise, & de jouir avec tout le monde des charmes de sa voix, en toute maniére admirable ; mais que ne croyant pas d'avoir aucune part dans les motifs de son éloignement, il n'avoit de même aucun pouvoir de le rappeller, & qu'il lui laissoit pour cela une entiére liberté de faire tout ce qui lui sembleroit le meilleur sur son retour ; comme il l'avoit eu pour son depart.

C'étoit souffler sur tous ces grands offices, sur lesquels le Musicien appuyoit sa grace. Il auroit mieux aimé pour l'obtenir être obligé à donner quelque sorte de satisfaction que ce fut, que de voir qu'on nioit de l'avoir menacé. Il sçavoit que ce seroit trop s'exposer que de retourner, sur une assurance aussi équivoque que celle de la liberté qu'on lui donnoit de faire ce qu'il trouveroit le meilleur sur ce sujet : C'est pourquoi prévoyant bien

qu'il n'en tireroit rien de plus, il se resigna sagement à la nécessité, & n'a jamais osé mettre le pied à Venize tant que ce redoutable *Collostorto*, qui n'avoit guéres la mine que d'un petit homme, & qui étoit cependant un des premiers sujets de la République pour son esprit & ses richesses, a vêcu

On peut encore ajoûter ici la catastrophe, mais plus funeste d'un autre Musicien aussi impertinent que le premier. Le divertissement le plus ordinaire des Italiens, comme je l'ai dit, est la musique. Il est rare que dans les compagnies, ou assemblées des personnes de qualité l'on n'entende quelque concert de voix ou d'instrumens, & c'est la raison pourquoi il y a assez de Musiciens admis dans ces conversation pour jouir de leurs voix, comme de gens spécialement du métier, & qui font profession de chanter. Il n'y a que quatre ans qu'il y avoit à Bologne une jeune Dame veuve, qui par le privilége de son veuvage recevant assez souvent compagnie, de Dames & de Cava-

liers chez elle, y donnoit occasion au génie ordinaire de la Nation de se satisfaire en concerts, & en même tems la liberté à un certain Musicien de s'y trouver pour s'y faire ouir parmi les autres. Celui-ci qui n'avoit point d'autre nom que celui d'un personnage de Theatre, qu'il avoit representé dans le premier Opéra, où y chanta, voulant passer pour homme à bonne fortune, un jour qu'il se trouvoit à Ferrare, ayant oui dire que la jeune Dame étoit prête à se remarier avec une personne de qualité qu'on lui nomma, fut assez temeraire, aprés un souris malicieux, de laisser échapper quelques paroles, qui pouvoient faire croire que le nouvel Epoux ne seroit pas le premier à cueillir les faveurs, qu'elle avoit pû accorder depuis la mort de son premier mari.

Le discours ne manqua pas d'être rapporté, & le Musicien d'être puni, lors qu'il s'y attendoit le moins; Car s'étant mis quelques jours aprés en chemin pour retourner à Bologne, comme il rouloit seul dans une chaise

de poste, il fut rencontre à l'écart par deux hommes à cheval, masqués, qui s'étant approchés de lui & fait arrêter la chaise, l'un deux, aprés lui avoir dit qu'il apprît à respecter l'honneur des Dames, lui dechargea un coup de pistolet dans la tête, qui le laissa roide mort, l'ordre étant donné en même tems au voiturier de conduire le corps sans le dépouiller de quoi que ce fût, afin qu'on sçût qu'il n'avoit pas été assassiné par la main de personnes, qui voulussent profiter de ses dépouilles. On n'a fait cette digression, que pour donner des exemples de l'impertinence des Musiciens, d'autant moins dignes des égards qu'on a pour eux, & des salaires hors de toute raison dont on les enrichit, qu'on les a de tout tems reconnus abuser de leurs gains, en des maniéres assez souvent trés criminelles & toûjours blâmables, y en ayant fort peu qui ne meurent dans la misére, nonobstant les profits exorbitans qu'ils ont accoûtumé de faire; peut-être par un jugement de Dieu,

qui veut faire voir par cet abus qu'il tolére combien peu raisonnable est la libéralité dont on use à leur égard.

On dit que l'Empereur a encore d'autres amusemens outre la Musique, comme de peindre en mignature, & de travailler au tour, & qu'il réüssit assez bien en l'un & en l'autre. Il a eu autrefois le Pére Kirker, qui lui a fait faire de grandes dépences à divers jeux de Mathématique, comme on le lit dans les livres mêmes du Pére, où il represénte les machines dont il s'est servi, & les secrets industrieux dont il s'est fait honneur auprés de lui. Je ne mets pas au nombre des amusemens de l'Empereur la patience qu'il a d'entendre parler de chimie un certain, soi disant, Comte Rugieri, qui est aujourd'hui en estime auprés de Sa Majestéé Impériale, quoi que sujet, décrié ailleurs, & en dernier lieu à la Cour de Baviére, d'où l'on dit qu'il est sorti avec peu d'applaudissement, & encore moins d'approbation de son sçavoir faire. Mais il a trouvé un nouvel ascendant à Vienne sur l'esprit de

l'Empereur, qui lui fait fournir douze mille florins annuels pour son entretien & tout ce qu'il veut pour travailler ? Ce qui apparemment durera jusques à ce qu'il soit bien connu, & qu'il ait mérité d'être congédié comme les autres, qui en grand nombre ont occupé la scene, & n'ont laissé d'autre preuves de leur sçavoir, que la conviction qu'ils promettent tous, ce qu'aucun d'eux n'a jamais sçû donner. Mais q'uy faire ? La curiosité des Princes & l'exemple de beaucoup de personnes de moindre force, est ce qui donne crédit à cette chatouilleuse manie, laquelle flattant d'un espoir sans mesure le desir naturel de posséder, donne tous les jours des exemples pitoyables de la ruine de plusieurs personnes, qui s'engouffrant dans l'abîme des dépences qu'il faut faire & répéter en toutes les opérations nécessaires au prétendu grand œuvre, n'apprénnent jamais, quoi qu'à leur dommage, à se repentir de l'inutilité de leur travail, dont ils espérent toûjours de voir un heureux succès, da

moment qu'ils auront recti fié quelque circonſtance particuliére, qu'ils croyent leur avoir échappé dans les premiéres operations. Les geands Princes qui ne ſouffrent pas des contrecoups ſi ſenſibles; parce que la dépence ne les incommode pas tant, n'ont guéres coûtume de profiter d'avantage de l'inutilité des tentatifs tant de fois réïterez, pour arriver où perſonne n'eſt jamais parvenu (quoi que la Chronique de l'Ordre raporte quelques Hiſtoires, crûes par tout ailleurs apocrifes, de l'Apothéoſe de certains Adeptes) Car comme ils croyent cette fortune reſervée à leur qualité, qui leur donne les moyens de toûjours pouſſer, ils attribuent à l'impuiſſance des autres le deffaut du ſuccés, & embraſſent toûjours avec un nouveau plaiſir tous les impoſteurs qui ſe préſentent avec l'aſſurance de nouvelles promeſſes, ſans pouvoir jamais être convaincu de l'impoſſibilité du fait, que toutes les raiſons du monde prouvent, ce ſemble, avec une évidence entiére, & qu'eux ſuppoſent toûjours

possible sans avoir jamais sérieusement examiné cette Possibilité.

On excuse des personnes sages qu'on voit s'occuper à cette étude, en disant qu'ils ne cherchent nullement ce que personne n'a jamais trouvé, sçavoir la Pierre philosophale, ou la poudre de projection, mais bien les secrets les plus importans de la Médecine, & les plus curieux de la nature; car comme la plûpart de ceux-ci, ne sont jusques ici venus à la connoissance des hommes que par le hazard, il est, disentils, en quelque sorte de l'intérêt public de faire tous les jours des expériences nouvelles, par la manipulation des divers mineraux & autres semblables matiéres, du mêlange & de la préparation desquels l'on voit souvent sortir, comme de deux pierres frappées, des étincelles de nouveauté merveilleuse: sur lesquelles les sçavans faisant ensuite leurs observations, ils en tirent mille choses trés-utiles à la vie. J'ai lû même dans un manuscrit, aussi curieux qu'il est extravagant, les pié-

ces d'un procés intenté dans les formes contre la dureté des riches, qui négligent de contribuer à lutilité publique par une dépence, à laquelle l'Auteur les exhorte bien sérieusement, & au moyen de laquelle on pourroit, dit-il, établir un Collége de sçavans, qui s'entrecommuniquant leurs lumieres feroient des découvertes à perte de vûë dans le Pais de ces connoissances imaginaires. Si la chose etoit comme on le dit, non seulement on devroit excuser ces operations, mais même prier avec cet Auteur, les Princes de fournir de leurs moiens à ceux qui s'y appliqueroient : Mais le mal est, qu'outre que les decouvertes faites jusques à present, ne semblent pas meriter qu'un grand Prince s'en mêle, le tout etant de petits secrets, qui servent plûtôt à faire des jeux badins pour divertir qu'à composér des remedes utiles à la conservation de la vie, ceux qu'on vante être sortis de cette boutique étant le plus souvent de trés dangereux, pour ne pas dire de pernicieux usage. Il est de ces pré-

tendus zélez pour le bien public, qui ſemblent condamner la Chymie pour introduire ces recherches, comme de ces Amans, qui proteſtent d'avoir rompu avec leurs Maitreſſes, leſquels cependant ſous mille autres prétextes, retournent toûjours où ils ſçavent les devoir rencontrer ; Ces Meſſieurs, quoi qu'ils diſent, ſuivant leurs premieres briſées, & ne s'occupant en effet que des moyens de réüſſir dans leur entrepriſe principale, quoi qu'ils recueillent quelquefois par hazard, & comme chemin faiſant, quelques uns de ces ſecrets, dont on a parlé ? le vice d'une curioſité inutile & ruineuſe demeurant tout entier dans un eſprit, qui s'en eſt une fois laiſſé poſſeder.

Il y a une autre particularité dans la vie & conduite de l'Empereur digne de quelque réfléxion. C'eſt la régle qu'il garde inviolablemẽt dans la ſuite de toutes ſes actions extérieures, & qu'on ne change jamais, quelque oppoſition que le tems & les affaires y puiſſent apdorter. Il ſe léve toûjours à une même heure, entend ſes Meſſes,

fait ses oraisons de même, mange, se proméne, donne Audience, tient Conseil, & se couche sans aucune varieté. L'Etiquette n'est pas acompagnée de circonstances aussi bizarres, que celles qu'a si ingénieusement ridiculisé Madame d'Aunoy dans ses Mémoires d'Espagne : mais elle est fort gênante, & c'est une chose digne d'étonnement qu'un Prince, dans une souveraine puissance, veuille bien rendre sa liberte esclave d'une coûtume, qui n'a rien ( à ce qu'on voye ) de trop nécessaire ni de trop utile. Il visite immanquablement l'Eglise Cathédrale toutes les grandes fêtes, & toutes celles qui ont un Patron particulier, les jours de la fête de celui-ci. Il va faire ses séjours accoûtumez à la Favorite & à Laxembourg, dans les mêmes saisons, quelque tems qu'il fasse. Il fait ses chasses & ses promenades de même ; & la Cour qui doit suivre & servir dans ces occasions, a un chagrin de moins dans les tems fâcheux, qui est qu'étant deja prevenuë qu'il faut indispensablement mar-

cher, elle n'a plus la peine de s'y résoudre, cela devant être déja fait, dés qu'on est entré au service de l'Empereur.

Touchant les visites que l'Empereur fait des Eglises les jours de leurs fêtes, il faut sçavoir que sa Musique particuliére y doit toûjours être & chanter l'Office, ce qui les dispense des fraix de trouver d'autres Musiciens, mais qui mortifie aussi les Chantres particuliers de ces Eglises, qui seroient bien aises de se faire oüir en semblables occasions.

Quand ce sont des Religieux qui desservent cette Eglise, outre que l'Empereur assiste au Service, il ne manque guéres d'y faire porter à dîner & de manger avec toute sa Famille dans leur Réfectoire commun. Sur quoi il est bien difficile de comprendre comment un Prince aussi Pieux que Sa Majeste Impériale se laisse aller à ces sortes de visites ; l'experience faisant voir de combien de trouble & de renversement, est accompagné l'honneur qu'il fait à ces bons Reli-

gieux. C'eſt un flux & reflux de bas Officiers qui portent & reportent les viandes par les Cloîtres & les chambres du Convent, qui à cette occaſion ſe remplit de toute ſorte de monde; ſorte que les Officiers n'ayant point le paſſage libre à cauſe de la foule, crient & font un bruit qui ne s'accorde nullement avec le ſilence, qui doit être le propre de ces maiſons religieuſes. Ajoutez à cela les gardes, qui occupent toutes les avenuës du dedans & du dehors, & auxquelles on donne ces jours là à manger: Ce qui, comme on peut voir, ne ſe fait pas ſans beaucoup de tumulte, d'embaras & de ſaleté.

Il n'y a guéres moins de deſordres dans les Cloîtres des Nonnes, quand Sa Majeſtée Imperiale y va faire ſa dévotion & y diner, ce qu'Elle fait de même immanquablement les jours de leurs fêtes; Car quoi que toute la Cour de Service n'y entre pas comme chez les Moines, cependant il y faut admettre ceux qui ſont indiſpenſablement neceſſaires pour porter les vian-

des que les Nonnes ne peuvent aller querir, & qui entendent & voyent à cette occasion mille choses, qu'elles ne devroient ni voir ni entendre. Quand même cela ne seroit pas comme l'Empereur va toujours à tous les Cloitres avec toute sa Famille, sçavoir le Roi des Romains & l'Archiduc quand il y étoit l'Impératrice, la Raine, les Archiduchesses & les Dames indispensablement attachées au services pendant la semaine, la vûë, les petites caresses, & les discours qu'il faut faire par honnêté avec ces hôtes, sont-ils propres à accroitre l'esprit de retraite & de dévotion dans le cœur de ces ames, qui ont quitté le monde pour ne le plus voir ni entendre; Ajoûtons à cela que les parens & amis de ces Nonnes les employent assez souvent à demander en ces occasions des graces, que la bonté de l'Empereur ne peut leur refuser, & qui pourroient bien cependant n'être pas toutes de son meilleur service.

L'Empereur a coûtume de donner Audience publique deux ou trois fois

la ſemaine, dés les ſix ou ſept heures & demie juſques à neuf heures du ſoir, ce qui pendant l'hiver eſt un peu incommode à ceux qui n'ont pas de caroſſes pour ſe reconduire à travers des boües juſqu'à l'autre bout de la Ville. Mais outre cette incommodité, on peut dire que le nombre de ceux qui retournent contens de l'Antichambre dans leurs maiſon eſt trés petit. C'eſt la coutume que tous ceux qui veulent être oüis, dés l'aprés-dîne donnent leurs noms, deſquels on fait une liſte, qui eſt donnée à l'Empereur quand il veut commencer l'Audience. Ceux qui veulent être diſtinguez & avoir quelque recommandation particuliére ſe font voir au Grand Chambellan, qui parle d'eux à l'Empereur, & l'informe par avance de la qualité de l'affaire qu'ils doivent traiter. L'Empereur ayant jetté l'œil ſur la liſte, dans laquelle doivent ſe faire écrire les Miniſtres étrangers du ſecond ordre comme les autres, appelle ordinairement ceux-ci les premiers, & enſuite les Eccléſiaſti-

ques ; & comme sa bonte à ouir & sa facilité à interroger est trés grande, il arrive assez souvent que trois ou quatre emportent tout le tems de l'Audience, & qu'ainsi tous les autres sont remis à un autre jour, c'est à dire qu'ils doivent attendre quelquefois des six mois entiers avant que de pouvoir être ouis.

Non seulement les personnes ordinaires sont sujettes à ce delai, mais beaucoup d'autres qui ont des affaires fort pressantes & du service même de Sa Majesté Impériale : car comme l'Empereur ne veut point avoir de Ministre, auquel on puisse s'adresser en premiere instance, & lui proposer les affaires qu'il veut toutes ouir, il est bien facile à juger qu'une trés grande partie doit demeurer en arriére, attendu la rareté des Audiences, & du petit nombre de personnes, qui sont expédiées dans le peu de celles qu'on accorde. On voit souvent dans l'Antichambre plusieurs de ces personnes chargées d'affaires, ou pour leurs propres intérêts, ou pour ceux

des

des autres, languir des ſemaines, & même quelquefois des mois entiers avant que de pouvoir être ouis, & on remarqua l'hiver paſſé un Officier entr'autres, qui étant venu de l'Armée d'Italie, & voyant qu'aprés diverſes Audiences dans leſquelles il n'avoit pu être oui, on continuoit d'appeller un ſoir une quantité d'Eccleſiaſtiques l'un aprés l'autre, ſe prit à crier aſſez haut, aprés le jurement ordinaire des Italiens, *Ceſare chiama li tui officiali, cheſi fanno amazzar per te, non frati che ti vengono cantare faloppe.* La dépence qu'il faut faire à Vienne en attendant ſon expédition n'eſt pas un des moindres motifs du chagrin, qui nait de ce retardement, & qui fait ſouhaiter à bien du monde de voir un Miniſtre plus acceſſible que Sa Majeſté même, & qui ayant reçû les premiéres inſtances prenne les Informations particulieres, & facilite l'expedition des affaires. On ſe ſert encore de requêtes au lieu de la vive voix, & il n'eſt nullement difficile de les préſenter, l'Empereur ſe

faiſant voir aſſez ſouvent, & les recevant toutes avec une extrême bonté : mais le plus ſouvent elles demeurent ſur ſa table, où il eſt facile qu'elles ſoient détournées, & qu'il en perde le ſouvenir ; ou s'il les renvoye aux Tribunaux, auxquels apartient l'affaire dont il eſt queſtion la choſe n'en eſt pas expédiée plûtôt, ces Meſſieurs, comme on le dira ailleurs, ne ſe faiſant nullement un mérite d'une diligence, dont le contrepié deſole la patience de tous ceux qui ont affaire avec eux, & fait le caractére ſpécifique de la Cour de Vienne.

C'eſt encore pis quand quelque perſonne, qui n'eſt pas dans la faveur de ceux qui ont tout credit à Vienne, ſe préſente pour être ouïe : car alors quelque diſtinction & quelque mérite dont il ſoit revêtu, on va au devant de tous ſes empreſſemens, & quelque ſoin qu'il prenne de percer la foule, il eſt tenu en arriére, ou s'il parle à l'Empereur, c'eſt pour avoir le chagrin d'une trés mauvaiſe reception. On a des éxemples tout recens de

ces perſõnes,qui avec des ouvrages de leur compoſition, qui n'étoient peut-être pas indignes de la vûë de l'Empereur, n'ont jamais pu obtenir l'honneur de ſe preſenter à lui; Ce qui ne peut gueres être attribué qu'à un ſoin malicieux, que prennent ces favoris jaloux de prevenir l'eſprit de Sa Majeſté Impériale contre tout ce qui n'eſt pas diſpoſé à leur faire hommage de la gloire, & des faveurs qu'ils pourroient meriter ſans leur ſecours.

*Fin de la ſeconde Partie.*





# TROISIE'ME PARTIE.

# REMARQUES SUR LA VIE DE L'EMPEREUR. PAR RAPORT AU PUBLIC ET AU MINISTERE.



N a écrit dans la Partie précedente tout ce qu'on ſçavoit des inclinations & de la conduite particuliére de l'Empereur ; on parlera dans celle-ci de ce qui re-

garde ſa Vie de Prince, ou de la part qu'il influë au maniement des affaires publiques, aprés avoir proteſté que les ſentimens étant comme ils ſont partagez là deſſus, on ne ſe rend pas abſolument garant de ce qu'on raportera, laiſſant la liberté toute entiére à chacun d'en croire ce qui lui agréra le plus. Nonobſtant la prevention aſſez générale où l'on eſt que le deſordre des affaires preſentes a ſa ſource principale dans une certaine indolence, dont on accuſe l'Empereur, on eſt cependant généralement perſuadé que la capacité de ſon eſprit eſt fort grande, & que de ce côté là il ne lui manque rien pour être un grand Monarque, ou comme diſoit une fois une perſonne de qualité de ce Pais là, qu'il a tous les talens néceſſaires pour faire un habile Conſeiller d'Etat, & un parfait Miniſtre.

D'où vient donc, dira-t-on, la foibleſſe du Gouvernement, dont on ſe plaint ſi fort; C'eſt ici la difficulté, qu'il n'eſt pas facile de reſoudre, attendu la varieté des diſcours, que

l'on en fait. Voici, ce ſemble, ce qu'on en peut croire avec plus de vrai-ſemblance. L'Empereur ayant naturellement un eſprit doux, & ayant été dés ſa jeuneſſe ſi ſoigneuſement inſtruit, & depuis tant d'années de régne, & parmi tant & de ſi grandes revolutions ſurvenuës dans ſes affaires ayant pû & du faire de ſuffiſantes réflexions pour connoître la ſource & les remedes des maux de ſes Etats, il n'eſt nullement croyable qu'il manque de lumiéres, ce que ſon aſpect même perſuade à tous ceux qui le regardent, ayant l'air grave, & d'un homme qui non ſeulement ſe poſſéde tout à fait, mais qui ſemble toujours méditer ſur quelque choſe d'importance; ce qui eſt ſi vrai que quelques longs diſcours, que lui faſſent ceux qui traitent avec lui, & quelque varieté de matiéres qu'ils lui propoſent, il ne manque jamais, à ce qu'on dit, d'en reprendre tous les points, & de répondre préciſément à tout ce qu'on lui a dit.

Qu'aprés cela on puiſſe croire

qu'un Prince d'une conſcience trés droite, & qu'on ſçait infailliblement n'être capable d'aucun détour dans l'uſage de ſon pouvoir ſouverain, & d'ailleurs trés paſſionné du bien de ſes Peuples; qu'un tel Prince, dis-je, ne veuille pas ſe ſervir de ſes lumiéres pour faire tout ce qu'il ſçait être le meilleur, c'eſt ce qu'il eſt bien difficile de perſuader à ceux qui n'ont point de peine à rendre la juſtice qui eſt duë à toute ſorte de mérite. D'où vient donc, encore une fois, que les choſes ſont quaſi toûjours allé, & vont encore ſi mal; Que le corps eſt ſi languiſſant, quoi qu'animé d'un eſprit ſi ſain & ſi pur; On en rapporte quelques cauſes, & l'on en devine quelques autres, au moyen deſquelles on ſe tire de l'étonnement, & l'on plaint le malheur, qui ſemble depuis ſi long tems perſécuter la patience d'un trés-bon Prince, & celle de ſes Peuples. On ſe dit à l'oreille que la jalouſie trouvant place dans la Cour la plus ſainte & parmi les perſonnes les plus unies par les liens du ſang fit

trouver bon à l'Empereur Ferdinand III. de mettre auprés de la Perſonne de l'Archiduc Léopold ſon ſecond fils, au ſortir de ſon enfance, des Miniſtres & des Courtiſans, ſur le paiſible naturel deſquels il pût ſe repoſer? ſans crainte qu'ils lui inſpiraſſent des ſentimens contraires au reſpect & à l'amour qu'il vouloit, & qu'il étoit bien juſte qu'il eût pour ſon Ainé Ferdinand, deſtiné, par ſa naiſſance, à la ſucceſſion de l'Empire & au Gouvernement des Etats, qui étoient dans ſa Famille. Que l'Archiduc Léopold, ayant, par la mort de ſon frére ſuccédé aux eſperances & aux dignitez, par un effet des douces & obligeantes vertus, qu'on avoit pris ſoin de lui inſpirer, retint auprés de ſoi ceux qu'on lui avoit donnez dés le commencement, c'eſt à dire qu'il leur confia tous les premiers emplois, & les fit Miniſtres de ſon Gouvernement: que ceux-ci n'ayant pas eu d'occaſions antérieures de s'inſtruire de toutes les adreſſes de la politique, néceſſaires à une adminiſ-

tration aussi importante & aussi vaste que celle d'un grand Empire, & de tant de Royaumes, s'y trouvérent plusieurs fois embarassez, & ayant toûjours eu en tête des Adversaires rusez & hardis, n'ont pû à moins que de faire de fréquentes & fâcheuses expériences de leurs inutils efforts, soûtenir la gloire & les intérêts de leur Maitre. On vient de là à vérifier dans le détail les parties de la proposition génerale, qui ne paroit ni mal fondée ni incroyable à ceux qui sçavent un peu la Carte du Pais, & qui voyent de leurs yeux ce qui reste à voir de cette application particuliére.

L'autre cause qu'on devine est une espece d'engourdissement, qui semble la plûpart du tems tenir estropiez ceux dont l'action est nécessaire pour donner le mouvement aux affaires. On en use à Vienne, comme dans toutes les Cours On y reçoit des informations de tout ce qui se passe au dehors, & qui regarde les intérêts des Couronnes que l'Empereur posséde On y tient des Conseils : on y examine les expé-

diens les plus capables d'acheminer les avantages de Sa Majesté Imperiale On y prend des resolutions : mais souvent, & trés souvent ces resolutions ne sont suivies d'aucun, ou de peu de ces effets avantageux au bon service du Maitre. La jalousie de la gloire, & la juste ambition de se rendre utiles né paroit nullement chatouiller ceux qui sont chargez de l'éxecution ; & comme si les choses resoluës n'etoiens d'autre importance, que pour faire honneur à ceux qui les ont proposées, ceux-ci & les autres les abandonnent à l'avanture, & les laissent au sortir du cabinet prendre la route qu'elles trouveront la meilleure. C'est un grand mal que cette inaction, mais ce seroit encore pis si ces personnes contribuoient positivement par des avis secrets à faire que ceux contre lesquels on est obligé de prendre des resolutions, eussent le tems & les moyens de s'y opposer.

N'est-ce point encore un artifice un peu malicieux que celui de multiplier les consultes, sous prétexe de

trouver des partis toûjours plus avantageux, quand ce delai ôte le tems d'executer les premiéres résolutions; Car on sçait qu'à Vienne on se promene plusieurs fois dans la même carriére, sans se presser aucunement d'en venir à la fin, où le profit & la gloire se trouvent uniquement. La lenteur naturelle de la Nation Allemande prête quelque excuse à ce deffaut: mais la fidélité des Ministres ne doit-elle pas avoir des ailes aux pieds pour les faire voler par tout, où le meilleur service de leurs Maitres les appelle, & les avoir épuré d'une imperfection dont ils ont juré de se deffaire, quand ils ont accepté l'emploi dont ils sont revêtus; On voit à Vienne une suite de grands & de magnifiques repas chez ces Messieurs, & l'Empereur même fournit à plusieurs d'eux des appannages fixes pour tenir table ouverte, afin de maintenir la grandeur & le crédit de sa Cour. Mais ces tables qu'on suppose raisonnablement être payées pour les Etrangers d'importance; qui arrivent à Vienne, devroient

elles être ouvertes à des parens & amis de l'un & de l'autre sexe, qui se voyent tous les jours, & qui passent en ces repas une grande partie du jour & de la nuit ; Et peut-on croire qu'on sorte de ces longs repas avec la volonté, & plutôt avec la liberté de s'appliquer aux affaires ;

Que diroit-on si on ajoutoit que la coutume etant de marier les enfans en ce Pais là des qu'ils ont voyagé & de leur procurer en même tems des Charges à la Cour, en un tems dis je, qu'ils n'ont qu'une tres legere teinture des sciences & une connoissance tres superficielle du monde, & de l'importance des Emplois, ils commencent à les exercer au hazard & continuent de même, sans se prevaloir quasi jamais du secours des livres, & du commerce des morts qu'ils n'ont pas le loisir de consulter, parce qu'on se leve fort tard, & que les amusemens de la journée sont continuels.

De plus, la maniere la plus commune d'arriver aux Charges etant celle de la recommandation de ceux

qui possédent la faveur & l'estime de Sa Majesté Impériale, qui sont déja dans l'Emploi, & sur lesquels les égards du sang & de l'amitié ont souvent un pouvoir irresistible, par la honte qu'on a de refuser ces offices aux Parens & aux Amis: que doit-on attendre de personnes pourvuës de cette sorte, sinon que, si par hazard ils ont de l'habileté & de la droiture ils pourront les mettre en œuvre & s'en servir; le train ordinaire etant qu'on fasse par reconnoissance valoir le credit des nouvelles Charges au gré du Mediateur, & à sa considération, en faveur de tous ceux qui lui appartiennent, & qui ont le même droit de compter sur cette complaisance.

Les mariages procurent encore les Emplois, & il suffit de prendre une femme, qui ait quelque service, même éloigné, chez l'Impératrice ou la Reine, pour obtenir tout ce qu'on s'imagine de pouvoir prétendre. Le cas est échû depuis peu qu'un Secrétaire de la Chambre ayant épousé la

fille d'une de ces femmes, reçût en même tems une Charge de Conseiller de la même Chambre; & comme les talens du personnage étoient si bornez qu'on doutoit avec raison qu'il pût jamais arriver à une plus haute science qu'à celle de copier, comme il avoit fait jusques alors des Ecritures sans y comprendre la moindre chose, quelqu'un se hazarda de représenter à l'Empereur l'inconvénient qu'il y avoit de donner un Emploi semblable à un homme aussi incapable de l'exercer, qu'étoit celui-là, mais l'Empereur qui le lui avoit conferé, à la recommandation de l'Impératrice, répondit doucement, qu'il se feroit aider par quelqu'un, qui en sçut assez pour cela, & qu'on l'avoit gratifié de la Charge pour lui donner les moyens de soutenir le poids de son nouveau mariage. Il faut sçavoir que les Charges de Conseillers de la Chambre sont les plus recherchées, parce qu'elles donnent des moyens prompts & surs pour s'enrichir, & en effet des belles maisons, dont la Ville est rem-

plie, un grand nombre a été bâti ou embelli par ces Conseillers, qui néanmoins sont en trés-grande quantité; d'où l'on peut conclure que les revenus de l'Empereur, (dont le maniment est l'emploi particulier de ces Messieurs,) doivent être bien éclaircis par cette administration, qui donne le moyen à tant de personnes de se faire riches.

Ceci fait souvenir de ce qu'on a veu pratiquer en Espagne sous le régne precedent, où, sous pretexte de faire honneur au Roi & de grossir sa Cour, on avoit si fort multiplié le nombre des Charges & de service, & d'honneur, & ces Messieurs étoient si éxacts à se faire payer des émolumens, qui leur étoient assignez, que souvent il n'y avoit pour le Roy rien de reste de ses grands revenus, & que les Pourvoyeurs de Sa Majesté étoient obligez d'aller à l'emprunt pour lui donner à manger.

Mais pour retourner au chapitre des Ministres, il y a une si furieuse prevention à Vienne parmi le Peuple que

maginer qu'elle neglige ces moyens, quand le fruit qu'elle en espere est le renversement de tout ce qui est capable de s'oposer à elle dans les Cours les plus puissantes de l'Europe?

Ces Messieurs, au moins quelques-uns, travaillent eux-mêmes à se découvrir par la belle & magnifique dépence, dont ils se font honneur, & que les clair-voyans croyent souvent exceder les forces de leurs revenus ordinaires. La premiere preuve dont on se sert à Venise contre les étrangers, qui y abordent, quand on les soubçonne de quelque mauvaise intention, est la dépence au dessus de la portée de leur état; & on y en a vû disparoitre plusieurs, qui s'y maintenoient avec éclat, convaincus par leur seule dépence qu'ils étoient là aux fraix de quelque plus puissant, dont on ne prenoit pas plaisir d'être éclairé de si prés. Une attention particuliére de ceux qui peuvent empêcher le mal, sur ce desordre, qu'on peut dire radical, puis que c'est la source de beaucoup d'autres, épar-

gneroit bien des mauvaises suites de cette indolence, puis que *Qui non vetat peccare, cum potest, jubet....* C'est un mal d'abuser de son corps à des usages illicites, & d'outrepasser dans une débauche les régles de la sobriété : mais n'est-ce pas un bien plus grand mal de laisser sans punition des crimes d'une conséquence ruineuse à toute une Ville, à tout un Peuple, à toute une Nation ; N'est-ce point là purger son breuvage de l'ordure d'un moucheron, & avaller un Chameau tout entier ; On a plusieurs fois tenté de réveiller l'Empereur sur ce desordre. On lui a fait sçavoir par lettres secrettes les noms & les manquemens particuliers de ceux qui négligeoient son service ; mais outre sa bonté naturelle, qui l'éloigne de toute sorte de violence, il n'a jamais manqué de personnes zelées pour le salut du prochain, qui luy ont fait valoir le mérite de la clemence, & combien le pardon étoit glorieux à un Grand Prince, comme lui.

Je dis le pardon quand le crime est

certain, car pour en venir là, & pour prouver la faute d'un homme, que certains hommes de misericorde & de pitié veulent proteger, il faut surmonter toutes les machines, que leur charité ingénieuse sçait bâtir pour le deffendre; le prix de la plus précieuse & de la plus recherchée des créatures servant merveilleusement à faire éclater par leur moyen ce qu'on croyoit le plus noir, & le plus obscur. Combien de lettres ont été detournées, qui, venant ou des Armées, où des Cours Etrangeres, avertissoient des tempêtes, dont on avoit découvert les menaces dans l'air; Ce détour ayant empêché la prévoyance de faire agir ses vuës, les foudres sont tombez & le mal est suivi : mais alors ces habiles interpretes ont sçu trouver immediatement mille autres causes toutes évidentes de ces fâcheux revers, & faire voir toute claire l'innocence de ceux, que l'Empereur & le monde entier auroit pu sans cela croire tout bonnement coupables. Enfin, l'Empereur est cette colombe dont parle

l'Ecriture, qui n'a point un cœur capable de ressentiment & qui à l'exemple d'un Saint Evêque proteste de vouloir rendre compte à Dieu plutôt de sa misericorde que de sa justice. Je ne peux me souvenir sans tendresse d'un sentiment exprimé dans une lettre ecrite à une personne nouvellement elevée à une assez grande Dignité par des voyes qui ne paroissoient pas des plus justes L'auteur de la lettre la congratuloit à l'ordinaire sur cet avancement, mais parce que son cœur n'etoit pas entierement d'accord avec sa plume, apres s'être epanoui à le feliciter sur tous les avantages de sa nouvelle condition, il finissoit sa lettre par cette Epiphoneme. *Tout va-t-il bien, Monseigneur; Si cela est j'en suis ravi, & suis avec un trés profond respect*

Ceux qui prétendent d'être instruits à fond des maneges les plus secrets de la Cour de Vienne, osent assurer qu'il y a eu des occasions, où la malice a été si fine & si noire, qu'elle a fait servir des crimes à l'avan-

cement des particuliers, qui les avoiét commis & voici comment. Il y a eu des ſujets chargez de certaines administrations, dans leſquelles ils ont commis de grands excez, mais avec l'adreſſe que les preuves manquaſſent pour les en convaincre juridiquement. Le bruit des plaintes, & des accuſations publiques n'a pas manqué d'être porté aux oreilles de l'Empereur, qui pour leur rendre quelque juſtice a fait éclater les menaces du châtiment, ou par la ſuſpenſion de la Charge, ou même par la détention des perſonnes accuſées, leſquelles dans la ſuite n'ayant pû être convaincus legalement de ce dont on les chargeoit, l'Empereur par ſcrupule de conſcience, auxquels ils doit être fort ſenſible, non ſeulement leur a reſtitué leur honneur en les declarant abſous, mais pour les recompenſer de la honte ſoufferte, les a élevez à des Emplois plus grands, que ceux qu'ils avoient poſſedez. C'eſt ainſi que l'adreſſe maligne fait trouver les moyens de s'agrandir par le crime mê-

me, dans la Cour d'un Prince le plus juste ; & le plus pieux qui fut jamais, en faisant servir cette pieté à couronner les plus mauvais desseins. La chose n'est nullement métaphysique & dans la pure speculation ; & on asseure qu'il y en a quelques-uns, qui se sont avancez de cette sorte.

N'est-ce point encore un excès de cette bonté qu'on voye des châtimens si rares à tant de malversations, dont la voix publique, & les preuves particuliéres ont convaincu certains Ministres, dont les uns n'ont eu d'autres peines qu'un éloignement de la Cour & les autres un changement de Charge, l'Empereur témoignant de plus qu'il vouloit qu'on crût que leurs manquemens, étoient des défauts d'attention, & nullement des effets de malice ; Tout va-t-il bien dans cette conduite ; Et cette omission du châtiment dû de droit divin aux fautes peut-elle tenir lieu de mérite, dans les Princes obligés par leur caractere d'administrer la justice aux bons & aux mauvais, & encore plus

à ceux-ci qu'aux premiers, quand leurs manquemens vont à la ruine des Peuples ?

Il y a une autre eſpéce de Miniſtres qui n'ont point d'entrée dans les Conſeils, & qu'on ne conſulte point publiquement, mais qui cependant ſont crûs être les principaux Conſeillers de l'Empereur, & regler par leurs avis & les deſſeins & les móiens de l'éxécution. Il n'eſt pas croyable qu'on n'ait repréſenté plusieurs fois a l'Empereur le danger qu'il couroit d'être mal conſeillé, par des gens qu'on préſume, aſſés raiſonnablement, avoir des veuës au delà de ſes interêts particuliers, & leſquelles on doit ſuppoſer qu'ils menagent dans tout ce qu'ils diſent, ou qu'ils font, principalement, étant des perſonnes habiles, & autant intereſſées, qu'elles le ſont, que les choſes n'aillent pas toutes au profit de l'Empereur : mais la prévention de Sa Majeſté Imperiale, en leur faveur eſt ſi grande que tout ce qui tend à abaiſſer leur credit, eſt déja pris, avant qu'on l'examine,

un châtiment dû à leur temerité, ou à leur mauvaise foi.

On raconte une legende assez longue de ces malheureux sans crime & sans demérite, & il n'arrive gueres de personnes de quelque consideration à Vienne, qui n'étant point dans leurs intérêts, & aspirant à quelque chose, ne ressentent des contrecoups fâcheux qui leur viennent de quelque endroit inconnu; Car avec la volonté & le pouvoir de nuire, ils ont encore l'adrese de le faire de telle maniére, qu'on ne puisse quasi s'en appercevoir: de sorte que leur vengeance éxecutée, ils peuvent quasi toûjours s'applaudir en secret du bonheur qu'il y a de pouvoir faire du mal sans en souffrir le reproche. C'est en effet un grand bonheur dans les Cours de pouvoir écarter par quelque moyen que ce soit tout ce qui peut faire atteinte à la faveur, dont on jouït, & avoir des moyens sûrs pour terrasser toutes les oppositions qu'on lui peut faire. Mais ce bonheur n'est-ce pas un véritable malheur pour des gens qui ne sont

point faits pour jouir de la Cour, & qui devroient même la fuir, & un malheur encore plus grand de la sçavoir conserver à ce prix, & ainsi s'aveugler & s'endurcir toûjours d'avantage dans cette attache criminelle à une chose plus que dangereuse à leur salut?

Cette faveur cependant a eu quelques atteintes, & en général, & en particulier. Il n'y a pas long-tems qu'un de ces Messieurs a dû ceder le terrein & quitter la Cour, où il occupoit une des places principales, pour s'être opiniâtré mal à propos à soutenir la recommandation qu'il avoit faite à l'Empereur en faveur d'un homme, à qui il en avoit promis le succés avec tant de confiance, qu'il osoit dire, *qu'il ne seroit pas le P. M. ou que la chose réüssiroit.* Comme Sa Majesté Impériale étoit pressé d'un autre côté aussi fortement que de la part du J. & qu'il crût pour le coup pouvoir postposer les recommandations de celui-ci, aux autres, l'impatience du P.qui n'étoit pas accoutumé

à de semblables refus, ayant échappé en quelques plaintes un peu trop hardies, il eut ordre de sortir de la Cour, & d'aller pleurer en Bohême la perte de son credit, ou, s'il le veut bien entendre, l'abus qu'il en aura peut-être fait en bien d'autres occasions, puis qu'il étoit arrivé à la hardiesse de faire de semblables plaintes.

L'affaire d'un certain Recolet, ou Moine reformé de Saint François, avoit fait encore plus de bruit. Ce Misantrope ayant été par obéissance de ses Supérieurs placé à Vienne, s'y mit bien-tôt par un extérieur tout à fait régulier sur le pied d'un homme admirable, tant pour l'austérité de sa vie, que par le zéle ardent du salut des ames, qu'il vouloit toutes enlever au Ciel par ses ferventes exhortations. Il n'en falloit pas tant pour venir à la connoissance de l'Empereur, qui l'ayant fait appeller, fut charmé de ses pieux discours, & pénétré d'une estime si grande de sa probité, qu'il le voulut avoir prés de soi à toutes les heures, pour pouvoir conferer avec

lui des affaires les plus importantes. Le Pére se voyant en crédit commença peu à peu à miner celui des J., en représentant doucement tantôt un inconvénient, tantôt un desordre survenu par le mauvais usage, qu'ils en faisoient. La chose alla si loin que l'Empereur lui prêtant l'oreille il s'avança à les lui dépeindre comme des gens, en toutes maniéres dangereux, qui ne travailloient pour autre fin que leur gloire & leur agrandissement particulier, auquel ils sacrifioient la reputation, la conscience, & les biens de Sa Majeste Impériale en lui dissimulant, & faisant en sorte qu'on lui cachât la verité quasi en toutes choses accumulant d'immenses richesses, disposant selon leur caprice de toutes les Charges de la Cour par leurs recommandations, & l'exposant à la haine des Peuples, qui le voyoient avec un extrême dépit au pouvoir de semblables gens & toutes les avenuës fermées aux recours contre les desordres, qui naissoient de leur toute-puissance. Qu'étant esclaves de leur

vanité & de leur gloire, ils cherchoient par toutes sorte de voyes le moyen de s'agrandir, & pour cela prétoient la main à tous les ennemis de son Auguste Maison pour la détruire : que la faveur dont ils joüissoient auprés d'eux étoit la recompense des trahisons qu'ils tramoient à Vienne à leur profit : que l'adresse avec laquelle ils manioient leurs intrigues étoit à la verité si grande, qu'il n'en paroissoit rien à la vûë du monde superficiel, mais que la chose étoit évidente à toutes les personnes un peu éclairées, & qu'enfin il ne pouvoit en conscience favoriser aussi excessivement qu'il faisoit des gens, qui abusoient de sa faveur à la ruine des peuples commis au Gouvernement de Sa Majesté Imperiale.

Il y a bien de l'apparence que l'Empereur ne crut pas tout ce que lui disoit ce nouveau Prophete, mais prévenu que c'étoit un homme de bien, qui parloit sans intérêt, (car les Moines de son ordre ne peuvent rien posseder) il en crut quelque

chose, & dés ce tems-là il commença à traiter ces anciens amis avec froideur, toute la familiarité étant pour le Recolet, qui prenant de nouveau soin de battre le fer chaud, aliéna entierement d'eux l'esprit de Sa Majesté Imperiale. Il est vrai-semblable encore qu'on mit sous les yeux de l'Empereur quelques articles spécifiques de la légende dont j'ay parlé, pour preuve des accusations, qu'on s'éfforçoit de faire croire, & que l'Empereur en convint, ou qu'il en fut au moins ébranlé, étant le propre des personnes vrayment pieuses de ne se pas resoudre facilement à quitter la bonne opinion qu'ils ont une fois conçûë.

Ce reste de prévention & la fermeté des J. dans un pas si fâcheux, fut, aprés ce que je vai dire, la cause de leur ressource à une plus grande faveur. Ils n'abandonnerent nullement le gouvernail pendant la plus grande force de la tempête, & se faisant un mérite de leur patience, que leurs amis nommoient modestie & vertu,

ils vivoient ſans le moindre murmure à la Cour où l'Empereur les ſouffroit encore, & où on ne les conſidéroit plus cependant que comme des gens qui en ſeroient bien-tôt entierement chaſſez. Ils uſoient des mêmes maniéres honnêtes & obligeantes envers tout le monde, & peut-être un peu plus que quand ils poſſedoient l'oreille du Prince. Le tems à la fin vint à leur ſecours, & ils ſçûrent de leur côté s'en ſervir utilement. Comme le penchant naturel au premier ſentiment d'une injure, nous porte à la vengeance qu'on croit d'autant plus juſte, qu'on a meilleure opinion de ſoi-même; il ne faut pas demander ſi on fit étudier curieuſement la vie & les actions les plus ſecrettes du Recolet, le deſtructeur de la réputation des autres, afin de voir ſi la trempe de ſa vertu n'étoit point gâtée par quelque deffaut capable de lui enlever l'eſtime, & de porter la guerre chez lui. La recrimination n'abſout perſonne de ſes propres fautes, puis qu'on peut être trés-criminel & por-

ter de trés-justes accusations contre un autre : mais c'est un grand soulagement à la honte d'être accusé & crû coupable, & aprés la veritable innocence rien ne satisfait aussi pleinement que le plaisir de voir dans la confusion celui qui nous y a mis, & de pouvoir dire du mal avec verité de celui qui nous a chargé de ses accusations.

Le malheur du Pére Recolet voulut que sa vertu ne put soûtenir la rigueur des perquisitions qu'on faisoit de sa vie, où l'on crut d'avoir découvert quelque tache de l'infirmité humaine. On ne dit point la qualité du manquement, ce fut un crime semblable à celui d'Ovide qu'on n'a jamais bien connu, & qui cependant fut cause de sa chute. L'Empereur Léopold en agit de même qu'Auguste ; le Favori fut éloigné, sans que le public sçût certainement la cause de son éxil : avec cette difference qu'Auguste ayant banni le sien l'abandonna à sa mauvaise fortune, & ne prit aucun soin de le soulager dans

ſon banniſſement, où il mourût Poëte miſerable, au lieu que l'Empereur Léopol delivra le ſien des mauvaiſes ſuites qu'il devoit craindre, deffendant trés-expreſſement qu'on lui fiſt aucune inſulte, ou donnât le moindre chagrin, & que hors de la Cour il eût la liberté toute entiére de profiter du talent qu'il avoit de s'attirer de l'eſtime, & de la conſideration.

Avec quelle joye penſe-t'on que les vieux amis retournérent à la premiere poſſeſſion de la faveur, dont ils avoient été privez pour un tems? Comme les petites querelles entre deux cœurs unis ſervent ſouvent à une liaiſon plus forte, dans la ſuite, quand l'aliénation a donné lieu au retour, de même l'Eclipſe ſoufferte par les J augmenta avec uſure l'éclat de la faveur qu'on leur avoit voulu ravir, recommençans de nouveau à briller ſur la carriere lumineuſe de la Cour, avec le même uſage de leur gloire, qu'ils avoient fait auparavant. Les manquemens du Recolet, quels qu'ils fuſſent, n'étoient nullement

une absolution de ceux qu'il avoit chargés, s'ils étoient veritablement coupables : mais l'homme est presque toujours disposé à porter dans le bien & dans le mal son jugement au delà des bornes légitimes, & à justifier ou condamner en tout, ceux dans lesquels il reconnoit quelque mérite ou quelque faute.

Qui n'auroit dit qu'aprés une tempête, qui avoit failli à ensevelir pour jamais dans un noufrage irréparable toute la faveur de J. ceux-ci ne penseroient plus à la commettre à un danger si glissant? & que se mesurant avec la derniere exactitude ils obligeroient tout le monde à les laisser joüir en repos de leur bonne fortune? Mais il semble que le Ciel voulut bien-tôt aprés par une nouvelle & specifique preuve, qui ne pouvoit recevoir d'explication ou d'adoucissement, couvaincre ceux qui en vouloient encore douter, que ces Messieurs sont tout autres que ce qu'ils veulent paroître, & que leur genie ne sauroit se dementir, quelque re-

vers qu'ils rencontrent dans leur carriere, & quelque mauvais ſuccez qu'ait quelquefois leur conduite.

Il n'y a que peu d'années que leur P. E.... ayant rempli toute l'Italie du bruit de ſon ſavoir & de ſon hebilité dans la Chaire, fut envoyé à Vienne comme un homme capable non ſeulement de charmer une Cour Allemande par ſes prédications, mais de l'enlever par l'agréement de ſes manieres qui étoient en effet les manieres d'un Courtiſan trés poli ſur leſquelles principalement on fonde parmi eux l'eſtime & le crédit de la Compagnie. A la faveur de celles-ci le P. s'étant mis en poſſeſſion d'un aſcendant univerſel à Vienne primoit par tout, & cela avec tant d'adreſſe & de ſuperiorité de génie que les petits menagemens de faveur qu'il ſembloit affecter, en ne ſe prevalant pas de tout, lui ouvroient au contraire avec plus de confiance les cœurs & les ſecrets, dont il paroiſſoit s'éloigner. C'eſt aux butes les plus élevées qu'on dreſſe ſon arc,

quand on tire de loin la bassesse, où l'élevation ordinaire ne laissant rien distinguer sur quoi on puisse entreprendre un coup remarquable. D'ailleurs les grands affaires, & une part dans le maniment des grandes intrigues, sont ce qui chatoüille noblement un esprit, qui se voit transporté entre les sujets du premier ordre par un commerce avec les Têtes couronnées & leurs premiers Ministres. La correspondance est dangereuse à la verité : la fidelité & l'honneur en souffrent ; mais l'adresse venant au secours avec une esperance de secret, qui couvrira tout, soutient le plaisir de joüir d'une belle reputation au dehors, & de manier une grande ingue au dedans, qu'on se flatte toujours devoir être à l'épreuve de tous les coups de la mauvaise fortune, particulierement parmi des peuples nourris dans la confiance d'une probité ordinaire à tout le monde.

C'est en outre un rafinement de plaisir à un esprit extraordinaire que de manier cartes doubles & de joüer

également deux partis, qui semblent avoir mis dans nos mains leurs interêts les plus importans, & quoi qu'il soit absolument inévitable de devoir perdre d'un côté par l'impossibilité qu'il y a de faire gagner la partie a tous les deux rivaux ; la singularité de cette gloire est si chatoüilleuse, qu'il s'y en trouve toûjours quelques-uns, qui par la perte qu'ils font de tout par eux-mêmes, ne gagnent que pour ceux qui les suivent, leur laissant l'exemple de leur propre peripetie, capable de les détourner du precipice, où ils courrent en les imitant.

A quoi va aboutir cette théorie, dira peut-être quelque lecteur de ces Memoires ? A rien de plus, puis que portant les choses un pas plus loin, il faudroit donner du pied dans la sepulture d'un homme, qui demande du silence en faveur de ses cendres ; & qui aprés avoir attiré tous les yeux sur sa faveur, brisa malheureusement comme la statuë de Nabuc ; deux instans succeslis ayant été les témoins

de la plus haute élevation, & de la plus deplorable chute, qui a enseveli le nom & la personne dans les ombres les plus noires desquelles y a peu d'apparence, que l'avenir les puisse jamais retirer.

La puissance de ce redoutable Corps, qui selon l'expression du Cardinal Bonvisi, dans la Relation qu'il fit à son retour à Rome de sa nonciature de neuf ans, tient tellement obsedée toute la Cour de Vienne, que rien n'y peut entrer, ou sortir sans l'inspection de ces Argus; tous les Ministres & subalternes étant obligez à l'imitation des Princes de dépendre de leur direction: Cette puissance, dis-je, est si redoutable, que non seulement à Vienne on ne peut esperer ni faveur, ni justice que par leur moyen, & cela avec l'obligation de leur tenir compte de l'un & de l'autre, mais par tout où l'Empereur a des Ministres, & mêmes dans les Cours étrangeres, ils y éxercent quasi le même pouvoir par l'ascendant qu'ils prennent auprés d'eux, ou sous le

pretexte d'une eſpece de Cour d'aſſiduité honnoraire qu'ils leur rendent, ou ſous celui de venir leur rapporter des vetilles qui regardent le meilleur ſervice de l'Empereur ; ſe rendant tellement importuns, qu'ils ne manquent guéres de gré ou de force de diſpoſer de tout où ils prennent quelque interêt, ſe ſervant du credit des Miniſtres pour ſe faire valoir par cette familiarité qu'ils affectent, d'avoir avec eux, ou pour ruiner plus efficacement ceux qu'ils veulent detruire, ſans que ces Meſſieurs oſent s'y oppoſer, dans la juſte crainte de nuire à leurs propres affaires auprés du Souverain, à qui ils ſavent que leur refus ne manqueroit pas d'être rapporté, & coloré, non pas des couleurs les plus vrayes, mais de celles, qu'il plairoit à ces importans de faire valoir pour leur vengeance particuliere.

Puis qu'on ne doute nullement de l'habileté de Sa Majeſté Impériale à connoître le fort & le foible d'une affaire, il y a de quoi s'étonner d'une

ſi longue & ſi univerſelle prévention, contre laquelle on ſe récrie tous les jours, non pas par des bruits ſourds & des murmures ſecrets, mais ſouvent par des plaintes diſcrétes & indiſcrétes, qui tout au moins doivent fonder des ſoupçons & des raiſons légitimes de douter que tout aille auſſi-bien qu'on voudroit ſe le perſuader. Une raiſon générale, & contre laquelle il ſemble qu'aucune préoccupation ne devroit tenir, eſt que tout conſeil qui vient des Etrangers doit être ſuſpect : or il eſt trés juſte de conſiderer comme étrangers tous ceux qui ont des liaiſons fortes avec des étrangers & encore plus avec des ennemis. Cette liaiſon eſt viſible par les liens qui uniſſent pluſieurs perſonnes dans un même intérêt ; liens d'autant plus forts, qu'ils paroiſſent ſacrez, & obliger les conſciences à concourir aux mêmes fins, parmi leſquelles il y en a toûjours beaucoup d'humaines, qu'on ne laiſſe pas de ſanctifier par le rapport qu'elles ont avec d'autres plus pures. C'eſt pour affoiblir la

force d'un préjugé si raisonnable, & pour faire croire qu'ils conseillent toûjours uniquement selon les vûës de la conscience la plus sincére, qu'ils se trouvent quelquefois partagez en diverse opinions : l'affirmative & la négative étant portées avec la même ardeur par des personnes différentes, qui au fond n'ont que le même but de soûtenir leur faveur. Par cette apparente diversité de sentimens, de quelque côté que tombe la resolution, ils ont toûjours le mérite de l'avoir appuyée, & rien ne se perd d'un côté qui ne se retrouve de l'autre; l'intérêt qui les unit leur donnant les moyens d'en pouvoir détacher quelques-uns, qui semblent y faire bréche, mais ils gagnent par cette voye le beau nom de sincérité, pendant que les autres qui leur sont unis dans la même vûë, recueillent à pleines mains le fruit de cette sincérité par le consentement qu'ils ont prêté à la chose concluë.

Cela se remarqua avec une particuliére attention dans les longues déliberations, qu'il y eut à Vienne sur

l'envoi de l'Archiduc en Espagne. Les deux Chefs de la Troupe Compagne se trouvérent hautement partagez, & debattoient encore avec plus de hauteur pour le pour & le contre de cet envoi, éxagérant à l'envi les avantages & les desavantages qui en devojent naître. Ils ne parloient que de leur avis à tout le monde, & de la part que leur devouement pour l'Auguste Maison leur faisoit prendre dans cette affaire, qu'ils ne conseilloient, ou ne déconseilloient qu'avec les sentimens du zéle le plus pur. Peut-être y avoit-il quelqu'un qui les en croyoit, Mais on a vû des lettres écrites en ce tems là de Vienne, qui assuroient que les honnêtes gens y regardoient ce combat de sentimens comme un badinage concerté, & les empressemens de ces bons PP., comme une affection, qui n'avoit d'autre but que d'imposer au bon Empereur, & de le persuader toûjours plus de leur grand attachement à son service

En effet, s'il faut dire la chose comme elle est, cette politique leur

éroit particuliérement néceſſaire dans la conjonƈture d'alors, où leurs Majeſtez Impériales reſſentant auſſi vivement qu'elles faiſoient la ſéparation de ce cher Fils], & laiſſant en doute ſi elles y conſentiroient à la fin, quelque convenance, & quelque néceſſité qu'il y eut de la ſouffrir, le partage des opinions étoit alors néceſſaire pour ne rien hazarder, & ne ſe point rendre reprochable d'un conſeil, qu'on auroit pû ne pas ſuivre, s'il avoit été ſeul, & par conſequent les ſoubçonner de quelque arriére penſée differente de celle de la Cour. Mais les bons P P, & encore meilleurs Politiques, prévoyant le danger ſûrent adroitement ſe tirer du mauvais pas, par des inſinuations doubles : une deſquelles ſe trouveroit infailliblement conforme à ce qui ſeroit reſolu, & l'autre ſeroit facile à excuſer par la bonne intention de celui qui la ſoûtenoit. Par ce moyen ils ont eu le mérite d'avoir vigoureuſement ſecondé le parti qu'on a jugé le meilleur, ſans encourir le blâme d'une oppoſi-

tion, qu'on disoit ne partir que d'un excés d'amour & de zéle pour la personne de l'Archiduc qu'on craignoit d'exposer.

N'est-ce point par une adresse de cette même Politique que l'on remarque une difference totale entre le genie & les inclinations des deux Chefs, dont je viens de parler, l'un desquels est attaché à la Personne de l'Empereur, & l'autre à celle de l'Imperatrice? Le premier paroit un homme abstrait, & avoir l'esprit tout à fait éloigné du bruit, & du commerce de la Cour. Le second au contraire, au lieu de cet air misantrope, est un homme tout de feu, jovial, d'un abord facile, & qui se trouve par tout, continuellement occupé à la poursuite de mille intrigues, pour le succez desquelles il affecte toutes les manieres officieuses, dont on a coûtume de se servir dans les Cours, & qui en sont le commerce dissimulé. On dit que le premier tient si peu à la Cour qu'il a déja demandé plusieurs fois d'être delivré de sa Char-

ge, & de se retirer ; ce qui est une grande preuve de son desinteressemẽt, & porte l'Empereur à le retenir d'autant plus volontiers que le P. semble plus disposé à vouloir partir. Tout cela peut bien être, car enfin il est du poste, qu'il occupe, comme de la Couronne que rencontra cet autre, *Te colligat qui te non novit.* Mais enfin quand aprés avoir bien ouï tout ce que ces pensées chagrines sçavent dire, on vient à se mesurer, on ne sçauroit nier qu'un grand zéle à affronter les dangers pour avancer la plus grande gloire de Dieu ne soit une vertu qui ne cede point à l'amour de la retraite ; & pourvû que l'intention soit bonne, & que Dieu nous donne sa grâce, comme nous la lui demanderons, pourquoi ferions nous le danger & n'aiderions-nous pas de grands princes à faire leur salut ? Voila apparemment le langage dont le P. se fortifie contre les craintes de trop hazarder sa conscience dans cet emploi : & pourvû que le zéle soit aussi pur qu'on le

ſuppoſe, tout va le mieux du monde.

C'eſt apparemment ſur cette confiance que ſe repoſent ces Meſſieurs, que perſonne ne blâmeroit ſi les choſes, auxquelles on croit qu'ils prêtent la main, alloient mieux, & s'il n'y arrivoit pas mille deſordres qu'on leur attribuë. Le P. Me..., dit on ne ſe mêle de rien, & ne parle à l'Empereur que de choſes de dévotion. Le P. Mi. peut tout ſur l'eſprit de l'Impératrice, & par le moyen de celle-ci obtient tout ce qu'il veut, tant pour ſoi, que pour ceux qu'il veut favoriſer. N'eſt-ce pas chou pour chou, & a-t-on ſujet de dire que le C..... de l'Empereur ne s'ingere en quoi que ce ſoit, quand par un autre lui même il fait tout?

Mais cette inaction du P. Me.... n'eſt pas ſi généralement crûë qu'on le voudroit bien. On dit au contraire que c'eſt lui qui fait abſolument tout, parce que l'Empereur a la bonté de ſe rapporter à lui de tout & qu'il prend ſes ſentimens pour des

Oracles : & l'on a remarqué plusieurs fois que des choses avoient été conclûës le soir dans le Conseil, dont l'Empereur changé de sentiment a suspendû l'execution le matin aprés, sans qu'il eût parlé à personne qu'à son C...

C'est même à cette irresolution & à ces changemens, qu'on attribuë en partie la decadence des affaires & la chute de plusieurs desseins, juges trés importans dans le Cabinet, les Conseillers se rebutant d'opiner ; & refusant en d'autres rencontres de donner des avis aussi libres & aussi hardis, qu'ils auroient fait, dans la vûë qu'ils ne seront pas goûtez, ou que même aprés avoir été approuvez on ne passeroit point jusques à l'execution.

C'est au conseil secret du P. qu'on attribuë encore le pardon que l'Empereur accorde si facilement aux plus grandes fautes, & la negligence, dont il use à decouvrir & approfondir une quantité indicible de méfaits, dont l'Etat a reçû tant de contrecoups si

fâcheux : C'eſt à ſes recommandations qu'on croit que ſont avancez tant de ſujets, qui réuſſiſſent ſi mal dans des Emplois de la derniére importance. Tout le monde ne pouſſe pas pourtant les choſes ſi loin, preſque tous conviennent que ſi l'Empereur ne conſultoit que des gens du métier, & animez à bien faire par le reſpect d'une Majeſté réſoluë à recompenſer chacun ſelon ſon mérite, les choſes iroient beaucoup mieux, & que ſi des perſonnes, dont le caractére les doit néceſſairement éloigner des Intrigues de la Cour, s'excuſoient modeſtement de s'ingerer dans des affaires du maniment deſquelles ils eſt trés poſſible qu'ils ne ſoient pas entiérement capables, ils n'en auroient que plus de gloire, & ſe délivreroient de beaucoup de murmures. Mais on n'oſeroit guéres eſpérer que l'Empereur change d'inclinations, & moins encore que ces Meſſieurs renoncent aux avantages qu'ils retirent de leur faveur.

En voila aſſez ſur une matiere un peu

un peu delicate, & qui fait remuer des humeurs, quelquefois malfaisantes, à ceux qui approfondissent trop ce mistere, & qui n'ont pas toûjours les moyens de parer aux coups qui leur viennent de côté, quand ils ne regardent que devant eux. Vienne est pleine, entr'autres, d'écoliers pauvres, auxquels ces Messieurs ont coûtume de donner par une porte de derriere d'une de leurs maisons quelques alimens, & ailleurs des instructions, selon lesquelles ils se fourrent en bien des lieux, d'où ils entendent ce dont il n'est nullement à propos qu'ils soient informez. Cette espece d'Emissaires leur est si dévouée qu'ils portent même un signe exterieur de ce devoüement; & comme à Vienne, peut-être plus qu'en aucun autre lieu, ces Messieurs savent bien qu'ils ne sont pas aimez de tout le monde, & que dans un bouleversement d'affaires, & un soulevement du Peuple ils pourroient bien souffrir des insultes de celui-ci, ils ont eu la prévoyance d'en enrôler jus-

ques à quatre cens des plus robustes, qui marquez à leur coin ne manqueront pas dans un besoin à leur deffence, quoi qu'on dise que c'est pour celle de l'Empereur, qui ne manque pas de tenir compte de ce zéle qu'ils ont pour son service.





## QUATRIE'ME PARTIE.

# INTERESTS DE LA COUR DE VIENNE, PAR RAPORT A LA GUERRE PRESENTE.



N a parlé de la vie particuliere de l'Empereur, & de sa vie de Prince, c'est-à-dire de son Gouvernement, & si ce n'est de la qualité personnelle de ses Ministres, au moins de leur Caractere en général & de la manié-

re autant qu'on l'a pû savoir, dont les affaires sont administrées. Il semble à propos de faire suivre la situation de la Cour dans les conjonctures presentes ; & aprés avoir dit deux mots des causes qui ont porté l'Empereur à faire la guerre, de parler des suites qu'a eu cette déclaration, par rapport aux Sujets & aux Etrangers.

La chose sur laquelle on fait les premieres reflexions, est le peu de soin qu'il semble qu'on ait pris à Vienne de faire publier des Ecrits vigoureux, c'est-à dire de faire connoître par de bonnes plumes la justice de la cause de Sa Majesté Imperiale. Car quoi qu'on ne doive nullement attribuer à la force des raisons le bon succez d'une Guerre, il est vrai cependant, que le monde étant bien informé de la justice des armes d'un parti plus que de l'autre, on en parle avec plus d'estime, & outre que l'évidence des raisons fait concevoir plus d'aversion pour celui qu'on croit avoir tort, les Peuples qui croyent leur Souverain mieux fondé té-

moignent plus de patience à suporter les charges, & se montrent plus prompts à le servir & à le seconder dans la deffence de sa cause. En tout cas les Princes doivent au public un témoignage & une déduction publique de la verité, & ce témoignage doit être d'autant plus éclatant qu'ils se justifient eux mêmes, & parlent pour leur profit.

Or il faut avoüer qu'on a lû dans le monde assez peu d'écrits qui soiét d'une force particuliere, & au lieu de cette pauvreté on avoit tout sujet de s'attendre à de vigoureuses refutations des prétentions de la France, & à voir une suite bien digerée de raisons,& de cas semblables à celui ci, où ces droits n'ont eu aucun lieu, & où la conduite des siécles passez a établi une loi qui doit faire taire toutes les chicanes de celui-ci.

Il est vrai qu'on a assez bien fait connoitre l'interêt qu'a l'Europe à empêcher les droits du Roi de France, qui peu à peu gagnent le tiers & le quart & aquérant cependant toû-

jours ; s'est mis en passe de devenir le Monarque universel; ce qui se voit dãs cette derniere conjecture, où il a aqui la Monarchie d'Espagne, étant arrivés au point qu'avec ses forces & celles de cette Couronne, si on l'en laisse en possession, il est en état de donner la loi à tous les Princes & de les subjuguer, ce qui est une consequence du pouvoir qu'il en auroit. Mais enfin, comme je dis, il semble qu'on n'a pas apporté tous les soins necessaires à éclaircir les droits de Sa Majesté Imperiale, & qu'au contraire on a laissé publier à Vienne même des pauvretez, qui les affoiblissent; Ces sortes d'écrits publiez à la vûë de l'Empereur laissant penser à quelques-uns qu'on n'a pas de meilleures choses à dire.

Il y a des gens de poids, qui assurent hardiment qu'il n'y a que le seul point de la validité de la renonciation à traiter, & à bien établir, & qu'on fait préjudice à la cause de Sa Majesté Imperiale en voulant justifier ses droits par d'autres raisons. Il faut

avoir des lumieres bien courtes pour entrer dans ce ſentiment, puis qu'au contraire la renonciation étant fondée ſur les Loix & les coutumes de la Monarchie, & ſur l'exemple des temps paſſez, & tout ceci eſt appellé avec autant de raiſon au ſoutien de la cauſe, que peut-être une preuve légale, & des argumens tirez du Code, pour prouver que les actes publics doivent ſubſiſter. Mais ce ſilence des bonnes plumes ne vient-il point du peu de ſoin qu'on prend de les attirer, & de les animer à écrire par de bonnes récompenſes? On voit autour de l'Empereur une quantité de gens, qui ſe piquent de ſcience & de zéle, & qui emportent d'immenſes richeſſes pour récompenſe de leur dévoüement à l'Auguſte Maiſon: D'où vient qu'aucun de ces braves n'entre dans la lice, & ne prend les armes à la main dans une occaſion auſſi preſſante que celle-cy? C'eſt qu'ils nuiroient à leurs fréres, qui dans le même intérêt de procurer la gloire & les avantages communs, en

ſang, ce que les Loix du Pais, & les Contracts particuliers lui attribuent, & ce à quoi la France même a renoncé : au lieu que celle ci s'efforcecera toûjours inutilement de colorer ſon invaſion par des pretextes qui ſe diſſipent, & perdent toute leur force à la vûë des premieres raiſons. On auroit voulu voir établir ce droit du ſang par l'appel de Philippe le Beau à la Couronne d'Eſpagne, dont les deux fils Charles & Ferdinand furent également reconnus héritiers réels & préſomptifs, du vivant & aprés la mort de leur Pere, & ſous le regne de Ferdinand le Catholique, qui lui ſurvécut : que dans le tems que Charles, en vertu de ce droit, fut mis comme ſucceſſeur dans la poſſeſſion actuelle des Royaumes, & fut, pour ainſi dire, inveſti du *jus in re*; ſon frere Ferdinand, retint le *jus ad rem*, c'eſt à dire la raiſon & l'expectative fondée ſur le droit de ſa naiſſance, dans les cas qui ſe pourroient ouvrir de percevoir la ſucceſſion : Que ce droit ayant paſſé dans

la suite des tems à ses successeurs & descendans ; aucune disposition des enfans de Charles n'a pû l'alterer ou l'affoiblir, puis qu'il n'est pas au pouvoir des héritiers de changer l'ordre d'une substitution établie par la premiére volonté, au préjudice des appellez. Qu'il est trés-faux qu'en Espagne les femmes ayent aucun droit de representation à l'exclusion des mâles de la même famille, que quand même cette representation auroit lieu en faveur des femmes & de leurs heritiers, que les premieres & non pas les dernieres auroient les premiers droits, & par consequent que la succession ne regarderoit nullement le Dauphin ni sa famille:mais que bien loin que cette succession lui put apartenir, il en étoit exclus par le seul titre d'étranger & incapable de succession : Que cette exclusion ne fut alors, & n'est point encore aujourd'hui ; qu'il est inutile qu'on reclame ici la forme de la succession établie dans les Provinces particuliéres comme on fit quand on voulut com-

mencer l'invasion de la Monarchie d'Espagne par le saisissement de la Flandre & de la Bourgogne, puis que le droit de la succession Royale ne se régle nullement par les coûtumes des lieux particuliers, mais par le salut de l'Etat, qui ne doit pas souffrir en Espagne plûtôt qu'en France la division des Domaines à moins que de soûmettre par une monstrueuse subordination le Chef aux membres, & le tout aux moindres de ses parties : Que la chose étant aussi claire qu'elle est, on ne peut faire aucun fondement sur un Testament contraire à ces dispositions, quelque vrai & solemnel qu'il fût, beaucoup moins à un Testament en toute maniére suspect, sinon convaincu de supposition & de fausseté par les protestations contraires du Roi Charles, continuées jusques à sa mort d'avoir eu toute autre pensée que celle qu'on lui attribuë : Que la reconnoissance des Peuples circonvenus & menacez d'une violence toute prête à les abimer, ne sert de rien ici : puis qu'elle est manifestement forcé,

dans cette affaire & la raiſon abſolument invincible, qui condamne & ſes prétentions & ce qu'elle a fait enſuite appuyée ſur ce fondement. On entend le Traité de Partage, & la honte dont elle ſe couvre, en montrant faire ſi peu d'état d'une convention, qu'elle avoit elle même ſollicitée, & à laquelle on avoit donné les mains, uniquement pour lui plaire, & la contenter, quoi que ſans aucune juſtice On voudroit lire un expoſé fidel de ſon inſatiable deſir de s'agrandir & d'accumuler Ville ſur Ville & Province ſur Province : Comme aprés tant & de ſi ſanglantes Guerres qu'elle a toutes commencées pour cet effet l'eſpace de quarante ans. A peine eût-elle conclû la Paix de Ryſvick, que travaillée de ſa premiére ſoif, elle ſe remuë & tourmente l'Angleterre & la Hollande pour en arracher un conſentement à lui voir ravir la Monarchie d'Eſpagne, à la mort du Roi, non pas à tître d'aucun droit, qu'elle y eut pour ſa juſtification, mais pour ſatisfaire à la pure envie,

qui la rongeoit de voir ce grand changement, & cet accroissement si considérable de domaines à la Famille Impériale, sans y avoir aucune part: Que par cet acte plus que par aucune déclaration, elle fit une reconnoissance authentique de n'y avoir ni prétention, ni droit, puis qu'elle n'en produisoit aucun, & que le démembrement postulé n'étoit à son dire même, & dans la pensée de ceux, qui y consentoient, que pour retenir un équilibre entre les deux Puissances capitales de l'Europe: Que les vives protestations, que fit faire le Roi Charles d'Espagne contre ce Traité, font voir clairement combien il étoit éloigne de laisser ses Royaumes à la France, puis qu'il ne vouloit pas même soufrir qu'elle en put espérer la moindre partie: Que cela est une nouvelle, & irréfragable preuve de la supposition du Testament, puis qu'il est hors de raison de supposer qu'alors le Roi ne pensoit point à sa derniére volonté, chose de quoi s'occupent tous ceux qui se voyent hors

d'eſpoir de ſucceſſion.

On voudroit auſſi voir le point de la renonciation manié comme il faut: prouver qu'on fait tous les jours des renonciations, qui ne ſuppoſent aucun droit, auquel le propriétaire renonce, mais qui ſont ſeulement des aſſurances ſurabondantes, que l'on prend pour prevenir les diſputes, que l'ignorance, ou la mauvaiſe foi pourroient mouvoir, & pour un plus grand affermiſſement, s'il ſe peut, des Traitez qu'on a voulu conclure : Que quand même les renonciations ſont véritablement d'un droit ou d'une choſe aquiſe, qu'aucune valable raiſon ne les peut annuller, puis qu'il eſt horrible d'abuſer de la foi publique, & de renverſer le plus inébranlable fondement de la ſocieté humaine, en ſe jouant des promeſſes, & des ſermens les plus ſaints. Qu'il n'y a rien de plus vrai & de plus glorieux à la réputation des Princes que ce que diſoit autrefois un Roi de France, que quand même par une corruption générale de toute ſorte de conditions,

la bonne foy seroit bãnie du cõmerce des hommes, il faudroit la chercher dans la bouche des Rois, qui en doivent être les Dépositaires éternels, & chez qui elle doit être toujours immuable & sacrée : Que la validité d'une renonciation ne supose nullement qu'on n'en reçoive aucun préjudice ; au contraire qu'on ne renonce jamais sans quelque dommage, mais dommage ou purement agrée pour quelque fin honnête, ou récompensé d'ailleurs par d'autres conditions utiles, stipulées par les Traitez, ou même embrassé par une généreuse cession de ces avantages pour le bien de la paix particuliére ou publique, contre laquelle on ne peut sans des honneur penser au retour ? qu'il est honteux de prétendre lesion ou rétablissement quand on a traité avec une pleine & entiére connoissance de ce qu'il y avoit d'onereux dans un Traité, selon l'axiome du Droit commun, *scienti & volenti non fit injuria* : Qu'il est contre tout droit que les fils puissent annuler les Traitez de leurs Péres ; & qu'ils

ne ſoient pas obligez à s'en tenir à ce que ceux-ci ont établi, particuliérement quand ils ne ſont point encore nez, puis que ce ſeroit par cela ſeul caſſer toute ſorte de conventions, contre leſquelles les Succeſſeurs porroient dans la ſuite ſe recrier comme faites à leur deſavantage, & aucun de ceux qui poſſedent par àquiſition ne poſſéderoit ſûrement, ni la France même ne pourroit faire aucun fond ſur ſes conquêtes, quoi qu'à elle cedées par les intereſſez, puis que les Enfans de ceux-ci ſeroient toûjours à tems de ſe relever à la premiére occaſion, ſans violer les Traitez, & tout au moins pourroient improuver comme injuſte la détention d'un bien, ſur lequel ils croiroient de retenir toûjours un titre légitime, Que tout le gente humain fait une miſerable expérience de la vérité infaillible de ce principe, qui eſt même de droit divin; par le malheur commun, où il eſt enveloppé à cauſe de la proſtitution que fit ſon premier Pére des graces du Ciel, aprés avoir oui les condi-

tions,auxquelles il en pourroit joüir, il les viola, & se soûmit soi-même & toute sa postérité au malheur sous lequel nous gemissons : Qu'enfin le Roi Trés-Chrêtien, qui se trouve hors de tous ces cas, n'a aucun pretexte de prétendre sa renonciation invalide, puis qu'il n'en souffre aucun préjudice ? les grands avantages qu'on lui fit à la Paix des Pyrenées, les déclarations expresses qu'il ne pourroit prétendre, en quelque sorte que ce fut, à la succession, qu'il sçut & qu'il accepta sans dol, & sans violence, avant son mariage, qui n'auroit jamais été conclu sans cette renonciation, effaçant toutes les couleurs dont les flatteurs s'efforcent de peindre sa rupture.

Voila encore un trait de plume assez long, qui échappe, mais qu'y faire ; Quand on parle du cœur, il n'est pas facile d'abréger ses discours. On a fait une ébauche d'un tableau qu'on voudroit voir bien historié aux yeux du monde, & qui apparemment, feroit taire beaucoup de personnes,

qui n'ouvrent guéres la bouche ſur cette matiére, que pour dire des pauvretez; car enfin il y a peu de gens, qui ne prennent quelque parti dans ce grand démêle, & qui pendant qu'on joue du ſabre & du canon à la Campagne, ne chamaillent dans les Villes, par des diſputes du tort & du droit, quelquefois auſſi acharnées que des batailles ſanglantes. Mais revenons à nôtre Relation On a dit que l'on trouvoit étrange qu'on eut ſi peu travaillé à ſoûtenir la cauſe de l'Empereur par les raiſons; voyons ce qu'on fait par les Armes, qui ſans aucune difficulté ſont les plus importantes. On s'en remet, pour les ſuccés aux nouvelles publiques, qui font aſſez entrevoir les ſoins qu'on prend dans le Cabinet, pour le ſoûtien du bon droit de Sa Majeſté Impériale. Ce qu'on a à dire eſt ce que l'on remarque à Vienne, & qui augmente tous les jours l'étonnement du public Il paroit qu'on y vit, nonobſtant les dangers les plus preſſans où ſont expoſez l'Empire & les Etats Héréditai-

res, avec une indolence quasi aussi grande que si la Guerre se faisoit entre le Mogol, & l'Empereur de la Chine & si les Mécontens de Hongrie ne venoient de tems en tems brûler des Villages à la vûë de la Ville, on ne s'y appercevroit presque pas que l'Empereur est intéressé dans la Guerre presente. Les vives & continuelles remontrances des Princes Alliez, & des Généraux qui servent Sa Majesté Impériale ont tant & si long tems battu à la porte de la justice, qu'enfin on a mis à la tête du Conseil de Guerre un Président, de la fidélité & capacité duquel personne n'a sujet de se deffier, au lieu d'un homme que son grand âge, & la lenteur, qui accompagne ordinairement la vieillesse, rendoient trop froid dans les fonctions d'une Charge qui demande un homme d'une si grande activité.

C'est é cette froideur, si ce n'est à quelqu'autre cause, qu'on attribuoit la disette de Troupes & de toutes les autres choses nécessaires pour entrer en action, que les Armées man-

quoient de tout,&que le tés d'ouvrir la Campagne étoit venu, avant qu'on eut fait la moitié des préparatifs, quoi qu'ils eussent été résolus dans le Conseil long tems auparavant, & qu'on eut même trouvé les moyens pour l'éxécution. L'excuse la plus ordinaire étant le manquement des deniers, le Président du Conseil des Finances entroit par nécessité pour sa part dans la faute, & souffroit une partie des reproches, C'est pourquoi il a été soûmis comme l'autre à la même déposition ; mais la confiance en la bonté de l'Empereur les soûtenant tous deux dans leur chûte, on les a vûs également indolens, & le premier, quoi que terriblement décrié, & au dire du Peuple, publiquement conveincu de collusion avec les ennemis, qui lui fournissoient même publiquement des sommes, sous pretexte des revenus, qu'il possédoit autrefois dans les Etats par eux présentement occupez, & que l'Empereur lui laissoit recevoir sous pretexte d'en avoir besoin pour soûtenir sa qualité de Prince

le premier dis-je, en a été quitte pour la honte de sa déposition, que l'Empereur a pourtant voulu qu'on qualifiât du nom de démission volontaire, & l'a même gratifié d'une autre Charge trés honorable à la Cour, laquelle ne lui donnant peutêtre plus le prétexte de recevoir pension étrangére, tout le dommage a été de voir cesser la fabrique de son beau Palais hors des murs de la Ville. Le second, de l'administration duquel on se plaignoit avec des cris aussi hauts que de celle du premier, parce qu'il ne payoit pas même les Domestiques de la Cour, a eu la permission de joüir en repos des fruits d'une œconomie, qui lui a été si utile.

A propos de cette œconomie des revenus de l'Empereur, l'Histoire porte qu'il y a long tems qu'ils sont dans un furieux desordre, & que la suspension, ou pour mieux dire l'exclusion de toute sorte de châtiment, & de revision de comptes laissant le champ libre aux Administateurs, ceux-ci s'en sont souvent donné au

cœur joye, & ont admirablement profité de cette licence. La conjoncture présente n'aide pas à les redresser, puis que l'Empereur a été contraint de relâcher presque toutes les impositions aux Peuples pour les encourager à se deffendre contre les Bavarois, & les Mécontens, & que ce qu'il pourroit tirer de la Hongrie est absolument détourné par ceux-ci, de sorte que bien loin d'en profiter il est contraint d'y faire des remises pour le maintien des troupes qui tâchent de ramener ce Royaume à l'obéïssance.

La Bohême seule & quelques autres petites Provinces plus éloignées de la Guerre sont celles qui contribuent aujourd'hui, mais que pourroient-elles dõner de proportioné aux épouvantables besoins, qui pressent de toutes parts, si l'Empereur n'étoit assisté d'ailleurs, & ne recevoit de tems à autre de quelques-unes des Puissances Alliées, des secours qui l'aident à pousser le tems avec l'épaule jusques à ce que Dieu fasse quelque miracle pour le retirer de l'abîme, où

il paroit être prêt à tomber ; C'eſt la cauſe pour laquelle on cherche & employe toute ſorte de moyens pour faire de l'argent, qui ſeul eſt les trois choſes enſemble, qu'Aléxandre Farneſe diſoit être néceſſaires pour ſoûtenir la Guerre : & non ſeulement on copie autant qu'on peut toutes les adreſſes, dont la France ſe ſert en Original, mais de plus on en emploie quelques autres dont la France ne s'eſt point encore ſervi. On propoſa, par éxemple, de prendre l'argenterie ſuperfluë des Egliſes, comme un ſecours qui n'étoit d'aucune charge au public, avec promeſſe dans les formes d'en reſtituer l'équivalent en bonne monnoye aprés la Guerre finie, & auſſi-tôt qu'on le pouroit. La Guerre de Hongrie qu'on veut faire paſſer pour une Guerre de Religion, puis qu'elle ſe fait contre des gens qui veulent entr'autres choſes une liberté entiére de profeſſer telle croyance qu'il leur plaira, cette Guerre, dis-je autoriſe l'Empereur à ſe prévaloir de ces dépôts ſacrez, & de ces pains de

propoſitions

proposition, puis que c'est pour rafraîchir dés gens, qui combattent contre les ennemis de son culte. Cependant le Pape a mis le hola à cette prétenduë usurpation & s'est opposé à ce qu'on passât outre dãs l'éxecution de cette argenterie. La Cour de Vienne est fort persuadée que le Pape Clément XI. panche beaucoup plus vers la France que vers Elle, mais on l'est encore plus que si on avoit eu la docilité de demander au Pape son agrément sur cette distraction des biens d'Eglise, il n'auroit pas eu la hardiesse avec tout son cœur François de refuser une chose aussi juste, qu'auroit été cette demande. On se moque des spéculatifs, qui veulent faire honneur à l'Empereur d'une jalousie d'Etat, & des soins de sa Souveraineté, qui ne souffroit pas qu'il demandât à un autre ce qu'on dit lui appartenir. On le veut croire comme eux trés-légitime propriétaire des biens d'Eglise, comme des autres, dans une grande nécessité de l'Etat, mais on craint qu'on ne l'ait un peu malicieusement

conseillé de ne point rechercher cet agrément; pour le brouiller toûjours plus avec la Cour de Rome, dont il pourroit avec bien du chagrin éprouver l'aversion dommageable dans un tems comme celui-ci. On parlera une autrefois de la situation des affaire de l'Empereur par rapport à cette Cour.

Cette brouillerie fait souvenir de celle que commit autrefois si cruellement Innocent XI. avec le Roi Louis XIV. Celui-ci s'étoit mis en tête, comme chacun sçait, de s'approprier le droit de Regale dans toutes les Eglises de son Royaume, c'est à dire de l'étendre en celles, où il n'étoit pas encore réçû. Le Pape voyoit fort bien qu'il ne pouvoit pas l'en empêcher. Il s'y opposoit en apparence, parce que son titre de Chef de tout le Clergé Catholique l'obligeoit à cette démonstration, non pas que le Pape prétende la propriété, comme crient certains esprits animez, de tous les revenus Ecclésiastiques situez par tout le monde. Aucun Pape ne l'a jamais prétendu, si ce n'est peut-être Boni-

face VIII. & s'ils n'ont pas condamné les opinions de certains Auteurs de petite autorité, & flatteurs de profession & détude, ils confessent tout haut d'être trés éloignez de cette prétention. Mais en qualité de Chef du Clergé, ils se croyent tenus tout au moins à des protestations contre un droit temporel, qu'on ne sçauroit éxercer sans quelque espece de violence contre l'Eglise: & quand ils sont raisonnables, ils sont toûjours prêts à relâcher au premier office, qui leur vient de la part des Princes Catholiques; & on ne doute nullement que Clement XI., tout François qu'on le fasse, n'eût été, & ne soit encore trés disposé à laisser faire à l'Empereur tout ce qu'il veut faire s'il en étoit convenu. Le mal est que comme Louïs XIV. ne voulut jamais plier à aucune demande, qu'on lui persuadoit injurieuse aux droits de sa Couronne, quoi que le Pape lui fis dire secrettement qu'au premier mot il lui auroit accordé tout ce qu'il souhaitoit, peut-être a-t on piqué mal à propos l'Em-

pereur de ce point d'honneur, ce qui gâteroit toûjours plus les affaires avec la Cour de Rome; Et on ne peut croire qu'un Prince aussi pieux & aussi bon, qu'il est, veuille se roidir là dessus, & ne reconnoisse à la fin le mauvais office qu'on lui rend en cette occasion

Avant que de quitter cet article du besoin de finances que l'Empereur souffre, je dois dire qu'on assure qu'il pourroit trouver, du jour au lendemain, jusques à trente millions dans la seule Bohême, s'il vouloit rendre la liberté au petit Peuple de ce Royaume, & l'élever à la condition de tous les autres sujet de ses Etats héréditaires. Selon le génie des Nations voisines, Moscovite, Polonoise, & Hongroise, la Noblesse parmi les Bohêmiens a un droit Seigneurial sur tous ses sujets étendu au de là de tout ce qu'on voit pratiqué en Allemagne, & en France. Ces sujets sont tenus à servir leurs Maitres quasi comme des Esclaves, obligez à leur prêter leur travail sans payement autant de fois

qu'il plait aux meitres de leur commander, forcez à vivre ſur leurs terres ſans pouvoir ni les quitter, ni ſe marier, que de l'aveu de ſes Souverains, & ils ſont plus malheureux encore à la mort, car ils ne peuvent diſpoſer de leurs biens qu'en faveur de leurs enfans légitimes & héritiers de leur ſujetion, à l'excluſion de leurs fréres mêmes & de tout autre parent.

Cette dureté introduite dans les tems plus éloignez, où la Nation peu civiliſée paroiſſoit avoir beſoin d'une conduite, telle qu'on peut ſuppoſer qu'ils la recevoient du bon ſens & de l'équité naturelle de leurs Seigneurs, ſemble avoir dû ceſſer, dés que ces Peuples ſont devenus auſſi diſciplinez que les autres Allemans qui n'y ſont point ſoûmis. La raiſon leur eſt encore d'autant plus favorable qu'en les mettant en liberté on n'ôteroit quaſi à perſonne ce droit ancien, les familles Nobles du Royaume de Bohême étant aujourd'hui réduites à un trés petit nombre, & les biens des familles éteintes ayant paſſé à d'autres venuës

de l'Autriche, ou des autres Provinces héréditaires, qui ne paroissent pas avoir droit déxiger la continuation d'une Souveraineté aussi exorbitante que celle-là, & dont peut-être ils n'ont jamais reçû d'investiture expresse. Mais la plûpart de ces Messieurs servant à la Cour, & les plus grands biens étant possédez, par ceux, qui jouïssent de la premiére faveur, ils n'ont garde de se relâcher de ce droit, quoi qu'injurieux à l'humanité; au contraire ils employent leurs meilleurs talens à en tirer tous les avantages possibles.

On a déja touché quelque chose de la Guerre d'Hongrie, on va en parler plus à plein. Chacun sçait que l'origine vient du Prince Ragotzi, qui s'étant échappé des prisons de Neustat, a soûlevé la Nation & lui a fait prendre les armes contre son Souverain. S'il falloit en croire les Mécontens sur les griefs qu'il déduisent, ils ont eu mille causes tres légitimes de se revolter, l'infraction de leurs priviléges, la violence faite à la liber-

té de conſcience, qu'on leur avoit accordée, le mépris & la dureté des Gouverneurs & des Troupes Allemandes envers la Nation, les procés injuſtement intentez aux innocens, les confiſcations de même, & la diſſipation de leurs biens, qu'on fait paſſer de leurs mains dans celles des étrangers & de certains étrangers odieux, qui éxercent une tirannie encore plus odieuſe, ſous le manteau de Religion, ſur leur liberté & ſur leurs perſonnes. Et enfin, je ne ſçai combien d'autres griefs, ſur leſquels ils s'expliquent auſſi barbarement par le ſabre, que par leur Langue Latine, dont ils uſent ordinairement dans les diſcours les plus familiers.

Je ne ſçai s'il y a beaucoup d'éxagération dans ce qu'ils avancent : Au moins y a-t-il de l'apparence qu'ils ont quelques raiſons de ſe recrier contre la conduite, qu'on tient à leur égard ; mais où eſt le Gouvernement ſi modéré, où les Peuples n'ayent à ſe plaindre de quelque choſe ;

Quoi qu'il en ſoit : il eſt certain

que ce Prince inquiet avoit prêté l'oreille aux séductions des étrangers pour troubler l'Etat, & on a recouvré le Traité, qu'il avoit fait avec eux, & la qualité des secours qu'ils lui devoient fournir pour cela. I fut arrêté & mis sous bonne garde, afin qu'il ne pût servir à leurs mauvais desseins, mais quand aprés l'instruction de son procés, & la conviction de son crime il fut question d'en faire un éxemple, le credit des ames pitoyables, lui procura un élargissement de prison, qui de forte & de sûre qu'elle étoit sous trois clefs, fut changée en une détention de simple arrêt sous une clef seule d'où il auroit pû être encore délivré tout à fait par le crédit de ses intercesseurs, s'il n'avoit pris la voye d'en échaper, qui lui étoit peu difficle, pour commencer plûtôt la Guerre. Voila encore un terrible effet de la trop grande clémence de Sa Majesté Impériale, dont les Avocats n'ont pas grand sujet de s'applaudir, puis qu'elle est causé de tant de ruines déja souffertes, & dont on ne voit pas en-

core la fin. Les Péres Jésuites sont à la veille d'y perdre plus que tous l s autres particuliers, si les choses al o ient aussi loin que le prétendent les Mécontens, puis qu'entr'autres conditions qu'ils demandent, si on veut qu'ils mettent les armes bas, une des premiéres est que ces Péres soient proscrits de tout le Royaume, & leurs biens confisquez au profit des Villes, où sont les Colléges qui les possédent.

On demandera peut-être quel sujet de haine ont les Hongrois contr'eux en particulier, c'est à quoi il n'est pas facile de répondre. Quelques-uns veulent que les grandes richesses qu'ils possédent en ce Royaume, soient la cause de l'envie qu'on a contr'eux: D'autres allant plus loin assurent hardiment que la haine des Hongrois est causée principalement par les moyens qu'ils disent qu'ont tenu ces Péres pour aquérir ces grandes richesses, sçavoir, non seulement en cajolant les veuves & en attirant dans leur Compagnie les Enfans des Familles les plus accommodées, & par ce mo-

yen en attirant à eux une partie de leurs biens, mais encore qu'on suscitât sous divers prétextes des procés criminels à quantité de personnes, qui y ayant succombé la confiscation de leurs biens est le plus souvent tombée au profit de ces Péres, qui par ce moyen sont venus à aquérir, & possédent aujourd'hui d'immenses richesses dans ce Royaume.

On n'assure nullement ces faits particuliers, mais on les rapporte, comme une bonne partie de ce qu'on écrit ici, sur la foi de personnes de crédit & d'autorité, qui les assurent avec la derniére confiance. De quelque maniére que la chose soit, il est sûr que les Hongrois ont proposé dans leur Articles d'accommodement la condition que je viens de raporter, sçavoir l'éloignement des Jésuites de tout le Royaume, & que le Prince Ragotzi se montre bien résolu à n'y en souffrir aucun de cette Compagnie qui voulut s'obstiner à y rester, tant qu'il aura les Armes à la main : Ce qui fait craindre que si la Paix & la

tranquilité de ce Royaume dépandent absolument du consentement de l'Empereur à cet article, la Guerre n'ait à durer encore bien long-tems; personne n'osant se promettre que Sa Majesté Impériale y donne les mains, ni que ces Péres sacrifient de si grands intérêts qu'à la derniére de toutes les extrémitez.

La Guerre, que l'Empereur est aujourd'hui obligé de soûtenir contre le Duc de Baviére, est une matiére à autant de réfléxions, que celle de Hongrie, dont on vient de parler. On en sçait les sources & les progrés, tels qu'on les raconte, & qu'on les lit dans les nouvelles: Ce qu'on va en écrire ici sera peut-être un peu plus particulier. On ne doute pas que l'Electeur ne fut déja gagné par la France, avant que de partir des Païs-Bas, puis qu'il donna les mains à la reconnoissance du Duc d'Anjou, qu'il força les Hollandois à quitter les Places Espagnoles, dans lesquelles ils avoient Garnison, & ne se mit pas trop en peine de la maniére, dont il quitta

ce Gouvernement, puis que ce fut par un ordre seul du Roi de France, & non point du nouveau Roi d'Espagne ensuite de quoi il s'en vint en Baviére pour y prendre les Armes contre l'Empereur, & y forcer les Cercles qui sont entre son Païs & le Rhin au moins à une neutralité presente, s'il ne pouvoit les obliger à combattre pour lui. Le Prince Clément s'étoit déja déclaré encore plus hautement à l'instigation du Baron de Karig son favori, sujet dévoué, que la France faisoit agir auprés de lui. La masquarade des Troupes Françoises travesties en Troupes du Cercle de Bourgogne, avoit déja paru sur la scéne, & la dispute du Chapitre de Cologne, qui s'opposoit à la levée des deniers, dont l'Electeur vouloit se servir pour soûtenir ses engagemens, avoit précedé de même que la déclaration de l'Empereur contre ce Prince. Le Duc de Baviére faisoit cependant encore semblant de tenir à l'Empire, par une protestation de Neutralité, quoi que la Diéte de Ratisbonne eut déja fait

une affaire commune du soûtien de sa Majesté Impériale dans cette Guerre. Mais il falloit donner tems à la France de tout préparer pour le soûtenir, & l'Electeur, comme il fit voir dans la suite, n'attendoit que cela pour se déclarer ouvertement.

Ce qu'on ne sçauroit pardonner à la Cour Impériale, est le tems perdu, pendant lequel on pouvoit forcer l'Electeur à demeurer attaché à la meilleure cause, ou au moins lui ôter les moyens de nuire. Il n'y avoit personne, qui ne vit dans les propositions ambiguë qu'il faisoit à la Cour de Vienne, à une desquelles il enfiloit l'autre, qu'il ne cherchoit que le tems de l'allée, & de la venuë des Couriers pour amuser le tapis. On prétend que l'Empereur étoit celui, qui suspendoit les opérations contre le Duc, auxquelles celui-ci n'auroit pas eu alors les moyens de resister, & que Sa Majesté Impériale ne faisoit autre chose que de pleurer comme David cet autre Absalon revolté contre lui, dont il attendoit le repentir & le chan-

gement. Elle avoit raiſon en effet de s'attendre à toute autre choſe qu'à ce qu'a fait l'Electeur, conſidérant les graces, dont Sa Meeſté Impériale l'avoit comblé. Mais ce n'eſt pas toûjours la raiſon, qui fait agir les hommes. On fait entrer ici de la paſſion, & même beaucoup, mais l'on n'oſe dire qu'à l'oreille les cauſes qui l'avoient fait naitre. On aſſure qu'il y a eu des paroles dites, & rapportés de part & d'autre, leſquelles ayant ſemé du chagrin & du dépit entre le Roi des Romains & l'Electeur, ont aigri les eſprits, & ont été la véritable cauſe de l'éloignement de celui ci des intérêts de l'Auguſte Maiſon, à qui la ſienne eſt attachée par vingt Alliances de ſang, & par mille Traitez de confédérations, ſoûtenus par tous les bons offices d'une amitié reciproque pendant l'eſpace de cent ans.

La diſcorde ayant été ainſi enracinée, on ne doutoit guéres que l'Electeur n'attirât dans ſes intérêts une partie des Miniſtres, beaucoup de partiſans dans la Cour de l'Empereur,

par le moyen desquels étant non seulement averti à point nommé de tout ce qui se traitoit contre lui, mais aidé à empêcher qu'on ne prit des résolutions plus forte, il vivoit aussi sûr que s'il n'avoit point eu d'ennemi, raillant même, avec ses confidens & bûvant à la santé des Ministres, & des Géneraux de l'Empereur, qui enfin desabusé de ses feintes avoit permis qu'on lui fit la Guerre. En effet, le premier de ces Géneraux s'étant approché de la Baviére avec des Troupes, l'Electeur n'eut qu'à se faire voir pour rendre vains tous ses efforts & pour battre même assez rudement les Troupes, car quand elles furent surprises, le Général étoit à Passau à se divertir; Aprés quoi ayant assuré ses Etats de ce côté-là, il se jetta sur le Tirol, dans la pensée d'y tout renverser, & de donner les moyens à l'Armée Françoise, qui étoit en Italie, d'entrer dans les Païs heréditaires, comme les autres de cette Nation étoient entrez par le Rhin dans l'Empire. Il fit à la vérité quelques pro-

grés, dont il tira tout le profit qu'il voulut, puis qu'il dépouilla même le Palais des Archiducs d'Infpruck, en faifant emporter en Baviére les ftatuës & les plus beaux meubles. Tout le monde fe récria alors contre la trahifon de ceux, qui négligeoient fi ouvertement la deffence de la Province; Ce qui a paru authorifé dans la fuite par la nomination des Commiffaires envoyez pour en faire la recherche, & par le changement qui a fuivi dans la forme du Gouvernement. Mais à la fin la fidelité, qui fembla avoir manqué dans le cœur de ceux qui y avoient la premiére obligation, s'étant redoublée dans celui des Peuples, ceux-ci rechafferent fi vigoureufement l'Electeur, que pendant quelque tems on le crut mort, le monde n'en entendant plus parler, & ce ne fût qu'avec bien de la peine qu'il fe tira de cette Province où il n'occupe plus que le Château de Kufftain, qu'il avoit occupé par trahifon ou par furprife dés la premiére entrée qu'il y fit.

C'est à ces braves & fidelles Païsans que l'Empereu doit le salut du Tyrol, où les François avoient déja pénétré du côté d'Italie, & dont i's furent, de même que l'Electeur, contraints de se retirer, aprés les desolations, compagnes ordinaires de leurs visites; Et ce n'est pas sans raison qu'on disoit alors par tout, que si Sa Majesté Impériale étoit aussi bien servie par ses Généraux & par les Ministres qu'Elle l'étoit par ses peuples de la plus petite condition, ses ennemis ne lui insulteroient pas si cruellement qu'ils faisoient presque par tout. On entendoit par là un Général en particulier, qu'on soupçonne furieusement, & contre qui les langues sont dés long tems fort déchainées. Et comment ne le feroient-elles pas, si on l'a vû mille fois en état de battre l'ennemi, & en décliner l'occasion ; Et dés le commencement de cette Guerre laisser languir les Armes & les Armées, desquelles on avoit tant de sujet d'attendre toute autre chose ; Ce Général cependant étoit celui qui parloit le

plus haut contre le Président du Conseil de guerre, jusques-là qu'il ne vouloit en aucune maniére, que ce qui le regardoit des dispositions militaires passât par ses mains, mais que l'Empereur lui fit immédiatement sçavoir ses volontez ; Ce qui néanmoins ne paroit pas fort propre à relever les affaires, puis que revêtu dés le commencement de la guerre d'un pouvoir absolu, il peut de son autorité changer tout ce qu'il juge à propos dans les ordres de la Cour.

L'Empereur a une autre Guerre plus sourde que celles dont je viens de parler, laquelle si elle ne nuit pas beaucoup à ses affaires, elle ne les aide pas non plus. C'est sa rupture avec la Cour de Rome. On se plaint tout haut à Vienne que le Pape à l'inclination Françoise, & s'il ne l'a pas, comme il voudroit qu'on le crût, on n'a pas grand tort de dire qu'il n'en fait guéres moins, que s'il étoit ouvertement déclare contre l'Empereur. Le grand sujet des griefs de celui-ci est la maniére dont on a traité à Ro-

me le Marquis del Vasto ; c'est à dire avec le dernier mépris, sans aucun égard à son caractére, qui est d'un des premiers Seigneurs du Royaume de Naples, sans considerer que S. S. n'ayant encore donné aucune Investiture, n'a rien décidé sur la propriété du Royaume en faveur d'aucun des pretendans, & sans le moindre respect à la protection que Sa Majesté Impériale donnoit au Marquis, qu'il avoit revêtu du titre de Lieutenant Général dans les Armées. Tout cela, dis-je, n'empêcha point le Pape de le soûmettre à toutes les formalitez de la justice ordinaire où l'on éxamine les pechez de la plus basse canaille, & de l'y faire condamner par un petit subdélegué, comme le dernier des miserables, avec une Sentence capitale, & cela pour avoir fait couler quelques goutes de cire sur un de ses valets, pour lui faire avouer la vérité d'une conspiration contre sa propre vie, que le Marquis étoit averti qu'il tramoit, ou à laquelle il avoit été du moins sollicité.

On ajoûte à cela non seulement la privauté la plus grande que le Pape entretient avec le Cardinal de Janson, toûjours chargé de plaintes contre les Impériaux, & toûjours importun, à demander mille graces pour son Roi, qu'on accorde toutes sans exception; mais encore mille préjudices que S. S. a permis que les affaires de l'Empereur souffrissent en Italie pendant le cours de cette Guerre; outre la Légation envoyée à Naples, la persécution qu'on fait à Rome à tous les Napolitains qui ne suivent pas le Roi Philippe, & à tous ceux qui sont portez pour l'Empereur, par l'aveu, & par les ordres de Monsieur Palavicino, Gouverneur de la Ville, ouvertement déclaré pour la France. La mauvaise volonté que le Pape a témoignée en souhaitant d'être le Médiateur de la Paix, qu'il prétendoit accommoder en privant l'Empereur de la plus grande partie de la succession d'Espagne, & en refusant constamment de donner la moindre satisfaction à Sa Majesté Impériale, sur ceux ci & sur

mille autres sujets de plaintes qu'elle lui a fait porter. Rien n'échappe à la Cour de Vienne de tout ce en quoi elle croit être lesée par la partialité du Pape, & elle ne manque point de crier à chaque coup, mais tout en demeure là, & hors l'éloignement de l'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale qui ne prend plus d'Audience à Rome, & celui du Nonce, à qui on n'en donne point à Vienne, on laisse le Pape faire à son aise tout ce qu'il veut, & si on ne prend pas pour bonne monnoye les douces excuses, qu'il fait insinuer sur toutes les plaintes particuliéres, & les protestations qu'il fait d'appeller le Ciel & la Terre à temoin de la sincérité de sa conduite, & de son affection paternelle envers Sa Majesté Impériale, on ne lui en donne pas de plus grands chagrins, comme il semble qu'il auroit été facile aux Troupes qui sont en Italie, & aux Flottes Alliées, qui ont paru tous les ans dans la Méditerrannée, & qui en insultant, comme elles le pouvoient, les Terres de l'Eglise auroient

cause dans Rome même une terrible confusion.

On ne sçait si l'Empereur n'a point de sujet de craindre d'un autre côté, d'où il pourroit bien venir une tempête encore plus dangereuse que de celui de Rome. Il y a un Envoyé de Suéde à Vienne, homme aussi delie, & Ministre aussi habile qu'il en pourroit être, qui se tuë en toutes rencontres de protester la sincérité des intentions du Roi son Maitre envers l'Empereur ; & envers la cause commune : protestations cependant, qui auroient bien besoin de quelqus preuves un peu plus fortes pour leur donner un entier crédit, & pour laisser vivre l'Empereur en repos de ce côté là.

Dans un grand régal que cet Envoye donna le Carnaval passé à plusieurs personnes de la Cour, rien ne fut épargné d'honnêtetez, & de caresses pour bien traiter la troupe : & l'Envoyé entr'autres *brings* en porta un aux Conviez *à l'éminente jonction des Armes Suédoises à celles des Hauts Alliez* pour la dépression des

Ennemis communs. Le Roi de Suéde cependant eſt en guerre outrée avec le Roi de Pologne, & on ſoubçonne fort qu'il la ſoûtient en partie par les ſecours du plus grand Ennemi de Sa Majeſté Polonoiſe. N'y a-t il rien à craindre de plus, ſi la fortune continuë à le favoriſer comme elle a fait du paſſé ;

Il eſt vrai que la converſion & lélection du Roi Auguſte étant en quelque ſorte l'ouvrage de l'Empereur celui-ci eſt en quelque façon obligé de prendre un intérêt particulier d'honneur & de conſcience dans ſa conſervation : mais eſt-on revenu des anciennes jalouſies, qui ont ci-devant régné entre les Empereurs de la Maiſon d'Autriche, & les Rois de Suéde & a-t on perdu le ſouvenir de tant de guerres, qui ont fait repandre tant de ſang & perdre tant de Provinces à cette même Maiſon ;

Il eſt donc bien apparent que ce n'eſt qu'avec le dernier chagrin que l'Empereur voit les Victoires du Roi de Suéde ſur le Roi Auguſte, & que

tion a été retardée par d'autres motifs l'éxemple même du Roi de Suéde, qui pousse si vivement le Roi Auguste Allié de l'Empereur ne justifie-t-il pas qu'il ne se croit pas obligé d'avoir les mêmes amis & ennemis que lui : & qu'il se formaliseroit à tort qu'un autre jouit d'un droit dont il se croit en une possession légitime ;

Jamais aucune amitié ne porta les choses si loin que d'obliger à cette complaisance ; & ce seroit une soûmission également honteuse & préjudiciable aux intérêts d'un Souverain aussi puissant que SaMajesté Impériale que de se voir forcé à se priver de la correspondance, & des secours de ses autres Alliez, & de ne pouvoir cultiver leur amitié par des offices reciproques d'honnêteté & d'estime, parce que cela déplairoit à quelqu'un de ceux-ci.

Il est donc vrai-semblable que si l'Envoyé de Suéde avoit passé l'Office qu'on dit pour empêcher le départ du Prince de Portia vers Moscou, on lui auroit fait entendre raison sur sa

plainte : mais peut être ce retardement vient-il de la même source, qui empêche à la Cour de Vienne tant d'autres bons desseins de meurir, c'est à dire, la crainte de se faire des embaras, qui souvent en causent de plus grands. Ce qu'il y a de plus certainement dangereux, est, que, comme dans les affaires de Hongrie & de Baviére on a laissé empirer le mal au lieu de s'y opposer par de vigoureuses résolutions dés le commencement il n'en arrive de même dans celle-ci: Car si la Suéde réüssit à chasser le Roi Auguste de Pologne, il faudra alors renoncer par force à l'amitié de celui ci, ( je ne dis pas à sa deffence car on n'a pas été en état de rien faire pour lui jusques à présent ) & reconnoître le Roi Stanislas faute de quoi voila un pretexte aux Suédois pour fondre dans la Hongrie, ou même dans l'Empire sous couleur d'y poursuivre son ennemi ? au lieu qu'en poussant la pointe, & en envoyant

l'Ambaſſade, on ſoûtenoit au moins la reputation de l'Empereur, ſans qu'il en pût arriver rien de pis.

*Fin de le quatriéme Partie.*





# CINQUIE'ME PARTIE.

# ETAT PRESENT DE LA FAMILLE IMPERIALE.



N va finir cette Relation par le détail des particularitez qui regardent les Perſonnes de la Maiſon Auguſte, & du reſte de la Cour; on entend de ceux qui y font quelque figure diſtinguée Peut-être ne parlera-t-on pas de toutes, mais au moins des principales.

L'Impératrice, comme on ſçait, eſt un des treize Enfans de Philippe-

Guillaume Duc de Neubourg qui ſuccéda dans l'Electorat à Charles Loüis dernier Comte Palatin du Rhin de ſa branche. Par cet Auguſte mariage, on peut dire qu'elle a ouvert la porte à deux de ſes Sœurs, qui peu aprés devinrent Reines, une d'Eſpagne & l'autre de Portugal, de même qu'elle procure à toute ſa famille des honneurs, & des emplois, auxquels il ne ſemble pas qu'elle auroit dû s'attendre ſans cette Alliance.

On ne dira pas ſi l'Impératrice étoit fort belle, quand elle étoit plus jeune, mais bien, qu'aujourd'hui elle ne ſe ſoucie nullement de la paroitre, ne ſe parant que dans les grandes occaſions, & cela encore avec tant de négligence qu'il ſemble qu'elle le faſſe à contre-cœur. On aſſure qu'elle prend ſi peu de part aux divertiſſemens de la Cour, qu'on l'a quelquefois vû faire porter ſon carreau à ſa loge, & coudre tout le tems de l'Opére, ſans quaſi jamais tourner les yeux du côté du Théatre, ni prêter l'oreille à la Muſique, qui plaît ſi fort

à l'Empereur. On dit encore qu'Elle a un ſi grand ſoin de la vie de ce Prince, qu'Elle ne fait aucune difficulté de mettre, comme on dit, la main à la pâte, & de travailler ſouvent de ſes mains à apprêter les viandes que Sa Majeſté Imperiale doit prendre dans ſes repas A propos de manger: c'eſt chez Elle & dans ſon Appartement, qu'on tient table, quand l'Electeur Palatin ſon Frére eſt à Vienne, tant pour jouir d'une plus grande liberté, que pour éviter l'embarras du Cérémonial, touchant les honneurs dûs aux Electeurs, quand ils ſont à la Cour.

L'Impératrice a encore ſa mére qui avoit ſa demeure à Inſpruck, devant que l'Electeur de Baviére ſe ſaiſit de cette Place, & qui fut conduite au Château de Grats par l'Evêque d'Augsbourg un de ſes fils, où elle fait aujourd'hui ſa reſidence. On dit que nonobſtant ſon grand âge elle a encore le corps fort ſain, & l'eſprit vif; ce qui apparemment ſera le partage de l'Impératrice, qui paroît

couvrir ſous la Majéſté de ſon caractére une vivacité extraordinaire.

Il reſte trois Archiducheſſes vivantes filles de leurs Majeſtez Impériales la premiére deſquelles ne paroît pas avoir été favoriſée du Ciel d'une trop grande beauté, mais qui en échange en a reçû beaucoup d'eſprit, qu'elle a pris ſoin de cultiver par une application particuliére à l'étude, de ſorte qu'elle eſt devenuë ſçavante au de là des bornes ordinaires à ſon ſéxe, & entend même la Philoſophie. La ſeconde a plus de beauté, & d'agrémens dans le viſage auſſi bien que la troiſiéme, & un cértain air de douceur, qui paroît être le Caractére particulier des Princeſſes de la Maiſon d'Autriche, qu'on éleve non pas aux chaſſes, & parmi les divertiſſemens d'une Cour tumultueuſe, mais dans l'eloignement du grand monde à une ſolide piéte.

La Reine eſt fille de Jean Fréderic Duc de Brunſvvic & Lunebourg, choiſie pour être épouſe du Roi des Romains en concurrence avec la

Princeſſe de Guaſtalle, ſur leſquelles deux ſeules on avoit jetté les yeux pour cette Alliance. On dit que cette derniere paroiſſoit plus mignarde, & plus belle, mais que la premiere, fut jugée plus propre à porter des enfans, ce qui la fit préférer, quoi que ſa mére fût Françoiſe, ce qui mettoit quelque obſtacle à cette préference En effet, dés le premier voyage que celle-ci fit à Vienne en compagnie de ſa fille, qu'elle conduiſit à ſon Epoux, elle n'a jamais plus paru à la Cour ? peut-être à cauſe de la meſintelligence, qui a quaſi toûjours duré des ce tems là avec la France, contre laquelle on a été en Guerre, ou pour quelqu'autre raiſon qu'on ne dit pas.

La Reine eſt plus grande que le Roi & lui porte un amour ſi inquiet, qu'Elle ne l'abandonne quaſi jamais. Elle eſt vive, à un regard libre, & hardi, la couleur du viſage peut-être un peu trop haute, & d'un embonpoint qui fait craindre qu'elle ne devienne tout à fait inhabile à porter des enfans. Elle en a déja eu trois,

deux Princesses & un Prince. Le dernier avoit extrémement réjoui toute la Cour qui voyoit la succession établie par la naissance de ce Prince, & le Pape même avoit déja nommé un Nonce pour lui porter les langes bénits, mais

*Ostendere hunc tantum Terris Fata, nec ultra Esse sinunt...*

le Ciel ne fit que le montrer, & le reprit quelques mois aprés. Le monde a voulu, selon sa coûtume, raisonner sur les causes de cette mort, ( si elle n'a pas été du tout naturelle, comme il est trés-possible, quoi que tant de milliers de petits enfans meurent tous les jours à nos yeux ) quelques-uns croyent que l'empressement qu'on avoit de le porter, & de le montrer par tout, peut avoir contribué à sa mort; les changemens d'air, & particuliérement la fumée des torches pendant la nuit pouvant faire de fâcheuses impressions sur un corps aussi délicat, qu'étoit celui de ce Prince.

Le départ de la sage-femme Françoise, qui avoit accouché la Reine,

& qui eut plus l'air d'une fuite, que d'une retraite sans deffiance, fit aussi dire à quelques-uns que cette femme pouvoit avoir procuré à la Reine une disposition à ne jamais plus porter d'enfans, comme en effet elle n'en a plus porté depuis ce tems là. Mais peut-être que l'antipathie, qui régne en Allemagne plus qu'ailleurs contre la Nation Françoise, est ce qui faisoit parler; quoi qu'à mon jugement cette prévention, avec laquelle on court non seulement aprés les modes, mais encore aprés les personnes Françoises, comme si elles étoient les plus habiles en toute chose, aprés tant d'esperiences facheuses, qu'on a fait, soit une chose contre laquelle on ne sauroit être trop sûr ses gardes.

Il est facile à remarquer que le peu de beauté, qui régne parmi les Dames de l'une & de l'autre Cour je dis de l'Imperatrice, & de la Reine, outre la maniere rebutante dont elles sont vêtuës, c'est à dire à l'ancien usage Espagnol, est l'effet d'un soin affecté de ne point trop exposer

la vertu du Roi des Romains aux charmes doucereux des plus belles Dames. C'est ainsi qu'on en parle tout haut à la Cour, où l'on regarde ces Dames, comme des dépôts d'honnêté, & de pudeur, auprés desquelles la continence la plus foible peut-être en toute assurance.

Pour ce qui est de la Personne du Roi des Romains, sur lequel sont tournez principalement les yeux de tous ceux qui souhaitent sincerement la prosperité de l'Auguste Maison, c'est un Prince de la taille de l'Empereur, c'est à-dire un peu petit, mais d'un esprit & d'un cœur le plus vif du monde. On se plaignoit même autrefois un peu de cette vivacité, & de certaines maniéres, qui paroissoient avoir quelque chose d'impétueux, mais la campagne qu'il fit il y a deux ans, & les soins de la Guerre dont il fut chargé pour la la premiére fois, ont si fort, calmé tout ce qui paroit précipité dans sa conduite, qu'on espere aujourd'hui tout de lui, & que plusieurs

croyent qu'on goûteroit déja des fruits plus avantageux de sa prudence, & de sa valeur, s'il avoit un peu plus de part aux affaires, & s'il y êtoit employé autant qu'il le souhaiteroit lui même. La prise de Landau, où non seulement il s'aquita de tous les devoirs d'un Géneral courageux & infatigable, mais où il montra aux soldats toute la tendresse d'un Pere, a si fort ravi l'estime & l'amour de tous, qu'on ne fait point de vœux plus ardens que de le voir bien-tôt au timon de l'Empire, & que son Pere imitant tant de Grands Empereurs & en particulier Charles le Grand d'immortelle memoire, content d'une gloire qui ne peut plus augmenter, laisse par une libre cession la Carriere ouverte à ce fils, & témoin sans envie de sa valour, prenne plaisir à couronner avec ses loüanges augustes un merite, à qui il ne manque aujourd'hui que l'occasion pour se produire avec tout son éclat.

On se flatte encore que son Empire

sera libre de certains ressentimens de foiblesse, qui paroissent n'avoir laissé jusques à present à la bonne cause, que la faculté passive de se voir assistée des forces de ses voisins, qui ont pris interêt à la soûtenir; le Roy êrant prêt non seulement à operer par lui-même, soit dans les Armées, soit dans le cabinoit, mais encore à n'avoir d'égard aux conseils étrangers, qu'autant qu'il les connoitra & jugera effectivement marquez au coin de ses avantages, & de la fidelité des bons Ministres.

Si le Roi des Romains promet beaucoup du côté de la valeur, l'Archiduc Charles, aujourd'hui declaré Roi d'Espagne a déja toutes les qualitez d'un Prince tout fait & parfait dans les vertus pacifiques. Il est plus haut de stature que le Roi son frere; & dans son port & dans ses manieres il respire tant de Majesté, & tant de douceur, qu'on ne le sauroit souhaiter ni plus avenant ni plus aimable. Il est d'un naturel le plus paisible du monde, formé parfaitement

au ſerieux, & inſtruit de la Langue des Eſpagnols, auxquels toutes les loix & les raiſons du monde le deſtinent pour le Roy : en quoi il y a tout ſujet d'eſperer qu'il réüſſira, tant par l'inclination des Peuples ; que par les puiſſans ſecours des Hauts-Alliez, nonobſtant les forces de la France qui ſe trouve ſaiſie de toute cette Monarchie. Il a fallu toutes les violences du monde pour arracher ce cher fils des bras de leurs Majeſtez Imperiales, & pour l'envoyer expoſé non ſeulement à toutes les incommoditez d'un long voyage par mer, mais au hazard d'une Guerre qu'on ne peut douter être de durée ; mais enfin la choſe eſt faite, & le bon accueil qu'on a fait par tout à ce Prince & ſur la route, & à ſon arrivée en Portugal, & les loüanges, qu'elles apprennent qu'on donne par tout à ſes aimables qualitez, les conſolent un peut de cet éloignement.

Outre les Miniſtres emploiez aux affaires, il y en a d'autres qui ne le ſont que d'honneur, & dont l'Em-

ploi ne consiste qu'à servir autour de la Personne de Sa Majesté Imperiale à la Cour, & l'accompagner quand il sort en public. On les appelle Châbellans de la Clef d'or : dignité qui est particuliere aux Cours d'Allemagne & d'Espagne, car ni en France, ni en Italie, on n'y en voit point. Cette Clef qu'ils portent attachée à leur ceinture avec un ruban noir, & contre l'usage ordinaire de porter les Clefs, savoir avec la boucle en bas, le reste de la Clef tourné en haut & & entrelassé avec le ruban : cette Chef, dis-je, se donne facilement par l'Empereur aux Personnes distinguées par quelque titre considerable, qui s'en font honneur, & qui en portent le titre avec celui d'Excellence, même hors de la Cour & par tout l'Empire.

Le Roi des Romains a ses Chambellans, & le Roi Charles avoit déja les siens du tems qu'il n'étoit encore qu'Archiduc. Le Ministére des Chambellans de Sa Majesté Impériale consiste à habiller l'Empereur,

quand ils veulent bien aller à la Cour car il y en a beaucoup qui ont cet honneur, & qui ne rendent aucun ſervice. Auquel propos il arriva il y a quelque tems un cas aſſez curieux & qui a bien fait rire. Un Comte qui dés long tems poſſédoit cette Charge, ſans en avoir fait aucune fonction, s'aviſa un jour de ſe préſenter à l'Appartement pour ſervir. L'Empereur a coûtume de ſortir dans la chambre voiſine à celle de ſon lit, où il ſe laiſſe habiller par le Chambellan, qui ſe trouve là, & comme Sa Majeſté Impériale parut en robbe de chambre, & aſſez déguiſée pour n'être pas reconnuë du premier abord par un homme qui ne l'avoit jamais vû en cet état; le Comte qui étoit un étourdi, ſans réfléchir qu'autre que l'Empereur même n'auroit oſé paroître avec cette négligence dans l'appartement de Sa Majeſté, lui demanda bruſquement comme à un camarade, par quelle porte l'Empereur, ſortiroit y en ayant deux, qui paroiſſoient donner entrée dans ſa chambre,

l'Empereur nonobstant sa bonté ordinaire lui répondit un peu fortement qu'il étoit lui-même l'Empereur ; ce qui épouvanta tellement ce Comte que dans le moment il s'enfuit hors de la Cour, & croyant avoir les Archers à ses trousses, monta à cheval, & sortit incontinent de la Ville, d'où il semble qu'on dit qu'il étoit encore absent.

On a dit que les Chambellans de la Cour de Vienne étoient tous des Personnes distinguées par quelque tître considérable, car parmi eux on y en compte encore quelques uns de nouvelle noblesse ; mais qui se distinguent par des richesses extraordinaires Ceci donne quelquefois occasion à des compétences dangereuses ; comme il en arriva une avant le départ de l'Archiduc pour l'Espagne qui faillit à faire un assez grand bruit. Un des Comtes de nouvelle création avoit le droit de Chambellan plus ancien que le Comte C... auprés de ce Prince. D'ailleurs il étoit gendre d'un des premiers Ministres, & on ne lui con-

testoit point l'habileté nécessaire pour se fort bien aquiter de son Emploi, & faire honneur au Roi d'Espagne dans sa nouvelle Cour. Cependant on lui préféra le Comte C.. à cause de l'ancienneté de sa Noblesse, sous le pretexte qui n'étoit pas deraisonnable, que les Espagnols se piquant de Noblesse auroienr pû le mépriser, & prétendre sur lui quelque supériorité préjudiciable à son caractere. Le gendre & le beau-pére eurent bien de la peine à digérer ce qu'ils appelloient injure. Ils se plaignirent, & en murmurerent assez long tems & beaucoup plus qu'ils n'auroient fait, dans une Cour où le Prince se servant de son autorité auroit étouffé haut à la main les mécontentemens.

Il y a encore d'autres Chambellans qu'on apelle de la Clef noire, beaucoup moins considérez que les premiers, & qui servent cependant à la personne de l'Empereur, & à celles des Princes de la Maison Auguste, mais dans les offices plus bas. Ceux-ci pourtant aussi bien que les autres ont

des privileges considerables ; & entr'autres celui de pouvoir retenir pour leur demeure toutes les maisons les plus proches de la Cour, par préciput à tous les autres qui les voudroient louer, & cela afin d'être plus prompts à faire leur service ; ce qui leur épargne en effet bien de la peine, s'ils n'ont point de carosses, la quantité des neiges & des bouës rendant les chemins impraticables à Vienne pendant l'hiver.

Les grands Officiers de la Cour pour le public sont les Chanceliers de l'Empire, ceux de Hongrie, de Bohême & de la Province particuliére d'Autriche, & celui-ci s'appelle singuliérement le Chancelier Aulique ou de la Cour. Le premier, à qui on ne donne que le tître de Vice-Chancelier, à cause que l'Electeur de Mayence est véritablement le Chancelier de l'Empire, est le Comte de Caunitz qui assista au nom de l'Empereur au Traité de la derniére Paix de Ryswick, & où il satisfit pleinement à l'opinion que Sa Majesté Imperiale

avoit conçû de son zéle, & de sa suffisance. Aussi est-ce un Ministre fort appliqué à son Emploi, & qu'on loüe beaucoup du soin qu'il prend de s'en bien aquiter. Au rêste homme paisible, de facile abord, & qui donne de bonnes paroles à tout le monde, quoi qu'il soit comme d'autres envelopé dans le nombre de ceux que le Peuple veut par force n'être pas bien intentionnez pour le bien public.

L'estime particuliere que le Duc de Baviére témoigna de sa personne, pendant qu'il étoit Envoyé de la part de l'Empereur auprés de son Altesse Electorale, & les recommandations qu'on sçait qu'il lui prêta pour lui faire obtenir le poste qu'il occupe, sont les causes particulieres de cette imputation, qui le charge d'avoir conservé une reconnoissance,& un penchant secret pour les intérêts de l'Electeur. Mais cela ne mérite aucune foi, la probité, dont ce Ministre a toujours fait profession, le metant pleinement à couvert de ce reproche.

Il a un Fils à Rome, Auditeur de Rote pour la Nation Allemande, qui y fait depuis quelque tems parler de soi, étant employé à négocier avec les Ministres du Pape, pendant que l'Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale ne va point à la Cour ; & comme il s'y porte avec zéle & dexterité, on ne doute point qu'il n'obtienne des avancemens considérables & on parle même déja de lui donner la Coadjurorerie de l'Archevêché de Prague, ou de l'Evêché de Ratisbonne.

Les Chanceliers de Bohême & de Hongrie font peu parler d'eux ; le Chancelier Aulique est un Comte Bucelini, qui prétend sa Famille originaire de Flandre, quoi que le nom soit plûtôt Italien que Flamand. La bonté paroît être son caractere particulier, il est Paisible, Dévôt, & Aumônier. C'est lui qui dans les Etats de la Province d'Autriche explique la parole de l'Empereur, quãd celui-ci les a saluez par un petit discours, & qui par une autre harangue

plus longue, & plus étudiée, leur remontre le besoin dont il s'agit, & la justice, qu'il y a de seconder Sa Majesté Imperiale dans ses demandes. Car l'Empereur n'est pas tellement le Maître dans ses Etats, qu'il suffise de proclamer un commandement, ensuite duquel tous soient obligez de se soumettre, *au bon plaisir & vouloir* du Souverain. Il est obligé de faire assembler les Etats, d'y parler lui-même, & de leur faire representer les raisons, qui l'obligent de recourir à leurs secours; Ensuite de quoi ils ont coûtume de donner les mains, & de concourir à ce que l'on souhaite d'eux. Le Chancelier Bucelini est toûjours loüé d'avoir recité un beau discours dans ces Etats, & on n'entend pas qu'il neglige dans les autres choses l'éxercice de sa Charge, mais il paroit qu'une plus grande activité, que celle qui se fait connoître sur son visage & dans ses discours, siéroit bien à un Ministre, par les mains duquel tant de choses doivent necessairement passer.

Les grands Officiers de la Cour particuliére de l'Empereur sont le Comte de Harrach Grand Maître de la Maison de Sa Majesté Imperiale, & qui en cette qualité soûtient le poste de premier Ministre, quoi que comme on l'a dit l'Empereur semble n'en vouloir point, en écoutant immediatement par soi-même tous ceux qui ont à faire à lui. Ceci, est un peu incommode, & traine avec soi bien des longueurs, attendu la rareté des Audiences. Mais quand ceux qui ont à traiter veulent prendre le chemin le plus court, ils s'adressent à quelques-uns des Ministres, qui prennent des occasions particulieres de porter l'affaire à la connoissance de l'Empereur, lequel cependant ne manque guéres de la renvoyer au Conseil, à qui elle appartient, & tout au moins d'en attendre l'avis.

Ce Comte est plus ancien Ministre de l'Empereur, & qui lui étoit attaché dés le tems qu'il n'étoit encore qu'Archiduc. C'est par cette raison

qu'il a toute la confiance de Sa Majesté Imperiale qui lui communique tout, & qu'on croit pour cela disposer de la plus grande partie des affaires pour son conseil, si le Comte le veut donner;ce qu'il ne fait toujours, ou pour ne pas rendre inutile la faveur des autres, ou pour se soustraire aux murmures, qui ne manquent guéres de suivre, quand le mauvais succés d'une affaire a donné lieu à en rejetter la faute sur ceux qui l'ont conseillé.

Il fut envoyé en Espagne quelques années avant la mort du Roi Charles, pour maintenir, comme on crut, le Roi Catholique dans les dispositions favorables envers l'Archiduc, & s'opposer aux cabales des François, qui tout ouvertement s'efforçoient à Madrid de l'en detourner. La suite a fait voir que les artifices de ceux-cy furent plus forts que toutes les insinuations contraires; aussi le monde a-t-il un peu murmuré contre le Comte, & l'a accusé d'avoir épargné ses soins, ou de n'avoir sçû contre-

tre pointer des batteries aussi fortes qu'il étoit necessaire pour empêcher ce qui a suivi, au grand dommage de l'Empereur, qui se voit aujourd'hui contraint à tout reprendre, aiant tout perdu par le Testament, qui a donné lieu à la France d'envahir la Monarchie d'Espagne, Le Comte avoit mené un de ses Fils avec soi, qui resta aprez lui à Madrid avec le même caractere d'Ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Imperiale, & ce fut pendant le sejour de celui-là à la Cour d'Espagne, que le Roi Charles mourut, sans que le Comte sçut rien du Testament avant sa promulgation, ni put en empecher les suites : c'est à dire la reconnoissance du Duc d'Anjou ; les protestations qu'il fit au contraire, n'ayant été qu'un feu de paille, & une oposition inutile, qui ne changea rien à ce que le Duc d'Harcourt avoit si adroitement acheminé.

Le Prince de Mansfeld est le Grand Chambellan de Sa Majesté Imperiale, homme qui paroit aussi

agé que le vieux Comte d'Harrach, & qui a été depuis peu transferé de la Charge de Prefident du Confeil de guerre à celle ci. On les croit l'un & l'autre un peu prevenus en faveur des manieres Françoifes, & leurs familles étoient remplies de perfonnes de cette Nation, avant qu'on publiat l'Edit qui eloigne les François des Provinces de l'Empire. Le titre de Prince fut donné au Comte de Mansfeld par le dernier Roi d'Efpagne, pour lui avoir mené la Sœur de l'Imperatrice, deftinée pour Femme de Sa Majefté Catholique. Fondi, dont il porte le titre, eft une Principauté dans le Roiaume de Naples, reftée par confequent entre les mains des François: & ce feroit une terrible indulgence de l'Empereur, s'il étoit vrai, comme quelques uns l'affurent, que Sa Majefté Imperiale eut permis au Comte de tirer les revenus de cette Principauté pendant tout le cours de la Guerre, par la confideration qu'étant un pauvre Prince il n'avoit pas le moien de foutenir autrement fon

caractere. Cette pauvreté ne s'acordoit d'ailleurs gueres avec la fabrique du beau Palais, dont on a parlé, que ce Prince faisoit bâtir entre la Ville & le Fauxbourg, & dont la construction reste suspendue pour des raisons qu'on ne dit pas. Les murmures avec lesquels tout le monde se plaignoit de sa direction dans le Conseil de guerre, disposerent enfin l'Empereur aprez bien des remontrances à l'en éloigner; mais afin qu'on ne crut pas que cet eloignement fut une deposition dans les formes, & l'effet de quelque malversation commise, la grande bonté de l'Empereur a voulu en le transferant à une autre Charge, qu'on dit que le Prince, à cause de son grand âge, n'étant plus en état de soutenir les soins d'une Charge aussi epineuse qu'étoit celle qu'il possedoit, il l'en avoit dechargé, & transferé à une autre de moindre peine & travail.

Le Prince Eugéne de Savoye, déja renommé pour sa valeur, sa fidélité, & sa bonne conduite en tant de Guer-

res, eſt celui à qui Sa Majeſté Impériale a donné la Préſidence vacante par la démiſſion du Prince de Mansfeld, & en effet cette Charge ne pouvoit être conferée avec plus de juſtice qu'à un Capitaine qui ſçût & les beſoins des Armées, & les meilleurs moyens d'acheminer les deſſeins militaires : ce qu'il y a en quelque maniére de facheux, eſt que l'aſſiſtance de ce Prince étant auſſi neceſſaire quelle eſt dans les Armées, & la Charge de Préſident du Conſeil de guerre ſemblant requérir ſa réſidence à Vienne, pour de là comme du cœur & du centre pourvoir à toutes les parties éloignées, il ne peut être également par tout. Mais la vûë principale de l'Empereur a été que le Prince continuant à ſervir, comme il a fait juſques à preſent avec tant de gloire à la tête des Troupes il, fut aſſuré de la correſpondance, ou coopération d'un Conſeil, dont il étoit le Chef, & avec l'autorité de cette Charge pouvant diſpoſer du nombre & du ſervice de ces Troupes, où il le jugeroit le plus

à propos, il fut sûr de les avoir toûjours à ses ordres ; ce qui dépendant de l'inspection d'un autre, auroit toûjours entrainé avec soi les inconvéniens qui ont traversé jusques ici les meilleurs desseins.

Au reste, le Prince Eugéne avec toute la valeur & la bravoure imaginable dans le champ de Mars, est la bonté même dans le particulier, affable & honnête quasi jusques à l'excés, avec tous les particuliers, même de la plus petite étoffe, qui ont à traiter avec lui. Ceci lui a si fort attiré les yeux & le cœur de tout le monde, qu'on n'entend parler de lui qu'avec toutes les benedictions & les louanges possibles, premier fruit & recompense que devroient envier tous ceux qui ont quelque conduite, qui interesse le public, puis que toutes les autres sans celui-ci sont peu honnêtes & peu assurées. Les amis particuliers de Son Altesse voudroient bien voir tant de mérite un peu plus élevé, ou au moins plus prés d'une recompense proportionnée à de si utiles services ; qu'il

rend depuis ſi long tems, particulierement dans des conjonctures, où il a paru que des Princes vaſſaux ſe detachant de l'alliance, & de la fidelité dûë à l'Empire, donnoient lieu à l'Empereur de faire eſperer à celui-ci quelque partie de leurs depouilles, la choſe étant ſi juſte & ſi faiſable en Italie : Mais le Prince continuë à marcher droit dans la carriere du mérite ſans prêter les oreilles à ces inſinuations, & eſt tellement attaché au ſeul point de la gloire qu'il enviſage dans ſon ſervice, qu'il n'a aucun égard à des eſperances qui le flatteroient ſi legitimement, & qui peut-être à la fin couronneront ſa vertu.

Comme le défaut des finances étoit ce à quoi l'on attribuoit en partie le peu de progrés des Armes Imperiales au même tems qu'on ôta au prince de Mansfeld la Charge de preſident du Conſeil de guerre, on changea encore le preſident du Conſeil des Finances, c'étoit le Comte de Salbourg, & cette Charge fut donnée à un Comte de Staremberg, ſujet qui étant abon-

damment pourvû des biens de la fortune, promet d'administrer les deniers de l'Empereur avec une œconomie libre des soupçons d'aucun interêt. On oseroit quasi dire cependant que ce n'est pas tant l'infidelité qui semble être à craindre dans l'administration des Charges à la Cour de Vienne, qu'une certaine indolence, naturelle aux Allemans, lesquels, principalement quand ils sont sur l'âge, se remettent presque de tout à leurs Officiers particuliers, ou à ceux de leur Emploi : Et comme ceux-ci n'ont pas toûjours les mêmes sentimens d'honneur & de probité que leurs Maitres, ce n'est pas merveille qu'ils abusent assés souvent a leur profit particulier des moyens qu'ils ont de s'enrichir, sans se mettre fort en peine de ce qui en peut resulter au decri de leurs principaux ; On ne voit rien de plus ordinaire a Vienne que des Marmouzets qui sortant de service, & de certanns offices, souvent assez bas, s'érigent en hommes d'importance, & commencent a faire figure avec les moiens

parler de paix, sans remettre les choses dans un équilibre assûré pour le reste de l'Europe. En un mot le Comte de Martinitz soûtint hautement tout le tems de son Ambassade les intérêts de son Maitre, & se fit presque autant respecter & craindre à Rome, que s'il en avoit été le Souverain. Beaucoup de gens croyent qu'encore qu'il ne soit pas toûjours necessaire d'avoir dans cette Cour des Ministres aussi zéez & aussi résolus que le Comte de Martinitz, à cause du danger de porter les choses trop loin, il seroit cependant fort utile aux intérêts de Sa Majesté Impériale d'y en envoyer de tems en tems de semblables qui y sçussent maintenir l'estime & le respect que mérite la qualité de premier prince du monde.

Aujourd'hui le Comte de Martinitz vit à Vienne sans bruit, & sans prendre aucune part aux affaires, moins encore aux partis, qui selon la coûtume divisent toûjours les Cours des princes, professant une égale amitié à tous, & un éloignement entier de toutes les émulations.

Le Grand Ecuyer qui eſt le Comte de Dictrichſtein ne conſerve pas une indifférence ſi entiére, & quoi qu'il paſſe pour un parfaitement honnête homme, ſon panchant vers le parti du Grand Maitre l'éloigne un peu de ceux, qui ont, ou ſe font des intérêts differens de celui-ci.

Le Comte de Molarc Maitre d'Hôtel eſt un autre Sujet d'une grande probité, & d'un détachement parfait de toute ſorte de cabale, ce qui fait qu'on n'en parle pas beaucoup à la Cour, où il fait ſans bruit ſon devoir & l'éxercice de ſa Charge, & donne ſes heures particuliéres à l'Etude.

Le prince de Salms eſt Grand Maiſon du Roi des Romains, & a été l'Inſpecteur de ſon éducation; au ſujet de laquelle il eut autrefois quelques démêlez avec ceux, qui étant tout puiſſans à la Cour vouloient y prendre la part qui ne leur touchoit point. Il ſoûtint haut à la main les droits de ſa Charge, & pouſſa même un jour la choſe ſi loin, qu'il voulut

& obtint quelque ſatisfaction qui fut tout à fait chagrinante, à ces favoris impatients de toute humiliation. Auſſi ſa préſence, & l'air de ſon viſage reſpirent-ils encore aujourd'hui, quoi qu'il ſoit ſur l'âge & eſtropié de la goute, je ne ſçai quoi de hardi, qui tient tout le monde en reſpect devant lui. On a crû que les maniéres un peu emportées, qu'avoit autrefois le Roi des Romains lui étoient venuës par une eſpece de communication de ce Gouverneur; & on raconte qu'un jour celui-ci ayant voulu reprendre le Roi, qui étoit alors aſſez jeune, de je ne ſçai quel emportement, le Roi lui répondit bruſquement qu'il ne faiſoit que l'imiter.

Le Grand Ecuyer du Roi eſt le prince de Dietrichſtein, qui ſans ſe mêler d'aucune intrigue, ni ſuivre aucun parti, prend ſes plaiſirs dans la belle dépence, & à ſe faire honneur dans l'exercice de ſa Charge.

Le Comte de Trautzon eſt ſon grand Chambellan, le Comte de Paar ſon Maître d'Hôtel, un autre

Comte de Martinitz frere du premier Capitaine de sa garde, tous trois Cavaliers fort sages & moderez, & dont chacun parle avec une estime particuliére. Le Roi cependant témoigne sa plus grande faveur à son grand Veneur.

Le Comte de Lamberg fils du Gouverneur de Lintz, & neveu du Cardinal de ce nom Evêque & Prince de Passau, qui est à peu prez de l'age du Roi, est entierement dans ses bonnes graces. Il a été elevé auprés de lui. Il sçait seconder ses inclinations, infatigable à le suivre à la Chasse, où le Roi trouve jusques à present son plus grand plaisir. On lui attribuë une adresse naturelle à egayer les conversations, & à sçavoir tourner toutes choses à une raillerie fine & spirituelle ? Ce qui étant un ragoût qui ne deplaît sur aucune viande, il peut esperer que ce talent rendra sa fortune constante, & peut-être le portera à une plus haute, quand le Roi sera en état de lui donner plus d'elevation.

Il y a encore d'autres Officiers tant

de l'Empereur que du Roi, qui ne font pas assez de bruit pour qu'on en parle. On regarde cependan avec quelque distinction le Baron de Scalvinoni, qui étant dans son premier âge Valet de chambre d'un jeune Comte, avec qui l'Empereur joyoi un jour, & faisant l'empressé à le servir dans ce divertissement, fit ensorte par cet empressement que l'Empereur le demanda au Comte & le prit à son service, où il a fait un trés long tems la même fonction de Valet de chambre de Sa Majeste Imperiale : jusques à ce qu'enfin il est devenu son bo rsier secret, & depuis quelque tems encore a été crée Baron. Comme il est Italien, de la Province du Tirol, il est en butte à tous les miserables de cette Nation, qui viennent à la Cour : & soit par fierté, ou par chagrin qu'il a de se voir tant importuné, il leur donne assez souvent de fâcheuses reponces, jusques à leur envoyer dire qu'il ne veut point leur parler. Sa premiere condition lui devroit ce senble faire considerer avec pitié ceux qui recou-

rent à lui : mais comme c'est allés souvent l'effet des fourtunes imprevûës de chasser de l'esprit le souvenir de la misere & même de la faire haïr dans les autres, il ne faut pas s'étonner si cet homme qui dans un âge avancé ne cherche qu'à vivre, & qui peut-être voudroit bien être delivré de son service pour jouir en repos des richesses qu'il s'est aquis, ne se met pas fort en peine de ceux qui souffrent, & qui ont besoin de son assistance.

On ne parlera pas davantage de la Cour ni des Ministres, parce qu'on n'en a rien apris de plus. Il ne faut pas cependant passer sous silence deux autres du nombre de ces derniers, desquels tout le monde parle avec beaucoup d'estime & de louange, & qu'on nomme les zelez & les incorruptibles : Ce sont les Comtes d'Oeting, & de Jorger : non pas que ces deux soient les seuls zelez & incorruptibles, mais ils respirent l'un & l'autre un certain air de probité, qui leur a fait donner ce nom par excellence.

On dit que le dernier eſt aſſez pauvre, ce qui n'eſt que meilleur pour authentiquer ſa probité ; car il n'eſt pas ordinaire d'être ſuſceptible de mauvais conſeils, & de ſe contenter des moiens d'une petite fortune.

On va parler de quelques autres perſonnes, qui font figure à la Cour, quoi qu'ils ne ſoient pas du nombre ni des Miniſtres, ni des Courtiſans, Il y a un Prince d'Hanover à Vienne, qui dans les occaſions de pompe, ſe fait toujours remarquer, par la belle figure qu'il fait enſuite & en livrées, & qui hors de là, vit à Vienne comme s'il étoit ſur la moindre de ſes terres. Son divertiſſement continuel eſt la Chaſſe, où il paſſe tout ſon tems, & quand il eſt à la Ville, il marche avec ſi peu de train, qu'on ne le prendroit jamais pour un Prince. Il eſt parfaitement honnête en vers tous, mais il ne ſe mêle de quoi que ce ſoit, ni ne prend parti en rien. Il a neanmoins le titre de General, & tient un Regiment dans les troupes de l'Empereur, ſa Maiſon aiant ſi bien

merité de Sa Majesté Imperiale,qu'une semblable gratification lui est dûe. Il a un frere si brave que dans l'action du Comte de la Tour contre l'Electeur de Baviere, il se voulut jetter dans le Danube plutôt que de se rendre prisonnier.

Le Cardinal Colonitz est un vieux & fidelle serviteur de l'Empereur: Bon Seigneur en toute maniere, c'est à dire, sincere, sans faste & sans duplicité. Il est creature du Pape Innocent XI. qui lui donna le Chapeau, non tant à la presentation de Sa Majesté Imperiale qui l'avoit nommé, que par l'estime particuliere qu'il faisoit de sa vertu; Car étant l'an 1683. encore Evêque de Javarin, il se renferma à Vienne pendant le siege, & non seulement il encouragea par sa presence ceux qui deffendoient cette Place, mais il les aida de ses biens, aiant depensé tout ce qu'il avoit à l'aliment des soldats & des pauvres. Il succeda en l'Archevêché de Strigonie, autrefois le plus riche du monde, à cet autre fameux parti-

ſan des interêts de l'Empereur, qui aprez s'être montré tant qu'il vecut bien faiſant, & liberal aux pauvres, laiſſa en mourant à Sa Majeſté Imperiale tous les grands biens qui lui reſtoient, pour l'aider à ſoutenir la Guerre contre les Infideles. Le Cardinal Colonitz ne paroit ſe mêler aujourd'hui d'aucune affaire, & vit loin de la Hongrie ſon Pais, depuis que ce Roiaume a pris les armes contre ſon Prince, aiant prez de ſoi un neveu, Cavalier de cette Nation, & de tres-bonne mine, aparemment pour la même raiſon, de n'être point mêlé parmi les Rebelles.

Le Cardinal Grimani ne fait pas plus de bruit à Vienne que le Cardinal Colonitz, quoi que ſon habileté en toute maniere deut faite eſperer à l'Empereur d'en être tres-bien ſervi, s'il étoit emploié. Il eſt d'une famille Noble, & des premieres de la Republique de Veniſe, & quoi que cette Nation n'ait point coutume de s'attacher à aucun Prince etranger, il fut cependant nommé au Cardinalat

par l'Empereur pour les raiſons qu'on va dire. Le Roi Tres Chrêtien, aiant pour des vuës que beaucoup croient deviner, travaillé au mariage du Duc de Savoie avec l'Infante de Portugal, fille du premier lit du Roi regnant, & ce mariage n'ayant point eu ſon effet, voulut rentrer dans ces vuës par un autre chemin, en ſe faiſant ceder par le Comte de Soiſſons, frere ainé du Prince Eugene, toutes les pretentions qu'il pourroit jamais avoir ſur la Savoye, en vertu de la proximité du ſang avec ſon Alteſſe Roiale, dont il étoit alors le parent le plus proche. Cette ceſſion penetrée par le Miniſtre d'une Puiſſance qui prenoit interêt au changement qui pouvoit arriver aux affaires, ſi, le Duc mourant ſans enfans, le droit de ſucceder ouvert au Comte de Soiſſons paſſoit entre les mains du Roi de France, on procura le mariage du Prince de Carignan le muet, qui étant parent plus proche que le Comte, excluëroit lui & tous ceux qui en vertu de ſon droit pourroient preten-

dre à cette succession. Le Prince fut en effet marié avec une Princesse de la Maison d'Este, qui lui a donné des enfans : mais comme il faloit manier cette intrigue en sorte que la France n'y put mettre oposition, le Cardinal alors Abbé Grimani, qui avoit une riche Abbaye dans le Piemont, & qui pour cette cause paroissoit quelquefois à la Cour de son Altesse Roiale, fut cru avoir traité l'affaire, & par consequent demeura exposé au ressentiment de la France, qui s'étoit déja vengé hautement du Prince de Carignan, qu'elle avoit fait bannir du Piemont, & releguer avec sa nouvelle Epouse à Boulogne, pour avoir osé se marier sans la participation du Roi Tres-Chrêtien.

L'Abbé courut environ ce tems là quelque hazard à Milan, où retournant de nuit dans son Auberge, & descendant de carosse, il se vit tirer deux coups de mousqueton. Ni la Republique de Venise, ni son Altesse Roiale, n'oserent prendre publiquement sa protection, quoi qu'il

ſoit bien facile à croire qu'il n'avoit rien fait ſans le gré de l'une & de l'autre, s'il avoit été effectivement impliqué dans l'affaire ; c'eſt pourquoi l'Empereur, à l'avantage duquel on travaille quand on éloigne les François d'Italie, prit la lance pour lui, & le nomma au Chapeau, que le Pape n'oſa lui refuſer, quoi qu'il previt bien que ſa promotion ne feroit pas plaiſir à la France. L'Abbé, devenu Cardinal, a continué à vivre publiquement attaché aux interêts de l'Empereur, & dans la diſgrace de la Republique de Veniſe : mais comme il eſt aſſez vrai-ſemblable, la diſgrace n'étoit qu'aparente, puiſque la Republique n'avoit aucun interêt à le haïr, quand même il auroit fait ce dont il étoit accuſé. Il y a même quelques années qu'étant à Rome, il fit mettre ſur la porte de ſon Palais les Armes de la Republique à côté de celles de l'Empereur, ce qui eſt un ſigne d'une entiere reconciliation.

Il a tres bien ſervi Sa Majeſté Imperiale en cette premiere Cour du

Monde, & il continueroit à le faire plus utilement, & plus facilement que tout autre de ſon caractere, ſi on vouloit l'y maintenir : le mal eſt que le Cardinal n'étant pas Allemand ne peut poſſeder aucun Benefice en ce Païs-là, & qu'il eſt reduit à l'expectative de l'Evêché de Javarin, quand le prince de Saxe-Zeits, qui le poſſede à preſent, aura obtenu l'Archevêché de Strigonie par la mort du Cardinal Colonitz, qui ne paroit pas diſpoſé à vouloir partir ſi-tôt pour l'autre monde. C'eſt la cauſe pourquoi le Cardinal Grimani, qui faiſoit ſi belle figure à Rome, a été contraint de retourner à Vienne où il vit quaſi caché, avec peu de ſuite, & moins d'Emploi ; l'Empereur dans les conjonctures preſentes n'ayant pas les moiens de lui fournir de ſes propres finances, ce qui ſeroit neceſſaire pour un entretien proportionné à ſon caractere. Si ceux que l'Empereur aime tant, & qui poſſédent de ſi grandes richeſſes dans ſes païs Hereditaires, vouloient faire ( ce qui leur eſt

tres facile ) une pension à Son Eminence, on sait qu'ils l'ont fait, & qu'ils la font à d'autres Cardinaux pour les engager à soutenir leurs interêts en Cour de Rome ) ils donneroient une preuve de leur zele au service de l'Empereur, qui les incommoderoit fort peu, & fermeroient la bouche à bien des gens; qui les croyent plus attachez à leurs interêts qu'à ceux de Sa Majesté Imperiale.

On a parlé pendant quelque tems que le prince de portia iroit en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur à Moscou, d'où il devoit reconduire à Vienne le fils aîné du Czar, pour y être instruit aux lettres, & formé au manieres du reste de l'Europe, desquelles les Moscovites semblent éloignez. On esperoit mille avantages de cette Legation, savoir que ce fils se feroit instruire dans le Rit Latin,qu'il réüniroit son peuple à l'Eglise Romaine, & que prenant une Archiduchesse pour Epouse, il établiroit une correspondance à toute epreuve entre les Cours de Vienne & de Moscou,

& entre les deux Empires. Le Czar n'a point changé, dit on, de ſentiment, mais le Roi de Suede, qui paroit être bon ami à l'Empereur, aiant fait inſinuer à celui-ci, comme on l'a dit ailleurs, que tant d'honneurs rendus à un prince, contre qui Sa Majeſté Suedoiſe eſt en guerre, ſemblant accuſer une attache particuliere avec cet ennemi, cela pouvoit beaucoup alterer la bonne correſpondance entre Sa Majeſté Imperiale & la Suede, on y a eu egard, & le prince de portia, qui avoit déja preſque fait tous les preparatifs de ſon Ambaſſade, a eu ordre de ſurſeoir, juſques à ce que la ſituation des affaires conſeillat de faire autrement.

Au reſte ce prince de portia a eu quelques affaires en Baviere, leſquelles, à ce qu'on dit, ont eu des ſuites, dont chacun eſt informé, ſans qu'on les lui attribue; Car il ne faut pas croire que toutes les actions des princes aient toujours des fins de politique, de Gloire, ou d'Interêt. Les

passions particulieres y contribuent assez souvent au prejudice de l'un & de l'autre, & l'on voit des resolutions de la derniere importance, qui ont leurs sources dans des causes si legeres, qu'on auroit souvent honte de les avoüer, si elles étoient connues.

Il y a d'autres sujets de l'Empereur à Vienne, qui attirent les yeux du public par la singularité de leurs avantures. Il y a un Comte de Berlips neveu de la fameuse Comtesse de ce nom, qui a fait tant de bruit en Espagne sous le dernier Roi, par la faveur extraordinaire dont elle joüissoit auprez de la Reine, & par les richesses aussi extraordinaires, que cette faveur lui donna les moiens d'aquerir. Ces richesses sont aujourd'hui possedées (je dis celles qu'on a pu transporter en Allemagne, car pour celles qui étoient en Flandres, la faveur de la Reine Douairiere restée en Espagne n'a pu les sauver de la confiscation des François) elles sont possedées, dis-je, par ce Comte, jeune homme un peu contrefait (puisqu'il est

eſt boiteux ) qui outre cela a épouſé une riche heritiere, de ſorte qu'il y a peu de perſonnes de ſa qualité, mieux accommodées que lui.

La Princeſſe Ragotzi, Femme du Prince de ce nom, ſe diſtingue auſſi par ſa beauté, par ſa galanterie, & par la ſuite de la Nobleſſe qui lui fait la Cour. On a voulu perſuader à l'Empereur qu'il n'étoit pas trop ſeur de laiſſer tant de liberté à une Dame ſi étroitement conjointe au Chef des Mecontens, qui font une ſi cruelle guerre à Sa Majeſté Imperiale ; à cauſe des moiens que cette liberté lui donne d'aider en pluſieurs manieres le parti des ſoulevez. Mais Sa Majeſté Imperiale a repondu qu'il ne lui paroiſſoit pas juſte d'empriſonner une Dame qu'Elle croit n'avoir aucune part dans la faute de ſon Mari, & que de l'eloigner ſimplement de la Cour, pour la releguer dans un Fauxbourg de la Ville, cela pourroit donner occaſion à des viſites, & à des commerces plus libres & plus cachez, & qu'en toute maniere il trouvoit plus

à propos qu'elle vecut à la Ville, & aux yeux de la Cour.

La Comtesse d'Apremont, sœur du même Ragotzi, marche aussi librement & aussi fierement par la Ville que la precedente. Elle retient le titre de Princesse, que tous les adorateurs de sa beauté lui donnent, d'autant plus volontiers, qu'ils savent la flatter plus agreablement par là : & l'Empereur aussi indulgent à elle qu'à sa belle sœur, voit le tout avec la plus grande patience du monde. On doit dire que quoi que l'Imperatrice & la Reine tiennent apartemens à la Cour, il n'y a gueres, hors des occasions de gales comme on parle en Espagne, que les Dames plus agées qui les frequentent ; les autres, comme on a déja touché ailleurs, faisant des compagnies entre parens & amis, où l'on ne manque pas de se divertir agreablement.

Il y a d'autres sujets de l'Empereur à Vienne de nouvelle creation, qui s'y font connoitre par quelque surcharge des Finances de Sa Majesté

Imperiale, mais avec beaucoup de reputation & d'honneur pour ses justes pretentions sur la succession d'Espagne. Ce sont des Seigneurs Napolitains & Milanois, dont quelques uns ont déja suivi l'Archiduc en Espagne. Personne ne trouve mauvais qu'on fournisse à ceux-ci de quoi se soutenir aprez la perte, qu'ils ont fait de leurs biens, retenus & occupez par ceux qui possedent aujourd'hui ces Etats, & plut à Dieu, dit-on, que tout ce que l'Empereur donne fut aussi bien emploié : Le mal est qu'il y a une quantité de Moines & de Prêtres, & d'autres personnes encore qui tirent pension, & qui ne sont pas trop bien connus, ou du moins qui sont fort inutiles à ses intérêts, dont quelques-uns même tiennent des discours, qui ne respirent guéres de fidelité & de zele à son service. Mais le destin de Sa Majesté Imperiale est de faire du bien à l'imitation de la nature Divine, c'est à dire, sans consideration du plus ou du moins de merite de ceux qui le reçoivent.

Celui qui fait la première figure, eſt le Marqnis del Vaſto, qui ayant fait quelque ſéjour à Rome, dans la penſée de s'y arrêter juſques à ce que le Pape eut donné l'Inveſtiture à l'un ou à l'autre dès Pretendans, y eut de trés-grands demêlez avec le Cardinal de Janſon, & avec le Gouverneur de la Ville. Celui-ci ſur une imputation que le Marquis ſe fût vengé d'un de ſes Domeſtiques, qu'on lui avoit aſſuré tramer contre ſa vie, le pouſſa à bout, & le fit condamner à la mort par un chetif Miniſtre de ſon Tribunal; nonobſtant que Sa Majeſté Impériale l'eût declare Lieutenant General de ſes Armées. Le Comte de Lamberg Ambaſſadeur de l'Empereur fut contraint de le tirer hors de la Ville dans ſon Caroſſe, pour le ſouſtraire à la violence, & ce qui ſurprend le plus, eſt que la Cour de Rome ne paroît nullement diſpoſée à en revenir, quand l'Empereur y envoyeroit une autre Armée de Lavardins comme fit le Roi de France contre Innocent XI.

Le Marquis vit aujourd'hui à Vienne avec peu de bruit, & se laisse peu voir; mais l'eclat de sa Naissance le merite de ses Ayeux, & la singularite de ses avantures, ne laisse pas d'attirer les yeux de tous sur sa personne, quand il sort en public.

Le Prince de Caserte, qui avoit pris le même parti de demeurer à Rome, & que le Pape avoit obligé à donner une caution de cinquante mille écus, pour assurance qu'il n'en sortiroit pas, ne s'y croyant pas en sûreté, se retira de même à Vienne avec bien du chagrin pour le pape, qui voudroit voir tout le monde aussi porté pour la France qu'il l'est lui-même, & encore plus pour les François, qui pestent de tout leur cœur de voir qu'en occupant le Roiaume de Naples ils ne possedent ni l'estime ni l'affection de ceux, qui y faisoient la premiere figure. Car outre ces deux Seigneurs, le Duc de Telese, le Prince de la Riccia, & plusieurs autres encore sont absens, & n'y veulent pas retourner; sans com-

pter Don Carolo de Sangro, & d'autres personnes qualifiées, dont le massacre ou la detention a attiré sur la France l'execration des Peuples, qui, quoi qu'on fasse, n'aimeront jamais les François.

Il y a quelques personnes de qualité du Duché de Milan ; mais peu, qui s'étant hatez de temoigner leur bon zele à l'Empereur, & n'ayant pas été secondez à tems dans les projets qu'ils avoient formez, pour lui faciliter la conquête de cet Etat, ont été contraints, aprez la perte de leurs biens confisquez de se retirer à Vienne, où ils vivent, à la verité, mais assez petitement, des pensions qu'on leur fait.

Il y a encore quelques Espagnols, qui voudroient bien être crus hommes d'importance, & qui y sont sur le même pied ; mais avec cette difference que leur hardiesse naturelle les aide merveilleusement à demander de quoi subsister à l'Empereur, qui par sa bonté ordinaire ne laisse pas que de leur donner ; quoi qu'il ait été in-

formé qu'ils n'étoient nullement ce qu'ils osoient se dire, & qu'ils ne valoient pas à beaucoup prez les gratifications qu'il leur fait. Venons aux Ministres étrangers qui sont presentement à Vienne.

Monsignor Davia y est aujourd'hui Nonce de Sa Sainteté, mais sans exercice de sa Charge; la Cour lui aiant été interdite, à cause de la partialité du Pape, envers la France, reconnue en mille occasions, & en particulier dans les violences dont on s'est servi à Rome contre les Seigneurs Napolitains, dont on vient de parler. Il est pourtant vrai que ce Prelat est de sa personne tres porté envers la Maison Auguste, & qu'il a un Frere dans l'Armée Imperiale d'Italie avec le titre de General, qui a fait & continue à y faire mille merveilles. Monsignor Davia rendit aussi un service important à l'Empereur dans sa Nonciature de Pologne, où aiant porté temoignage à la verité de l'écriture & de l'attestation du Prince de Saxe-Zeits, en faveur de la

Catholicité de l'Electeur de Saxe, fut cause que celui-ci, qui étoit apuié par l'Empereur, fut elu Roi; ce qui chagrina tellement la France, qui échoua pour le Prince de Conti, que comme le Pape Innocent XII. étoit tout à elle, ses Ministres n'eurent pas de peine à obtenir de lui que le Nonce Davia fut cassé, & mis à l'ecart. sans esperance d'être emploié à l'avenir.

Le Pape cependant, ni les François, ne réüssirent pas dans leur vengeance; car le Nonce Tanare, qui étoit à Vienne, aiant été fait Cardinal, comme il fut question d'en envoier un autre en sa place, l'Empereur, à son tour, n'en voulut accepter aucun, si on ne lui donnoit Monsignor Davia, qui par ce moien étant rentré en carriere, est assuré d'un Bonnet de Cardinal au sortir de sa Nonciature; la coutume étant que les Nonces de Vienne, de Madrid, & de Paris, ne quittent jamais leurs Emplois qu'ils ne soient revetus de la Pourpre, comme nous l'avons déja remarqué plus haut.

Il y a un Ambaſſadeur du Czar auprés de Sa Majeſte Imperiale qui auroit fait ſon Entrée, ſi le Prince de Portia fut parti pour Moſcou. Cet Ambaſſadeur eſt un Prince ou Boyard Moſcovite, appellé Gallizzin ; qui fut laiſſé à Vienne au départ du Czar même, qui comme tout le monde à ſçû, y fut en Perſonne, & y demeura aſſez long tems, avec de grandes penſées de s'unir plus étroitement à l'Empereur, aux autres Princes Chrêtiens, & au Pape même, ſi la Guerre de Pologne ne fut ſurvenuë

L'Ambaſſadeur de Veniſe eſt un jeune Noble de la Maiſon Delfini, l'uſage ayant commencé dans cette République que les Seigneurs des grandes familles ſe hâtent d'entrer dans les Emplois, pour joüir plus long tems de la Dignité de Procurateur de Saint Marc, qu'on leur donne au retour de l'Ambaſſade. Ce n'étoit pourtant pas l'ancien uſage, & l'on n'envoyoit autrefois dans les Ambaſſades, que des hommes âgez & conſommez dans les affaires ; mais

on croit aujourd'hui remédier à tout, en joignant à l'Ambassadeur un Secretaire de la République, sur la probité & capacité duquel elle se repose.

Il y a une autre raison, pour laquelle plusieurs croyent à Venise qu'on ramenera la coûtume d'envoyer des personnes âgées dans les Ambassades: C'est que les jeunes Seigneurs sortant de leurs maisons, pleins de l'estime de leur qualité & de leurs richesses s'engagent dans les Cours étrangeres, & principalemẽt à paris & à Rome, en des dépenses hors de propos en livrées en domestiques & en mille autres efforts d'une magnificence inutile; outre le jeu, qui ne traite pas toujours favorablement ceux qui l'aiment le plus; d'où il s'ensuit qu'ils incommodent notablement leurs Maisons & dépensent dans les païs étrangers le le plus clair des richesses, que la bonne politique ne souffre guéres qu'on laisse sortir d'un Etat. Joignez à cela que ces jeunes Messieurs ménent souvent leurs femmes dans les Ambassades ce qui double la depense & est peut-

être un des plus grands inconveniens au bien de leurs affaires, à cause que la jeunesse est plus susceptible des nouvelles impressions, & que s'accoûtumant aux maniéres, elles conçoivent insensiblement de l'estime & du penchant pour cette Nation, ce qui peut être quelquefois dangereux.

Comme les affaires entre la Cour de Vienne, & la République de Venise ne sont pas aujourd'hui trop embarassées, il faut esperer que l'Ambassadeur Delphino fournira tout ce qui est necessaire pour le maintien de la bonne intelligence entr'elles, d'autant plus qu'il n'a point de surveillant & d'incommode, qui travaille à brouiller les cartes; je veux dire qu'il n'y a plus à Vienne de Ministres de France qui y ont autrefois suscité de si grandes brouilleries.

Il y a d'autres Ministres du second Ordre, sçavoir des Envoyez d'Angleterre, de Pologne, de Suéde, de Dannemarc, de Hollande, de Savoye & de Lorraine, tous fort honnêtes gens & fort habiles, de chacun desquels

on pourroit traiter en particulier si on ne s'étoit engagé à autre chose qu'à parler de ce qui regarde précisément la Cour de Vienne. On n'a plus à dire qu'un mot d'un autre embarras, où se trouve aujourd'hui l'Empereur : C'est au sujet du Juif Openheim, mort depuis quelque tems & dont le déceds a fait une revolution considerable dans les affaires. Cet homme qui étoit, il y a quelque années, entré dans les affaires, & s'étoit chargé d'une grande partie de la subsistance des Armées de Sa Majesté Impériale. La Chambre lui avoit engagé pour cela une partie des Domaines & des Gabelles, Il tiroit de l'argent de divers particuliers, auxquels il faisoit des partis plus ou moins considérables, selon qu'il étoit pressé de pourvoir à ce qu'il avoit promis. On lui permettoit nonobstant la proscription génerale des Juifs de toute l'Autriche, de demeurer à Vienne & sous son nom, à une quantité d'autres Juifs,, dont il disoit avoir besoin pour faire ses affaires. Le Peuple pré-

venu contre cette Nation insultoit de tems à autre aux Juifs, quand il les reconnoissoit dans les ruës, ce qui fut cause qu'Openheim demanda & obtint qu'elques gardes à son logis ? cela n'empêcha pas qu'un jour quelques personnes de la lie du Peuple ne donnassent des marques publiques de mépris à ce Juif, frapant avec insulte à sa porte. La garde voulant l'empêcher, la canaille s'attroupa ; de sorte qu'il fut force, pour appaiser le tumulte, de faire trainer quelque piece d'artillerie sur les lieux, & prés du quartier des Juifs, pour retenir la populace par la terreur du châtiment.

Le Juif est venu à mourir avec ses comptes embarassez, comme il arrive à ceux qui ont plus d'affaires sur les bras, qu'ils n'en peuvent expédier. Les Ministres de l'Empereur & les Administrateur de ses finances ont reclamé ce qui avoit été perçû des revenus, & qu'on prétendoit surpasser les fraix faits par le Juif au service des troupes. Les Héritiers & gens daffaires de celui-ci ont prétendu au

contraire avoir beaucoup plus avancé qu'ils n'avoient reçû, & il ne s'agit pas de moins que de huit millions de florins qu'une des parties prétend de l'autre. Ce qui cause à Vienne un embaras qui ne peut manquer d'avoir de mauvaises suites, il est vrai que pour éclaircir cette matiere, il s'est presente entr'autres un certain Comte *Miconi* autrefois General dans les Troupes de la République, mais comme, par un principe de conscience, l'Empereur veut être informé de la verité de cette affaire, il arrive que nonobstant les frequentes Audiences du Comte la chose demeure toûjours aussi embrouillée, & qu'elle le pourra encore être fort long tems au préjudice de Sa Majesté Imperiele.

Il y a encore une autre affaire sur le Tapis, qui resulte de celle-ci, & qui n'occupe pas moins l'Empereur & ses Ministres; c'est l'érection d'une Banque pour le payement des Troupes Impériales, qui font la Guerre en Italie; afin d'empêcher par ce moyen le transport de l'argent hors du Païs;

Il faut un fond pour cela, & l'on voudroit bien y pouvoir faire entrer la somme dont on pretend que ce Juif est redevable ; mais il n'y a gueres d'apparence que la chose puisse être si promptement executée ; d'autant plus que jamais l'Empereur ne s'est beaucoup mis en peine de sçavoir comment ses Revenus sont administrez.

On oublioit de parler d'une autre espece de gens d'affaires, qui battent encore le pavé à Vienne, qui y font une figure incommode, & qui travaillent à terminer ce pourquoi ils sont là. Ce sont de certains Agents, qui viennent proposer à la Cour des partis ou des nouvelles inventions, qui ne réüssiront jamais. Comme il y a des dupes par tout, il se trouve des gens riches, mais assez simples pour se laisser duper par d'autres plus fins, & qui sur des espérances de gros profits & de gains considérables, fournissent à la dépense de ceux qui les proposent & qui s'offrent de les avancer dans les Cours, & auprés des

Princes. Il y a à Vienne quelques Italiens du nombre de ces vendeurs d'esperances, gens graves, & serieux & d'une mine resoluë, qu'on assure voir reguliérement les Ministres, pour leur proposer, par exemple, comme faisoient ceux dont on parle, un projet de remoudre tout le son, & d'en retirer une seconde farine, qui serviroit au pain de munition des Soldats: expedient pour raporter, comme ils l'assuroient, de grandes sommes dans la caisse de l'Empereur.

Un Officier qui se trouva un jour présent à une conversation où l'on parloit de cette matiére, dit bien résolument que si jamais il pouvoit joindre quelqu'un de ces Excrocs, il ne lui échapperoit pas, & qu'il lui apprendroit bien à vouloir faire manger du son aux soldats, pendant qu'avec une friponnerie, aussi criante que la sienne, il se nourrissoit de bon pain aux depens des sots.

Voila ce qu'on a pû remarquer à Vienne, au moins ce dont on s'est souvenu; car souvent la présence

d'une chose chasse l'autre de la memoire, & il n'est pas possible de tout remarquer dans une Ville & dans une Cour à moins d'y faire un sejour de plusieurs années. Outre nela, à force de voir tous les jours des choses on oublie celles sur lesquells on avoit fait les premiéres remaques.

*Fin de la cinquiéme Partie.*





# SIXIE'ME PARTIE.
# REFLEXIONS SUR LA MORT DE L'EMPEREUR

LA mort de l'Empereur Léopold est une matiere à tant de Reflexions, par rapport à la Cour de Vienne; qu'on a crû qu'il manqueroit quelque chose à ces Memoires, si on n'en faisoit suivre quelques ques-unes de celles, qui se presentent les premiéres à l'esprit. On ne peut aucunement douter que cette mort ne cause

un trés grand changement dans les affaires : mais ce qu'il y a de meilleur est qu'on a tout sujet de se promettre ce changement favorable, au lieu que les choses demeurant en l'etat où elles étoient, on ne faisoit que pousser, comme on dit, le tems avec l'epaule, & attendre mieux de quelque revolution, qu'on ne sçavoit de quel côte esperer. En premier lieu la Personne du nouvel Empereur promet beaucoup par ses qualitez personnelles. Car encore que le feu Empereur, de glorieuse memoire, fût un Prince tres eclairé, & d'une trés-bonne intention qui sont les deux premieres & les plus importantes qualitez d'un Souverain, cependant comme il n'avoit jamais été à la Guerre, & que par consequent il devoit ignorer beaucoup de choses que l'experience, & la connoissance de pres enseigne aux Princes, qui voyent les Armées & se trouvent dans l'occasion, on peut dire que cet éloignement, & ce manque d'experience a été cause que bien des choses ont été negligees dans cette sorte d'inté-

rêts, ce qui apparemment ne ſera pas à l'avenir. Le nouvel Empereur Joſeph n'a encore fait que deux Campagnes, il eſt vrai, mais il s'y eſt porte avec tant de vigueur, tant de ſoin, que toutes choſes ſe fiſſent en leur tems ; & il a temoigné tant d'amour & d'eſtime pour les troupes, que celles-ci ont tout ſujet d'eſperer que leurs ſervices ſeront connus, & recompenſez ; ce qui eſt un grand encouragement à la valeur & à la fidelité, qui ne craignent point que leurs recompenſes ſoient données à d'autres dans le Conſeil d'un Prince, qui ne les connoit que de loin, & qui en entend de prés les importunitez, & les ſollicitations de ceux qui les pretendent ſans mérite, & ſans ſervice. La premiére faute de Philippe II. Roi d'Eſpagne en recueillant les grands Etats de ſon Pere Charles V. fut, de ſe cacher dans ſon cabinet, & de s'enſevelir au milieu d'un tas de Conſeillers & de Courtiſans oiſifs qui lui derobant la connoiſſance de ſes veritables ſerviteurs & des ſervices

qu'ils lui rendoient, employoient son nom pour avancer leurs proches ou leurs Amis, & ainsi au lieu du sang bon & vigoureux qui animoit auparavant le Corps de la Monarchie, ils y mirent tant de flegme & de sang corrompu, qu'ils la reduisirent enfin sous ses Successeurs, qui tinrent la même conduite à la paralisie, où nous l'avons vûë sans forces, & sans vigueur, quoi qu'elle eut encore la plûpart de ses Membre, & que ce qu'elle en avoit perdu par sa faute ne fut rien au prix de ce qui lui restoit. Il y a lieu d'esperer que l'Empereur Joseph, qui s'est ouvert une si belle carriere par ses premieres armes, ne l'abondonnera pas entierement, étant informé comme il est, de la necessité, presente, & de son assistance aux Armées, s'il veut mettre en action & obliger efficacement à faire leur devoir tant de Generaux differens que la jalousie continuelle, ou d'autres raisons qui ne valent pas mieux, arrêtent bien souvent, quand il est

& integrité, ne fut ce que pour gagner l'estime du Souverain, s'établir dans leurs Charges, & se mettre en état de pousser leur Fortune plus loin. Les vieux Officiers ne ressentent point cet empressement. Leur Fortune est faite, & ils ont plus de plaisir à en jouir, que de soin de se faire merite d'une diligence qui ne leur produit rien. Que si on ajoute l'âge, la qualité, & l'experience que l'on a que les choses vont ordinairement dans leurs mains avec une certaine lenteur & negligence, qui accompagne la vieillesse, & qu'ils croient peut être bienseante à leur rang, on ne doutera pas que l'Empereur qui les connoit ne les decharge de leur administration. Ce n'est pas un des moindres avancemens des desseins, & des conseils de la France, que l'emploi qu'on y fait de l'esprit, sans rechercher la Noblesse dans les Ministres, ce qui rend le Souverain plus absolu, & la fidelité plus attachée au service & à l'honneur du maitre. En Allemagne, dira-t-on, la pratique

est differente. Il est vrai cependant qu'il y a eu de grands Generaux, qui n'étoient pas distinguez par leur qualité. Tout au moins, quand on croit ne pouvoir se dispenser de donner des Emplois aux Grands, faut-il avoir l'œil ouvert sur eux, & les éveiller souvent par quelque moien, qui sans leur être honteux, les fasse souvenir de leur devoir ; au lieu d'avoir une indulgence pleniere & perpetuelle pour tout ce que l'infirmité, ou quelque chose de pis, peut commettre. La devise que prit le nouvel Empereur, dés qu'il fut couronné Roi de Hongrie, *timore & amore*, fait esperer qu'il aura du vinaigre aussi bien que de l'huile pour guerir les mal-intentionnez, & que le joug pourri, comme dit le Prophete, par la trop grande abondance de l'huile qu'on repandoit ci devant, fera reprendre la force, & la vigueur, à ceux qui le portent & les obligera à marcher droit dans la carriere.

Pour ce qui est des Ministres secrets, & qui de derriere la courtine

sembloient gouverner sous le Regne precedent, comme on le croioit, si le nouvel Empereur tient sa parole, & persiste dans la resolution qu'on dit qu'il a prise dés il y a long-tems, ils n'auront pas autant de part, qu'ils souhaiteroient peut-être dans les affaires. C'est une marque de droiture dans l'Esprit du Nouvel Empereur, qu'entendant sans doute les plaintes qu'on faisoit de tant de choses reglées au gré de ces gens là, il resolut dés lors d'oter cette occasion de murmure. Il faut cependant avoüer, que comme pour arracher un emplatre, qui s'est attaché à la chair, quand le remede est composé de certains ingrediens qui se collent & se prennent fortement, il faut emploier une main delicate & aller doucement dans cette separation, de même, si on procedoit avec toute la rigueur que peut être merite le cas, il en pourroit naitre des inconveniens aussi facheux pour un tems, qu'étoit leur faveur. On a affaire à des gens d'un sentiment tres-vif, à des gens intriguez

& interessez avec toute sorte de personnes, grands, petits, amis, & ennemis, & prevenus de la pensée que leur reputation & leur gloire est aussi necessaire au monde que le Soleil ; à peu prez comme ces Peuples, qui alloient tous les matins avec bien de la peine au dessus d'une haute montagne apeler le jour dont ils croyoient que le mõde auroit été privé sans leurs efforts. Il n'y a qu'un Cardinal Pignatelli qui avec son ingenuité Napolitaine, fut capable de licentier son Confesseur J.... & en prendre un autre dans le moment qu'il fut élu Pape, choisissant devant que de sortir du Conclave le P. M. du Sacré Palais pour le Depositaire de sa conscience & dans le tems même qu'il prenoit le nom d'Innocent XII. Il n'y a, dis je, qu'un pape capable de cette resolution, parce qu'il n'y a que lui qui puisse oposer à cette redoutable Compagnie d'autres Escadrons, qui sauroient bien la ranger à son devoir, si on les mettoit aux prises avec elle. Mais enfin, il y

a des moiens plus doux de les sevrer d'une mammelle, d'où ils ont tiré tant de lait, en faisant comme les nourrices lasses de la donner à leurs petits, c'est à dire en la frottant de quelque amertume; en negligeant leurs soins officieux, leurs recommandations pour autrui, & leurs prieres pour eux-mêmes, mais toujours, comme dit l'Italien, *con belle parole à tristi fatte che inganni i sani e i matti*: au moien de quoi ils viennent à connoitre que le tems de leur faveur est passé, & à se contenter de l'estime, & de la protection commune, qu'un Empereur doit à tous ceux de leur condition. Quand on les verroit reduits à l'égalité des autres Religieux, & que leur pouvoir est limité & fini, il n'y a nullement à douter que toute la machine de leur cabale viendroit à ruiner, & à se dissoudre: Car tous les Grands, & petits, qui s'attachent à eux, ne le faisant que dans la vuë de la faveur dont ils joüissent à la Cour, ou par esperance d'un avancement, auquel

ces Meſſieurs contribuent ordinairement de toutes leurs forces, pour les avoir dans leur dependance, ou par la crainte qu'ils ne leurs nuiſent auprez du Souverain, dont ils poſſedent l'oreille; s'ils viennent une fois à perdre celle ci, tout l'attachement qu'on leur temoigne ſe diſſipera inſenſiblement; le motif de l'eſperance ne ſubſiſtant plus pour le ſoutenir.

On croit auſſi que le nouvel Empereur ne donnera pas autant de credit à l'Imperatrice ſa Mere, qu'elle en avoit avec le Deffunt, qui étant la bonté même*, ne refuſoit rien à une Princeſſe qui lui avoit donné des Succeſſeurs Ce n'eſt pas plus l'affaire des femmes que des Religieux de ſe mêler dans le Gouvernement; & quelque bonne intention qu'ayent les uns & les autres, comme ils ne voient pas tout ce qu'il faut conſiderer dans un negoce, ils prennent ſouvent parti ſur leur prevention & quelquefois s'obſtinent à vouloir avancer ou reculer une choſe, dans la croiance où ils ſont qu'elle regarde la plus

grande gloire de Dieu, ou le meilleur service du Prince, quoi qu'elle ne touche ni l'un ni l'autre. Il faut une longue experience, une tres-grande capacité, & un esprit denué de toute sorte de prejugez ou penchant, pour raisonner & opiner juste dans les grandes affaires; & c'est de quoi il semble que l'état des Religieux & des femmes soit fort eloigné, les uns & les autres accoutumez à s'occuper de peu de choses, aïant ordinairement des lumieres moins vastes, & des facilité plus grandes à se laisser prevenir. Mais dira-t-on, l'Imperatrice Regnante succedera à la Douairiere, & aura toujours le même ascendant, & par son moien, ceux qui sauront la mettre dans leurs interêts: c'est de quoi on ne peut pas encore juger: Ce qu'il y a de sur, est que si le nouvel Empereur se regle par les mêmes lumieres, qui, à ce qu'on dit, lui faisoient desaprouver la trop grande faveur de sa Mere auprez de l'Empereur deffunt. Il n'accordera aux conseils & aux recom-

mandations de sa Femme qu'autant qu'il jugera à propos pour le bien & l'avantage de l'Empire. Le Grand Duc de Toscane a eu une Mere tres habile, des conseils de laquelle il s'est tres bien trouvé : Il a eu une femme qu'il n'a jamais voulu oüir, quoi qu'elle fit tout ce qu'elle put pour se faire entendre & entrer dans les affaires.

On espere que deux tres bons & tres fideles Conseillers auront grande part dans la grace, & dans le gouvernement du nouvel Empereur, l'Electeur Palatin & le Prince Eugene. L'un à cause du respect & de l'estime que merite sa qualité d'Oncle, & l'autre à cause de la familiarité, avec laquelle il vit depuis long-tems avec Sa Majesté Imperiale. On peut dire en toute verité que si la Maison Palatine a obtenu de grands honneurs par son Alliance avec l'Empereur deffunt, elle lui a aussi rendu de tres importans services dans la personnes du Pere & dans celle de Son Altesse Electorale. On disoit pendant la derniere Guerre

que l'Empereur Leopold soutint contre les Turcs qu'il avoit un bon Conseiller, qui étoit le defunt l'Electeur Philippe Guillaume, un bon aumônier, qui étoit Innocent X I. & un bon General, qui étoit le feu Duc de Lorraine. Si quand au second article il y a de la difference, entre les Empereurs Pere & fils, on peut dire que la parité subsiste quant au premier & troisiéme point, puis que le Prince Eugene a reparé la perte du Duc de Lorraine, & que son Altesse Electorale Palatine n'est pas moins bien intentionnée ni moins eclairée que son Pere, pour aider le nouvel Empereur de ses conseils, qui de son côté est tres porté à les recevoir, & vit depuis long-tems en une tres-grande confidence, & amitié avec lui.

Si une partie de la Cour doit être chagrine à cause des charges qu'elle perd à la mort de l'Empereur, d'autres qui les occuperont en auront de la joie ; outre que c'est l'ordinaire que les Princes accommodent, ou

avec des Pensions ou avec d'autres Emplois ceux qui ont servi, & qui pleurent souvent plus pour le sentiment de leurs pertes particulieres, que par celui d'aucune affection envers le deffunt. Il ne faut pas douter qu'il ne se fasse de tres grands mouvemens pour remplir les postes vacans, & ce qu'il y a à souhaiter; est que le nouvel Empereur se serve de ses lumieres pour faire des choix qui tournent à sa gloire & à son meilleur service. Jusques ici on n'a point remarqué dans ceux qui ont été attachez à son service, aucune disposition qui fasse craindre de les voir monter à un plus grand credit, & autorité : mais souvent les honneur changent les mœurs, & tel a été trouvé tres louable dans l'exercice d'une Charge subalterne, qui ne donne pas le même sujet de se loüer de sa moderation dãs une conduite superieure. Mais enfin jusques ici on n'a encore que des conjectures à faire, & il faut, si l'on peut, s'épargner le chagrin de les faire desavantageuses, ni aux per-

ſonnes, ni aux affaires. Encore une fois, il y a tout ſujet de bien eſperer, & des qualitez perſonnelles de l'Empereur, & de la bonne diſpoſition des ſujets, & de la crainte, dont on ſçait n'être pas exempts ceux qui ont donné autrefois ſujet de murmurer. On peut dire que tout conſiſte dans les premiers pas que fera le nouvel Empereur, & voir s'ils animeront le courage des bien-intentionnez, ou s'ils donneront ſujet de craindre que les choſes ne continuent à rouler ſur le pied foible & languiſſant, où l'on les a vûës.

Il ne faut pas douter non plus que la mort de Sa Majeſté Imperiale ne cauſe auſſi beaucoup de changement par rapport aux Alliez & aux Ennemis, & que ces changemens, ne ſoient pour réüſſir en faveur de la cauſe commune. On ſçait combien de difficultez il fallut ſurmonter pour diſpoſer l'Empereur deffunt à entrer tout de bon dans la Guerre préſente, & à envoyer en Eſpagne celui qui étoit le ſujet principal pour lequel on

l'entreprenoit : & que sans la menace que firent les Alliez d'aider un autre à arracher l'Espagne des mains de la France, il ne s'y feroit peut être pas resolu On sçait encore avec combien de longueur les choses, qui ont dépendu de ses soins & même de son consentement ont été acheminées. Graces à Dieu l'engagement est pris, la Guerre est commencée, & si jusques à cette heure elle n'a pas eu des suites aussi favorables, qu'on avoit droit de l'esperer, rien n'empêche qu'on ne se le puisse promettre aujourd'hui où l'on voit un jeune Empereur plein de feu, & résolu d'appliquer tout ce qui dépendra de lui pour mettre & affermir la Couronne d'Espagne sur la tête d'un frere qui la merite autant par ses vertus qu'elle lui est dûë par les droits de son sang.

Les Ministres Etrangers pourront traiter, comme on dit, à coudées franches, librement avec Sa Majeste Imperiale, & sans être obligez à étudier les adoucissements qui étoient necessaires, pour ne pas allarmer la

trop grande bonté d'un Prince, qui sembloit ne pouvoir rien ouïr ni approuver de violent, quoi qu'indispensable pour le soûtien de ses interêts les plus précis. Apparemment il ne sera pas non plus besoin d'attendre les reponces des Oracles secrets, qui regloient le plus & le moins des entreprises mêmes, qu'ils avoient bien voulu approuver, afin que rien du tout ne se fit sans leur direction, & qu'ainsi ces Ministres n'ayant qu'a proposer la justice ou la convenance des affaires, celles-ci seront expediées sans perte de tems, dont la longueur est toûjours la ruine des meilleurs & plus importantes entreprises. Si pourtant le nouvel Empereur ne prend une autre methode que celle de son Pere, & ne se delivre d'un tas d'importuns, qui venoient à toute heure demander l'aumône : ou proposer d'autres pauvretez comme celles de venir annoncer les fêtes de leurs Eglises & qui embarassoient & faisoient perdre le tems des Audiences ordinaires ; Il se verra plus que jamais soûmis à cet

embarras, le changement arrivé aux affaires ne pouvant manquer de fournir l'occaſion à mille recours dont les plus petits entre les particuliers ſe font des affaires qui n'intereſſent nullement le public, & dont la connoiſſance détaillée, qu'on veut par force donner à un grand Prince amuſe & détourne une application dûë à des choſes d'un plus grand relief. Le nouvel Empereur pourroit bien encore retrancher les viſites ſi fréquentes des Convens de l'un & de l'autre ſexe tant pour conſerver plus de reſpect à Sa Majeſté, que pour rompre le cours à une familiarité, qui pour petite qu'elle ſoit, cauſe toûjours un peu de vertige à des gens qui ne ſont point accoûtumez à voir leurs Princes de ſi pres. Combien y en a-t-il qui en prennent occaſion de s'emanciper à des demandes inutiles à tout autre qu'à eux-mêmes, ou qui au moins preſument plus qu'ils ne feroient ſans cette faveur, au dommage, ou à l'humiliation des autres, qui conſiderent en eux ce moyen facile, & quaſi

autorisé de leur nuire sous le privilege de cette distinction ; ceci tire les uns & les autres de l'ordre, où ils devroient être, les premiers de la modestie & du respect, & les seconds de la liberté & de la confiance, qui leur est aquise envers leurs semblables. Cette reserve sera absolument nécessaire au nouvel Empereur envers cette sorte de personnes en particulier qui étant toûjours aux ecoutes, & faisant profession expresse de la vie des Courtisans, sont plus adroits, que les autres à rechercher & profiter de l'occasion, & des moindres ouvertures, qu'on leur fait, dont l'usage est souvent tout autre que celui qu'on pense qu'ils feront d'une simple & ordinaire demonstration de faveur. On a vû à Rome dans les derniers jours de la maladie du Pape Innocent XII. que le P. A. qui avoit été son Confesseur, pendant qu'il n'etoit encore que Cardinal, & qui pendant tout le régne de ce Pape ne sortit jamais de Rome, & ne cessoit point de demander de frequentes Audiences pour conserver

en public le renom d'être dans la confidence de Sa Sainteté, ne desista point, quand il l'a vit à l'extremité; de venir à son ordinaire, & de se presenter au Palais: Et comme le Maitre de Chambre par ordre même du Pape l'eut prié de se dispensé de ses visites, dont le Pape, ne vouloit point en l'état où il étoit, qui avoit besoin de repos & d'application au passage de l'autre vie, le pere fort modestement & fort ingenument le pria lui-même de souffrir qu'il continuât de venir, & de passer par les antichambres à la vûë de la Cour, & qu'il se contentoit de rester en suite seul dans quelque cabinet ou chambre à l'ecart pendant quelque tems apres quoi il se retireroit pour ne pas encourir, disoit il, cette vilaine tache d'avoir été honoré de la familiarité & de la confidence du Pape, pendant sa vie, & d'en avoir été écarte à sa mort: Ce que Monsignor R. lui ayant accordé pour bons & dignes respects, le Pere A. continua à passer par les antichambres, & alloit ensuite mediter à part seul, & dans

un coin la peine qu'il y a, & les deboires qu'il faut avaler pour conserver la réputation de faveur auprés des Princes pendant que la Prélature de l'antichambre, à qui Monsignor R. fit par fort cavaliérement de la negotiation & du compromis accordé avec le P. s'entretenoit agreablement de la singularité de l'avanture. M. d'Alerac dans ses Anecdotes de Pologne, rapporte quelque chose de semblable du P. Vota, qui seulement pour faire voir qu'il étoit dans une familiarite trés-êtroite avec le Roi Jean, le suivoit par tout en campagne mais couchoit à terre auprés de sa tente, ou sur un affût de canon comme les moindres de ses gardes ou serviteurs, afin, dit l'Auteur de ne perdre aucun moment ni occasion de pouvoir parler & entretenir ce prince & montrer par la à tout le monde que ce bon Roi ne pouvoit vivre sans lui, charmé qu'il êtoit de sa conversation. Tant il est vrai qu'il y a des gens, qui sçavent tout mettre à profit, & qui sçachant faire valoir au dela de tout

ce qu'on peut penſer la moindre ombre de faveur, enſeignent aux princes qui craignent d'en trop faire, à être ſur leurs gardes & en reſerve avec eux.

Les Miniſtres étrangers ayant donc comme il faut l'eſpérer, l'accés plus libres, & étant moins embaraſſez en traitant avec le nouvel Empereur, on doit s'attendre que les Hauts Alliez en particulier ſe porteront encore avec plus de zele à l'avancement de la Cauſe commune, & que les réſolutions de la Cour de Vienne ſeront plus promptes. C'eſt ſur ce point qu'il faut eſperer qu'inſiſtera fortement le nouvel Empereur, tant pour ſeconder ſon eſprit vif, que pour profiter de l'experience, qu'il a que beaucoup d'affaires pouriſſent au lieu de meurir dans la longueur qu'on leur fait ſouffrir. Il a bien de l'apparence que l'accommodement en particulier des Hongrois, ſi neceſſaire à l'acheminement des autres affaires, & pour leſquels l'Angleterre & la Hollande ont deja temoigné tant d'empreſſemens & de ſoins ſe conclura à la fin,

tant parce que les oppositions de certaines gens n'auront pas tant de force qu'elles en ont eu auparavant, que parce que les Hongrois mêmes se lassent d'une Guerre qui n'est soûtenuë que par les interêts de quelques-uns de leurs Chefs, obstinez à pêcher en eau trouble, pendant que le Pais est egalement ruine par l'ami & par l'ennemi. Qui doute qu'on n'aille renouer si on ne l'a deja fait, les Traitez d'accommodement; On sçait que l'Empereur même avant que de mourir a temoigne, sinon du regret de ne l'avoir pas fait, du moins de la disposition à le faire avec plus de facilité qu'on n'en avoit apporté jusqu'alors. Et à bien tout prendre, certaines conditions qui l'accrochent, vallent-elles la peine de suspendre une œuvre aussi utile & aussi necessaire au salut des autres Etats hereditaires de Sa Majeste Imperiale de l'Empire & de l'Europe même; On touchera ailleurs un mot d'une de ces conditions.

Il ne faut pas non plus mettre en doute que la mort de l'Empereur né

cause du changement encore dans les Ennemis. Outre le sentiment de crainte qui a coûtume de saisir ceux qui voyent mourir à leurs yeux un homme avec lequel ils ont vêcu en une certaine égalité de condition, d'âges, & d'interêts, & qui fait qu'ils prennent souvent cette mort pour un avertissement que la leur est prochaine ; jusques la qu'on en a vû à qui cette seule pensée a causé la mort par la crainte même, quoi que mal fondée, de mourir : outre dis-je cette terreur à laquelle les plus resolus ne sont pas insensibles ; Un nouvel adversaire jeune & vigoureux, est toûjours un sujet de quelque trouble dans l'ame du plus courageux, tout brave, & tout accoûtumé à vaincre qu'il soit Le Grand, & le Victorieux Charles V. qui avoit si glorieusement & si constamment triomphe de François I. quand il se vit en tête Henri II. & qu'il eut reçû quelque êchec de la fortune, ne pût s'empêcher de dire que cette fortune étoit comme les autres femmes, & qu'elles prêtoit ses

caresses aux jeunes, quoi que ses vieux Amis la servissent avec la même fidelité que du tems qu'elle leur étoit favorable. Il ne tiendra qu'aux François de se feliciter sur la mort de l'Empereur Leopold, comme sur la perte d'un adversaire, duquel ils redoutoient au moins la pieté, & les secours extraordinaires que le Ciel lui envoyoit en certaines occasions. Je ne sçai s'ils le feront sur l'exaltation du nouvel Empereur Joseph, qu'ils voyent maintenant sur les rangs, & à la tête de l'Europe conjurée contre leur ambition, Empereur jeune, vif & vaillant, & revêtu des mêmes bonté & justice, qui ont toûjours soûtenu la cause de son Pere. Ils sçavent que le monde qui n'étoit pas devoue à loüer toutes leurs demarches, & à attribuer à la valeur, & conduite de leur Roi tous les heureux succés dont son Regne a joüi, en attribuoit une grande partie plûtôt à son adresse qu'à sa force, plûtôt aux moyens secrets dont on surprenoit sa bonté, & sa patience qu'à lequité de sa cause, & à

la valeur des troupes qu'on employoit contre lui. Tout cela change aujourd'hui & se derange. La France a en tête un adversaire, dont la vigilance & la vigueur ne lui laissent esperer ni surprise, ni facilite à passer sans ressentiment les moyens qu'elle employera hors des regles, d'une juste & genereuse competence. Nous ne sommes pas loin d'ouïr & de voir les premiers effets de ce changement, tant d'un côte que d'autre ; la Guerre déclarée, & vive ne pouvant suspendre pour long tems des démarches qui nous en feront juger.

C'est assez la coûtume à l'occasion d'un nouveau Souverain de mettre sur le tapis des Traitez d'accommodement sur les querelles, qui ont eu cours pendant le Regne precedent : & on pourroit peut-être s'attendre à quelque nouvelles propositions au sujet de la Guerre presente : mais outre la fierté de la France, qui ne voudra pas paroître plier ensuite des prosperitez dont elle s'est flattée jusques à present la dispute qui partage

aujourd'hui l'Europe est d'une nature à ne pouvoir finir que par l'entiere deroute de l'une ou de l'autre partie. Deux Rois reconnus pour justes prétendans à la même Couronne ne peuvent, suivant le train ordinaire du monde, se reconcilier au sujet d'un bien incapable de partage, & il semble qu'il n'y ait que la mort de l'un ou de l'autre qui puisse ramener la Paix.

Ce sera apparemment du côte de Rome qu'à l'occasion des complimens ordinaires de condoleance & de felicitation, on temoignera le grand & indicible regret qu'a le Pape devoue de toute son ame aux prosperitez de l'Auguste Maison de voir les differens qui l'en separent, *car stylo curiæ Romanæ*, toutes les expeessions doivent être superlatives, & outrées au delà des espaces les plus imaginaires d'un sentiment & d'une intention qu'on n'a point. On proposera à la pieté du nouvel Empereur de donner quelque regard sur cet éloignement des deux Cours, qui chagrine mortellement

l'ame du Saint Pere, dispofé à conſacrer les commencemens du nouveau Regne par un ſacrifice de tout ce qu'il pourra abandonner aux prétention de Sa Majeſte Imperiale, pourvû que celle-ci veuille bien de ſon côte apporter la moindre facilité du monde à cet accommodement. On a vû ci-devant de quoi il s'agit, & l'on oſe aſſurer que tous ces complimens doucereux n'aboutiront à accorder quoi que ce ſoit, qui puiſſe faire connoître que la Cour de Rome ſe relâche de pur gré. Ainſi il faut ſe réſoudre, ou à lui accorder tout ce qu'elle voudra, ou s'en deffendre par d'autres voyes que par celles de la Negotiation, dans laquelle les Romains avec leurs *quididi* & *quinci* ſe vantent de démonter toutes les autresNations de l'Univers. Un compliment ſur le même ton de paroles douces, que le nouvel Empereur eſperant d'aller bientôt recevoir la Couronne Imperiale à Rome des mains de Sa S. même, remet à cette occaſion à terminer le peu de choſe qui donne aujourd'hui occaſion à une

desunion apparente, & qui n'est nullement telle dans le fond du cœur, où Sa Majeste Impériale conserve les sentimens les plus respectueux & soûmis pour Sa Sainteté; un semblable compliment, dis-je, soûtenu d'une Armée de dix mille chevaux, & d'une veritable intention de faire ce Pelerinage, si necessaire pour remettre Rome dans les sentimens de la crainte & du respect dû à Sa Majeste Iperiale, opereroit non seulement un accommodement present de toute sorte de demêlez, mais feroit même effacer de tous les Missels Romains *l'Electum* que les Papes ont voulú qu'on attachât au mot *d'Imperatorem*, pour faire comprendre que l'Election seule ne donne pas tout ce qu'il faut pour faire un Empereur entier, & attireroit des Bulles encore plus amples, que celles qu'on envoya à Ferdinand I. quand aprés lui avoir disputé sa qualité d'Empereur sur la simple resination de son frere & acceptée par les Electeurs, il menace d'en aller prendre la Couronne à Rome. Si le Roi

de France avoit pû venir à bout de se faire élire Empereur, on auroit bien fait des changemens dans le Ceremoniel Romain, nonobstant la fermeté & les complimens de la Cour de Rome.

Un des ennemis le plus difficile à vaincre au nouvel Empereur sera le deffaut d'argent sans quoi on ne peut absolument rien faire, particuliérement dans la Guerre. Les finances sont siderangées, qu'il y a long tems qu'on n'y voit plus goute; les étrangers, parce qu'il n'en connoissent qu'en gros & en confusion la source & le cours, & ceux qui sont dedans, parce qu'ils ne veulent pas voir les routes, & les detours par lesquels ces eaux salutaires s'écoulent, & n'arronsent pas les païs qu'elles devroient. La pensée de porter la lanterne dans ces endroits derobez seroit une chose également juste, & necessaire, & sans laquelles on ira toûjours boitant dans les affaires, dont celles-ci sont le nerf principal: mais c'est une pierre difficile & dangereuse à remuer hors un

tems

tems de Paix, où l'autorité du Prince bien établie ôte aux interessez dans cette recherche la pensée & les moyens d'en éluder la poursuite par d'autres embaras, dont, comme ce poisson plein d'un suc noir, ils pourroient se couvrit & se derober en tems de guerre, où il n'est pas expedient d'emouvoir toutes les mauvaises humeurs. Elles souffriront encore une fâcheuse diminution par les depenses extraordinaires, qu'il faudra faire à l'occasion des obseques de Sa Majesté Imperiale, & des moyens qu'il faudra donner à tous les Ministres tant dedans que hors de la Cour pour porter le deuil : mais enfin, le mal n'est pas sans remede, & pour peu qu'on veuille tenir la main à une bonne & fidelle administration, & à se prevaloir de tous les retranchemens qu'on pourroit utilement faire, on avancera toûjours plus qu'on n'a fait par le passé, outre l'esperance de profiter encore davantage pour l'avenir. Les voyes violentes de tirer l'argent des peuples sont rarement utiles & toû-

jours dangereuses : mais il y en a d'autres, qui ont leur utilite sans aucun danger, qui sont le retranchement du superflu, & la revision des Contes à ceux dans les mains desquels les Finances se sont perduës, ou notablement extenuées : sans aucun egard à une pitié, qui épargnant un ou deux coupables fait des millions de malheureux, dont ceux-là ont profité Il y a bien des Païs au monde, où un President du Conseil des Finances n'en seroit pas quitte pour une simple deposition, & où les choses sont bien mieux réglées, par un petit nombre d'Intendans appliquez à ce maniment que par une foule de Ministres qui y prennent part, & qui ne retournent pas les mains vuides à la maison, ne fut-ce que des salairés, dont leur Emploi fort inutile est recompensé.

Que seroit-ce sinon seulement ce qui peut être malversation étoit doresnavant recherche & puni, mais si même on portoit la perquisition sur les delabremens, qu'il semble que la pieté toute pure ait faits dans les tré-

fors du prince, & qui cependant n'ont peut-être été que l'effet d'une misere insolente, ou d'une hipocrisie présomptueuse qui a parlé en faveur de certains impotens volontaires, ou faineans favoris & deja trop riches, contre lesquels tout le monde se récrie depuis long tems; L'on voit en ceux-ci une soif insatiable & une repletion toûjours affamée sans aucun usage de tant de tresors que la multiplication de cette espece de sauterelles, dont le plus petit nombre soffiroit & au delà, pour ce qu'ils font de necessaire; Jerusalem aussibien que Babilone est menacée d'être visitée & examinée avec les lanternes de l'inspection divine, & une semblable recherche seroit une entreprise aussi necessaire & Chrêtienne, que leurs plaintes le seront que s'ils osoient s'y opposer Un Roi Trés-Chrêtien leur ayant autrefois acordé les revenus d'un fond pour en batir un Temple, & ces Devots continuant bien au delà du bâtiment acheve à prevaloir de cette cession, Le Roi qui en fut avert

ne fit aucune difficulte de faire enlever chez eux des ſommes trés conſiderables, quoi qu'ils vouluſſent les faire paſſer pour depôts, & accruſſent ainſi par une excuſe encore plus criminelle la premiere faute de leur rapacite & de leur avarice. L'inſtitut de ces Meſſieurs, qui prennent tout le monde pour des gens ſans yeux & ſans connoiſſance, eſt de profeſſer, & de vivre dans une entiere pauvreté, & telle que les Théatins & les Capucins la profeſſent, & c'eſt un détour bien groſſier que de pretendre poſſeder d'immenſes richeſſes à titre d'alimens de leurs Coadjuteurs dont trés peu au regard du grand nombre, qu'ils ſont, eſt applique aux Ecoles, ce qui eſt le ſeul motif, pour lequel on leur a permis de poſſeder quelque choſe. On trompe ceux qui ne ſont pas informez de la verité & qui croyent bonnement que tant de tréſors ſont des écoulemens volontaires de la beneficence des Princes & des Peuples en faveur des perſonnes devouées au ſervice du peublic; mais ceux-ci n'en

jugent pas de même qui sçachant les regles & les obligations de l'ordre voyant que non seulement on reçoit mais qu'on prend, & qu'on arrache à toutes mains & de tous côtez ces biens, dont l'Emploi est un mistere de scandale à tout le monde qui n'y comprend rien, & qui n'en peut rien concevoir de favorable à leur conscience. Tout le monde sçait qu'un des griefs plus facheux sur lequel les Hongrois demandent satisfaction, sont les richesses immenses que les J.. ont aquises en ce Royaume, dont ils possedent quasi le tiers, de même qu'en Bohême & dans les païs hereditaires : si on n'a en vûë que la plus grande gloire de Dieu, qu'est-il besoin de faire murmurer les peuples, auxquels en retranchant le bien on accroit les Charges, & on procure la misere ; Ils ont eu un regne de cinquante ans & plus d'indulgence & de faveur. Ils n'en ont pas negligé le moindre moment. Ils sont arrivez à ce comble des biens & de la puissance Quelle merveille si selon les revolu-

tions ordinaires dans les affaires du monde le tems venoit à changer quelque chose dans cette possession étonnante, qui fait soûpirer & revolter des peuples par le dépit, & le desespoir de voir si grande partie de leurs richesses, qui leurs ont été enlevées par des moyens insensibles, mais enfin ruineux, entre les mains de personnes, qui à couvert de la faveur du Souverain leur insultoient avec leurs paroles emmeillées & leurs manieres doucereuses, quand elles les ecorchoient avec le moins de pitié. Est-il juste de perdre un grand Royaume plûtôt que de decharger du poids superflus de leurs biens des gens qui professent la pauvreté la plus rigoureuse ; Et les choses en iroient-elles plus mal si les J... n'etoient pas aussi puissans, qu'ils le sont aujourd'hui ?

On se souvient d'avoir écrit que Vienne n'est pas le Païs, où il y ait la plus grande foison d'hommes sçavant tout le bruit des Muses étant de rimailler par la veine de certains me-

chans Poëtes, qui saliſſent les devans de boutiques de leurs plus méchans vers. Peut-on eſperer, demandera quelqu'un, que les choſes changent de face & que l'eſprit ſoit doprênavant conſidere à la Cour aprés qu'il n'y a pas été en eſtime ſous un Empereur Lettré ; On ne ſçauroit nier qu'il ne ſoit glorieux, & ſeant à la Cour d'un grand Prince, que les Hommes de lettres y ſoient conſiderez, puis que ce ſont eux, qui font raiſonner, & immortaliſent les actions des Princes: Mais dans une Cour où l'on permet tout à des perſonnes qui ſe déchargent ſeuls de cet Emploi & s'en aquitent mal & qui d'ailleurs ne ſont pas d'humeur de laiſſer à d'autres la gloire de mieux faire. Il ne faut pas s'etonner, ſi les choſes y vont mal à cet égard. Il y a aſſez long tems qu'on s'apperçoit que l'amour du tracas au dehors & le plaiſir de vivre à ſon aiſe au dedans ayant ſuccedé à l'eſprit de retraite, & de mortification des premiers P. P. de la C. les lettres ont été negligées, & hors de la ſcience de Col-

lege, dont on amuse les premiéres années de la jeunesse, & dont aussi les jeunes Maîtres font une partie de leurs amusemens, le reste y est quasi universellement hors d'usage ; d'où vient la rareté de Predicateurs & d'Ecrivains celebres, dont le nombre leur avoit autrefois si fort enflé le cœur, qu'ils se mettoient sans façon au dessus de tous les autres. Cette disette d'habiles gens est le premier defaut qu'on leur reproche : le second est une certaine disposition de cœur qu'on pourroit peut-être appeller Envie, qui fait qu'ils ne veulent absolument rien souffrir de tout ce qui pourroit attirer des louanges auxquelles ils n'auroient point de part. La faveur dont ils ont joüi, faisoit que toute sorte d'ouvrage passoit par leurs mains comme éxaminateurs Jurez, mais qui avoient juré de ne rien approuver que ce qu'ils feroient eux-mêmes,& hors de quelques Poësies des Ecoliers, ou de certains Ecossois & Irlandois affamez, dont la Ville de Vienne a toûjours été pleine

qu'ils ne jugeoient pas dignes de leur competance, on avoit beau se presenter, on n'en étoit point oüi, & si le pretendant avoit le courage d'en oser faire quelque plainte, on avoit soin de le faire passer pour un petit esprit qui vouloit ennuyer l'Empereur d'une composition insipide, qu'on ne jugeoit pas digne d'être presentée à Sa Majesté Imperiale. Cela, comme on voit, les exposoit à souffrir ailleurs des reproches de cette supercherie, mais ils occupoient le poste & les avenuës à la Cour & se mettoient peu en peine de ce qui se disoit ailleurs, ou peut-être avoient-ils des correspondans, qui avec leur savoir faire, & avec le credit qu'ils possedent partout les vengeoient de cette accusation... Quoi qu'il en soit: si le nouvel Emperur ne prend une autre route il court le hazard, quelque gloire qu'il aquiére, de n'être loué qu'en Italie & en Italien où la frequence des Académies, qu'on y nomme des beaux Esprits, ne manque jamais d'éxalter tout ce qui fait du bruit

qu'il éxecutera heureuſement, nonobſtant les oppoſitions qui pourroient mettre ceux qui trouveroient leurs avantages particuliers dans la négligence des affaires publiques.

*Fin de la ſixiéme Partie.*



# SEPTIE'ME PARTIE.

LES

# INTRIGUES SECRETES DU DUC DE SAVOYE.

Avec une Relation fidelle des mauvais traitements qu'en a reçû Mr de Phelippeaux Ambassadeur de France, contre *le droit des Gens.*

# AVERTISSEMENT.

*Les changemens precipitez qui arriverent à la Cour de Turin, sur la fin de 1703. surprirent si fort tous les peuples de l'Europe, qu'il n'est pas étonnant que le Public ait été & soit encore si empressé à en rechercher les veritables raisons, mais comme les nouvelles publiques n'ont pu le satisfaire, pour ne nous en avoir donné qu'une idée fort confuse, aiant même obmis, ( volontairement ou par un defaut de connoissance ) ce qui meritoit le mieux d'être observé, on a jugé à propos de faire mettre ce petit Ouvrage sous la presse, comme capable de satisfaire amplement cette curiosité.*

*On y trouvera un detail tres curieux des Intrigues les plus secretes de Mr. le Duc de Savoye, & en combien de rencontres le droit des gens, & la foi des Traitez,( quelque sacrez qu'il soient chez les Souverains ) ont été violez. On y aprẽdra aussi la fermeté avec laquelle les Ambassadeurs doivent en toutes sortes d'occasions soute-*

*nir l'honneur de leur caractere ; & lors qu'on manque au respect qui leur est dû, suivre l'exemple que leur donne Mr. de Phelipeaux.*

*La Lecture de cet Ouvrage sera assez connoitre qu'il n'a été composé que sur des memoires venus de bonne source. Pour en rendre le recit plus fidelle & plus sincere, l'Auteur s'est attaché à raporter tres-souvent les propres termes des personnes emploiées dans ces surprenantes intrigues & negociations.*





# LES INTRIGUES SECRETES DU DUC DE SAVOYE,

*Avec une Relatoin fidelle de tous les mauvais traitemens qu'en a reçû Mr. de Phelipaux Ambaſſadeur de France.*

TOute l'Europe étoit attentive aux demarches que tiendroit Victor Amedée Duc de Savoye,aprez la mort du Roi d'Eſpagne Charles II. parce qu'on ne doutoit point que cette mort n'allumat la guerre en Italie, & ſur tout dans le Milanois. Les Maiſons d'Autriche & de France, avoient également interêt d'attirer ce Duc dans leur parti, & S. A R.

qui ne l'ignoroit pas , dit un jour au Marquis de ſaint Thomas, ſon premier Miniſtre & ſon Favori, *voici une conjoncture bien favorable*, *pour procurer de grands avantages à ma Maiſon*.

En effet, à peine Philipe V. fut reconnu Roi d'Eſpagne, qu'il fit demander en mariage Marie Loüiſe Gabrielle de Savoye, Fille Cadette de ce Duc, qui ne refuſa pas une pareille alliance; ce mariage fut beni à Barcelone le 3. Novemb. 1701. Sa Fille ainée avoit épouſé, quelques années auparavant, le Duc de Bourgogne, preſomptif Heritier de la Couronne de France. Et cette double Alliance étoit, ſans difficulté, fort avantageuſe au Duc de Savoye, puiſque ſes deux filles ſe trouvoient placées ſur deux des plus puiſſants Trônes de l'Europe.

Ce mariage fut ſuivi d'un Traité ſigné entre les Rois de France & d'Eſpagne, & le Duc de Savoye; par lequel S. A. R s'engagea de fornir dix mille hommes de ſes Troupes aux

deux Rois, pour la defenſe du Milanois, permit le libre paſſage par ſes Etats aux troupes de France qui iroient en Italie; & les deux Rois lui donnerent le Commandement General de leurs Armées en Lombardie; le tout accompagné de gros ſubſides & de toutes les autres conditions que S. A. R. avoit demandées.

Il ſembloit que ces diſpoſitions devoient, en quelque maniere, faire de la peine à la Cour Imperiale; mais Guillaume III. Roi d'Angleterre, un des Princes les plus eclairez dans la Politique que le dernier Siecle ait produit, aſſuroit toujours l'Empereur, qu'il ne devoit pas s'allarmer des derniers engagemens du Duc de Savoye, perſuadé qu'on pourroit le ramener; Les troupes Imperiales, étoient déja entrées dans le Milanois, & y avoient fait quelques progrez, lors que le Duc de Savoye ſe mit en Campagne; celles que ce Prince devoit fournir, joignirent fort tard l'Armée des deux Couronnes, & S. A. R. ne ſe mit à leur

tête, que vers la fin du mois de Juillet. La Campagne n'étoit pas encore finie, que Mr. de Savoye demanda au Roi de France des avantages plus considerables; je veux dire de beaucoup plus gros subsides. Il croioit qu'en les lui refusant, il auroit lieu de se detacher des interêts de son Gendre, pour embrasser ceux de l'Empereur, parce que le Roi d'Angleterre flatoit toujours S A. R. qu'elle pourroit unir le Montferrat à ses Etats: mais cette tentative ne lui réüssit pas, parce que le R. T. C. accorda encore ce qu'on lui demándoit.

Pendant que Mr. de Savoye assuroit les Cours de France & d'Espagne de son attachement inviolable à leurs interêts, & qu'il permetroit dans ses Etats le passage aux troupes de France, dont il exigeoit quarante huit sols par Ration des Cavaliers & Dragons, à proportion des Fantassins, il s'excusoit de ce procedé à la Cour Imperiale, & dans une Lettre qu'il écrivit au Roi Guillaume, pour lui rendre compte de sa conduite, il lui

marquoit en termes exprez, *que c'étoit contre son inclination qu'il permettoit aux troupes de France de passer par ses Etats, pour aller dans le Milenois; mais qu'il s'y voioit forcé par la malheureuse situation de son Païs.*

Quelque inclination que le Duc de Savoye eut de se menager les bonnes graces de l'Emperur, & du Roi Guillaume, on ne peut pas l'accuser d'avoir manqué de bravoure, lors qu'il s'est presenté quelque danger, dans le tems qu'il commandoit l'armée des deux Couronnes; le Roi de France même lui rendit cette justice, dans une Lettre qu'il écrivit au pape; *sa valeur naturelle*, dit ce Monarque, *parut en differentes occasions; il eut été à souhaiter qu'il se fut moins exposé, & qu'il eut accompli plus fidellement les principales conditions du Traité.*

On accuse le Duc de Savoye d'avoir fait exactement informer les Imperiaux des desseins que formoient les François & les Espagnols; cette accusation est à la verité insultante à un

Souverain ; je ne sai si elle est tout à fait mal fondée, mais du moins il n'est que trop certain que ce prince ne se mit pas fort en peine de s'en justifier, lors qu'un parti François ramena au Camp un Officier piemontois, élevé auprez de la personne du Duc, & honoré de sa confiance, qui fut pris à quelques lieuës du Camp dans une maison où il conferoit avec des Officiers Allemans, qui ne le traitoient pas en prisonnier.

Le Prince de Vaudemont Gouverneur du Milanois tint un jour Conseil secret avec le Duc de Savoye, & les autres Generaux de l'Armée, où l'on resolut une entreprise dans le Mantoüan, dont l'execution dependoit du secret ; le lendemain le Prince de Vaudemont se mit en marche, pour executer ce dessein ; il n'étoit pas encore à deux lieuës de l'Armée, que le Duc de Savoye lui depecha deux Couriers par deux differentes routes, par lesquels il lui écrivoit les reflexions qu'il avoit faites sur cette entreprise, dont il faisoit un détail

dans ses Lettres, qui n'étant point chiffrées, & un des Couriers aiant été pris par les Imperiaux, le Prince Eugene prevint le projet du Prince de Vaudemont : Mr. de Savoye convint alors de son imprudence, & promit de prendre à l'avenir de meilleures precautions.

Pendant que le Duc de Savoie étoit à la tête des Armées des deux Couronnes, il entretenoit toujours des intelligences aux Cours de Vienne & de Londres, où ses Ministres residoient encore, sous des pretextes d'affaires particulieres, qui les regardoient personnellement ; ce qui augmentoit la defiance de la France envers ce Duc.

La Campagne de 1702. n'étoit pas encore finie, lors que le Duc de Savoye ramena ses troupes en Piemont, nonobstant les instances des Generaux François & Espagnols, qui lui representoient la necessité qu'il y avoit de laisser ses troupes jointes aux leurs, à cause de la superiorité des Allemans: Aprez son retour à Turin, il repre-

senta au Roi T. C la modicité des subsides qu'il en tiroit, & en demanda de nouveaux, qui lui furent accordé. La France n'ignoroit pas les intrigues du Duc de Savoye, ni les solicitations qu'on lui faisoit de rompre les engagemens qu'il avoit pris avec les deux Couronnes; cependant elle dissimuloit son ressentiment, dans l'esperance que l'honneur & les veritables interêts de ce Prince, ne lui permettroient pas de s'exposer aux dangers où le nouveau parti qu'on lui proposoit d'embrasser alloit plonger ses Etats.

Peu de tems avant la mort du Roi Guillaume, le Ministre de Savoye à Londres eut ordre d'y soliciter les subsides que Sa Majesté Brittannique lui faisoit esperer; mais il lui defendit en même tems de rien negocier par écrit, de crainte que les Emissaires de France n'en eussent connoissances ce Ministre assura verbalement le Roi d'Angleterre, „ que le Duc „ son Maitre étoit resolu de se con- „ duire uniquement par l'organe de

„ de Sa Majesté, que c'étoit de sa protection, qu'il vouloit tenir toutes choses ; que c'étoit par lui qu'il „ attendoit le succez de ses pretentions, dont il ne s'ouvriroit jamais „ directement à l'Empereur que le peril dont il se voïoit menacé, étoit „ sensible ; mais que plus le sacrifice „ étoit grand, plus les avantages devoient être proportionnez ? que c'étoit de la protection de Sa M. B. „ dont Son A. R. ésperoit la grandeur „ de sa Maison ; que la possession du „ Montferrat n'étoit pas capable de „ la tenter, qu'elle la refuseroit, si „ elle lui étoit offerte par le Roi de „ France ; que déja S. A. R. avoit „ resolu de reduire à la moitié les „ troupes qu'elle s'étoit engagé de „ fournir aux deux Couronnes, en „ attendant la conclusion du Traité „ que l'Empereur lui faisoit propser.

Pendant la negociation, le Roi Guillaume vint à mourir, ce qui causa une douleur sensible à Mr. de Savoye, & lui fit changer de batterie; car n'osant pas confier ses secrets à

P

une femme, la Reine Anne n'eut d'abord aucune part en sa confiance : La negociation qui avoit été commencée à Londres, se continua à Vienne. Mr. de Savoye écrivit à l'Empereur, „ pour lui marquer sa profonde re„ connoissance des bontez dont l'Em„ pereur usoit envers lui ? qu'il avoit „ toujours esperé que Sa Majesté Im„ periale auroit la generosité de com„ patir au dur engagement qu'il avoit „ été obligé de prendre, pour la „ conservation de ses Etats; que quoi „ ces mêmes engagemens eussent été „ tres-utiles au service & aux inte„ rêts de Sa Majesté Imperiale il n'a„ voit pas laissé de sentir dans son „ Ame, une forte violence, en su„ bissant la loi fatale qui lui étoit „ imposée, qu'il ne se detacheroit „ jamais des interêts de l'Empereur, „ avec qui il étoit lié par reconnois„ sance, & dont il se feroit toujours „ honneur de meriter la protection; „ que Sa M. I. n'ignoroit pas, que „ depuis la paix de Rysvvick, il s'é„ toit toujours offert de la servir en

„ Italie, qu'il avoit toujours insisté „ sur l'importance de prendre les me- „ sures necessaires pour conserver à „ à la Maison d'Autriche les Etats „ apartenants à la Couronne d'Espa- „ gne ; qu'aprez la mort du Roi Ca- „ tholique, il avoit representé à „ Vienne la necessité de prevenir l'o- „ cupation du Duché de Milan ; que „ si ces conseils avoient été suivis, „ l'execution du plan qu'on avoit „ formé, devenoit facile ; qu'il au- „ roit eu la liberté de se sacrifier sui- „ vant ses desirs au service & aux in- „ terêts de la Maison d'Autriche, & „ qu'il eut été dispensé des violentes „ extremitez où il s'étoit vû con- „ traint de se soumettre. Que comme „ il vouloit perseverer constamment „ dans le desir sincere qu'il avoit de „ se sacrifier pour les interêts de la „ Maison d'Autriche, il esperoit que „ Sa M. I. feroit briller en sa faveur „ sa justice & sa generosité, puis- „ qu'on avoit déja pu remarquer son „ attachement dans la conduite qu'il „ avoit tenue l'année precedente par

„ le retardement de la marche de ses „ troupes pour entrer en campagne „ en moindre nombre qu'il n'étoit „ obligé de les fournir, & dans les „ delais qu'il avoit aportez à se rendre à l'armée, où sa presence n'a„ voit pas été inutile aux interêts de „ Sa M. I. que la campagne prochai„ ne il tiendroit la même conduite, „ qu'il ne fourniroit que la moitié „ des troupes qu'il s'étoit obligé de „ fournir, qu'il laisseroit même les „ meilleures dans ses Etats, afin de „ mieux marquer son inclination „ pour le service de Sa M. I. se flatant „ qu'Elle agréeroit ses sentimens „ tres-soumis & tres sinceres.

Comme on n'avoit pas entierement oublié à Vienne le Traité que le Duc de Savoye fit avec la France en 1696. sans la participation de ses Alliez, nonobstant qu'il eut promis de ne pas s'en detacher; on avoit de la peine à se fier à ses promesses, & cette defiance augmentoit à mesure qu'on reflechissoit sur la double aliance qu'il venoit de contracter par le ma-

riage de sa fille avec le Roi Philipe V. On ne pouvoit pas se figurer que ce Duc voulut de bonne foi entrer dans une ligue, dont le fondement étoit de détrôner son Gendre & sa fille, de qui il n'avoit reçû aucun sujet de mécontentement.

Toutes ces considerations obligerent la Cour Imperiale, de prendre des mesures pour traiter avec le Duc de Savoye, d'une maniere qui ne pût pas être suspecte aux Alliez. On lui proposa de lui envoier de Vienne une personne de confiance, muni de pouvoirs suffisant pour mettre la derniere main au Traité, & qui se tenant *incognito*, en Piemont, il seroit facile d'oter la connoissance de cette intrigue aux François, qui ne s'imagiroient jamais qu'un Ministre Imperial vint, pour ainsi dire, se cacher sous leurs yeux. Le Sr. Salvay fut d'abord emploié à cette negociation, il alla plusieurs fois de Vienne à Turin, & de Turin à Vienne, jusqu'à ce qu'enfin l'Empereur ne doutant plus des bonnes intentions du Duc de Savoye,

pour les interêts de ſa Maiſon, lui envoia le Comte d'Aversberg avec plein pouvoir de traiter & de conclure une Alliance offenſive & defenſive avec S. A R. Ce Miniſtre arriva à Turin au mois de Juillet 1703. où il reſta quelque tems caché; mais comme l'on craignoit que Mr. de Phelipeaux Ambaſſadeur de France, n'eut quelque connoiſſance de cette negociation, l'Envoié Imperial ſortit de Turin pendant la nuit, & alla reſider dans une maiſon de Campagne du Marquis de Prié Secretaire d'Etat de S. A. R. où ce Prince & ſes Miniſtres ſe rendoient tres ſouvent.

Mr. de Savoye ne commanda pas l'armée cette Campagne, il s'en diſpenſa volontairement, mais il tint la parole qu'il avoit donnée à l'Empereur, en reduiſant à la moitié les troupes qu'il devoit fournir aux deux Couronnes, & ces troupes ne joignirent l'armée que fort tard.

Pendant que le Duc de Savoye ſe plaignoit de la modicité des ſubſides que la France lui paioit pour l'entre-

tien de ses troupes : il les augmentoit par de nouvelles levées, faisoit pourvoir & fortifier ses Places, fit plusieurs tentatives en Suisse, pour obtenir la permission d'y lever quelques Regimens, fit sous main, exhorter les Protestans d'Orange, qui se retiroient en Brandebourg avec Passeport de France, de ne pas s'éloigner, sous l'esperance qui pourroient être retablis dans leur Patrie avant qu'il fut peu de tems.

Quand toutes ces demarches n'auroient pas fait concevoir quelque soupçon à la France contre la conduite de ce Prince, on publioit déja dans toutes les Cours étrangeres *que le Duc de Savoye vouloit reparer par un coup d'éclat le tort qu'il avoit fait à ses Alliez dans la derniere guerre*; ce Traité fut même annoncé prematurément à Lisbonne, par les Ministres d'Angleterre & de Hollande, qui crurent n'en devoir pas faire un Mistere au Roi de Portugal, afin de le persuader plus facilement d'entrer dans l'Alliance qu'on lui proposoit.

Les Ambassadeurs de l'Empereur à Rome & en Pologne, ne furent pas plus discrets, ils parloient de ce Traité publiquement, & en citoient toutes les circonstances : ils disoient entre autres choses, 'que le Duc de Savoye devoit entrer en Dauphiné, & joindre ses troupes aux Fanatiques des Ceneves, pour conquerir le Languedoc & la Provence.

Le Roi T. C. qui jusqu'alors avoit gardé le silence, fit enfin communiquer une partie des avis qu'il avoit reçu, touchant cette intrigue, au Comte de Vernon, Ambassadeur de Savoye, qui les desavoüa, & protesta que son Maitre n'étoit pas capable d'une pareille perfidie, qu'il étoit trop fidelle Alié, pour manquer aux Traitez qu'il avoit signez avec sa M. T. C. & le Roi d'Espagne.

'Mr. de Phelipeaux, Ambassadeur de France à Turin, eut aussi ordre de savoir les derniers sentimens de Mr. de Savoye, qui nia d'avoir pris aucun engagement avec les ennemis des deux Couronnes, *qui*, disoit-il,

*ſont auſſi les miens ; j'ai toute la delicateſſe neceſſaire pour reſſentir vivement les atteintes de pareils reproches ; à la verité* , ajouta t-il , *la ſituation où je me trouve & la conduite que j'ai tenue depuis la mort du Roi d'Eſpagne , me donneut lieu d'eſperrr l'agrandiſſement de mes Etats , puis que mes ſervices ne contribuent pas peu au ſalut de ceux de la Monarchie d'Eſpagne , auſquels le Milanois n'eſt pas d'une grande utilité.*

Il n'étoit pas difficile de comprendre que Mr. de Savoye pretendoit le Milanois , en reconnoiſſance de ce qu'il avoit donné ſa fille au Roi Philipe , & avoit vendu à la France quelques mille hommes. L'Empereur lui avoit déja fait eſperer , que s'il devenoit ſmaitre des Etats d'Eſpagne en Italie , il lui abandonneroit l'Alexandrin ; peut-être que ſi l'on lui eut promis tout le Milanois , il auroit rejetté les offres de l'Empereur , à moins qu'il ne les eut conſiderablement augmentés.

Le Roi de France crut que s'il

étoit au Duc de Savoye l'esperance de tout secours de la part de l'Allemagne, il pourroit le conserver dans les interêts des deux Couronnes; c'est ce qui obligea ce Monarque, d'ordonner au Duc de Vendôme, qui commandoit l'Armée, de marcher vers le Tirol, pour se joindre au Duc de Baviere, afin, par cette diversion, d'obliger l'Empereur de retirer les troupes qu'il avoit en Italie; mais cette tentative ne produisit pas l'effet que Sa M. T. C. en attendoit, au contraire l'éloignement de l'Armée facilita la conclusion du Traité de Mr. de Savoye avec l'Empereur; S. A. R. prit même des mesures avec le General Staremberg, qui commandoit les Imperiaux, afin de s'avancer vers l'Armée de France, dans laquelle étoient les troupes de Savoye qui avoient ordre de passer dans celle des Allemans & de tourner leurs Armes contre les François, au cas qu'ils voulussent s'oposer à ce changement.

Ce projet ne fut pas tenu assez secret pour en dérober la connoissance

à la Cour de France, qui depêcha incessamment Courier sur Courier au Duc de Vendôme, avec ordre de revenir en Lombardie, afin de prevenir les desseins du Duc de Savoye.

Mr. de Vendôme étant arrivé prez de San Benedetto, disposa ses troupes dans son Camp, de maniere que celles de Savoye se trouvoient envelopées par celles de France; ce General fit venir les principaux Officiers Savoyards, dans sa Tente, leur representa la conduite qu'avoit tenu & tenoit actuellement le Duc leur Maitre, contre la foi des Traitez & l'amour paternelle; il leur dit ensuite que le Roi son Maitre loüoit autant la bravoure & le zele des troupes de Mr. de Savoye, qu'il blamoit son infidelité, que Sa Majesté étoit tres-satisfaite de leurs bons services, & qu'elle étoit en même tems tres-sensible que S. A. R. la forçat de prendre des mesures si peu conformes à ses intentions: que cependant elle étoit contrainte d'en agir de la sorte pour prevenir les mauvais desseins

d'un ennemi, d'autant plus à craindre qu'il avoit été caché jusques à présent : il leur expliqua en même tems l'ordre qu'il avoit de desarmer & d'arrêter prisonniers de guerre tous les sujets de S. A. R. qui étoient au service des deux Couronnes ; mais qu'à même tems S. M. lui avoit ordonné de laisser l'épée & la liberté aux Officiers qui voudroient donner leur parole d'honneur, de ne pas sortir sans permission des Villes du Milanois qu'ils voudroient choisir pour leur sejour, & dans lesquelles ils recevroient toute sorte de bon traitement.

Il n'est pas difficile de juger de la surprise de ces Officiers, du moins de ceux qui ignoroient ce qui se passoit à Turin ? plusieurs soûtinrent même qu'on faisoit tort au Duc leur Maitre, de le croire capable d'une conduite si indigne à un Prince souverain ; mais en attendant qu'ils fussent mieux éclaircis du fait, ils se soûmirent à la dure loi qu'on leur imposoit, protestant chacun de leur innocence particuliere. En même tems

on desarma & on fit prisonnier tous les soldats, ce qui fut exécute le 29. Septembre 1703.

Aprés cette exécution, Mr. de Vendôme marcha vers le Piemont à la tête de douze mille hommes; mais avant que d'entrer sur les terres du Duc de Savoye, ni commettre aucun acte d'hostilité, il envoya à S. A R. un Officier avec un trompette, pour rendre à ce Prince une Lettre du Roi T. C dont voici la teneur:

MONSIEUR,

*Puisque la Religion, l'honneur, linterêt, les alliances & vôtre propre signature ne son rien entre nous; j'envoye mon Cousin le Duc de Vendôme, à la tête de mes armées, pour vous expliquer mes intentions. Il ne vous donnera que 24. heures pour vous determiner.* Signe LOUIS.

Le Duc de Savoye ne fit point de réponse par écrit, ni ne voulut envoyer personne au Duc de Vendôme, pour apprendre les propositions qu'il avoit à lui faire, il dit verbalement à

l'Officier qui lui rendit cette Lettre, *Que le mauvais traitement qu'on venoit de faire à ses troupes, & la maniere dont on avoit use envers lui, l'avoient determiné à prendre ces précautions, que les menaces ne l'étonnoient point, & qu'il n'avoit pas d'autre réponse à faire, ni aucune proposition à écouter.*

Le Roi de France ne manqua pas de faire informer tous les Princes d'Italie & les Cantons Suisses des motifs qui l'avoient obligé d'en agir de la sorte avec Mr. de Savoye, & Sa M. T. C. par la Lettre qu'Elle écrivit au Pape Clement XI. le 14. Janvier 1704 Elle lui marqua entre autres choses, „ Si nous eussions formé le dessein „ d'envahir ses Etats, comme il s'efforce de le persuader, sa conduite „ nous donnoit depuis long-tems de „ justes sujets de le traiter comme „ ennemi, il étoit inutile de les laisser accumuler ; mais bien loin „ d'avoir jamais eu cette pensée, „ nous sommes encore disposé à „ laisser joüir le Piemont & la Savoye

„ d'une parfaite Neutralité pendant
„ le cours de cette guerre, pourvû
„ que les Places en soient gardées par
„ les Suisses, ainsi que nous l'avons
„ fait proposer aux Cantons que le
„ passage du païs soit ouvert à nos
„ troupes, & que le Duc de Savoye
„ desarme les sienne.

A peine avoit on reçu la nouvelle à Turin que le Duc de Vendôme avoit desarmé & arrête les troupes de Savoye, ce qui arriva (comme je l'ai deja remarque) le 29. Septembre, que S A. R. par un effet d'une mauvaise politique, & par une bravade à contretems, permis aux Ambassadeurs de l'Empereur de paroître en public: le Comte d'Aversberg & le Sieur Salvay Conseiller Aulique, se promenoient par Turin, suivis de leurs gens de livrée dés le trois Octobre, & affecterent de passer sous les fenêtres de l'Hôtel de l'Ambassadeur de France, à qui Mr. de Savoye & le Marquis de St. Thomas avoient proteste trois jours auparavant que tout ce qu'on debitoit de ses intelligences

avec l'Empereur étoit faux & ſuppoſé il ſembloit que l'honneur de S. A. R. demandoit que ces Miniſtres Imperiaux reſtaſſent encore dans leur retraite, juſques à ce qu'on eût pû dire qu'ils étoient partis de Vienne aprez l'évenement de San Benedetto ; mais les Grands ſe diſpenſent ſouvent des regles de la bienſeance.

Lors que Mr. de Phelipeaux eut apris par une Lettre de Mr. de Vendôme ce qui venoit d'arriver, il envoia dire au Sr. Pajeau Commiſſaire des guerres, de ſe retirer inceſſamment dans ſon Hôtel avec tous ſes papiers, perſuadé que ſa Maiſon ſeroit reſpectée.

Le trois Octobre 1703. ſur les onze heures du matin, pendant que les Miniſtres de l'Empereur étoient à l'audience de Mr. de Savoye, le Comte Tarigny Maitre des ceremonies, fut trouver Mr. de Phelipeaux à qui il dit :

*Son Alteſſe R. qui a Mr. beaucoup d'eſtime & d'amitié pour vôtre perſonne, eſt fachée d'être obligée de*

*s'assurer de vous, à cause de l'injustice & de la violence inoüie, dont on vient d'user contre ses troupes, pendant qu'elles servent le Roi, & que S. A. R. est entierement dans les interêts de S. M. Le Marquis d'Aix, Capitaine dans le Regiment de Savoye, est à vôtre porte avec cinquante hommes; S. A. R. vous prie que vous ne sortiez plus, ni vos domestiques; je suis faché, Mr. d'un pareil emploi, auquel je ne m'attendois pas, lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir il y a deux heures.*

L'Ambassadeur repondit au Comte Tarigni, que l'ordre qu'il venoit lui signifier, ne le surprenoit ni ne l'effraioit point, qu'il garderoit les arrêts & conserveroit le respect dû au rang & à la personne de Mr. de Savoye; mais qu'à l'égard de la pretendue violence faite à ses troupes, il étoit obligé de lui dire, que le Roi son Maitre n'avoit pu se dispenser d'en agir ainsi; qu'il auroit dû, s'il lui avoit été possible, arrêter les Villes, Etats & tout ce qui aparte-

noit à Mr. le Duc de Savoye, puisque quoi que lié avec S. M. par un traité sans clause, il tenoit depuis trois mois les Ministres de l'Empereur cachez dans ses Etats, avec lesquels il traitoit continuellement pour faire la guerre au Roi. Tarigny eut encore la fermeté de nier le fait, & de dire que tout ce que venoit de lui aprendre l'Ambassadeur au sujet des Ministres de l'Empereur & de leurs negociations étoit autant d'énigmes pour lui; ce qui obligea Mr. de Phelipeaux de lui repliquer :

„ Il n'est plus tems, Mr. de dissi-
„ muler une verité si connue, je sai
„ combien de fois Mr. de Savoye, ses
„ Ministres & vous-même avez été
„ voir les Ministres de l'Empereur
„ dans la maison du Marquis de Prié,
„ & dans les autres endroits où ils se
„ sont tenus cachez depuis le mois
„ de Juillet jusques à present, il n'y
„ a pas encore une heure qu'ils ont
„ passé sous mes fenêtres accompa-
„ gnez de vos gens, pendant que
„ vous les attendiez pour les intro-

,, duire à l'audience de S. A R. Tou-
,, tes vos pratiques & les leurs me
,, sont connues, j'en ai informé le
,, Roi mon Maitre, & lui ai même
,, envoié nombre de papiers écrits &
,, ramassez dans les chambres des Mi-
,, nistres Imperiaux, qui ont assez
,, decouvert tous leurs maneges.

Ensuite il pria le Sr. Tarigny de lui obtenir des chevaux de poste & un passeport comme à un ennemi, afin de passer en France, & que cependant on permit à ses gens d'aller acheter des vivres pour lui & pour ses domestiques, ou de souffrir qu'on en aportat dans l'Hôtel: Tarigni lui dit qu'à l'égard des Chevaux & du Passeport, il en parleroit à Son Altesse Roiale, & que cependant son Maitre d'Hôtel pourroit aller faire ses provisions, accompagné des Soldats de la garde.

On peut se figurer la confusion dans laquelle le discours de l'Ambassadeur de France jetta le Maitre des Ceremonies, il châgea de couleur plusieurs fois, & ne faisoit presque que

begaier : il rencontra l'Ambassadeur d'Espagne chez celui de France, à qui il fit le même compliment, & aiant ensuite aperçû le Sr. Pajeau Commissaire des guerres, il lui ordonna de le suivre ; mais Mr de Phelipeaux le reclama comme un homme qui étoit à sa suite, de sorte qu'il resta dans l'Hôtel.

Cette maison avoit deux portes cocheres ; l'une pour l'entrée, & l'autre pour la basse cour ; on mit une garde de huit hommes dans chacune, & l'on posa douze Sentinelles autour de la maison, une autre sur le toit qui decouvroit tout l'apartement de l'Ambassadeur, & le Jardin qui y étoit joignant ; on en mit une quatorziéme dans un endroit que j'aurois de la peine à citer, si je ne m'étois fait un principe de ne rien cacher à mon Lecteur, de tout ce que je sai bien certainement ; car je n'ai rien avancé & n'avancerai rien dont je n'aye les pieces justificatives en main. Cette Sentinelle fut mise à la Latrine, où tous les Domestiques de l'Ambas-

ſadeur étoient obligez d'aller, lors que la neceſſité les y invitoient. A cette exactitude, on joignit celle de viſiter regulierement tout ce qui entroit dans l'Hôtel, ſi l'on en excepte l'air & la lumiere du Soleil.

Quelques Domeſtiques de l'Ambaſſadeur étoient par la Ville, lors que leur Maitre fut arrêté; on ne voulut pas leur permettre l'entrée de la maiſon, avant que de les avoir menez au Major de Turin, qui aprez les avoir queſtionnez & fouillez, les renvoia, ſous bonne eſcorte; mais quelques inſtances que fit l'Ambaſſadeur, on ne voulut jamais permettre à un Serrurier d'aller attacher une tringle dans ſa chambre, quoi qu'on demandat qu'on le fit conduire & garder à veuë par des Soldats, tout le tems qu'il ſeroit dans l'Hôtel.

Lors que le Maitre des Ceremonies ſe fut retiré, le Marquis d'Aix, par ordre du Major de Turin, (qui ignore entierement le droit des gens) ſuivi d'une troupe de Soldats, fit ouvrir & viſita toutes les chambres,

& peu aprez il voulut en faire des excuses à l'Ambassadeur, sur ce qu'il venoit de recevoir un ordre contraire, ajoutant *qu'on étoit si troublé à la Cour, qu'on envoioit à tout moment des ordres s qu'on revoquoit peu aprez.*

Le même jour troisiéme Octobre, on tint toutes les portes de Turin fermées, & on arréta tous les François qui s'y trouverent en assez bon nombre. On arréta aussi trois Compagnies de Cavalerie Françoise, qui avoient couché la nuit precedente à Pianezze & alloient joindre l'armée: on prit de même deux Batteaux chargez de Bombes & 2000. fusils, destinez pour l'armée de France.

L'Abbé Sardigni, Nonce du Pape, étant sur son depart pour retourner à Rome, voulut aller dire adieu à l'Ambassadeur de France; mais les Soldats de la garde, ne respecterent pas plus sa personne ni son Caractere, qu'ils auroient fait le moindre Artisan de Turin; quelques plaintes qu'il en fit, il n'eut pas seu-

lement la permiſſion de lui faire tenir un billet de compliment qu'il lui avoit écrit, quoi qu'il ne contint que quelques termes de conſolation, & qu'il en eut donné la lecture au Comte de Tarigny, en preſence de qui il le cacheta.

La Cour de Turin ne voulant pas negliger les petits profits, fit dire aux Bouchers de la Ville, dés le quatriéme Octobre, que S. A. R. ne pretendoit plus que l'Ambaſſadeur de France joüit de la Franchiſe des boucheries, accordée aux Miniſtres des Princes étrangers.

Le même jour on releva la garde, & on ſubſtitua aux Soldats du Regiment de Savoye, un pareil nombre de celui de Schuylembourg Allemand; mais cette nouvelle garde, fut toujours neanmoins aux ordres du Marquis d'Aix, qui eſt un riche Seigneur de Savoye, de la Maiſon de Feſſol, plein d'eſprit & de politeſſe, *& qui*, diſoit-il, *ſe ſentoit autant honoré qu'affligé de l'emploi dont on l'avoit chargé.* Ses manieres honnêtes

engagerent l'Ambassadeur de le prier toujours de manger avec lui : mais il ne manquoit pas, suivant son devoir, d'informer tous les jours le Duc de Savoye, des discours que tenoit son prisonnier.

Comme Mr. de Phelipeaux prevovoioit que sa prison seroit de longue durée, & que l'argent pourroit lui manquer, il pria le Marquis d'Aix de savoir de la Comtesse de Vernon si elle vouloit faire tenir quelque argent au Comte son Epoux, qui étoit Ambassadeur de Savoye en France; que si elle étoit dans ce dessein Mr. de Phelipeaux lui feroit compter tout ce qu'elle souhaiteroit, & qu'elle le lui rembourseroit à Turin, lors qu'elle auroit avis que son mari l'auroit reçû. Mr d'Aix dit le lendemain à l'Ambassadeur, qu'il avoit ordre de Son A. R. de lui offrir tout l'argent dont il auroit besoin, & qu'elle ne le laisseroit manquer de rien: mais l'Ambassadeur François repondit fierement, *qu'il mangeroit plutôt la terre de son Jardin, que de se resoudre d'emprunter*

*prunter un ſol d'un Prince ennemi du Roi ſon Maitre.*

Dans une converſation aſſez indiferente, le Marquis d'Aix vint à nommer le Roi d'Eſpagne, ce qui donna occaſion à l'Ambaſſadeur de lui dire, quoi, Mr. vous oſez le nommer ainſi? ne craignez-vous pas l'indignation de vôtre Maitre? *A la verité*, repondit le Marquis, *il faudra bien lui donner un autre nom, auſſi bien qu'à la Reine, puiſque nous avons reconnu un autre Roi d'Eſpagne; mais le formulaire n'eſt pas encore venu à ma connoiſſance.*

Le ſept Octobre, qui étoit un Dimanche, l'Ambaſſadeur avec la permiſſion du Marquis d'Aix, envoia demander un Religieux au Convent de St. Charles pour venir dire la Meſſe dans ſon Hotel, mais le Prieur le refuſa, ſous le pretexte qu'il faloit une permiſſion de l'Archevêque de Turin, à qui l'Ambaſſadeur ne voulut pas la faire demander, parce que ce Prelat ne l'avoit point viſité depuis le tems qu'il étoit arrivé à cet-

te Cour. Quelques jours aprez la permission fut cependant donnée, puis qu'un Religieux de St. Charles alla dire la Messe les fêtes & les Dimanches dans l'Hôtel, avec cette precaution, que le Marquis d'Aix & les autres Officiers de la garde, alloient recevoir le Prêtre à l'entrée de la maison, au milieu desquels il marchoit à l'Autel & étoit reconduit de même jusques dans la ruë, le gardant toujours à vuë, même lors qu'il prenoit ou quittoit les Ornemens.

En dix ou douze jours de tems les prisons de Turin & des autres Villes de Piemont, furent remplies de François, parmi lesquels il y avoit onze Couriers tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'on avoit pris alant à Rome, aux autres Cours d'Italie ou à l'armée; le premier des Couriers qui fut arrété à Turin, étoit un Domestique du Marquis de Torcy Secretaire d'Etat, qui portoit des depêches au Cardinal de Janson, dans lesquelles il y en avoit pour le Pape, qui ne furent pas mieux respectées

que les autres : dés que l'Ambassadeur François en eut avis, & qu'on avoit pris à ce Courier soixante trois Loüis d'or, il s'en plaignit au Marquis d'Aix comme d'un vol manifeste, fait aparemment à l'insçû de Mr. de Savoie; il pria ensuite qu'on transferat ce Courier dans sa Maison, où il seroit gardé aussi seurement que l'étoient ses domestiques; ce discours produisit la restitution de l'argent; mais le Courier resta en prison.

La Cour de Turin s'apercevant, quoi qu'un peu trop tard, du mauvais effet que produisoit la vuë du Comte d'Aversberg, le fit cacher de nouveau, aprez avoir paru publiquement pendant quatre jours, & avoir assisté deux fois au cercle de Madame Roiale : au bout de huit jours le Marquis d'Aix dit à l'Ambassadeur que ce Comte venoit d'arriver en poste; mais ce Ministre lui repondit que cette course ne devoit pas l'avoir beaucoup fatigué, puisqu'il ne venoit que d'une lieuë de Turin.

Laissons pendant quelque tems l'Ambassadeur prisonnier avec ses gardes, & voions quels étoient les mouvemens de Mr. de Savoye, tant dans ses Etats que dans les Cours étrangeres.

Dans tres peu de tems Mr. de Savoie eut suffisamment de prisonniers pour échanger ceux de ses Sujets que le Duc de Vendôme avoit arrétez, d'autant que la plûpart, sur tout les Officiers Piemontois, manquant de foi à la parole qu'ils avoient donnée au General François, se sauverent des Villes de Lombardie; on se moquoit ouvertement à Turin de l'imbecilité avec laquelle les François venoient de toutes parts pour remplir les prisons de Mr. de Savoye, & on ne pouvoit s'empêcher de condamner le peu de prevoiance avec laquelle ceux qui savoient le secret de la Cour de France, avoient agi, pour prevenir une partie de ces emprisonnemens.

Mr. de Savoye donna des ordres pour palissader Turin & y faire quelques nouveaux ouvrages; on y tra-

vailla avec une extrême diligence, puisqu'ils furent achevez dans onze jours, parce qu'il craignoit que Mr. de Vendôme qui paroissoit dés le quinze Octobre de l'autre côté du Pô, ne commençat la guerre par le siege de cette Capitale, dont toutes les portes devoient être murées, à la reserve de celle qui conduit à Verceil.

On leva avec precipitation les Milices, tant dans les Villes que dans le plat païs, tous les hommes de tout age & de tout état eurent ordre de prendre les armes à peine de la vie; les Ouvriers; les Laquais & même les Officiers de Cuisine du Duc de Savoye & de Madame Roiale, n'en furent pas exceptez; on se fit d'abord une grosse idée de tous ces mouvemens, qui cependant se ralentirent beaucoup par les difficultez qu'on trouva & par celles que firent naitre l'arrivée des troupes de France en Piemont & en Savoye.

S. A. R. fit partir des Ministres

pour aller resider dans les Cours de ses nouveaux Alliez, avec ordre d'y presser l'envoi des secours d'hommes & d'argent qu'on lui avoit fait esperer pour le soutenir dans le parti qu'il venoit d'embrasser. Le Comte Tarigni fut envoié à Vienne, le Marquis del Borgos en Hollande & en Angleterre, le Sr. Mellarede en Suisse, & le Comte Picon aux Ministres & Vaudois des Valées de Lucerne,&c.

Je passerai tres-legerement sur les mouvemens des troupes de part & d'autre en Italie, ou pour mieux dire, je n'en parlerai point du tout, puis que les nouvelles publiques ont assez fait mention de la maniere dont les Imperiaux ont joint les troupes de Mr. de Savoie, & des obstacles que les François leur ont oposez dans quelques rencontres; je m'éloignerai même de tout ce qui n'a pas du raport aux intrigues de Mr. de Savoye, & aux traitemens qu'en a reçû Mr. de Phelipeaux Ambassadeur de France.

S. A. R. écrivit une Lettre circulai-

re à chaque Ministre des Valées, pour les exhorter d'inspirer aux peuples les sentimens d'une vengeance proportionnée à l'affront que la patrie venoit de recevoir; il leur promettoit des marques de sa satisfaction, en reconnoissance des bons services qu'ils lui rendroient; & par avance leur accordoit une entiere liberté de conscience dans tous ses Etats, & promettoit une paye de dix sols à chaque Soldat, outre le pain de munition. Ces Lettres étoient accompagnées d'une Declaration en forme de Lettre, en faveur des habitans des Valées, dont voici la teneur.

LE DUC DE SAVOYE, ROY DE CHYPRE &c.

„ CHers & bien aimez, la violen-
„ ce inoüie que la France vient
„ d'exercer contre la bonne foi des
„ traitez & le droit des gens, aiant
„ fait desarmer nos troupes qui étoient
„ dans le Milanois à son service, re-
„ tenu nos Officiers prisonniers, &

,, faisant marcher un Corps de trou-
,, pes pour envahir nos Etats, croiant
,, de les prendre par là depourvûs de
,, tous les moiens de resister à une
,, invasion si precipitée & imprevuë,
,, nous oblige de prendre toutes les
,, mesures que la prudence & la ne-
,, cessité exigent pour les defendre;
,, Nous vous le faisons savoir, étant
,, persuadé que le même motif qui
,, vous a porté à Nous faire connoi-
,, tre dans toutes les occasions des
,, guerres passées, vôtre fidelité &
,, vôtre zele, vous inspirera à ne Nous
,, en donner pas moins des marques
,, dans celle-ci, qui est beaucoup plus
,, importante; vous devez à cette fin
,, sans perte de tems, former vos
,, compagnies, ainsi que vous avez
,, fait dans la derniere guerre, & ac-
,, cepter tous les refugiez François
,, qui viendront se jetter dans les Va-
,, lées, & les convier même à s'y ren-
,, dre pour agir conjointement avec
,, vous, ausquels nous ferons pour-
,, voir à la subsistance par un de nos
,, Commissaires que nous envoierons

„ à cet effet ; Nous ne Nous étendons pas davantage des raiſons qui „ doivent vous y convier ; il s'agit „ du ſoutien de nos Etats, de nôtre „ gloire & du ſalut de vôtre Religion ; Nous ſavons que cela vous „ eſt trop à cœur, pour ne pas douter, que vous ne vous diſpoſiez à „ faire tous vos efforts pour y contribuer avec toute l'ardeur de vôtre „ zele, ainſi que nous le devons attendre de tous nos fideles ſujets, „ & ſur ce Nous prions Dieu qu'il „ vous ait en ſa ſainte & digne garde; „ *Signé* VICTOR AMEDE'E, *à* „ *Turin le* 5. *Octobre* 1703.

Monſieur de Savoye écrivit le 8. Octobre à la Reine d'Angleterre & aux Etats Generaux, dans des termes à faire connoitre quels avoient toujours été ſes ſentimens à l'egard des Alliez ; comme ces deux Lettres ſont preſque entierement conformes, nous ne joindrons ici que celle qui fut envoiée à Sa Majeſté Britannique.

MADAME,

„ NOtre attachement inviolable aux interêts de la Serenissime Maison d'Autriche & à ceux de la cause commune, aiant occasionné les soupçons de la France, l'ont portée à user d'une violence inoüie à nôtre égard, contre toute sorte de bonne foi, puisqu'elle a fait desarmer & rendu prisonniers tous les Officiers & soldats de nos troupes qui sont à l'armée des deux Couronnes en Italie; Nous en donnons part à Vôtre Majeste, & l'assurons en même tems que nous sommes bien aise qu'un traitement de cette nature nous mette dans la liberté de vous faire connoitre efficacement le desir sincere que nous avons toujours eu de nous joindre aux Puissants Alliez de V. M. & de concourir avec eux à arracher les Etats d'Espagne des mains de l'ennemi commun de l'Europe, pour en mettre en possession le legitime Charles III. Nous esperons de vôtre amitié, Madame,

„ que V.M. nous aſſiſtera de tous les „ ſecours neceſſaires, pour ſoûtenir „ fortement un ſi juſte parti, pour „ lequel nous ſommes prêts de ſacri„ fier tout ce qui dépend de nous; „ & vous ſouhaitant ſur cela toute „ ſorte de proſperitez, nous vous „ prions de croire, que nous ſommes „ avec une verité ſincere, Madame, „ vôtre trés affectionné ami à vous „ ſervir; *Signé* VICTOR „ AMEDEE, *à Turin le* 8. *Octobre* „ 1703.

On rendit cette Lettre publique à Londres, je ne crois pas que ce fût en vûë de faire l'Apologie du Duc de Savoye; il eſt plus vraiſemblable que ce fut pour donner au parlement d'Angleterre des marques de l'habileté & de la vigilance de la Reine, d'avoir ſçû détacher des interêts de la France, un Allié de cette conſequence, & d'avoir ſi bien ſuivi les memoires que le Roi Guillaume ſon predeceſſeur, avoit laiſſez; il eſt du moins certain que cette declaration du Duc de Savoye attira à la Reine des compli-

ments & des remerciement de la part des deux Chambres de ſon parlement dès le lendemain de l'ouverture de la ſeance qui fut le 21. Novembre.

Comme le Duc de Savoye ne gardoit plus de meſures ni avec le Roi de France, ni avec celui d'Eſpagne ſon Gendre, & qu'il vouloit faire reſſentir à ce dernier, ) quelqu'innocent qu'il fut du deſarmement de ſes troupes ) *que l'iniquite des Peres ſe punit ſur les enfans juſques à la troiſiéme & quatriéme generation*, il écrivit au nouveau *Roi d'Eſpagne* la Lettre que je joins ici.

SIRE,

„ LA facheuſe ſituation où „ nous ſommes trouvez par celle „ de nos Etats Nous a empêche juſ„ qu'à preſent de temoigner à Vôtre „ Majeſte, la veritable joye que nous „ avons reſſentie à la premiere nou„ velle de vôtre elevation au Trône „ d'Eſpagne, mais comme la violence „ dont la France vient d'uſer envers „ nous, nous rend la liberte que nous

„ avions perduë, par la fatale Allian-
„ ce que nous avions eu le malheur
„ de signer avec elle, nous assurons
„ V. M. de nôtre sincere attachement
„ à ses interêts, qui nous seront toû-
„ jours plus chers que les nôtres por-
„ pres, & nous nous consolerions
„ aisement de la perte de nos Etats,
„ que la France menace d'envahir, si
„ par ce sacrifice, nous pouvions
„ procurer à V. M. l'entiere & paisi-
„ ble possession de ceux qui lui sont
„ devolus par la mort du Roi Catho-
„ lique Charles II. C'est dont nous
„ prions V. M. d'être persuadée, à
„ laquelle nous souhaitons toute sor-
„ te de bonheur & de prosperité,
„ puis que nous sommes avec une ve-
„ rité sincere, Sire, vôtre tres-affec-
„ tionné à vous servir, *Signé* VICTOR AMEDE'E, *à Turin le* 16.
„ *Octobre* 1703.

Pendant que S. A. R. se disposoit à faire vigoureusement la guerre en Piemont, elle songeoit à conserver la tranquilité de sa Duché de Savoye, qui se trouvant ouverte de toutes

parts & denuée de places fortes, si l'on en excepte Montmelian, craignoit, avec juste raison, que les François ne s'en emparassent facilement, mais comme son Armée étoit trop foible, pour en disputer l'entrée à son ennemi, son Conseil crut avoir trouvé un moyen facile pour éloigner la guerre de cette Province.

Ce fut en faisant concevoir aux Cantons Suisses de la jalousie du voisinage de la France, afin de les interesser à prendre la Savoye sous leur Protection, comme ils avoient fait les Villes Forestieres du côté d'Allemagne. Afin de les mieux persuader, ce Duc fit dire aux Suisses qu'il consentoit d'unir pour jamais au Loüable Corps Helvetique ses Etats de Savoye qui en feroient à l'avenir un membre inseparable.

Cette proposition n'eut pas tout l'effet que Mr. de Savoye en esperoit; les Cantons ne laisserent pourtant pas de la proposer au Roi de France, & de le solliciter même vigoureusement pour en obtenir la neutralité pour

toute la Savoye ; cette affaire a fourni de matiere à une longue negociation ; les differens Memoires de Mr. Mellarede Envoye de Savoye, & ceux du Marquis de Puisieux Ambassadeur de France, ont pleinement instruit le Public des raisons alleguées de part & d'autre, & cette negociation est encore trop recente pour ne pas me dispenser de joindre ici les Memoires que j'en ai conservez : j'observerai seulement en passant, que toute cette longue dispute n'a abouti qu'à tirer une déclaration du Marquis de Puisieux, qui le 25. Juillet 1704. dans un Memoire qu'il presenta à la Diette assemblée à Bade, assura les Loüables ,, Cantons, qu'il avoit ordre du Roi ,, son Maître, de leur déclarer, que ,, puisque Mr. le Duc de Savoye ,, avoit refusé la neutralité generale ,, de tous ses Etats, Sa Majeste, par ,, la seule consideration qu'Elle avoit ,, pour le Loüable Corps Helvetique ,, étoit prête d'accorder la neutralité ,, du Chablais & du Fossigny, & de ,, donner sa parole Royale, que lors

„ de la conclusion de la paix, Elle ne
„ reüniroit point le Duché de Savoye
„ à sa Couronne, & que c'étoit là
„ tout ce qu'il avoit à offrir de la part
„ de Sa Majesté

La fidelité de ma narration m'oblige de faire une remarque sur le premier Memoire que Mr. de Mellarede présenta au Canton de Zurick le 23. Octobre 1703. Ce Ministre aprés avoir exposé l'indignité du desarmement des troupes de son Maître, assure que lors que Mr. de Phelippeaux fut arrêté à Turin, il dit au Comte de Tarigni qui venoit lui annoncer l'ordre de Mr de Savoye, *S. A. R. n'a pas tant de raison de s'assurer de ma personne, que le Roi en a eu de faire desarmer ses troupes; devoit-elle douter qu'étant à la solde du Roi, ce Monarque ne fût le maître de sa personne, de ses troupes & de ses Etats?*

Sans avoir en vûë de justifier l'Ambassadeur de France, ce discours paroît bien plat, & il est si indigne de la bouche d'un Ministre, que les Suisses quelque grossiers qu'on les croye, n'i

ajouterent aucune foy, & en effet ce discours ne fut jamais tenu par Mr. de Phelippeaux ; j'ai déja remarqué partie des termes dont il se servit ; mais pour prouver que le défaut de Memoire du Comte de Tarigny, ) car je ne veux pas dire que ce soit un effet de sa malice ou de celle de Mr. de Mellarede, ) a prêté ce mauvais office à l'Ambassadeur de France, je rapporterai ici les propres paroles dont ce Ministre se servit ; voici comme il parla au Comte Tarigny.

*Sur la pretenduë violence que vous reprochez avoir été faite à vos troupes, je suis obligé de vous dire, que le Roi a dû, non seulement les traiter ainsi; mais arrêter, s'il lui avoit été possible, les Villes, Etats & tout ce qui appartient à Mr. le Duc de Savoye, lequel lié à S. M. par un Traité sans clause, & toûjours religieusement observé de nôtre part, tient ici depuis trois mois les Ministres de l'Empereur, traite continuellement avec eux, contre la foi qu'il nous a donnée, & étoit prêt à nous faire la guerre lors que le Roi l'a prevenuë.*

Puisque nous voilà insensiblement retombez sur le compte de l'Ambassadeur de France à Turin, examinons, avant que de nous éloigner davantage quelques-uns des sujets de son mécontentement, en laissant la liberté au Lecteur de juger s'ils sont bien ou mal fondez.

Ce Ministre n'ayant aucune réponse, sur ce qu'il avoit demandé au Comte de Tarigny, un Passeport de Mr. de Savoye pour envoyer un Courier en France, en parla de nouveau le 11. Octobre au Marquis d'Aix, son Ange Gardien, ajoûtant que ce Courier ne seroit uniquement depêché, que pour lui aller chercher de l'argent pour les besoins de sa subsistance, ou du moins qu'on permit aux Juifs de Turin d'entrer chez lui, éclairez de l'œil de tous les soldats de sa garde, pour venir acheter ses meubles.

Il représenta encore, que la maniere inoüie, dont il étoit resserré, & son long silence à donner de ses nouvelles au Roi son Maitre, feroient penser à Sa Majesté beaucoup plus

qu'il ne sauroit lui écrire, que d'ailleurs l'entiere violation du droit des gens ne devoit pas empêcher, qu'on ne le traitât du moins en prisonnier. Que parmi les Nations qui se font la plus cruelle guerre sans cartel & sans quartier, on ne refusoit pas aux prisonniers, à qui on laissoit la vie, la liberté d'envoyer porter de leurs nouvelles à l'armée ennemie, par un tambour, ou par un trompette, & y chercher les secours necessaires à leur subsistance.

L'Ambassadeur se plaignant toûjours de la violation du Droit des gens en sa personne, toucha à Mr. d'Aix, les malheurs que la guerre qui s'alloit allumer pourroit attirer au Duc de Savoye, à quoi cet Officier répondit en riant, *S. A. R. n'a pas mal reüssi de s'être engagée dans la guerre precedente, Elle se tirera encore mieux de celle ci.*

Comme la Cour de Turin creignoit que les Soldats Allemans, qui montoient la garde à l'Hôtel du Ministre de France, ne fussent trop propres à

être gagnés, la fit relever le douze Octobre par le Regiment de Savoye : qui n'étant composé que de Sujets de Son A. R. on les croyoit moins corruptible.

Le lendemain, environ minuit, le Marquis d'Aix entra dans la Chambre de l'Ambassadeur, & lui dit, *S. A. R. m'a commandé, Mr. de remettre à V. E. une Lettre qui s'adresse à vous, elle n'a point été decachettée ; Un Courier pour France partira demain au soir, V. E. peut écrire par lui ; mais à cause de la conjoncture des affaires S. A. R. vous prie que si vous écrivez, vôtre Lettre soit ouverte : Son A. R. m'a aussi commandé de vous dire, que les Juifs auront permission d'entrer demain chez vous pour acheter vos meubles.*

Cette Lettre étoit le triplicata d'une dépêche du Roi son Maître ; mais l'original & le duplicata étoient restez entre les mains du Duc, qui par conséquent n'ignoroit pas ce qu'elle contenoit : elle étoit dattée du 9. Octobre, jour auquel on ne

pouvoit pas avoir apris a Paris ce qui s'étoit passé à Turin le 3. du même mois ; le Roi T. C. ordonnoit à son Ministre de parler à Monsieur de Savoye, & lui prescrivoit les termes dont il devoit se servir, afin que sans commettre la Majesté Royale, il pût lui marquer les raison qui l'avoient obligé de faire arrêter ses troupes, qu'il ne tiendroit qu'à S. A. R. que ses peuples ne jouissent d'une parfaite tranquilité ? que si elle vouloit rompre les intrigues qu'elle entretenoit avec ses ennemis toutes choses seroient remises dans le même état qu'elles étoient au commencement de la Campagne ; que Sa M. lui laissoit même la liberté d'une entiere Neutralité ; & qu'enfin on lui renvoyeroit ses troupes, si elle vouloit lui donner des assurances raisonnables, qu'elle ne s'uniroit point avec les ennemis des deux Couronnes pendant tout le cours de cette guerre Cette depêche marquoit encore le lieu, les jours & les momens des conferences du Duc avec les Ministres de l'Empereur, &

en ſubſtance une partie de ce qui s'y étoit traité. Ce Prince donnoit avis à ſon Miniſtre, comme par ſes ordres, le Marquis de Torcy Secretaire d'Etat ayant le departement des affaires étrangeres avoit été prendre la parole du Comte de Vernon, Ambaſſadeur de Savoye, de ne point ſortir du Royaume, qu'on n'eut apris que Monſr de Phelippeaux ſeroit arrivé ſur la frontiere, pour être échangé avec lui en cas de rupture, & qu'a cela prés Sa M. lui laiſſoit la même liberté qu'auparavant.

Il y a encore ceci à remarquer, dont la depêche ne faiſoit point mention, que le Roi T. C. avoit ordonné à Mr. Libois Gentilhomme de ſa Chambre de faire compagnie au Comte de Vernon, tant pour faire honneur à ſon caractere, que pour garantir ſa perſonne des inſultes qu'elle auroit eu lieu de craindre du peuple, qui toûjours inſolent murmuroit beaucoup contre la conduite du Duc ſon Maître.

Monſieur de Phelippeaux n'étoit

pas en état de s'aquitter de l'ordre qui lui étoit donné, & étoit d'autant plus sensible au dur traitement qu'on faisoit à sa personue & à son Caractere qu'il apprenoit la difference qu'il y avoit de son sort, à celui du Comte de Vernon. Il ne put pas non plus se resoudre à écrire à son MAITRE une Lettre ouverte & envoyée par les Couriers de MR. de Savoye, pendant que le Comte de Vernon envoyoit & recevoir les siennes avec une entiere liberté, sans que ses depêchez fussent examinées de personne, aussi la Loi qu'on vouloit lui imposer n'a jamais été mise en pratique dans aucune Cour des Princes Chrétiens à l'égard des personnes revêtues de l'éminent & respectable Caractere d'Ambassadeurs.

Le lendemain le MARQUIS d'Aix demanda la Lettre ouverte de l'Ambassadeur, qui lui expliqua les justes raisons qu'il avoit de ne pas écrire de la sorte; que s'il l'avoit fait, le Roi son MAÎTRE auroit lieu de l'en chatier; il réitera sa priere pour avoir un Pas-

seport pour envoyer un de ses Couriers, offrant de marquer à Sa M.T.C. ce que Mr. de Savoye voudroit qu'il lui fit savoir de sa part; ces nouveles instances n'e produisirent pas plus d'effet que les precedentes.

Mais comment lui auroit-t'on accordé une pareille demande; qu'il lui falut soliciter pendant quinze jours pour obtenir la permission qu'un Ramoneur vint nettoyer la cheminée de sa Chambre ; encore ce ne fut qu'avec la précaution d'être gardé par deux soldats, pendant tout le tems qu'il fit cet ouvrage.

Qu'elques jours aprés ce Ministre se plaignit au Marquis d'Aix de ce que nonobstant ce qu'il lui avoit promis aucun Juif n'étoit venu ; il lui amena le lendemain un nommé Gicamette riche Marchand de Turin qui prit un état de tous les meubles, promit de revenir pour en faire le prix aprés qu'il l'auroit consideré ; mais l'entrée de l'Hôtel lui fut absolument interdite aussi bien qu'à toutes autres personnes, sans lui en alleguer aucunes raisons. L'Am-

L'Ambaſſadeur pria Mr.d'Aix de trouver bon qu'il envoiat un billet au banquier ce Turin qui avoit accoutumé de le ſervir, ſur lequel il lui feroit venir de l'argent de Paris: il offrit de remettre ce billet ouvert à telle perſonne que Mr. d'Aix lui indiqueroit, même à un des Officiers de ſa garde, ce qui lui refuſé,& cette dureté le perſuada qu'on vouloit le reduire aux dernieres extremitez, ce qui ne pouvoit pas manquer d'arriver bien tôt, puiſque ſa Maiſon étoit compoſée de 80. bouche, hommes ou Chevaux, & que ſon Maitre d'Hôtel ne pouvoit rien acheter que l'argent à la main.

Monſieur d'Aix dans une converſation qu'il eut avec l'Ambaſſadeur, dit qu'il ne doutoit pas que cette guerre ne procurat à S. A. R. des avantages beaucoup plus conſiderables, que ceux que le Roi T. C. fut forcé de lui accorder aprez les victoires tres inutiles de Staffarde & de la Marſaille : mais le priſonnier, avec une fierté naturelle aux gens de ſon

Caractere, imposa silence au jeune Savoyard, lors qu'il lui repliqua : *il est de l'interêt de nos ennemis d'avoir pour nous l'estime que nous meritons, sur tout ceux que nous avons toujours battus, comme sont les Savoyards; La nation Françoise est née pour faire toujours des honnêtetez, d'autres nations sont nées pour les recevoir sans les meriter, faites en l'aplication, Monsieur.*

De tems à autre il y avoit des entretiens entre l'Ambassadeur & le Marquis d'Aix, qui échauffoient un peu la bile du premier; le Duc de Savoye se plaisoit à lui en fournir l'ocasion, & le Marquis d'Aix, par ordre de son Maitre, interrogeoit & contrarioit souvent l'Ambassadeur sans pourtant manquer au respect qu'il lui devoit, & lors que la conversation avoit duré quelque tems, le Marquis alloit écrire tout ce qu'il craignoit qui n'échapat à sa memoire, ou en alloit rendre compte à S. A. R. & revenoit ensuite mettre une autre matiere sur le tapis.

On avoit promis positivement, que le 20. Octobre on permettroit à Mr. de Phelipeaux, de depêcher un Courier en France ; mais s'il s'y étoit attendu il se trouva encore trompé, car il ne put obtenir aucun Passeport, le Marquis lui dit que ce refus venoit peut être par la crainte que la Cour avoit, qu'il n'informat le Roi son Maitre de la maniere dont il étoit traité, que cependant il n'ignoroit pas que lors de la declaration de la derniere guerre, Mr. de Rebenac, dont il occupoit la place, avoit été resserré aussi étroitement qu'il l'étoit.

*Cela est faux*, repliqua l'Ambassadeur, *que le Marquis de Rebenac ait été traité comme je le suis, & supposé, Monsieur, que ce que vous dites fut veritable, le violement du Droit des gens dans cette occasion, n'autoriseroit pas le Duc vôtre Maitre, de commettre de nouveau un pareil attentat ; ne direz vous pas aussi, que parce que Mr. de Savoye manqua de foi à ses Alliez en 1696. il est en droit d'en manquer encore aujourd'hui à l'é-*

*gard du Roi & du Roi Catholique? Il auroit été plus digne d'un Prince comme lui si jugeant à propos de declarer la guerre à S. M. il m'avoit laissé une liberté pareille à celle dont joüit son Ambassadeur en France : il pouvoit sans blesser le respect qu'il doit à mon Caractere faire garder les dehors de ma Maison, empêcher ses sujets d'avoir aucune communication avec moi, me dire d'envoier un Courier pour convenir de mon échange, & enfin me faire conduire sur la frontiere dés le premier jour pour y attendre l'arrivée de son Ambassadeur. Ne s'attend-t'on pas à Turin, que le Comte de Vernon se sauvera de France, nonobstant la parole qu'il a donnée comme fit le Marquis de Salces pendant la derniere guerre? On envisage en France & chez toutes les autres Nations ces manques de parole d'honneur, d'un œil bien different qu'on ne fait pas en Piemont.*

Le Marquis ne disconvint pas de ces veritez, mais il témoigna qu'il ne croioit pas que Mr. de Vernon pût

se sauver, quand il en auroit la volonté, parce qu'il lui faudroit faire six vingts lieuës sur les terres de France ; qu'il ne pensoit pas non plus que l'échange des deux Ambassadeurs se fit but à but, à cause que Mr. de Phelipeaux, outre son caractere,étoit revêtu de la qualité de Lieutenant General : ces sentimens sont pardonnables à un jeune homme, comme celui dont nous parlons, qui n'avoit encore qu'une foible connoissance des affaires d'Etat, ni du droit de la guerre : il ne savoit pas que le caractere d'Ambassadeur n'a aucune relation aux autres emplois, dont il est fort au dessus, toujours inviolable & tres respectable ; que d'ailleurs les Ambassadeurs de deux Souverains, quelque disproportionnée que soit la puissance de leurs Maitres, joüissent des mêmes prerogatives, & qu'on ne fait nulle distinction de leurs emplois ni de leurs personnes, lors qu'il s'agit de les échanger en cas de guerre.

Vers la fin d'Octobre le Duc de Savoye se mit en campagne avec sei-

ze Bataillons & quatorze Escadrons, qui composoient toutes ses troupes reglées, il confia la garde de Turin aux Milices, de maniere que celle de l'Ambassadeur de France se trouvant pour lors composée de païsans, il commirent plusieurs insolences, menaçant même de le tuer, parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la guerre, qui commençoit à leur faire craindre la ruine de leur Païs: lorsque le Marquis d'Aix en fut averti, il modera un peu leur insolence & leur brutalité.

Le Comte Jesqueri, Major de Turin, publia le 28. Octobre à la tête des gardes, qu'il étoit permis de tuer tous les François qui étoient à la campagne, & l'on promit demi Loüis d'or pour chacune de leurs têtes qu'on lui aporteroit; mais Mr. de Vendôme qui en eut avis, arréta bien-tôt l'execution de cet ordre, car il fit savoir à Mr. de Savoye par un Trompette, que pour un François que ces Sujets tueroient par des voies oposées aux loix de la guerre, il feroit mourir par

la main des Bourreaux douze Piemontois.

Comme le Marquis d'Aix étoit prevenu aussi bien que les autres Savoiards & Piemontois, que le Traité signé entre les deux Rois & le Duc de Savoye n'étoit que pour trois ans & qu'étant sur le point d'expirer, Sa M. T. C. n'avoit pas été en droit de faire arréter ses troupes ( qu'ils nommoient auxiliaires ) & que c'étoit une injustice de vouloir empêcher un Souverain d'avoir chez lui des personnes cachées pour traiter de ses interêts, puisque par l'expiration prochaine de son traité, il aloit devenir libre de tous engagemens ; l'Ambassadeur se crut obligé de detromper ce Marquis, en lui developant la verité, que la Cour de Turin étoit bien aise de tenir voilée.

*Vous vous trompez Mr.* lui dit-il, *le Traité signé entre S. M. & Mr. de Savoye n'est point limité, il est sans clause & sans fin ; je conviens que s'il étoit tel que vous dites, le Roi mon Maitre auroit commis un attentat,*

*dont il devroit des reparations infinies à S. A. R. mais s'il est vrai qu'Elle ait manqué à ses engagemens en traitant avec l'Empereur & nos autres ennemis, vous devez convenir que le coup que S. M. vient de fraper, ne doit être envisagé que comme une legere punition, & le commencement de celles que meritent l'infidelité d'un Allié : A l'égard de ce que vous apellez troupes Auxiliaires, il me paroit ou que vous n'en savez pas faire la distinction, ou que vous ignorez sur quel pied celles de Savoye étoient à l'armée des deux Couronnes ; Les troupes Auxiliaires sont celles qu'une Puissance envoie gratis à une autre Puissance, en les paiant de ses propres deniers, comme par exemple les 7000. hommes que S. M. envoia en Hongrie en 1664. qui gagnerent la bataille de St. Godard, & rassurerent l'Allemagne ; celles que peu de tems aprez S. M. envoia aux Hollandois contre l'Evéque de Munster ; & enfin celles que le Roi d'Angleterre donna à la France en 1673. mais,*ajouta-t-il,

*il y a une grande difference de celles dont vous parlez, puisque non seulement les troupes de Savoye, mais la personne de S. A. R. même, étoient à la solde du Roi mon Maitre; car si vous étiez bien instruit, Monsieur, de la maniere dont vôtre Maitre a traité avec nous, vous n'ignoreriez pas que non seulement, comme je vous l'ai déja marqué, le traité est sans bornes & sans fin; mais aussi que S. A. R. a demandé quinze mille Ecus par mois pour sa personne, & trente mille Ecus aussi par mois pour les troupes qu'il nous a fournies; que c'est sur ce pied là que le Traité a été signé & executé inviolablement de nôtre part.*

Dans ce tems là les affaires deSavoye étoient dans une si triste situation, que le Marquis d'Aix ne peut s'empêcher d'en témoigner son chagrin à ,, l'Ambassadeur; ,, il lui dit que son ,, Maître n'avoit sans doute pas bien ,, pris ses mesures, puisque les se- ,, cours qu'il attendoit, ne venoient ,, ni de Suisse ni de la flote, qui étoit ,, toûjours à Livourne; que le Comte

Visconti, qui lui amenoit 3000. ,,
Chevaux de l'Armée Allemande, ,,
avoit été battu, ce qui déconcer- ,,
toit extrémement S. A. R. qu'elle ,,
craignoit le siege de Turin, & que ,,
partie de ses Sujets ne l'abandon- ,,
nassent; que cependant elle étoit ,,
fort éloignée de s'humilier, aimant ,,
plûtôt tout perdre, outre que véri- ,,
tablement elle avoit toûjours eu un ,,
gros attachement pour les interêts ,,
de l'Empereur, dont elle ne s'étoit ,,
departie qu'à regret; que si cepen- ,,
dant on pouvoit se soutenir sur la ,,
défensive pendant l'hiver, on espe- ,,
roit de puissants secours au Prin- ,,
tems, qui mettroient S. A. R. en ,,
état non seulement de tenir la ,,
Campagne avec avantage; mais ,,
aussi de faire des progrés en Dau- ,,
phiné & en Provence. Qu'au reste ,,
il étoit trés-fâché qu'il n'y eût en- ,,
core aucune apparance à l'échange ,,
des Ambassadeurs, dont on ne ,,
parloit en aucune façon à la Cour. ,,

Mr. de Phelippeaux lui repondit que ce défaut d'échange ne l'inquie-

toit point, qu'il étoit né pour mourir en servant le Roi son Maître, qui sauroit bien demander son Ambassadeur au Duc de Savoye, qui avoit bien voulu s'attirer tous les maux dant il étoit menacé, puis que sans peser ses veritables interêts, il avoit trop écouté de mauvais conseils, & d'infidelles Ministres, qui par un attachement aveugle pour la Maison d'Autriche, causeroit la ruine de ses Etats; qu'il étoit à craindre pour Mr. de Savoye, qu'il ne fût un jour obligé d'aller demander sa subsistance à Vienne, où les Ministres de l'Empereur ne manqueroient pas de lui remettre devant les yeux ses anciens pechez, rappellant dans sa memoire ce qu'il fit en 1696. que s'il se renfermoit dans une de ses Places, il pourroit lui arriver ce que Loüis XII. fit souffrir à Ludovic Sforce Duc de Milan, ou du moins un voyage pareil à celui du Doge de Genes, ou à celui que Philippe III. fit faire à ses Neveux, enfans de Charles Emanuel; & qu'enfin il étoit avantageux pour

la France, que le Duc de Savoye ne se repentit point, parce que cette repentance pourroit peut-être lui procurer le retour de la bienveillance du Roi mon Maître au prejudice de l'avantage que Sa M. tireroit de la conquête du Piemont qui éloigneroit pour jamais un Prince si peu esclave de sa parole.

Ce Ministre tenoit de tems à autre des discours d'une pareille force au Marquis, parce qu'il étoit persuadé que sa jeunesse & son peu d'experience dans les affaires ne lui permettoient pas de l'entretenir de son chef, sur les matieres dont il l'entretenoit, & qu'il savoit d'ailleurs que tout leur entretien étoit rapporté trés-fidelement à Mr. de Savoye.

Quelques jours aprés, par une espece d'interrogatoire, l'Ambassadeur demanda au Marquis, *Peut-on savoir, Monsieur, quelle Place de sûreté Mr. de Savoye donne à l'Empereur, qui sans doute est trop habile pour s'exposer à la recidive de 1696.* Le Marquis répondit en rougissant, que

son Maître periroit plûtôt que de donner des Places de seureté à qui que ce soit.

Ces deux Messieurs, eurent ensuite une longue conversation, qui roula uniquement sur le Cartel des prisonniers, qui étoit pour lors en negociation entre les deux Puissances, le Marquis dit que S. A. R. ne prétendoit point comprendre dans ce Cartel, les troupes qu'Elle avoit prêté au Roi d'Espagne. qui lui avoient sauvé le Milanois, & que S. M. C. lui en repondroit. *Quoi, Monsieur,* lui repondit l'Ambassadeur, *ces troupes si belliqueuses qui ont sauvé le Milanois, sont elles si meprisées qu'on ne veuille pas se remuer pour leur procurer leur liberté, dans un tems où il semble que Mr. de Savoye en a assez de besoin?*

Dés les premiers jour du mois de Novembre le Comte d'Aversperg, par ordre de l'Empereur, sollicita Mr. de Savoye de renvoyer l'Ambassadeur de France, parce que son sejour à Turin, & l'inconstance de ce Prince

lui faisoient toûjours craindre un changement pareil à celui de 1696. Cependant la liberté de ce Ministre ne fut accordée aux fortes instances de S. M. I. qu'aprés 7. mois & demi de prison. Sur les premieres propositions que le Ministre Imperial lui en fit en présence du Marquis de St. Thomas & du Marquis de Prié Ministres & Secretaires d'Etat, S. A. R. répondit en ces propres termes : *je veux le garder, il est cause de ce qui vient de m'arriver, & il me nuiroit trop, par la suite, je sai dequoi il est capable, je l'ai vû à l'œuvre, il connoit mes troupes & mon Pays, Vernon ne m'est bon à rien, & si Saint Thomas, que voilà, étoit en France, je l'y laisserois perir, plûtôt que de renvoyer cet Ambassadeur.*

Le Marquis de Prié susceptible d'amour avoit plusieurs Maîtresses, & sa foiblesse ne lui permettoit pas de leur cacher les secrets les plus importans de ce qui se negocioit à Turin ; deux de ces Dalila ne manquoient pas, aussi souvent qu'elles le pou-

voient, d'informer l'Ambaſſadeur de France, de tout ce qu'elles ſavoient, qui aparemment payoit largement leurs avis; avec beaucoup moins de dépenſe, j'en ai eu des copies fidelles, qui m'ont fait naître le deſſein de compoſer ce petit Ouvrage, pour en regaler le public.

Au commencement de Decembre l'Ambaſſadeur reïtera ſes inſtances au Marquis d'Aix pour lui procurer la permiſſion de vendre ſes meubles ou ſa vaiſſelle d'argent, ou d'agir prés de la Comteſſe de Vernon touchant ce qu'elle voudroit envoyer à ſon Epoux, ſi Mr. de Savoye perſiſtoit toûjours à le laiſſer priſonnier; mais il n'obtint pas plus de ſatisfaction qu'auparavant; le Marquis lui dit ſeulement que S. E. devoit craindre de paroître devant le Roi, puiſque ſes avis n'ayant pas été bons, ni ſes negociations heureuſes, il avoit attiré à S. M. une guerre trés difficile à terminer. L'Ambaſſadeur répondit qu'il avoit toûjours fait ſon devoir en fidelle Sujet, que ſi Mr. de Savoye

croioit qu'il eut donné quelques mauvais avis par ignorance ou par malice, il n'avoit qu'à le renvoier à S. M. *qui savoit aussi bien punir les menteurs, que chatier les perfides.*

Outre la garde ordinaire des Bourgeois & des Païsans, quatre determinez furent encore postez dans l'Hôtel de l'Ambassadeur, deux desquels accompagnoient ceux des Domestiques qui alloient à la provision; & quelque exacts qu'ils fussent dans leurs emplois, on ne laissoi pas de visiter exactement tout ce qu'ils aportoient, juspu'à couper le pain par morceaux, & delier les fagots de bois, pour chercher les avis qu'on y croioit cachez, & de tems en tems on crioit dans la basse cour de l'Hûtel, qu'il faloit dechirer l'Auteur de la guerre.

Une des duretez qu'on exerça à l'égard de cet Ambassadeur, & qui lui fut tres sensible, fut à l'occasion d'une douzaine de beaux Orangers qu'il avoit dans son jardin; comme il n'avoit pas de serre chez lui, il en avoit fait faire une depuis deux ans

chez les Carmes, qui n'étoient pas éloignez de l'Hôtel ; lors de la forte gelée il pria le Marquis d'Aix d'ordonner aux soldats de conduire ces Orangers, en paiant leurs peines, ou de trouver bon que ses domestiques le fissent, le Marquis en alla demander la permission à cinq à six reprises, sans l'avoir pû obtenir, de sorte que le froid violent aiant fait mourir ces Orangers, l'Ambassadeur les fit couper & brûler avec les caisses en presence du Marquis, qui ne put s'empêcher de lever les épaules.

Jusques ici on avoit toujours été entre la crainte & l'esperance d'un renoüement avec Mr. de Savoye, le Pape & les autres Princes d'Italie jugeant que cette nouvelle brouillerie alloit perpetuer la guerre en Lombardie, emploierent tous leurs bons offices pour procurer cet accommodement; ils avoient même déja obtenu la parole du Roi T.C. pour laisser joüir Son A. R. d'une entiere neutralité ; les troupes sous le commandement de Mr. de Vendôme n'avoient encore

rien entrepris d'éclatant ; elles s'étoient contentées d'établir leurs quartier d'hiver dans quelques Places ouvertes du Piemont, & d'occuper les postes par où les Allemans pouvoient venir au secours de Monsr. de Savoye, afin de leur disputer l'entrée de son Païs ; mais toutes les tentatives faites à ce sujet, étant devenues inutiles, par le refus que son Altesse Roiale fit d'écouter aucune des propositions de ses voisins, on se disposa de part & d'autre à la guerre.

On publia en France & sur les Frontieres une Ordonnance du Roi T.C. du 4. Decembre 1703. qui portent la declaration de guerre contre Mr. le Duc de Savoye, quoi que cette piece ne soit pas inconnue au Public, j'ai jugé à propos de l'inserer ici, tant à cause qu'elle confirme plusieurs faits que j'ai deja avancez, que parce qu'elle renferme d'autres particularitez dont je me verrois obligé de parler dans la suite, si cette Declaration ne les avoit pas suffisamment expliquées.

# DE PAR LE ROY.

LEs Manifeſtes que le Duc de Savoye a repandus dans ſes Etats pour engager ſes Sujets à prendre les armes pour leur conſervation ; l'impreſſion qu'il a voulu donner dans toutes les Cours de l'Europe de la violence qui avoit été faite à ſes troupes le 20. Septembre , lors qu'elles furent arrétées & deſarmées par le Duc de Vendôme , en conſequence des ordres de Sa M. auroient pû produire quelque effet ſur les eſprits , ſi l'infidelité de ce Prince , déja rtop connue , n'avoit forcé Sa M. à prendre cette reſolution ſi contraire à la conduite qu'elle a tenue dans les tems que la ſuperiorité de ſes armes & les avantages conſiderables qu'elle avoit remportez ſur les Princes & Etats liguez contre elle , l'avoient miſe en état de leur donner la paix à telle condition qu'elle auroit voulu. Le Traité fait en 1696. entre S. M.& le Duc de Savoye , dont le mariage de ſon

petit fils le Duc de Bourgogne avec la fille aînee de ce Prince, fut le lien, en fournit un exemple bien authentique, & des avantages qu'il trouva à manquer à celui qui étoit entre lui, l'Empereur, l'Angleterre & la Hollande.

Le Roi Charles II. étant mort en l'année 1700. la ſucceſſion de la Monarchie d'Eſpagne aiant été deferée à Philipe V. par le droit du ſang, par la diſpoſition des loix de tous les Etats dont cette puiſſante Monarchie eſt compoſée, par la volonté du dernier Roi, & par les vœux de tous les peuples; cette diſpoſition aiant reveillé la jalouſie des Ennemis de la grandeur de la France, S. M. fut obligée pour conſerver cette Monarchie entiere, de faire peu de jours aprez marcher des troupes dans l'Italie, qui ſembloit devoit être attaquée la premiere; Elle fit propoſer en même tems un nouveau Traité au Duc de Savoye, par lequel il s'engagea, *pendant que la guerre dureroit de fournir dix mille hommes de ſes troupes*, moiennant les ſubſides convenus.

Par ce Traité il devoit avoir le commandement des armées des deux Rois en Italie ; Sa Majesté consentit ensuite au mariage du Roi d'Espagne avec la seconde fille de ce Duc, afin de fortifier par de si grands engagemens, & des marques d'une confiance aussi entiére que l'union qui devoit être assurée pour toujours entre Sa Majesté le Roi d'Espagne & ledit Duc, & l'engager à contribuer de tout son pouvoir aux avantages des deux Couronnes ; ce Traité a été executé de bonne foi de la part des deux Rois. Quoi que le succez n'ait pas été heureux la premiere année, & que l'armée de l'Empereur ait penetré avant dans l'Italie, que le Duc de Savoye ait retiré ses troupes dans le tems qu'elles étoient le plus necessaires, on ne peut pas dire que ce Traité ait été bien executé de sa part.

A peine cette campagne fût achevée, que Sa M. voiant les progrez des troupes ennemies, se determina d'envoier trente Bataillons & trente Escadrons d'augmentation pour forti-

fier son armée, & lui donner la superiorité si necessaire, pour retablir la tranquilité de l'Italie, & ôter à l'Empereur toute esperance de s'en rendre le Maitre. Ce fut dans ce tems-là qu'il revint à S. M. des avis de toutes parts des liaisons qu'il conservoit avec l'Empereur & l'Angleterre, qu'il fit proposer par son Ambassadeur une augmentation de subsides, & qu'ayant rendu sa fidelité suspecte à S M. se determina à consentir de diminuer ses troupes à la moitié de ce qu'il en devoit fournir, & que le Roi d'Espagne vint lui-même se mettre à la tête des armées.

Ces soupçons déja trop bien fondez n'ont fait qu'augmenter par les assurances certaines des negociations; & les propositions de traiter avec l'Empereur. Les soins de ce Duc pour conserver le secret, n'ont point empeché qu'il n'ait été penetré, que les Gazetes n'aient été remplies des conditions, que l'Ambassadeur de l'Empereur à Rome ne les dites publiquement, & que Sa Majesté n'ait été in-

formée par des voies ſures que le Comte d'Averſperg Miniſtre de l'Empereur étoit arrivé à Turin le 15. Juillet dernier avec tous les pouvoirs neceſſaires pour le conclure.

Une negociatton ſi honteuſe ne pouvoit paroitre aux yeux du public ſans attirer ſon indignation: auſſi a-t-elle été faite pendant la nuit dans la maiſon du Marquis de Prié, où ce Miniſtre a été long-tems caché, & dans laquelle le Duc de Savoye & le Comte de la Tour ont eu de frequentes conferences avec lui.

Ce fut dans ce même tems que ce Duc fit faire des prieres publiques pour obtenir les ſecours du Ciel dans l'embarras où il ſe trouvoit; c'eſt ainſi qu'il en uſa en 1696. lorſqu'il quita le parti de l'Empereur & de ſes Alliez.

Le bruit s'étoit trop repandu du ſejour du Comte d'Averſperg à Turin, il en ſortit pour ſe retirer à la Caſſine du Comte de Tarigny, où le Marquis de St. Thomas ſe rendoit tres-ſouvent, & où le Duc de Savoye

a été lui même plusieurs fois. Sa M. bien informée de toutes ses demarches, confirmée par une Lettre interceptée du Comte d'Aversperg au Comte de Zinzendorf, dattée de Turin le 13. Aoust, elle ordonna à son Ambassadeur d'en parler au Duc de Savoye, qui donna des ordres au Comte de Vernon de renouveller à Sa M. par des protestations publiques de la fidelité de ses engagemens, qu'il ne s'en departiroit jamais, qu'il n'y avoit aucun Ministre de l'Empereur à Turin, & qu'il n'écouteroit aucunes propositions de sa part ; il donna de pareils ordres à son Ambassadeur à Madrid pour le Roi d'Espagne.

Une pareille conduite ne laissant plus lieu à Sa M. de douter de l'infidelité de ce Prince, elle ordonna par une precaution aussi juste que necessaire au Duc de Vendôme de faire desarmer le peu de troupes de ce Duc, qui restoient dans l'Armée de Sa M. & du Roi Catholique, de s'en assurer & de s'avancer vers ses Etats, mais avant d'y entrer & exercer aucun acte d'hostilité

Sa M. lui a fait proposer de donner des Places de seureté, & de reduire le nombre de ses troupes sur le pied du Traité de 1696. pour assurer la communication de ses Etats avec ceux du Roi son petit fils, & se garantir dans la suite de la mauvaise volonté du Duc de Savoye.

Des propositions si convenables aux interêts du Duc de Savoye, seules capables de maintenir la tranquilité dans ses Etats, ont été rejetées: il a fait arréter à Turin l'Ambassadeur de Sa M. & celui du Roi d'Espagne, sans leur laisser aucune communication ni même la liberté de donner de leurs nouvelles pendant que le Comte de Vernon son Ambassadeur auprez de S. M. étoit en liberté, sur la parole qu'il avoit donnée de n'en point abuser. Il a même fait arréter tous les François, les Officiers des troupes & soldats de S. M. qui passoient dans ses Etats; il a fait saisir tous leurs effets, & se fiant sur des secours qu'il attendoit de ses nouveaux Alliez, en execution des Traitez qu'il avoit con-

clu avec eux, il a fait marcher des troupes pour aller au devant de Visconti qui lui amenoit 2000. Chevaux, qui ont été entierement defaits par le Duc de Vendôme avant de l'avoir pû joindre. Il a fait prendre les armes à tous ses Sujets, donné des ordres pour de nouvelles levées, & n'a rien omis pour faire voir à toute l'Europe qu'il compte pour rien de violer la foi des Traitez. Cette conduite ne laissant plus lieu de douter de ses intentions, Sa M. pour en prevenir les suites, a resolu de lui declarer la guere; tant par terre que par mer, comme elle fait par la presente; ORDONNE & enjoint pour cet effet S. M. à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus aux Sujets du Duc de Savoye, & leur a defendu & defend tres-expressement d'avoir ciaprez avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie; Et à cette fin S. M. a dés à present revoqué & revoque toutes permissions, passeports, sauvegardes & saufconduits, qui pourroient avoir

été accordez par Elle ou par ses Lieutenant Generaux & autres ses Officiers, contraires à la presente, & les a declaré & declare nuls & de nul effet & valeur, defend à qui que ce soit, d'y avoir aucun égard. MANDE & ordonne S. M. à Mr. l'Amiral, aux Maréchaux de France. Gouverneurs & Lieutenant Generaux pour S. M. en ses Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ses gens de guerre tant de cheval que de pied, François & Etrangers, & tous autres ses Officiers, qu'il apartiendra, que le contenu en la presente, ils fassent executer chacun à son égard dans l'etendue de leurs pouvoirs & jurisdictions. CAR TEL EST LA VOLONTE' DE SA MAJESTE', laquelle veut & entend que la presente soit publiée & affichée en toutes les Villes, Ports, Havres & autres Lieux de son Roiaume, & Terres de son obéïssance que besoin sera, à ce qu'aucun n'en pretende cause d'ignorance; fait à Mar-

„ d'abord , la genereuse resolution
„ de S. A. R. en faveur de la cause
„ commune , la haute idée que son
„ Maitre avoit de la Republique Ho-
„ landoise ; que le souvenir d'une
„ amitié qui lui avoit de tout tems été
„ si chere , lui faisoit souhaiter leur
„ puissante Alliance , que l'occasion
„ qui laissoit à son Maitre la liberté
„ de faire éclater ses veritables senti-
„ mens , faisoit renaitre sa joie , qu'il
„ avoit une Roiale reconnoissance
„ des bontez que L. H. P. lui avoient
„ temoignées dans des rencontres
„ aussi facheuses que celle qui se re-
„ presentoit ; que le desir que S.A.R.
„ avoit de se lier à eux , n'étoit pas
„ une suite d'une animosité inspirée
„ par ce qui venoit d'arriver , mais
„ plutôt un effet de son sincere atta-
„ chement pour les interêts de la
„ cause commune , pour laquelle
„ Elle alloit exposer ses Etats , épui-
„ ser ses Finances , verser son sang
„ & celui de ses Sujets , afin de fai-
„ re voir à toute la terre , l'ardeur
„ avec laquelle Elle s'interessoit

„ pour la liberté de l'Europe ; il les „ assura ensuite, que son Altesse Royale ne feroit jamais aucun Traité particulier avec leurs ennemis „ communs, & qu'il ne mettroit „ point les armes bas, qu'il ne vit „ le legitime heritier des Couronnes d'Espagne sur le trône. Le Baron de Lintelo repondit à l'Envoié de Savoye, de la part des „ Etats Generaux, il lui dit entre „ autres choses, que leurs Hautes „ Puissances n'avoient jamais douté „ de voir un jour Monsieur de Savoye s'unir avec eux, malgré les „ Alliances qu'il avoit contractées „ avec la France ; & qu'il ne leur „ aidat à soutenir les droits de l'Auguste Maison d'Autriche ; que de „ leur côté son Altesse Royale pouvoient compter qu'ils s'attacheront à sa defense, tant qu'Elle sera ferme & fidelle Allié. Ce sont là les propres termes dont le Ministre de Savoye & le Deputé des Etats Generaux se servirent.

Le Comte d'Aversperg, ne pou-

vant obtenir du Duc de Savoye, que Mr. de Phelippeaux fût renvoyé en France, il insista que du moins S. A. R. l'éloignât de Turin, où son séjour lui étoit fort suspect, & cette demande lui fut enfin acordée.

Le quinze Decembre le Comte Jesqueri Major de Turin fut trouver l'Ambassadeur de la part de Mr. de Savoye, & lui dit : *Le Maître des ceremonies étant absent, S. A R. m'envoye, Monsieur, dire à Vôtre Excellence, qu'Elle juge à propos de vous faire conduire à Coni, & de sçavoir de V. E. quand il lui plaira de partir.* A quoi le Marquis d'Aix ajoûta, *S. A. R. a aussi ordonné à Mr le Major & à moi, de vous dire, Monsieur, qu'Elle veut que vous gardiez une vingtaine de vos Domestiques, pour vous servir, & qu'Elle donnera des Passeports aux autres pour leur retour en France par la Savoye, on ne vous laisse là dessus la liberté que du choix de ceux que vous voudrés retenir.*

Cet ordre n'étant nullement du

goût de l'Ambassadeur, il répondit en ces termes. „ Puis que MR. de Sa-
„ voye se donne un droit qui ne lui
„ apartient pas, il m'est indifferent
„ qu'il m'envoye à Coni ou ailleurs,
„ je suis prêt à partir; mais comme
„ ni moi, ni mes domestiques, ne
„ sommes pas assez malheureux pour
„ être nez ses Sujets, ni de vivre à ses
„ dépens, il n'a nulle autorité sur
„ eux; Il veut que je garde seulement
„ 20. de mes domestiques, 50. suffi-
„ sent à peine pour me servir: ce n'est
„ pas à lui à s'en mêler? outre la soli-
„ dité de ces raisons, en voici une
„ meilleure; MR. de Savoye, qui
„ m'a toûjours refusé Passeport pour
„ qu'un de mes gens allat en France,
„ veut à présent que j'en envoye plus
de trente, mais moi je ne le veux "
pas; & s'il persite dans cette vio- "
lence, dites lui de ma part qu'il "
envoye chez moi nombre de Gre- "
nadiers resolus, car on ne m'arra- "
chera jamais mes domestiques que "
par la force, je suis trés-persuadé "
que nous perdrons cette bataille, ce "

„ sera la seule que MR. de Savoye aura
„ encore gagnée, mais qu'il prenne
„ garde aux suites, n'oubliez pas, je
„ vous prie, dit-il au Marquis, un
„ mot de ma réponse.

Ce Marquis fit trois voyages consecutifs au Palais, avant que cet incident pût être vuidé; & ce ne fut que le lendemain que S. A R. aprouva les raisons que l'Ambassadeur avoit de ne pas se separer de ses domestiques, lui faisant cependant dire que le nombre de tant de gens armez lui donnoient de l'inquietude, sur ce qu'il pouvoit arriver dans la route.

„ Il y a plusieurs moyens, dit
„ l'Ambassadeur, pour calmer la
„ crainte de Monsieur de Savoye là-
„ dessus, celui d'augmenter le nom-
„ bre de mon escorte à proportion du
„ nombre de mes domestiques, de me
„ permettre d'envoyer demander un
„ passeport à Mr. de Vendôme, pour
„ l'escorte qui me conduira à Coni,
„ ou de recevoir ma parole, que si
„ nous trouvons des François sur la
„ route, moi ni mes domestiques,

„ nous nous mêlerons que d'être
„ Spectateurs du Combat, en priant
„ Dieu pour la bonne cause, que je
„ m'engagerois même, que pendant
„ mon sejour a Coni, mes gens ni
„ moi, n'attenterions rien contre le
„ service de Mr. de Savoye, que de
„ plus je n'ai jamais aimé voir beau-
„ coup de mes domestiques armez
„ dans ma route, crainte de quelque
„ desordre, qu'afin de diminuer la
„ terreur de l'escorte qui me con-
„ duira, j'offre de faire serrer jusqu'a
„ Coni, toutes les armes de mes do-
„ mestiques, pourvû qu'on ne m'en
„ impose pas la necessité, & que ce
„ soit de mon plein gré. "

Le Duc de Savoye accepta ce dernier parti, & le Marquis de S. Thomas fut prendre la déclaration que l'Ambassadeur donna par écrit, dont je joins ici la copie.

*Son Altesse Royale ayant fait proposer à Mr. Phelippeaux d'aller dans la Ville de Coni, pour une plus grande commodité de sa personne, pendant son sejour en Piémont jusqu'à son échange*

*avec offre de donner des Passeports à ses domestiques qui lui seroient superflus & qu'il voudra renvoyer pour se dispenser par ce moyen de continuer à faire prendre les précautions qu'elle à cruës necessaires, jusqu'à cette heure dans cette conjoncture, Mr. de Phelippeaux a donné sa parole d'honneur, par la presente declaration de ne point sortir de la Ville de Coni, ni de permettre qu'aucun de ses domestiques s'évade, en quelque façon que ce soit, de ne rien tenter soit par le moyen de ses domestiques, qui puisse être contre le service de S. A. R. ni d'y former aucune intelligence; mais qu'il se contiendra, se promenant par la Ville accompagné par l'Officier qui lui sera destiné, & qu'il ne permettra à sesdits domestiques de sortir de sa Maison qu'au nombre de cinq à la fois & accompagnez par des personnes qu'on leur destinera, le tout non seulement pendant son séjour à Coni, mais encore tout le tems qu'il pourra rester dans les Etats de S. A. R. dans sa marche ou autrement jusqu'à l'échan-*

*ge dont il est parlé ci-dessus : en foi de quoi il a signé la présente déclaration, & fait apposer le Cachet de ses Armes : A Turin le 20. Decembre* 1703. Signé PHELIPPEUX.

Le jour que cette déclaration fut signée étoit celui qui étoit fixé pour le depart de ce prisonnier ; mais voyons ce qui se passa dans les preparatifs de ce voyage. L'Ambassadeur avoit demandé une chose qui lui fut promise & qu'on ne lui tint pas : c'étoit que Mr. de Savoye feroit délivrer plusieurs Passeports à l'Officier qui seroit chargé de la garde de sa personne, pour les lui donner à Coni l'un aprés l'autre, afin d'envoyer en France tels de ses domestiques, Chevaux & bagage qu'il jugeroit à propos & dans le tems qu'il voudroit, selon qu'il se trouveroit bien ou mal logé à Coni.

Il demanda aussi en payant des Emballeurs & des Voituriers, pour faire emporter ceux de ses meubles qui lui conviendroient, comme vaisselle d'argent, garde-robe, tentures

de tapisseries, &c. On ne voulut jamais permettre à aucun Emballeur de la Ville, d'entrer dans l'Hôtel, de maniere que bien en prit à l'Ambassadeur, si parmi ses domestiques, il s'en trouva d'assés adroits pour faire ses Balots Pour ce qui regardoit les Voituriers, le Major de Turin en envoya un seul, pour marchander cette voiture, & ne permit à aucun autre de paroître; celui-ci demanda une somme excessive qu'il falut lui donner, & l'Ambassadeur a assuré depuis son retour en France que pour faire les quinze lieuës qu'il y a de Turin à Coni & vingt de Coni à Antibes, il lui avoit coûté mille écus en seuls frais de voitures.

Il arriva encore deux incidens avant le depart de l'Ambassadeur : le premier fut sur ce que le Major vouloit faire arrêter ses équipages pour quelques dettes que ses domestiques avoient fait dans les Cabarêts, quoi qu'à sa priere le même Major eut fait des défenses de leur faire aucun credit mais comme ces dettes criardes ne

montoient qu'à environ trente pistoles, l'Ambassadeur pria le Marquis d'Aix, de faire mener son Maitre d'Hôtel chez tous les plaignans & de payer jusqu'au dernier sol, en retirant des quittances ; il ne voulut pas qu'il fut dit que les gens d'un Ambassadeur de France eussent fait perdre quelcun. On peut dire en passant à la loüange de Mr. de Phelippeaux qu'il a été regretté par les Marchands & les Artisans de Turin, desquels il a emporté pour dix mille écus de quittances.

Le second incident regardoit Mr. Pajeau, dont j'ai déja parlé, le Duc de Savoye voulut absolument qu'il fut mis en prison, parce qu'il avoit fait les fonction de Commissaire des guerres ; l'Ambassadeur eut beau le reclamer, disant que le Roi l'avoit mis auprés de lui & à ses ordres, qu'en arrivant à Turin il avoit logé chez lui & pendant toute l'année 1701. que si depuis quelque tems il avoit logé hors de sa maison, on devoit savoir que les Ambassadeurs

ſont en droit de faire loger leurs Gentilshommes & autres gens de leur ſuite où bon leur ſemble, lors que leurs Hôtels ne pouvoient pas les contenir ; il allegua encore plusieurs autres raiſons , qui n'empêcherent pas que Pajeau n'augmenta le nombre des priſonniers François.

Outre les effets que Mr. de Phelippeaux fit emporter, il laiſſa à Turin pour plus de trois mille Loüis de meubles de chambres , miroirs , Bureaux , Caroſſes , harnois &c. dont il fit un mémoire qu'il laiſſa ſur le Bureau de ſa chambre, & en garda un double. Peu de jours aprés ſon départ, le Major en fit faire un encan en préſence du Sr. Pajeau ; les médiocres furent vendus ; mais les plus precieux furent portez au Palais contre le ſentiment de Madame Royale , qui ne vouloit pas le ſouffrir.

Lors de la ſignature de la déclaration dont j'ai parlé , l'Ambaſſadeur pria le Marquis de St. Thomas , que lors que la vente de ſes meubles

seroit faire, il voulût bien lui faire toucher l'argent à Coni, qui lui promit de le faire diligemment ; *mais* ajouta le prisonnier, *si mes meubles ne se vendoient pas assez-tôt, ne me sera-t'il pas permis de vendre ma vaisselle d'argent aux Orfevres de Coni ? Vous y vendrez, Monsieur, & y ferez tout ce qu'il vous plaira*, répondit Mr. de St. Thomas ; *mais vous y demeurerez si peu de tems, que vous n'aurez pas besoin de toutes ces précautions, car vous serez échangé dans peu de jours.* Nous verrons dans la suites la sincerité de cette promesse.

Le jour du depart qui avoit été fixé au vingt de Decembre, fut differé au lendemain, par la crainte qu'on avoit que Monsieur de Vendôme n'en eut avis. Ce jour là dés les dix heures du matin, le Marquis d'Aix presenta à Monsieur de Phelipeaux trois Officiers nommez pour le conduire sous une escorte de quarante Cavaliers & soixante Dragons ; ces Officiers étoient les Sieurs Sara-

val, ci-devant Gouverneur d'Aſt, qui lors des guerres de Holande, étoit Capitaine dans le Regiment de Magaloti, au ſervice de France, Aſinari Commandant d'Aſt, & le Jeune; ce dernier étoit Gouverneur du Fort d'Alliez en Savoye, & le plus traitable des trois, les autres deux n'ayant ni politeſſe, ni humanité, auſſi les avoit-on choiſis parmi tous ceux des Officiers qui étoient les plus animez contre la France.

L'Ambaſſadeur étant à cheval, ſortit de Turin, precedé de ſes domeſtiques, de la moitié de l'eſcorte & ſuivis du reſte; ils furent coucher à Carignan, où la maiſon deſtinée pour le priſonnier, avoit toutes les fenêtres grillées, entourée de Païſans en ſentinelle & aux portes des chambres, les trois Conducteurs ſouperent avec l'Ambaſſadeur.

Le lendemain vingt deux Decembre ils furent coucher à Villefranche ſur le Pô; la route étoit

pourtant marquée à Savillan ; mais on jugea à propos de la changer, à cause de la proximité d'Ast, dont les François étoient les maitres. Lors qu'on fut arrivé à Carignan, un Dragon dit au Sous secretaire de l'Ambassadeur : *Aujourd'hui nôtre route a été changée, parce que nous craignions de rencontrer les François ; mais en ce cas là nous avions ordre de tuer l'Ambassadeur & de nous sauver.* Je ne sai si l'on doit ajouter foi à un pareil discours prononcé par un Dragon; mais il est du moins certain que lors que quelques tems aprez l'Ambassadeur le repeocha à Saraval, il ne repliqua rien.

Le Dimanche vingt-trois on fut coucher à Verolles, & le lendemain veille de Noël on arriva à Coni ; la maison où l'Ambassadeur fut conduit n'avoit rien qui n'eut du raport à une veritable prison, puis qu'outre que les fenêtres étoient grillées, on avoit eu soin d'en murer une partie & même la por-

te d'un petit jardin de vingt pieds en quarré : On posa une grosse Garde autour & dans la maison, les sentinelles étoient à dix pas l'une de l'autre, & l'on n'avoit pas omis d'en mettre à toutes les Portes de l'Apartement ; on avoit encore mis de gros treillis de bois aux endroits qui avoient veuë sur les autres Maisons ; toutes les cheminées à la reserve de celle de la Chambre de l'Ambassadeur & de la Cuisine étoient murées, de maniere qu'on ne pouvoit point y faire feu, quelque violente que fut la saison. Plusieurs portes & trois grandes croisées grillées repondoient à Monsieur Phelipeaux, qui n'étant fermées qu'avec des volets de bois, il faloit s'exposer à toutes les injures de l'air, ou ne point voir de clarté ; ce Ministre y fut malade à l'extremité, sans que Saraval voulut lui permettre de faire venir un Vitrier pour y mettre des Chassis de Verre ou de papier.

Sur l'assurance que le Marquis de

saint Thomas avoit donnée à l'Ambassadeur d'un prompt échange, il ne fit porter que son lict de Camp sans aucuns meubles pour ses domostiques, à qui le Gouverneur de Coni fit fournir dix-neuf lits de soldats, dont cinquante personnes furent obligées de s'accommoder, sans distinction de Gentilshommes, Pages, Ecuyers, Secretaires & autres; on ne voulut pas même permettre aux Menuisiers & Tapissiers d'entrer dans cette prison, pour faire des lits pour la commodité de ces malheureux prisonniers. Cette dureté dispensa l'Ambassadeur de faire manger avec lui Saraval & Asinari, comme ils avoient fait jusques alors : il ne fit cet honneur qu'à le Jeune, ce qui lui attira bien-tôt la jalousie de ses Camarades.

On publia dans Coni à son de Trompe, un ordre qui a paru & paroitra inhumain à toute personne desinteressée ; cet ordre portoit defenses sous peine de la vie, de rien fournir à credit aux gens de l'Am-

baſſadeur, ni d'acheter de lui Vaiſſelle d'argent, hardes, meubles, ni autres choſes lui apartenant, ou à ſes domeſtiques; ce qui fut exactement executé.

Le jour de Noël l'Ambaſſadeur demande un Prêtre pour venir dire la Meſſe dans ſa priſon, mais comme l'on n'avoit pas pris la precaution d'en demander la permiſſion à l'Evêque de Montdovi, ce Miniſtee n'entendit point de Meſſe; ſes domeſtiques y furent conduits par bandes, ſous l'eſcorte de quantité de gens armez.

Aprez quinze jours, la groſſe depenſe que ce priſonnier étoit obligé de faire lui faiſant craindre de manquer bien tôt d'argent, demanda à Saraval ſi le Marquis de ſaint Thomas ne lui avoit point fait tenir le provenu de la vente de ſes meubles à Turin, ou s'il n'y avoit pas moien de faire venir un Orfevre de Coni pour acheter ſa Vaiſſelle d'argent: Saraval repondit qu'il n'avoit reçû ni argent ni ordre

pour permettre cette vente : que d'ailleurs cette permission seroit inutile, puisque les habitans de Coni étoient trop pauvres, pour pouvoir rien acheter ; *Comment ferai je donc, Monsieur, dit le prisonnier pour faire subsister soixante dix bouches ; les moiens m'ayant été depuis cent jours de prison de recevoir aucun argent, ni de vendre ce qui m'apartient. Vôtre Excellence a sans doute beaucoup d'argent*, dit Saraval, d'un air moqueur, *puisque vous êtes extremement riche, & d'aillers servant un si grand Roi, qui vous chargeoit de si grandes choses, il vous en a pourvû & abondamment.*

L'Ambassadeur lui repondit que l'affaire n'étoit pas si plaisante qu'il la traitoit, comme il le reconnoitroit par la suite, qu'il le chargeoit d'envoier demander à son Maitre la permission d'envoier chercher de l'argent en France ou à l'Armée, ou de vendre sa Vaisselle, ou enfin qu'on lui envoiat celui provenu de

la vente des meubles qu'il avoit laissez à Turin ; que le Marquis de saint Thomas l'avoit toujours trompé, non seulement en paroles, mais aussi par écrit comme on le voioit dans la declaration qu'il avoit signée le jour avant son depart de Turin, qui portoit entre autres choses, *que Son Altesse Royale l'envoioit à Coni pour plus grande commodité de sa personne, aux offres de donner des Passeports pour ses domestiques qu'il voudroit renvoier en France sans en avoir encore pû obtenir un seul,* pendant qu'on lui faisoit souffrir une dure & étroite prison. Et sur ce que Saraval dit qu'il n'étoit pas en prison ; mais seulement dans une
„ espece d'arrêt honorable. Il est
„ vrai, Monsieur, lui dit brusque-
„ ment ce Ministre, que si j'avois
„ volé, assassiné sur les grands
„ chemins, brûlé une Eglise, fou-
„ lé aux pieds le saint Sacrement,
„ violé ma foi ou le droit des Gens,
„ ma prison pourroit me paroitre
„ legere ; mais je m'y vois resser-

„ ré par vôtre Maitre, qui non „ ſeulement n'a aucune autorité ſur „ moi, mais me doit honneur, pro„ tection, ſureté entiere, éloigne„ ment de toute crainte, puiſque „ mon caractere ne me rend pas „ moins que lui inviolable dans ſes „ Etats ; n'apellez-vous pas dure „ priſon, la maniere dont je ſuis „ ſerré ; qu'on ait muré juſqu'à ce „ petit jardin, afin que je periſſe „ plus promptement dans ma cham„ bre ? Vôtre Maitre ſait qu'à Tu„ rin où j'avois de bons équipages „ & toutes mes commoditez, du „ moins autant que lui, j'ai été „ par mes infirmitez & le mauvais „ climat, malade chaque année „ pendant pluſieurs mois écrivez lui „ toutes ces choſes, & preſſez la re„ ponſe.

Saraval promit d'écrire à Turin, dit enſuite l'avoir fait, mais ſix ſemaines s'écoulerent ſans donner reponſe, diſant toujours qu'il n'en avoit point reçû, quoi qu'elle put venir dans vingt-quatre heures : la neceſſité

neceſſité dans laquelle l'Ambaſſadeur ſe voioit reduit, l'obligea de ſe ſervir de ſes Medailles d'or & d'argent, elles furent vendües en detail aux Juifs de Coni, par l'entremiſe de Saraval & d'Aſinari, qui partageoient les profits ave ces incredules, parce qu'ils ne les prenoient que ſur le pied de Monnoyes il y en avoit pour plus de quatre mille livres, & il ne put jamais en tirer la moitié de la valeur. Ce ſecours ne fut pas de longue durée, à cauſe de la grande depenſe qu'un homme de ce Caractere étoit obligé de faire, & à qui on ne donnoit rien pour lui, ſes gens & ſes Chevaux que l'argent à la main.

Ce triſte étant obligea encore l'Ambaſſadeur, de prier Saraval, de demander à Turin la permiſſion de pouvoir envoier un Trompete de Savoye en France ou à l'armée de Monſieur de Vendôme pour chercher quelqu'argent, ſi mieux Monſieur de Savoye n'aimoit lui faire

envoier le produit de ses meubles, ou un Orfevre de Turin pour acheter sa Vaisselle, toutes ces prieres n'ayant rien operé, il se vit enfin contraint de demander qu'on lui fournit le pain des prisonniers pour lui & pour ses domestiques

*Vous voiez, Monsieur*, dit-il à Saraval, *que je prens tous les temperamens d'éviter une mauvaise affaire, celle-ci ne vaudra pas mieux pour vous que pour moi, Monsieur de Savoye veut nous faire perir en prison, que ne nous envoie t'il ses Bourreaux pour nous égorger promptement. Mais enfin, Monsieur, écoutez attentivement ce que je va's vous dire, & ne manquez pas de l'écrire mot à mot à vôtre Maitre; j'ai encore pour vivre quinze jours, si pendant ce tems là il ne me vient de l'argent par les voies legitimes que je demande, ou si le pain des prisonniers ne m'est accordé, mes gens & moi attendrons la derniere extremité; mais aprez avoir été deux jours sans manger, je sorti-*

*rai ſur vous, ſans vous dire l'heure, nous tirerons par tout & ſur tous ceux qui s'opoſeront à nous, juſqu'à ce que nous ſoions tous tuez, il vaut mieux mourir ainſi que de faim, prenez y garde, l'affaire eſt ſerieuſe.*

Cette menace produiſit ſon effet; car le quatorze Fevrier Saraval dit à Monſieur Phelipeaux, qu'il lui étoit permis d'écrire à l'armée, qu'il n'avoit qu'à lui remettre ſa Lettre ouverte, & qu'il l'envoieroit à Turin par le Jeune, (qui venoit d'être rapellé, parce qu'il étoit moins cruel que ſes deux Compagnons, qui avoient informé la Cour, combien peu propre il étoit de s'acquiter dignement de l'emploi dont on l'avoit chargé.) Lors que l'Ambaſſadeur eut remis ſa Lettre à Saraval, celui-ci dit qu'elle lui paroiſſoit trop forte pour oſer l'envoier, mais le priſonnier repondit qu'elle contenoit verité d'un bout à l'autre, & qu'il ne ſavoit pas écrire autrement; cette Lettre étoit

adressée au Comte de Vaubecourt Lieutenant General, & en son absence à Monsieur de Besons, ou à Monsieur de Barbesieres; le Lecteur ne sera pas faché d'en trouver ici une Copie tres fidele.

Copie d'une Lettre écrite de Coni par Mr. de Phelipeaux à Mr. le Comte de Vaubecourt, le 14. Fevrier 1704.

*LA discretion exige, mon cher Comte, que l'on menage ses amis, la confiance veut qu'on les eprouve dans les pressans besoins; c'est sur ce dernier principe que j'use de la liberté qui m'a été donnée de vous écrire par un Tambour ou Trompette, & que je vous prie de m'envoier quatre cent Loüis d'or: il peut être que sans vous incommoder, vous ne vous trouverez pas en état de vous defaire d'une si grosse somme, mais le Tresorier de l'armée ne vous la refusera pas sans doute, & au premier mot qu'il en écrira à*

*Monsieur Samuel Bernard , il la lui remboursera sur mes apointement, ou Monsieur Odeau que vous connoissez , fera sur le champ honneur à ce que vous lui manderez à ce sujet. Voilà , mon cher Comte , une preuve de ma confiance , il faut vous en donner de ma discretion , je vous demande de l'argent , parce que je n'en ai point ; plus de soixante personnes , Chevaux & moi , sans savoir nos crimes , sommes depuis cent quarante six jours prisonniers aparemment* du droit des gens , *car nous ne le sommes certainement ni de guerre , ni d'Etat , ni de justice : Depuis le tems de cette longue & dure prison , j'ignore s'il y a sur la terre d'autres gens que ceux qui me gardent ou qui me servent , il ne m'a pas été permis ni possible , de tirer de l'argent d'aucun endroit , pas même de la vente de ma Vaisselle , ni de mes meubles , dont j'ai en Piemont pour plus de vingt cinq mille écus entre mes mains ou entre celles d'autrui ; je puis assurer cependant*

que je n'y dois, ni n'y ai jamais dû un ſol. Le Roi n'a pû ſavoir par moi, malgré mes inſtances réïtérées, ſi ſon Ambaſſadeur eſt mort ou vivant, ce que je vous marque, afin, mon cher Comte, que vous ne differiez pas de m'envoier l'argent que je vous demande, on ne peut être plus preſſé : je me vois à la fin reduit depuis pluſieurs jours à avoir demandé le pain des priſonniers, qui ne m'a pas encore été accordé ; ſi pour vous écrire je me ſers d'une main étrangere, c'eſt que depuis deux mois mon bras droit eſt ſans fonction, & ſent des douleurs continuelles : mes infirmitez, ma longue & dure priſon on reduit ma ſanté dans un état deplorable ; je ſuis ſans ſecours & hors d'aparence d'en demander à des gens qui devroient me prevenir, & qui m'ont tout refuſé contre le droit des gens ; Vous contribuerez peut-être encore au retabliſſement de ma ſanté & à prolonger ma vie, ſi vous pouvez pour quelques jours m'envoyer un bon

*Medecin, examinez si vous êtes à protée de vos ennemis de demander cette grace ? Adieu, mon cher Comte, conservez moi vôtre amitié & ne devenez jamais Ambassadeur, puis qu'ils ont essé d'être inviolables, aprés l'avoir été pendant six mille ans.*

Cette Lettre resta plusieurs jours à Turin, avant que de la faire passer à l'armée ; ce retardement obligea l'Ambassadeur de demander à Saraval, si l'on lui avoit volé ses quatre cens Loüis, qu'il falloit absolument les lui rendre ou sa Lettre, étant persuadé qu'elle avoit été paiée à vuë. Enfin le second du mois de Mars, Saraval lui remit une reponse de Monsieur de Bezons, avec cent pieces de quatre pistoles.

Quatre jours auparavant on lui presenta un Orfevre, qui acheta pour quatre mille livres de sa vaisselle d'argent ; mais ce ne fut qu'à condition d'y perdre la façon & un cinquiéme de sa juste valeur ; le tems n'étoit nullement propre à disputer sur ce sujet, la necessité étoit trop

preſſante ; mais le Maitre d'Hôtel, pour ſa decharge ou pour d'autres raiſons, demandoit un certificat à l'Orfevre de la quantité de vaiſſelle qu'il lui delivroit, & de la ſomme qu'il en paioit, ce qu'il refuſa de faire ſur les defenſes que Saraval lui en avoit fait, ce qui lui attira la dureté de ce reproche de la part de l'Ambaſſadeur.

„ J'ai demandé, Monſieur, pour „ acheter ma Vaiſſelle d'argent, un „ Orfevre de Turin, qui m'en au„ roit paié le poids & la valeur; „ cependant vous m'amenez en ſa „ place un Commis de Ganiba, Re„ ceveur de Mr. le Duc de Savoye, „ & ce Commis refuſe, par vôtre „ ordre, certificat de ce qu'il ache„ te : il me vole un cinquiéme ſur „ le prix de l'argent, ſans alleguer „ d'autres raiſons, que celle de n'en „ pas vouloir donner davantage ; „ eſt-ce à vôtre profit, à celui de „ Ganiba, ou à celui de vôtre Mai„ tre qu'on me vole quatre vingts „ piſtoles ? puis-je penſer autre„ ment ?

Cet incident fut sçû à Turin, quelques Seigneurs de la Cour en parurent même être indignez, & quelques jours aprez Saraval dit à l'Ambassadeur qu'il lui offroit non seulement le certificat déja demandé, mais aussi le surplus du prix de sa vaisselle ; le Ministre lui dit fierement, *non, Monsieur, je ne veux ni l'un ni l'autre presentement, il ne faut jamais faire de pareilles actions, & quand on en a fait d'aussi mauvaises que celles là, il n'est pas fort glorieux d'en convenir.*

Monsieur de Phelipeaux fut cruellement malade à Coni, on crut même qu'il y finiroit ses jours ; car outre la goute & un rhumatisme interieur, il fut attaqué d'une fievre tres-violente ; dans cette extremité il pria Saraval en termes capables d'attendrir le cœur le plus endurci, de lui obtenir du Duc son Maitre la permission d'envoier chercher un Medecin sur les frontieres de France par un Trompete

la bonne volonté du soldat, lui donna une Lettre & quelqu'argent, mais il ne la porta pas loin, car s'étant allé enivrer, & aiant par é de son dessein, on lui ôta la Lettre, on l'apliqua à la question, & on l'auroit pendu sous les fenêtres de l'Ambassadeur, s'il n'eut menacé de tirer sur les executeurs, qui choisirent un autre lieu pour faire cette fonction.

Saraval fut un jour dans la chambre de l'Ambassadeur pour lui dire que Son Altesse Royale avoit surpris une Lettre qu'il écrivoit à Monsieur de Vendôme, malgré la parole qu'il avoit donnée de ne rien entreprendre contre son service, & que s'il continuoit, elle seroit obligée de prendre d'autres mesures contre lui. Ce Ministre repondit en ces termes à cette menace.

„ Vous pouvez, Monsieur, man„ der à vôtre Maitre de ma part, „ qu'il est faux que j'aye rien fait „ contre ma parole, puisque l'écrit „ que j'ai signé pour la donner,

„ contient que je ne tenterai rien
„ contre le service de Monsieur de
„ Savoye, mais je n'ai point dit
„ que je n'écrirois jamais; quel droit
„ a t'il de vouloir empêcher que les
„ traitemens barbares qu'il me fait
„ soient mandez au Roi ou à Monsieur de Vendôme, par moi, qui
„ au moment de ma liberté en informerai toute la terre? Ma Lettre ne contient rien contre le service de Monsieur de Savoye, mais
„ beaucoup contre son honneur, je
„ corromprai autant de soldats que
„ je pourrai, pour qu'ils portent
„ de ces Lettres, non-pas seulement à Monsieur de Vendôme,
„ mais au Roi, qui certainement
„ ne peut imaginer avec quelle barbarie vôtre Maitre fait ici perir
„ l'Ambassadeur de Sa Majesté &
„ plus de cinquante domestiques;
„ savez-vous la definition des violateur du droit des gens; C'est
„ être barbare, perfide & lache
„ au dernier point; quelle indigne
„ lacheté à un Prince qui veut faire

„ le destin de l'Europe de me traiter ainsi, parce qu'il me craint, „ comme vous même & ceux qui „ m'ont gardé avant vous, me „ l'ont souvent dit à sa honte ; parce que dans toutes les regles de „ l'honneur, j'ai trop rempli mes „ devoirs à ses depens ; Que ne „ gardoit-il la foi des Traitez? „ Vous avez l'audace de me menacer de sa part ; mandez lui donc „ que je l'en defie, que je ne le „ le crains point, & que s'il ne me „ craignoit pas davantage, il ne „ violeroit point avec tant de lacheté le Droit des Gens, pour „ m'empêcher d'être actuellement à „ à la tête d'une Colonne de Cavalerie ou d'Infanterie, à lui demander raison de ses perfidies & „ de ses injustices ; que je ne serois „ pas le premier Lieutenant General des troupes de Sa Majesté qui „ l'auroit bien battu ; qu'ayant le „ le caractere pour cela, j'en aurois peut-être les talens & la fortune ; que s'il se portoit contre

moi aux dernieres extrémitez, „ comme il m'en menace, j'aurois „ l'extrême ſatisfaction en periſſant „ que tout le Piemont & toute la „ Maiſon de Savoye, ne ſuffiroient „ pas pour être ſacrifiez à la juſtice „ & à l'affront irreparable qu'il fe- „ roit au Roi mon Maître en la per- „ ſonne de ſon Ambaſſadeur. „

Ignorez-vous, Monſieur de „ quelle maniere Sa Majeſté ſçut châ- „ tier les inſultes faites au Comte „ d'Eſtrades à Londres, & au Duc de „ Crequi à Rome; je ſuis Ambaſſa- „ deur du même Roi qu'ils ſervoient „ en la même qualité, quelle diffe- „ rence pourtant d'un Pape, d'un „ Roi d'Eſpagne à un Duc de Sa- „ voye? Quelle difference des trai- „ temens que j'ai reçûs, à ceux qui „ attirerent à ces grands Princes la „ juſte indignation de Sa M. qui prit „ auſſi la défenſe du Prince de Fur- „ ſtemberg, qui n'étoit que ſimple „ Miniſtre de Cologne, lors que „ contre le Droit des gens l'Empereur „ le fit enlever; c'eſt ce même Roi „

que j'ai l'honneur de servir & dont „ la gloire lui a merité les égards & „ les respects de tous les Princes Sou- „ verains. „

Pour revenir à la Lettre que Mr. de Phelippeaux écrivit à Monsieur de Vendôme, & qui causa la mort du Soldat qui s'en étoit chargé, elle étoit dattée de Coni le cinquiéme Mars 1704. en voici la Copie, qui fera juger si les plaintes de Mr. de Savoye, étoient bien ou mal fondées.

MONSEIGNEUR,

*C'est ici la premiere voye, que j'ai eu pour écrire, j'ignore si elle reüssira; je suis dans le sixiéme mois d'une dure prison, traité, non pas conformément au Droit des Gens, mais contre l'humanité; les details en seroient aussi longs & ennuyeux qu'ils sont incroyables; quant à la durée & aux suites je ne les crains pas par raport à moi; j'ai fait mon devoir en toutes choses, cela me suffit, mais le Roi & toute la France, sont interessés*

*aux traitements faits & à faire à l'Ambassadeur de Sa Majesté. Le Comte de Vernon dont le Duc de Savoye ne se soucie point, ne suffit pas pour répondre de moi, je crois même que ce Prince me marqueroit sa haine & son ressentiment aux dépens d'autres de ses sujets les plus considerables; je vous supplie, Monseigneur, ou de mander au Roi ce que je vous écrits, ou de faire passer ce billet quand vous l'aurez déchiffré; la personne qui vous le rendra m'a promis de me rapporter réponse &c.*

Monsieur de Phelippeaux se plaignant sans cesse des duretez de Mr. de Savoye, & le faisant en des termes qui ne plaisoient pas à Mr. Saraval, il lui dit un jour qu'il en informeroit S. A. R. qui ne manquant pas d'en faire instruire le Roi T. C. Sa Majesté l'en châtieroit sans doute. A quoi ce Ministre répondit, que toutes ses plaintes étoient fondées sur le Droit des Gens, si lâchement violé en sa personne, qu'il ne se mêloit point d'ailleurs de ce que faisoit son

Maître, se souciant trés peu s'il gouvernoit bien ou mal ses Etats, ni s'il tenoit ou contrevenoit aux Traitez qu'il avoit signez, mais qu'il repetoit encore, qu'à son égard, c'étoit le plus injuste & le plus deloyal de tous les hommes, & qu'il ne craignoit point ses menaces, *Vous vous acquitez trop bien*, ajoûtat-il, *du bas emploi dont vôtre Maître vous a chargé, pour ne devoir pas l'informer de tout ce que je vous dis*; A quoi Saraval répondit, qu'il ne savoit pas pourquoi il se plaignoit tant de lui, aprés toutes les civilitez qu'il avoit pour son Excellence.

*Civilité* ! repliqua l'Ambassadeur, *aprenez Mr. si vous ne le savez pas, qu'il n'y a personne dans les Etats de vôtre Maître, sans excepter même les Princes de son sang, qui ne me doivent respect & ne m'en ayent toûjours rendu; lui-même en doit à mon caractere, il me l'a rendu; mais à la verité, il s'en est mal acquitté depuis six mois; sachez donc, Mr. que si vous ou autres chargés de me garder,*

*manquez à ce respect, je vous y ferai rentrer de maniere que vous n'en sortirez jamais.* Saraval changea de couleur, il informa le Duc son Mîitre de tout ce qui s'étoit passé dans cet entretien & dans le précedent, dont il reçut apparemment des instructions conformes à son devoir, du moins est-il certain, que le terme de *Civilité*, ne sortit plus de sa bouche, au contraire il employoit trés souvent dans ses discours celui de *trés-humbles respects*; Il le pria de ne pas rejetter sur sa personne les chagrins qu'il recevoit, l'assurant en même tems qu'il avoit écrit plusieur fois à la Cour pour demander des ordres afin de faire ouvrir la porte du Jardin murée, & pour envoyer chercher un Medecin, & les autres secours dont il avoit besoin, sans qu'on lui eut jamais répondu sur ces articles: qu'à son égard il ne faisoit qu'éxecuter les ordres qui lui étoient donnez, & ausquels il devoit obeïr: *Je suis fâché*, dit Monseigneur l'Ambassadeur, *que vous me forciez*

*de vous répondre, que vôtre conduite a beaucoup de rapport à celle du Bourreau, qui embrasse & demande pardon à l'homme qu'il va pendre, en lui alleguant la même raison que vous venez de me dire : si veritablement vous agissez par vous même, vous étes le plus méchant de tous les hommes, & si vous agissez par ordre, je vous rends justice en disant qu'il y en a un plus mechant que uous.*

Outre les chagrins que l'Ambassadeur recevoit dans sa maison, on lui faisoit mille avanies par la Ville, en la personne de ses domestiques, qu'on chargeoit d'injures, sans que les soldats qui les escortoient se missent en état de les en garentir ; Quelques Bourgeois voyant que le maître d'Hôtel prenoit cent livres de viande par jour, lui dirent, *voilà bien de la viande pour des Coquins comme vous, qui meriteriez tous, aussi bien que vôtre Maître, d'étre envoyez aux Galleres.* l'Ambassadeur en fit des plaintes à Saraval, qui laissa cette insolence impunie, de même que

pluſieurs autres qu'il ſeroit ennuyeux de rapporter ici.

Pendant ſept mois & demi l'Ambaſſadeur ne ſortit point de ſa chambre, quoi que s'il eût voulu, il auroit pû ſe promener par la Ville de Coni : mais deux raiſons l'en empêchoient ; la premiere qu'il ne vouloit pas s'expoſer à l'affront des inſultes du peuple, qui eſt trés méchant, outre que la dignité de ſon caractere ne lui permettoit pas de ſortir ſans quelque ſuite, & il n'étoit permis à perſonne de ſortir ſans être environné de ſoldats armez. La ſeconde qu'il ne vouloit point quitter de vûë ſes papiers. ne s'étant jamais pû reſoudre de les brûler, parce qu'il gardoit pluſieurs originaux des negociations ſecretes du Duc de Savoye avec les ennemis des deux Couronnes, pour juſtifier les avis qu'il en avoit donnez. Ceux qui lui étoient les plus chers, étoient toûjours au chevet de ſon lit & toutes les armes de ſes domeſtiques dans ſa chambre, en état de s'en ſervir dans le beſoin, au cas qu'on

eût voulu les lui enlever.

Asinari n'étoit pas moins dur que Saraval, parmi plusieurs sujets de plainte qu'il donna à l'Ambassadeur, il y en eut deux que je ne puis passer sous silence ; il entra une nuit dans une des chambres où les domestiques se rejoüissoient à chanter & à boire, avec permission de leur Maître ; Asinari avec sa cane renversa lumiere, verres & bouteilles, & frapa même ) par mégarde à ce qu'il dit ) un des Sous-Secretaires ; il fut sur le champ en faire des excuses à Mr. Phelippeaux, qui le relança de la maniere qu'un pareil attentat le meritoit.

Le même Asinari alloit souvent écouter aux portes de l'appartement de l'Ambassadeur, qui en ayant été averti, lui dit : *Vous avez, Monsieur, des sentinelles dehors & dedans ma maison, vous en pouvez mettre dans ma chambre & aux pieds de mon lit, ils seront respectez ; mais vous venez écouter la nuit aux portes, c'est une tres méchante action, je vous avertis que si vous y retournez on*

*vous tuera*; il profita de l'avis, car il n'y revint plus.

On inventoit tous les jours quelques nouveaux moyens pour chagriner l'Ambaſſadeur; les pauvres qui avoient accoûtumé de venir en fort grand nombre ſous ſes fenêtres pour recevoir ſes aumônes, furent chaſſez à coup de bourades, parce que leur reconnoiſſance arrachoit de leur bouche, *Dieu garde & conſerve ce brave Seigneur, que la Ste. Vierge le préſerve de mauvais rencontre &c.*

On viſitoit exactement tout ce qui entroit chez l'Ambaſſadeur, mettant même le bras juſqu'au coude dans des Brindes dont on ſe ſervoit pour aller chercher du vin en Ville, afin de trouver des Lettres s'il y en avoit, Saraval & Aſinari l'ont fait pluſieurs fois eux mêmes, & lors qu'ils ne le faiſoient pas, ils l'ordonnoient aux ſoldats, dont la pluſpart étoient couverts de vermine ou d'ordure, aprez quoi il faloit boire ce vin; remarquez pourtant qu'on n'alloit

jamais à la provision sans escorte, & qu'on ne se contentoit pas que les soldats eussent vû verser le vin dans ces Brindes.

Dans moins de deux mois, les prisons de Coni furent remplies de Soldats ou de Bourgeois pour avoir parlé aux gens de ce Ministre, sans autre fondement que le simple soupçon; cependant il étoit bien difficile qu'ils pussent acheter ce dont ils avoient besoin sans parler: un Gentilhomme de la suite fut chez un Cordonnier, escorté par trois soldats, pour lui commander des souliers; lors qu'ils furent faits, il se presenta, demanda l'Officier de gorde pour avoir la permission d'entrer, afin d'aller mesurer ces souliers & en recevoir son paiement; Saraval & Asinari les prirent, & les aiant decousus sans y rien trouver, les jetterent au milieu de la ruë, & firent mener le Cordonnier en prison.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la barbare conduite de Sara-

val, quoi qu'elle pût fournir matiere à un beaucoup plus gros volume que celui-ci : il fut rapellé pour aller prendre possession du Gouvernement de Montdoux, que Monsieur de Savoye lui donna en consideration de ses bons & agreables services.

Le Comte de Montroux vint prendre sa place, & quoi qu'il laissat subsister les choses à peu prez sur le pied qu'il les avoit trouvées, ses manieres étoient bien differentes de celles de son predecesseur, dont il n'auroit sans doute pas voulu accepter l'emploi aux mêmes conditions. Car Monsieur de Montroux est un homme de qualité, plein de politesse & d'une tres-belle conversation ; il témoigna de la douleur des sujets de mécontement que son Excellence avoit reçû de Saraval, & tacha de lui persuader que la Cour n'avoit point de part à la cruauté avec laquelle il avoit été traité; l'Ambassadeur lui fit assez connoitre que la conduite que son Geolier

lier (car il ne nommoit pas autrement Saraval) avoit tenue à son égard, n'étoit pas ignorée de son Maitre.

Ce Monsieur de Montroux est le même qui en 1703. resta tres-long-tems à Montpellier sous pretexte de maladie, & qui sous main entretenoit des intelligences avec les Soulevez des Sevennes, de l'état desquels il informoit Son Altesse Royale pendant que le Comte d'Aversperg negocioit à Turin.

Il proposa plusieurs fois au Ministre François de s'aller promener avec lui à pied ou à cheval, & de se faire suivre par tel de ses gens qu'il lui plairoit; mais il l'en remercia, & lui dit que les choses à son égard resteroient sur le même pied qu'elles étoit depuis plus de six mois; c'est à dire, qu'il ne sortiroit point de sa chambre, & qu'il se sentoit assez consolé d'avoir la compagnie d'un homme de son merite.

Le premier jour de Mai le Comte de Montroux annonça au prisonnier que le Comte de Vernon étoit arrivé à Antibes, où l'échange des Ambassadeur devoit se faire; qu'il auroit l'avantage de l'y accompagner; & que pour le faire avec plus d'honneur, il attendoit huit Gardes du Corps commandez par un Brigadier, qui arriveroit le sept du mois, & qu'il prioit Son Excellence de se disposer à partir.

Enfin l'heureux jour du depart étant arrivé, on fournit soixante chevaux ou mulets à l'Ambassadeur pour porter ses équipages & partie de ses domestiques; ils sortirent de Coni le Vendredi neuviéme Mai 1704: pour aller coucher à Limon, quatre Gardes du Corps de Monsieur de Savoye commençoient la marche, ils étoient suivis des bagages & des domestiques; ensuite venoit l'Ambassadeur à cheval, aiant à sa gauche le Comte de Montroux, & les autres quatre

Gardes du Corps, avec le Brigadier, fermoient la marche : la garnison de Coni étoit sous les armes & en haye, ils presentérent par respect les armes, mais on ne batit pas aux champs, ni on ne tira pas le canon, non plus que dans le reste de la route ; Monsieur de Montroux en fit une espece d'excuse à l'Ambassadeur, & de ce qu'on ne lui offroit pas les presens de la Ville, tel qu'on avoit accoutumé de le faire aux Ambassadeurs ; parce, ajouta-t'il, qu'on n'avoit point pratiqué ces choses en France à l'égard du Comte de Vernon ; à quoi Monsieur de Phelipeaux repondit.

*On pouvoit, Monsieur, vous épargner la peine de me faire ce compliment ; il eut été inutile & mortifiant à Monsieur de Savoye de m'offrir un present que j'aurois refusé. A l'égard de son Canon, j'espere qu'il tirera bien-tôt sur moi, & il me seroit tres indifferent qu'il tirat presentement pour moi : Vôtre*

*Maitre a tres-bien fait de se moderer sur ces deux points, & de se regler sur ce qui a été pratiqué en France; mais voulant toujours primer avec le Roi mon Maitre, il auroit dû imiter entierement S. M. à l'égard du Droit des gens.*

Dans toute la route l'Ambassadeur ne reçut que des marques d'honneur & de respect, tant de la part du Comte de Montroux que des peuples par où ils passerent; le Samedi 10. Mai on fut coucher à Tendo, le onze à Solpol, le douze à Scanera, & le Mardi treize Mai un peu aprez midi on arriva au bord du Var, où l'échange devoit se faire: la droite route étoit de passer par Nice, mais on l'évita par ordre de Monsieur de Savoye; cependant le Marquis de Carail qui en est Gouverneur, envoia le Marquis de Senantes son Fils, suivi de beaucoup d'Officiers, pour presenter ses respects à l'Ambassadeur, & lui faire des excuses de ce que la situation presente ne lui permettoit pas d'y aller lui-même: Mr.

de Phelipeaux repondit à cette honneteté avec toute la civilité possible; & sur ce que Monsieur de Montroux lui demanda s'il trouveroit bon que le Marquis de Senantes l'accompagnat jusqu'à l'échange, le Ministre lui repondit qu'il ne concevoit nul ombrage de tant d'honnêtes gens.

Lors que l'Ambassadeur de France arriva sur le bords du Var, le Comte de Vernon étoit déja de l'autre côté avec Mr. Libois Gentilhomme de la Chambre du Roi, & les Mousquetaires qui l'avoient escorté; les deux Ministres étoient à deux cens pas de distance l'un de l'autre, lors qu'on proceda à leur échange en cette maniere.

Les équipages marcherent les premiers, traversant en même tems la riviere; Les Domestiques suivoient & aprez eux les Ambassadeurs; celui de France au milieu des Gardes du Duc de Savoye, & le Comte de Vernon entre les Mousquetaires, Messieurs de Libois & de Montroux les attendant sur le bourd pour les

recevoir. Les Mousquetaires lors qu'ils quitterent Monsieur de Vernon, le saluerent de l'épée, mais les Gardes du Duc de Savoye, oublierent de faire une pareille civilité à Monsieur Phelipeaux. Les Mousquetaires & les Gardes repasserent la riviere en même tems & dans le même ordre, & tout se passa aux termes d'une civilité reciproque.

Comme les équipages de l'Ambassadeur de France & sa Maison étoit beaucoup plus nombreuse que celle du Ministre de Savoye, il pria Mr. de Montroux d'ordonner aux voituriers Savoyards de les porter jusqu'à Antibes, moiennant sa parole par écrit de les renvoier en toute seureté, ce qui fut executé de part & d'autre.

Monsieur l'Huillier Commandant d'Antibes, vint à la rencontre de l'Ambassadeur de France, jusqu'au bord du Var, & le fit recevoir dans sa Place, avec toutes les marques d'honneur duës à son Caractere

d'Ambaſſadeur & à ſa qualité de Lieutenant General ; il y fit ſon entrée au bruit du Canon, la garniſon ſous les Armes, les tambours battant aux Champs. Les Marquis de Roye & de Tourville qui étoient pour lors à Antibes, avec dix Galeres de France, mirent en uſage tout ce qu'ils crurent capable de pouvoir faire oublier à Monſieur Phelipeaux les duretez de ſa longue priſon.

Peu de jours aprez on proceda auſſi à l'échange du Marquis de Villa Major Ambaſſadeur d'Eſpagne avec le Miniſtre que S.A.R. avoit à la Cour de Madrid ; lors que l'Ambaſſadeur Eſpagnol arriva à Nice, on tira le Canon comme l'on avoit fait dans toute ſa route, & le peuple crioit, *vive l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & le Diable emporte celui de France.*

Quelque triſte & incroiable que ſoit la peinture que je viens de faire du procedé du Duc de Savoye & de ce qu'à ſouffert l'Ambaſſadeur

de France auprez de ce Prince, la relation n'en est pas moins veritable, c'est pour en mieux marquer la sincerité que je me suis attaché à raporter les termes dont ce Ministre & ceux qui étoient chargez de la garde de sa personne, se sont servis dans les differentes conversations qu'ils ont eu ensemble, je la terminerai par l'extrait d'une Lettre que ce Ministre écrivit d'Antibes au Roi son Maitre le vingt-un Mai 1704. pour accompagner le recit qu'il fit à Sa Majesté des duretez qu'on avoit exercées contre lui, qui contenoit sans doute des particularitez qui ont échapé à l'exactitude de ceux qui m'ont fourni les memoires sur lesquels j'ai travaillé & que je suis prêt d'exhiber à ceux qui s'interesseront à la justification de Monsieur le Duc de Savoye.

„ Voilà, SIRE, comment s'est „ terminé pendant sept mois & de„ mi de prison, une Ambassade de „ plus de quatre années ; je voudrois

„ aux dépens de ma vie y avoir
„ mieux servi Vôtre Majesté & avec
„ un succez plus heureux ; j'y ai tou-
„ jours été tres-attentif à mes de-
„ voirs, je n'ai pas dû faire moins,
„ je n'ai pû faire davantage ; je sai
„ que partie de ce que j'ai l'hon-
„ neur d'envoier à Vôtre Majesté
„ dans les Memoires ci-joints, pa-
„ roitra incroiable, quoique tres
„ certain, Monsieur le Duc de Sa-
„ voye, qui m'a souvent fait dire
„ par mes Geoliers ; que je n'étois
„ pas en prison, persistera encore
„ sans doute à dire la même chose,
„ mais je n'ai pas assez d'humilité
„ pour croire que ma parole soit
„ balancée avec la sienne, il pourra
„ parler là dessus, avec la même
„ audace, dont au mois de Septem-
„ bre dernier il faisoit assurer Vô-
„ tre Majesté & le Roi d'Espagne,
„ qu'il n'avoit & n'auroit aucun
„ Traité avec l'Empereur ; je sai
„ même que ceux que mon atten-
„ tion à mes devoirs a prevenu con-
„ tre moi, ne manqueront pas

„ d'insinuer que je veux peindre
„ ma prison plus dure qu'elle n'é-
„ toit ; A cela , SIRE , je repon-
„ drai hardiment que ma vie a tou-
„ jours été irreprochable , que je
„ n'ai jamais menti à personne,
„ commencerai-je par Vôtre Majesté
„ mon Maitre & mon Roi , dont la
„ justice sauroit me chatier , aussi
„ tôt que vos grandes lumieres m'au-
„ roient trouvé en faute , je vous
„ prie donc , SIRE , de me permet-
„ tre , que j'expose ici la verité tou-
„ te entiere , je n'altererai rien , j'ou-
„ blie au contraire mille affreuses
„ particularitez de la force de celles
„ que j'y énonce : je sors de prison
„ avec plus de cinquante Domesti-
„ ques , desquels cinq à six Piemon-
„ tois ou Savoyards , les autres vos
„ sujets de differentes Provinces , je
„ m'en separerai bien-tôt , mais ce
„ ne sera qu'aprez avoir été aux
„ pieds de vôtre Majesté vous suplier,
„ SIRE , qu'en les faisant tous in-
„ terroger par differentes personnes,
„ que je sois chatié , s'ils deposent

„ rien de contraire à ce que j'expose „ aux yeux de V. M. lors que je serai arrivé en France ; comme je „ n'ai trouvé ici aucuns ordres de V. „ M. j'irai à vos pieds rendre compte de ma conduite, aussi-tôt que „ l'état où je me trouve pourra me le „ permettre.

FIN.

[illegible]


BIB